

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 9 JANVIER 2017**

L'an deux mille dix-sept, le neuf janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune nouvelle du Lion d'Angers, convoqué le trois janvier deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Arsène DELANOE, MME Nelly GAUTTIER, MM Richard GUILLEMIN, Jean-Paul LEQUEUX, MMES Christina MENANT, Catherine MORICE, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Marc PAULOIN, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Benjamin SIRJEAN, MMES Sandrine SOYÉ, Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

M Didier FUSELIEZ, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude HAMARD.
M Michel GUILLOIS, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
Mme Ingrid LAMBERT.
Mme Nelly PÉANT, qui a donné pouvoir à M Alain DAILLEZ.
M Hugues SAULOUP, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.

Secrétaire de séance : Mme Nelly GAUTTIER.

Nombre de Conseillers en exercice	36
Nombre de Conseillers présents	31
Nombre de suffrages exprimés.....	35
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

2017-01-01/ SIEML – versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannage d'éclairage public à l'arrière de l'Eglise

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour :

- Dépannage éclairage public à l'arrière de l'Eglise
- Montant de la dépense : 4 593.44 € HT
- Taux du fonds de concours : 75 %
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 3 445.08 € HT.

Monsieur le Maire précise que les crédits seront inscrits au BP 2017.

Un membre de la section athlétisme se retire de la salle pour ne pas prendre part au vote.

2017-01-02/ Subvention exceptionnelle pour le championnat départemental de cross-country 2017

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle à la section d'athlétisme du Lion d'Angers, d'un montant de 1 500 € à l'Entente sportive Segré – Haut Anjou (ESS/HA). Les crédits seront inscrits au BP 2017.

Deux parents d'élèves se retirent de la salle pour ne pas prendre part au vote.

2017-01-03/ Groupe Scolaire Edmond GIRARD – Primaire – subvention pour la classe de neige

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a voté la participation communale de 101 € par élève, pour les 51 enfants de la classe de CM1/CM2 de l'école primaire Edmond GIRARD, résidant du Lion d'Angers. La classe de neige se déroulera à Saint-Paul-en-Chablais en Haute-Savoie du 17 au 24 mars 2017. La somme de 5 151 € sera inscrite au BP 2017.

2017-01-04/ Convention d'occupation du domaine privé et redevance à percevoir

Monsieur le Maire rappelle que la commune a acquis auprès de Madame POULAIN la parcelle AP 202 concernée par l'emplacement réservé numéro 1 du Plan Local d'Urbanisme. Cette parcelle était exploitée en tant que jardin par Monsieur BELOUIN Henri.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou ses représentants à signer une convention d'occupation avec Monsieur BELOUIN, afin de garantir l'entretien de ce terrain dans l'attente de la réalisation d'un projet de parking.

Cette convention porte sur l'exploitation à titre précaire et temporaire de la parcelle cadastrée : AP 202 d'une surface de 716 m².

Le montant sera fixé sur la base des prix pratiqué pour la location des jardins familiaux.

2017-01-05/ Rapport préalable pour le choix du mode de gestion du service public d'assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune historique du Lion d'Angers a attribué la gestion de la compétence assainissement collectif par contrat d'affermage à la SAUR, à compter du 01/07/2011 jusqu'au 31/12/2017.

Le périmètre de ce contrat a été étendu à la commune déléguée d'Andigné par prestation de services par délibération du Conseil Municipal en date du 5 décembre 2016 afin d'autoriser la SAUR à prendre en compte la gestion de la station, des réseaux et des deux postes de relevage et porte donc sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle du Lion d'Angers.

Monsieur le Maire précise que ledit contrat d'affermage arrivant à échéance le 31/12/2017, il semble opportun de réfléchir dès à présent sur le choix du mode de gestion de ce service public à compter du 1^{er} janvier 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de continuer à recourir à un mode de gestion externalisé par la voie du contrat d'affermage.

2017-01-06/ Appel d'offres pour une assistance à maître d'ouvrage pour la mise en place d'une nouvelle délégation de service public pour l'assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle que la commune du Lion d'Angers souhaite conserver la gestion de son service assainissement collectif en délégation de service public. Elle souhaite lancer un appel d'offres afin de choisir un assistant à maître d'ouvrage pour :

- Rédiger le cahier des charges et toutes les pièces nécessaires à un appel public de mise en concurrence des entreprises susceptibles d'assurer la gestion et l'exploitation du service public d'assainissement collectif, sous la forme d'une délégation de service public.
- Assister le maître d'ouvrage dans les négociations éventuelles, concourant à la finalisation du contrat de délégation de service public qui devra prendre effet au 01/01/2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres pour une assistance à maître d'ouvrage aux conditions susmentionnées ci-dessus.

2017-01-07/ Services Techniques – acquisition tracteur – société MAC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise MAC, pour l'acquisition d'un tracteur d'occasion « New Holland », d'un montant de 23 000 € HT avec une reprise de 2000 €. Les crédits seront inscrits au BP 2017.

2017-01-08/ SIEML – versement d’un fonds de concours au SIEML pour l’opération de rénovation d’éclairage 2016 2^{ème} tranche

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser un fonds de concours de 50 % au profit du SIEML pour :

- Rénovation d’éclairage 2016 – 2^{ème} tranche
- Montant de la dépense : 49 944.72 € HT
- Fonds de concours : 50 %
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 24 972.36 € HT.

Monsieur le Maire précise que les crédits seront inscrits au BP 2017.

2017-01-09/ Autorisation d’engager et de mandater les dépenses d’investissement 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil qu’auparavant, les communes prenaient une délibération générale autorisant le Maire à engager et mandater les dépenses dans la limite du quart des dépenses d’investissement réalisées l’année N-1. Or il n’est plus possible de prendre cette disposition car il est nécessaire de justifier les crédits. Aussi, chaque mois avant le vote du budget, les dépenses d’investissement prévues dans les différentes commissions feront l’objet d’une délibération pour ouvrir les crédits nécessaires dans l’attente du vote du budget.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager et à mandater les dépenses d’investissement, avant le vote du Budget Primitif 2017. Pour janvier 2017, les crédits nécessaires au paiement des dépenses suivantes :

- SIEML – versement d’un fonds de concours au SIEML pour les opérations d’extension de l’éclairage public à l’arrière de l’Eglise (n°176.16.10.01)
 - Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 3 445.08 € HT
- L’acquisition d’un tracteur d’occasion « New Holland », d’un montant de 23 000 € HT avec une reprise de 2 000 €.
- SIEML – versement d’un fonds de concours au SIEML pour l’opération de rénovation d’éclairage 2016 – 2^{ème} tranche (n° 176.16.02.02)
 - Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 24 972.36 € HT
- Locaux techniques Andigné : rack rangement, société TECHNI RACK France pour un montant de 1 534 € HT.
- Stade : équipements, société MARTY SPORTS pour un montant de 959 € HT.
- Terrain ex-SICADIMA : relevés topographiques, société LIGEIS pour un montant de 1 650 € HT.
- Rue St-Aubin Andigné : relevés topographiques, société PRISMA TOP pour un montant de 720 € HT.

2017-01-10/ Autorisation de paiement des factures des écoles publiques avant le vote du budget 2017

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à régler les factures des écoles publiques avant le vote des subventions au Budget 2017 dans la limite de la subvention allouée en 2016 (9 924 € : fournitures scolaires, 6 179 € : récompenses scolaires et 2 337 € : arbre de Noël).

2017-01-11/ Eglise : Indemnités de gardiennage – année 2016

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal a voté le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales fixé chaque année par circulaire par le Ministre de l’intérieur. Le montant proposé pour l’année 2016 reste identique à l’année 2015 à savoir 474.22 € (pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l’édifice).

2017-01-12/ OGEC Sainte Claire et OGEC du Sacré Cœur – Autorisation de versement des 1^{er} et 2nd trimestres 2017

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal a accepté de verser les deux premiers acomptes de la subvention 2017, avant le vote du budget 2017 et sur la base de celle de 2016 :

- à l’OGEC de l’école Sainte Claire, la somme de 28 117.15 € par trimestre,
- à l’OGEC de l’école du Sacré Cœur, la somme de 7 549.40 € par trimestre.

Ce qui permettra aux écoles de fonctionner dans les meilleures conditions en attendant le vote du Budget.

2017-01-13/ RECREA'LION – Autorisation de Versement des 1^{er} et 2nd trimestres 2017

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté de verser les deux premiers acomptes de la participation 2017 à l'association Récréa'lion chargée de l'accueil périscolaire, avant le vote du budget 2017, conformément au contrat de délégation de service public signé le 28/07/2014 et ses avenants, à savoir 2 fois la somme de 11 463.32 €, ce qui permettra à l'association de fonctionner dans les meilleures conditions en attendant le vote du budget.

2017-01-14/ Personnel – Actualisation des taux horaires pour le personnel mis à disposition

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a voté la revalorisation des taux horaires comme suit :

- Personnel du service technique : 22.80 € TTC l'heure au lieu de 22.50 € en 2016 + 7 € pour l'outillage et matériel d'entretien utilisés si besoin (*fourniture en plus à la charge du délégataire*).
- Personnel du service entretien : 18.80 € TTC au lieu de 18.60 € en 2016 (*les produits sont fournis par le délégataire*).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le personnel mis à disposition dans le cadre de l'accueil périscolaire pour l'encadrement des enfants est facturé au prix horaire de l'agent concerné.

2017-01-15/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT

Monsieur le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir les devis suivants et de régler les dépenses comme ci-dessous :

Commission Patrimoine :

lieu	désignation	entreprise	montant ht
Locaux techniques Andigné	rack rangement	TECHNI RACK France	1 534 €

Commission Voirie :

lieu	désignation	entreprise	montant ht
Stade	équipements	MARTY SPORTS	959 €
Terrain ex-SICADIMA	relevés topographiques	LIGEIS	1 650 €
Rue St-Aubin Andigné	relevés topographiques	PRISMA TOP	720 €

Clôture de la séance à 22h.

Fait au Lion d'Angers, le 10 janvier 2017

compte rendu complet disponible à
compter du 27 janvier 2017

Le Maire,

Étienne GLÉMOT

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS

SÉANCE DU LUNDI 9 JANVIER 2017

P R O C È S - V E R B A L

L'an deux mille dix-sept, le neuf janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune nouvelle du Lion d'Angers, convoqué le trois janvier deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Arsène DELANOE, MME Nelly GAUTTIER, MM Richard GUILLEMIN, Jean-Paul LEQUEUX, MMES Christina MENANT, Catherine MORICE, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Marc PAULOIN, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Benjamin SIRJEAN, MMES Sandrine SOYÉ, Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

M Didier FUSELIEZ, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude HAMARD.
M Michel GUILLOIS, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
Mme Ingrid LAMBERT.
Mme Nelly PÉANT, qui a donné pouvoir à M Alain DAILLEZ.
M Hugues SAULOUP, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.

Secrétaire de séance : Mme Nelly GAUTTIER.

Nombre de Conseillers en exercice	36
Nombre de Conseillers présents	31
Nombre de suffrages exprimés.....	35

Ouverture de la séance à 20h30.

Monsieur le Maire présente ses vœux aux conseillers municipaux et à leurs familles :

« Mes chers collègues, c'est un grand plaisir pour moi de vous offrir mes meilleurs vœux, vœux de santé car c'est l'essentiel pour vous et vos proches. Nous n'oublions pas que la nation aujourd'hui est en état d'urgence et si l'on nous rappelle sans cesse les mauvaises nouvelles, je voudrais vous souhaiter des vœux de bonheur et des vœux de plaisirs partagés. Parce qu'il y a des moments très difficiles, que ce soit localement ou nationalement, il faut savoir se ressourcer par ces moments de plaisir que nous vivons ensemble, nous réussissons beaucoup de choses ensemble, que ce soit dans notre quotidien, dans notre travail, au sein des associations dans lesquels nous sommes, dans les missions d'élus que nous avons, nous prenons du plaisir et il est important que nous nous le rappelions pour équilibrer cette balance qui est parfois déficitaire.

Je vous remercie pour tout ce que vous avez fait en 2016. Je rappelle que 2016 c'était la première année de notre commune nouvelle, nous avons vécu un an autour de cette grande table. Un chantier a toujours une suite puisque dès le mois de juin nous allons

refaire des travaux dans ce grand bâtiment pour accueillir le siège de la nouvelle Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou.

Sur le bilan 2016 que j'ai abordé samedi à la cérémonie des vœux, nous avons réalisé une année de gestion rigoureuse où nous continuons d'avoir une capacité de projection intéressante. Si nous avons des projets un peu importants nous serons en mesure de proposer, dans nos travaux de la commission finances, de refaire un programme pluriannuel. Nous pouvons redémarrer un programme sportif un peu conséquent sur 2 années en fonction de ce qu'il y aura à faire à côté. Vu les délais, de lancer 2 opérations et d'atterrir au bout de 2 ans avec des équipements plus rapidement. C'est un peu une contrepartie à l'investissement communautaire de la troisième grande salle de sports. Nous aurons l'occasion de revenir sur tous ces sujets. Je vous souhaite de bien travailler dans vos commissions, autour de cette assemblée et bien sûr d'être heureux chez vous. »

Réponse de Monsieur Nooruddine MUHAMMAD, 1^{er} Adjoint :

« Monsieur le Maire, cher Etienne,

En vertu de la tradition républicaine, c'est au premier adjoint, que revient l'honneur et le plaisir de vous présenter, au nom de tous les membres du Conseil Municipal, à l'occasion de cette nouvelle année, nos meilleurs vœux de bonheur, de réussite dans vos projets municipaux ou familiaux et surtout de santé à vous-même, ainsi qu'à votre épouse, vos enfants et à tous ceux qui vous sont chers.

Que cette nouvelle année 2017 vous apporte de nombreuses satisfactions dans toutes vos différentes activités, et notamment celle au service de la population du Lion d'Angers, et au-delà, celles de notre toute nouvelle Communauté de Communes de la Vallée du Haut Anjou, dont vous avez été élu Président.

Etre élu, être Maire, adjoint ou conseiller municipal demande aujourd'hui une disponibilité conséquente. C'est ne pas compter ses heures au bureau mais également au cours des réunions ou des commissions, que ce soit au niveau communal ou intercommunal. Ces réunions sont essentielles pour que la démocratie puisse vivre.

Nous savons pouvoir compter sur votre soutien pour accomplir nos missions comme vous pouvez compter sur le nôtre pour mener à bien les nombreux projets que nous avons tracés avec vous dans l'intérêt du Lion d'Angers et de ses habitants.

Le Lion d'Angers : cette ville où il fait bon vivre, grandir et travailler, cette ville qui, par son esprit fait de solidarité et de convivialité, sait rassembler au-delà des différences.

J'en veux pour preuve l'attraction que notre ville exerce sur de nombreuses personnes. Celles qui ne veulent pas la quitter et celles venues chercher ici une réelle qualité de vie.

« **La ville n'est pas une simple agglomération d'hommes et d'équipements, c'est un état d'esprit** » disait Robert Park, sociologue américain dans son ouvrage *The City* et cela correspond bien au Lion d'Angers.

Un état d'esprit qui caractérise bien notre ville : le bien vivre ensemble, la solidarité, le lien social qui se tisse chaque jour, la convivialité, la proximité et cette appartenance, cette identification qui fait de chaque citoyen un Lionnais.

C'est cet état d'esprit qui anime notre commune et aussi tous ceux qui, par leur investissement au quotidien le font vivre : le personnel municipal, les membres du CCAS, les élus, les membres du monde associatif et nos partenaires économiques.

Monsieur le Maire, sachez que c'est avec détermination et dévouement que nous continuerons à vous assister et, comme l'indique notre carte de vœux, plus que jamais « continuons à avancer ensemble » pour le bien vivre des Lionnais.

Je souhaite également une bonne année à tous mes collègues du Conseil Municipal ainsi qu'à notre personnel communal dévoué.

Que 2017 continue de voir s'épanouir notre collaboration et que l'amitié et la solidarité continuent à éclairer nos vies.

Meilleurs vœux à vous tous ! »

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2016.

Adoption à l'unanimité.

➤ **AGENDA de M. le Maire.**

M. le Maire présente son agenda.

➤ **Agenda de M. MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.**

M. le Conseiller départemental présente son agenda.

« Dimanche dernier, je suis allé sur le Parc de l'Isle Briand pour assister au championnat départemental de Cross-country qui se déroulait chez nous et pour laquelle une de nos collègues, Sylvie RABIN ici présente, a été très engagée et je voudrais la féliciter pour ce travail. »

➤ **Comptes rendus des Conseils Communautaires séances du 15 décembre 2016 et du 3 janvier 2017.**

M MUHAMMAD 1^{er} Adjoint, rapporte au Conseil le compte rendu des Conseils Communautaires.

« C'était la dernière réunion de la Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers, nous avons pris des décisions par rapport au personnel, un accord cadre devrait être signé à compter du 1^{er} janvier 2018 sur l'aménagement du temps de travail avec la mise en place des 35h/semaine, avec une organisation annualisée et avec la définition aussi d'un compte épargne temps pour tous les agents. Je vous rappelle qu'au niveau de la nouvelle Communauté de communes, il y a 180 ETP qui viennent de l'ancienne Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers, 6 de l'Ouest Anjou et 10 du Haut Anjou, ce qui représente 180 ETP soit un peu plus de 200 personnes, car tout le monde n'est pas à temps plein.

Peu de temps après, le 3 janvier, nous avons installé le nouveau Conseil communautaire et aujourd'hui nous avons un bureau qui préparait le prochain Conseil du 12 pour la définition des commissions. »

⇒ **COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Emeline STEINIRGER

Compte rendu du 5 janvier 2017 :

Journal du Lion : photos centrales : projet Parc de l'Isle Briand concernant l'anneau galop, et l'Isle aux Enfants – articles divers sur le site Internet, le Téléthon, la banque alimentaire, le recensement des jeunes âgés de 16 ans, les inscriptions concours maisons fleuries, les écoles / **Cérémonie des Vœux 2017** : le dimanche 15 janvier à 11h à Andigné / **Réflexion sur mise en place d'une fête le 14 juillet** : rencontre prochaine avec les pompiers / **Site Internet** : mis en ligne depuis le 7 janvier / **Plan de ville** : devis en cours, environ 1 838 € TTC sur la mise en pages, réalisé par le même cabinet que celui qui a créé le fond de carte actuel – travail sur les différents modèles, étude du papier et du format, le plan de ville relatera la carte du Lion d'Angers historique et la ville d'Andigné, ainsi que le centre-ville et la campagne / **Budget 2017** : étude en cours.

Prochaine commission le 31 janvier à 20h.

⇒ **COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHÉ**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Marc PAULOIN

Compte rendu du 20 décembre 2016 :

Un point a été fait sur des travaux non satisfaisants : (lave-Vaisselle cantine, portail automatique services techniques, électricité St Exupéry). Les entreprises ont été

recontactées / **Point rencontre avec le Conseiller en Energie partagé du SIEML** : ce conseiller a commencé son travail sur la commune. Une visite du Groupe Scolaire Edmond Girard a été réalisée, et suivront les visites des autres bâtiments de la commune. Une demande lui a été faite pour des conseils sur les futurs travaux dans le bâtiment de la mairie (dossier Communauté de Communes) / **Salle Cantine d'ANDIGNE** : le choix a été fait pour le changement des dalles de plafond pour une meilleure acoustique de la salle. Le choix de la commission s'est porté sur des dalles ayant un effet tant sur l'acoustique de la salle que sur l'isolation thermique. Un devis de BATIDOC a été validé. Le travail sera fait en régie / **Groupe scolaire Edmond Girard – maternelle** : une réparation de porte coulissante va être réalisée et des devis seront présentés pour les portes de verrières et vitrage endommagés. D'autres devis sont en attente / **Piscine municipale** : suite à une fuite de bassin constatée depuis l'arrêt de la piscine, un diagnostic a été fait par la société PISCINE DE FRANCE. La fuite a été identifiée. Des demandes ont été sollicitées pour chiffrer les travaux à faire pour maintenir l'équipement en état de fonctionnement / **Point budget 2016** : une présentation sommaire du budget de fonctionnement 2016 a été faite / **Budget 2017** : un travail est en cours pour la préparation budgétaire de 2017 / **Divers devis** : Andigné : remplacement vanne de gaz alimentation salle communale – société Anjou Energie.

2017-01-01 / SIEML – versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations d'extension de l'éclairage public à l'arrière de l'Eglise

VU l'article L5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 10 novembre 2015 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ARTICLE 1

Décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :

- Extension de l'éclairage public à l'arrière de l'Eglise
- Montant de la dépense : 4 593.44 € HT
- Taux du fonds de concours : 75 %
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 3 445.08 € HT.

Les crédits seront inscrits au BP 2017.

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML le 10 novembre 2015.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

Le Président du SIEML,

Monsieur le Maire de la commune du Lion d'Angers,

Le Comptable de la Collectivité du Lion d'Angers,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Prochaine commission le 23 janvier à 18h30.

⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Marc PAULOIN

Compte rendu du 12 décembre 2016 :

La commission de fin d'année a été centrée sur **différents sujets de la vie des associations et les projets** à mettre en place sur cette année 2017 / **Point de la**

rencontre associative du 29 novembre : les membres de la commission ont regretté l'absence de certaines associations majeures de la vie locale. Le sujet sur la responsabilité des présidents et bénévoles a été apprécié. Ce point avait été traité en 2011 mais bon nombre de présidents n'étaient pas dans les bureaux d'association à cette date. Cela a permis de mettre à jour certaines bases / **Forum 2017** : réflexion sur la date du forum qui habituellement était le 1^{er} samedi de septembre. Cette année, le 1^{er} samedi est le 2 septembre, la rentrée des classes ne sera pas faite, c'est aussi le week-end où nos amis allemands de Bad Buchau seront chez nous. Nous attendons la réponse des associations pour nous aider à définir la date.

2017-01-02/ Subvention exceptionnelle pour le championnat départemental de cross-country 2017

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention exceptionnelle de la section d'athlétisme Entente sportive Segré – Haut Anjou (ESS/HA) du Lion d'Angers.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 1 500 €. Il précise que les crédits seront inscrits au BP 2017.

Mme CHARRAUD : « Avant de voter, est-ce que Sylvie tu peux nous faire un compte rendu de cette rencontre ? »

Mme RABIN : Nous attendions 1 170 athlètes inscrits, pour les accueillir nous étions environ 100 bénévoles, les athlètes étaient très contents du parcours, nous avons un parc qui s'y apprête bien. Nous serons certainement sollicités prochainement pour faire les régionaux. Le club est très satisfait du résultat, on a passé une bonne journée.

M GLEMOT : Le Maire que je suis sollicitera le Président de la Communauté de communes pour que les manifestations d'un rayonnement qui sont bien au-delà du Lion d'Angers puissent être aussi financées plus par la Communauté de communes que par la ville. Je rappelle que l'argent des courses va maintenant à la Communauté de communes et non plus à la ville.

M PISCIONE : Quel était le budget ?

Mme RABIN : On est parti sur un budget global de 8 000 €, tous les comptes ne sont pas encore faits et on a sollicité des partenaires. »

Madame Sylvie RABIN, membre de la section d'athlétisme, se retire de la salle pour ne pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € à la section d'athlétisme Entente sportive Segré – Haut Anjou (ESS/HA) pour le championnat départemental de cross-country 2017.
- Les crédits seront inscrits au BP 2017.

Prochaine commission le 19 janvier à 20h.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Christina MENANT

Compte rendu du 19 décembre 2016 :

Dossiers sociaux : 3 notifications d'aide sociale – 1 dossier d'aide à l'adhésion culturelle (école de musique) – 1 dossier d'aide aux vacances (centre de loisirs vacances de Noël) / **La galette Banque Alimentaire** se déroulera à Thorigné d'Anjou en février / **Projet résidence sénior** : questionnaires remis aux personnes âgées de plus de 65 ans / **Visite des personnes âgées isolées** par les membres du CCAS avec remise de la carte de vœux (aquarelle réalisée par Jean-Luc LEGAULT, représentant Andigné et Le Lion d'Angers) / **Nombre de demandeurs d'emploi** en décembre 2016 : 291 (132 hommes et 159 femmes).

Mme HAMARD apporte des informations sur le projet de la résidence senior :

« Le projet s'affine au fur et à mesure des rencontres que nous pouvons avoir. On s'oriente aujourd'hui sur un petit collectif de 24 logements sur des T2 T3, 6 logements type vivre son âge avec des petits terrains et autrement des petits terrains également pour l'accession libre. Avant on était parti sur 24 à 30 logements collectifs on a revu la copie préférant donner finalement un éventail plus grand de choix aux Lionnais puisque certains veulent aussi être propriétaires. On a lancé une enquête auprès des seniors, à ce jour j'ai 73 réponses, on va prendre un peu de temps pour étudier le questionnaire.

M GLEMOT : Il y a un vrai intérêt de la population par rapport à ce projet, et c'est ce que nous voulions savoir. »

Compte rendu commission Logement du 19 décembre 2016 :

Propositions d'attribution : 1 T2, 5 T3 et 1 T4.

Prochaine commission le 2 février à 19h30.

⇒ **COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – APS & CANTINE**

Rapporteur : Etienne GLEMOT

Les membres de la commission ne se sont pas réunis en décembre.

2017-01-03/ Groupe Scolaire Edmond GIRARD – Primaire – subvention pour la classe de neige

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de l'école primaire Edmond GIRARD sollicitant une subvention communale pour la classe de neige qui se déroulera à Saint-Paul-en-Chablais en Haute-Savoie du 17 au 24 mars 2017, pour 51 élèves (classe de CM1/CM2) résidant du Lion d'Angers.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2016, la participation communale s'élevait à 100 € par élève et propose pour cette année, une augmentation de 1 % soit un montant de 101 € par élève.

Monsieur le Maire précise que la somme de 5 151 € sera inscrite au BP 2017.

M GLEMOT : « Nous avons énormément de chance que les enseignants de cette école acceptent toujours de faire des classes découvertes. Vous savez qu'il est d'un fort intérêt à la fois pédagogique et à la fois pour leur développement personnel, de couper les enfants de leur famille pour quelques jours. La rigueur de la réglementation est certaine, il faut remercier l'équipe enseignante d'Edmond GIRARD et les autres écoles du Lion d'Angers qui sont dans la même démarche. »

Monsieur Etienne GLEMOT et Madame Christina MENANT, parents d'élèves, se retirent de la salle pour ne pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Fixe la participation communale pour la classe de neige (CM1/CM2) de l'école primaire Edmond Girard à 101 € par élève, au titre de l'année scolaire 2016-2017.
- Les crédits seront inscrits au BP 2017.

Prochaine commission le 19 janvier à 19h30.

⇒ **COMMISSION URBANISME – VOIRIE - ECONOMIE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul PARIS

Compte rendu du 21 décembre 2016 :

→ Analyse des documents d'urbanisme :

- 2 permis de construire
- 9 déclarations préalables

- 10 certificats d'urbanisme
- 3 DIA.

Lancement marché PLU le 15 décembre – échéance le 17 janvier – commission MAPA (marché à procédure adaptée) le 18 janvier / **Projet Harmonie ex- maison de retraite / Informations diverses : ZAC Jules Verne** : vente de 3 terrains, 1 permis de construire à venir lot 19 – sollicitation du département : subvention **réaménagement arrêt de bus du Champ de Foire – Recensement** : l'INSEE a communiqué les derniers chiffres de population légale au 1^{er} janvier 2014 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017, la population totale pour la commune du Lion d'Angers est de 4 761 habitants.

2017-01-04/ Convention d'occupation du domaine privé et redevance à percevoir

Monsieur le Maire rappelle que la commune a acquis auprès de Madame POULAIN la parcelle AP 202 concernée par l'emplacement réservé numéro 1 du Plan Local d'Urbanisme. Cette parcelle était exploitée en tant que jardin par Monsieur BELOUIN Henri.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser ou ses représentants à signer une convention d'occupation avec Monsieur BELOUIN, afin de garantir l'entretien de ce terrain dans l'attente de la réalisation d'un projet de parking.

Cette convention porte sur l'exploitation à titre précaire et temporaire de la parcelle cadastrée :

- AP 202 d'une surface de 716 m².

Aussi, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'établir cette convention. Le montant sera fixé sur la base des prix pratiqués pour la location des jardins familiaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Adopte les termes de la convention d'occupation précaire et temporaire.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention précaire d'utilisation des parcelles susvisées et de signer les documents nécessaires à cette opération.

⇒ COMMISSION VOIRIE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul LEQUEUX

Compte rendu du 21 décembre 2016 :

Point route d'Angers : les travaux sont terminés hors intervention EDF et ORANGE – après cette intervention visant à faire fonctionner les réseaux neufs enterrés, les poteaux et les réseaux aériens seront enlevés – demande auprès de la SAUR de mettre au propre les surfaces correspondant aux tranchées / **Ex-maison de retraite – point sur les travaux** : planning de démolition – retrait amiante travaux entre le 15 janvier et fin février – la démolition serait terminée fin avril 2017 – la maison à l'angle de ce terrain sera mise à disposition des salariés du chantier pendant la durée des travaux (utilisation du sous-sol) une convention sera établie afin de fixer les conditions de cette mise à disposition – le branchement eau-électricité qui avait été coupé, sera remis en fonctionnement et pris en charge par l'entreprise JUGE / **Quai de Bretagne** – raccordement de quelques maisons (eaux usées) : suite défaut travaux réalisés à l'époque, la SAUR a procédé aux travaux cette semaine, sans respecter l'arrêté indiquant « circulation alternée » mais en créant une déviation, les travaux ne sont pas encore terminés à ce jour / **Devis divers**.

2017-01-05/ Rapport préalable pour le choix du mode de gestion du service public d'assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune historique du Lion d'Angers a attribué la gestion de la compétence assainissement collectif par contrat d'affermage à la SAUR, à compter du 01/07/2011 jusqu'au 31/12/2017.

Le périmètre de ce contrat a été étendu à la commune déléguée d'Andigné par prestation de services par délibération du Conseil Municipal en date du 5 décembre 2016 afin d'autoriser la SAUR à prendre en compte la gestion de la station, des réseaux et des deux postes de relevage et porte donc sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle du Lion d'Angers.

Ledit contrat d'affermage arrivant à échéance le 31/12/2017, il semble opportun de réfléchir dès à présent sur le choix du mode de gestion de ce service public à compter du 1^{er} janvier 2018. Il est proposé de continuer à recourir à un mode gestion externalisé par la voie du contrat d'affermage.

M GLEMOT : « La compétence « assainissement » bascule au 1^{er} janvier 2018 à la Communauté de communes, le Président que je suis, vous sollicite pour faire quelque chose avant parce que la Communauté de communes ne pourra pas étudier en 2017 la prise de compétence car elle n'a pas la compétence pour le faire. si nous ne faisons rien nous n'aurons pas de prestataire en 2018. Ce que nous avons convenu entre la mairie et la Communauté de communes c'est que la mairie relançait une délégation de service public. Nous sommes partis sur 6 ans pour assurer le lancement de cette compétence et l'harmonisation sera plus tard. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Décide de continuer à recourir à un mode de gestion externalisé par la voie du contrat d'affermage.

2017-01-06/ Appel d'offres pour une assistance à maître d'ouvrage pour la mise en place d'une nouvelle délégation de service public pour l'assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle que la commune du Lion d'Angers souhaite conserver la gestion de son service assainissement collectif en délégation de service public. Elle souhaite lancer un appel d'offres afin de choisir un assistant à maître d'ouvrage pour :

- Rédiger le cahier des charges et toutes les pièces nécessaires à un appel public de mise en concurrence des entreprises susceptibles d'assurer la gestion et l'exploitation du service public d'assainissement collectif, sous la forme d'une délégation de service public.
- Assister le maître d'ouvrage dans les négociations éventuelles, concourant à la finalisation du contrat de délégation de service public qui devra prendre effet au 01/01/2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres pour une assistance à maître d'ouvrage aux conditions susmentionnées ci-dessus.

2017-01-07/ Services Techniques – acquisition tracteur – société MAC

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été décidé d'acheter en investissement un tracteur pour les services techniques.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil d'entériner le choix de la commission Voirie suite à l'appel d'offres réalisé et de l'autoriser à signer le devis avec l'entreprise MAC, pour l'acquisition d'un tracteur d'occasion « New Holland », d'un montant de 23 000 € HT avec une reprise de 2 000 €.

Monsieur le Maire précise que les crédits seront inscrits au BP 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Retient le devis de l'entreprise MAC, relatif à l'achat d'un tracteur d'occasion, pour un montant de 21 000 € HT avec une reprise de 2 000 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2017-01-08/ SIEML – versement d'un fonds de concours au SIEML pour l'opération de rénovation d'éclairage 2017 1^{ère} tranche

VU l'article L5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 10 novembre 2015 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ARTICLE 1

Décide de verser un fonds de concours de 50 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :

- Rénovation de l'éclairage public 2017 – 1^{ère} tranche
 - Montant de la dépense : 49 944.72 € HT
 - Taux du fonds de concours : 50 %
 - Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 24 972.36 € HT.
- Les crédits seront inscrits au BP 2017.

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML le 10 novembre 2015.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

Le Président du SIEML,
Monsieur le Maire de la commune du Lion d'Angers,
Le Comptable de la Collectivité du Lion d'Angers,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Prochaine commission Urbanisme – Voirie : le 24 janvier à 20h.

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – RÉFORME

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

→ Commission « FINANCES » du 30 décembre 2016

2017-01-09/ Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'auparavant, les communes prenaient une délibération générale autorisant le Maire à engager et mandater les dépenses dans la limite du quart des dépenses d'investissement réalisées l'année N-1. Or il n'est plus possible de prendre cette disposition car il est nécessaire de justifier les crédits. Aussi, chaque mois avant le vote du budget, les dépenses d'investissement prévues dans les différentes commissions feront l'objet d'une délibération pour ouvrir les crédits nécessaires dans l'attente du vote du budget.

Monsieur le Maire propose donc d'ouvrir pour janvier 2017 les crédits suivants, nécessaires au paiement des dépenses suivantes :

- SIEML – versement d'un fonds de concours de 75 % au SIEML pour les opérations d'extension de l'éclairage public à l'arrière de l'Eglise
 - Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 3 445.08 € HT
- L'acquisition d'un tracteur d'occasion « New Holland », d'un montant de 23 000 € HT avec une reprise de 2 000 €.
- SIEML – versement d'un fonds de concours de 50 % au SIEML pour l'opération de rénovation d'éclairage 2017 – 1^{ère} tranche
 - Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 24 972.36 € HT
- Locaux techniques Andigné : rack rangement, société TECHNI RACK France pour un montant de 1 534 € HT.
- Stade : équipements, société MARTY SPORTS pour un montant de 959 € HT.

- Terrain ex-SICADIMA : relevés topographiques, société LIGEIS pour un montant de 1 650 € HT.
- Rue St-Aubin Andigné : relevés topographiques, société PRISMA TOP pour un montant de 720 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à engager et à mandater les dépenses d'investissement susmentionnées ci-dessus, avant le vote du budget.

2017-01-10/ Autorisation de paiement des factures des écoles publiques avant le vote du budget 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil que le service comptable ne peut pas procéder au règlement des factures concernant l'école publique avant le vote des subventions au budget 2017.

Aussi Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser, par délibération à payer les factures en attente, dans la limite de la subvention allouée en 2016 (9 924 € : fournitures scolaires, 6 179 € : récompenses scolaires et 2 337 € : arbre de Noël).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à payer les factures en attente, dans la limite de la subvention allouée en 2016 (9 924 € : fournitures scolaires, 6 179 € : récompenses scolaires et 2 337 € : arbre de Noël).

2017-01-11/ Eglise : Indemnités de gardiennage – année 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que chaque année, le Ministre de l'intérieur fixe par circulaire, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales. Il précise que le montant proposé pour l'année 2016 reste identique à l'année 2015 à savoir 474.22 € (*pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice*).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à verser au préposé chargé du gardiennage de l'église le plafond indemnitaire, soit 474.22 € pour l'année 2016.

2017-01-12/ OGEC Sainte Claire et OGEC du Sacré Cœur – Autorisation de versement des 1^{er} et 2nd trimestres 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil, comme pour les années précédentes, de l'autoriser à verser les deux premiers acomptes de la subvention 2017, avant le vote du budget 2017 et sur la base de celle de 2016 :

- à l'OGEC de l'école Sainte Claire, la somme de 28 117.15 € par trimestre,
- à l'OGEC de l'école du Sacré Cœur, la somme de 7 549.40 € par trimestre.

Ce qui permettra aux écoles de fonctionner dans les meilleures conditions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à verser à l'OGEC de l'école Sainte Claire et l'OGEC de l'école du Sacré Cœur les deux premiers acomptes sur le montant de la subvention qui sera voté lors du budget 2017 et sur la base de celle de 2016.

2017-01-13/ RECREA'LION – Autorisation de Versement des 1^{er} et 2nd trimestres 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil, comme les années précédentes, de l'autoriser à verser les deux premiers acomptes de la participation 2017 à l'association RECREA'LION chargée de l'accueil périscolaire, avant le vote du budget 2017, conformément au contrat de DSP (Délégation de Service Public) signé le 28/07/2014 et ses avenants, à savoir 2 fois la somme de 11 463.32 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à verser à l'association RECREA'LION deux acomptes sur le montant de la participation, qui sera votée au budget 2017, sur la base de 2016, de la façon suivante :
 - 11 463.32 € début février et 11 463.32 € début avril.

2017-01-14/ Actualisation des taux horaires pour le personnel mis à disposition

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune met à disposition certains agents d'entretien ou des services techniques pour certaines structures (par exemple RECREA'LION) et le temps passé est facturé selon un taux moyen calculé selon les coûts constatés sur l'année N-1.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil de revaloriser les taux horaires qui sont refacturés en cas de mise à disposition du personnel, comme suit :

- Personnel des services techniques : 22.80 € TTC l'heure (au lieu de 22.50 € en 2016) + 7 € pour l'outillage et matériel d'entretien utilisés si besoin.
- Personnel du service entretien : 18.80 € TTC l'heure (au lieu de 18.60 € en 2016).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le personnel mis à disposition dans le cadre de l'accueil périscolaire pour l'encadrement des enfants est facturé au prix horaire de l'agent concerné.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Décide d'actualiser pour l'année 2017, les taux horaires du personnel communal qui seront refacturés en cas de mise à disposition du personnel pour certaines structures, à savoir :
- Personnel des services techniques : 22.80 € TTC l'heure + 7 € pour l'outillage et matériel d'entretien utilisés si besoin (fourniture en plus à la charge du délégataire).
- Personnel du service entretien : 18.80 € TTC l'heure (les produits sont fournis par le délégataire).
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

2017-01-15/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

Le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir les devis et de régler les dépenses comme ci-dessous :

Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT :

Commission Patrimoine :

lieu	désignation	entreprise	montant ht
Locaux techniques Andigné	rack rangement	TECHNI RACK France	1 534 €

Commission Voirie :

lieu	désignation	entreprise	montant ht
Stade	équipements	MARTY SPORTS	959 €
Terrain ex-SICADIMA	relevés topographiques	LIGEIS	1 650 €
Rue St-Aubin Andigné	relevés topographiques	PRISMA TOP	720 €

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « investissement ».

→ Commission « DU PERSONNEL » du 16 décembre 2016 :

M ROUSSEAU, Adjoint délégué au Personnel, apporte quelques informations :

« Un agent des services techniques (unité espaces verts), qui travaillait depuis 2 ans en contrat d'avenir a quitté la mairie en fin de semaine dernière car il a trouvé un emploi pérenne sur la ville de Châteaubriant. On est aujourd'hui en phase de recrutement pour

le remplacer. Cela faisait partie du contrat, dès qu'il trouvait un poste, il pouvait partir sans préavis.

M GLEMOT : Il faut que nous ayons un pourcentage de notre personnel qui soit sur des postes aidés. Nous consolidons ces emplois d'avenir au bénéfice de ces jeunes qui n'ont pas trop de formation ou qui ont une formation de base qui a besoin d'être consolidée. Pour Valentin par exemple, qui était difficilement recruté directement à l'origine, et c'est pour cela qu'il était qualifié emploi d'avenir, après ses presque 2 ans d'expérience que nous lui avons données cela lui a permis de trouver un poste pérenne. Nous participons à la formation de la jeunesse.

M ROUSSEAU : La nouvelle responsable des services techniques arrivera début mars. »

Prochaines commissions : Personnel le 27 janvier à 14h30
et Finances le 27 janvier à 13h30.

⇒ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

→ Le 30 janvier 2017 : Conseil privé sur le « débat d'orientation budgétaire ».

→ Orchestre du Pays les 13 et 14 janvier à l'espace Emile JOULAIN.

→ Concert des professeurs de l'école de musique de l'Anjou Bleu le 21 janvier à l'espace Emile JOULAIN.

Clôture de la séance à 22h.

Prochain Conseil Municipal de la commune nouvelle : lundi 6 février 2017 à 20h30.

Le Maire,



Etienne GLÉMOT

Le secrétaire,

A black ink signature of Nelly GAUTTIER, written in a cursive style.

Nelly GAUTTIER

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 6 FEVRIER 2017**

L'an deux mille dix-sept, le six février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune nouvelle du Lion d'Angers, convoqué le trente et un janvier deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, MM Arnaud DAVID, Arsène DELANOE, Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Jean-Paul PARIS, Marc PAULOIN, MME Nelly PÉANT, M Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, M Michel RAYNAL, MMES Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Isabel CROSVILLE.
Mme Nelly GAUTTIER qui a donné pouvoir à M Alain DAILLEZ.
Mme Ingrid LAMBERT.
Mme Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
M Joël PARÉ, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude HAMARD.
M Hugues SAULOUP, qui a donné pouvoir à Mme Nicole MELLIER.
M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à M Étienne GLÉMOT.
Mme Sandrine SOYÉ, qui a donné pouvoir à Mme Nelly PÉANT.

Secrétaire de séance : M Arsène DELANOE.

Nombre de Conseillers en exercice	36
Nombre de Conseillers présents	28
Nombre de suffrages exprimés.....	34
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

2017-02-01/ Opposition au transfert de compétence PLU à la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou (loi ALUR) ou à tout autre EPCI

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) n°2014-366 du 24 mars 2014 modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux Communauté de Communes et Communautés d'Agglomération.

Elle donne désormais aux EPCI compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme. Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, tout en apportant une exception dans le cas où « au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent dans les trois mois précédent le terme du délai d'applicabilité. »

Il en résulte que le transfert aux Communauté de Communes et aux Communautés d'Agglomération de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 mars 2017 sauf en cas d'opposition des communes dans les conditions exposées ci-dessus.

Considérant que le travail requis est actuellement incompatible avec la charge imposée d'harmonisation des compétences sur les deux prochaines années suite à la création de notre intercommunalité sur 17 communes constituées de 29 communes historiques ;

Considérant la volonté de la commune de conserver sa compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme ;

Et vu l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou
- de demander au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

2017-02-02/ Avis au projet du GAEC du Petit Rossignol

Suite à l'enquête publique sur l'installation classée du GAEC du Petit Rossignol, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer concernant le projet d'extension d'un élevage avicoles portant l'effectif à 66 000 volailles par lot.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas émettre d'avis défavorable au projet du GAEC du Petit Rossignol.

2017-02-03/ Convention d'occupation du domaine public et redevance à percevoir – Restaurant l'Authentique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Restaurant l'Authentique représentée par Madame Ekaterina TASSIN souhaite installer une terrasse sur le domaine public au droit de son restaurant au 48 rue du Général Leclerc, parcelle cadastrée AO 194.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une convention actant cette occupation, moyennant une redevance annuelle. Le montant de cette redevance est fixé à 5.60 €/m² an, conformément à la délibération du 5 décembre 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à établir et signer ladite convention d'occupation du domaine public avec le Restaurant l'Authentique.

2017-02-04/ Route d'Angers et rue de la Corderie – travaux de génie civil pour les télécommunications – signature convention tripartite entre ORANGE, le SIEMML et la commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du 11 juillet 2016 l'autorisant à abonder le fonds de concours du SIEMML pour un montant de 68 344,17€ dans le cadre de l'effacement des réseaux basse tension et d'éclairage public rue de la Corderie et route d'Angers.

Cette délibération précise que les travaux de génie civil pour les télécommunications font l'objet d'une convention tripartite entre Orange, le SIEMML et la commune. Le montant des travaux prévu par cette convention est de 43 231.18€ TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention entre Orange, le SIEMML et la commune, et à engager le montant de 43 231.18 TTC nécessaire à la réalisation des travaux.

2017-02-05/ Services Techniques – achat d'un chargeur et d'une benne – entreprise MAC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise MAC, pour l'acquisition d'un chargeur et d'une benne, d'un montant de 7 750 € HT. Les crédits seront inscrits au BP 2017.

2017-02-06/ Rue Anselme Bouvet et rue Mercier La Vendée – aménagement centre-ville

Dans le cadre de la poursuite des travaux d'aménagement du centre-ville, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il apparaît nécessaire de procéder à des travaux d'aménagement pour la rue Anselme Bouvet (effacement des réseaux d'eaux usées,

d'eau potable, de l'éclairage et réfection de la surface) ainsi que pour la rue Mercier La Vendée (réfection de la surface) pour un montant total estimé à 180 000 € HT environ. A cet effet, Monsieur le Maire propose de recourir à un assistant à maître d'ouvrage afin de lancer les consultations et de suivre l'ensemble des travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- Poursuivre les travaux d'aménagement du centre-ville pour la rue Anselme Bouvet et la rue Mercier La Vendée et de l'autoriser à lancer les appels d'offres afférents.
- Recourir à un assistant à maître d'ouvrage à cet effet.
- Prévoir d'inscrire les crédits au budget 2017.

2017-02-07/ Actualisation des participations des communes extérieures pour les enfants scolarisés à l'école publique Edmond GIRARD – année scolaire 2016/2017

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a voté la participation aux communes extérieures pour les enfants domiciliés chez elles, et qui sont scolarisés à l'école Edmond GIRARD. La participation est calculée sur la base des charges à caractère général, des frais de personnel et des fournitures, divisée par le nombre d'élèves.

Aussi pour l'année scolaire 2016/2017 la participation proposée est de :

- **pour l'école maternelle : 1 057.58 €** (contre **1 056.26 €** en 2015/2016) soit une hausse de 0.13 %, qui se détaille comme suit :
 - Fonctionnement école : 878.99 €
 - Fonctionnement cantine : 118.57 €
 - Fournitures scolaires : 27.09 €
 - Récompenses scolaires : 16.87 €
 - Arbre de Noël : 16.06 €
- **pour l'école primaire : 474.63 €** (contre **459.59 €** en 2015/2016) soit une hausse de 3.27 % qui se détaille comme suit :
 - Fonctionnement école : 299.10 €
 - Fonctionnement cantine : 131.57 €
 - Fournitures scolaires : 27.09 €
 - Récompenses scolaires : 16.87 €.

2017-02-08/ Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2017

M ROUSSEAU, Adjoint délégué aux Finances, rappelle au Conseil que le Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus.

M ROUSSEAU indique que ce débat constitue une étape préalable au vote des budgets primitifs et doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Après présentation des résultats de l'année 2016 et des orientations proposées pour 2017, le Conseil Municipal a pris acte de la tenue du DOB, pour les budgets de la commune nouvelle du Lion d'Angers.

2017-02-09/ Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'auparavant, les communes prenaient une délibération générale autorisant le Maire à engager et mandater les dépenses dans la limite du quart des dépenses d'investissement réalisées l'année N-1. Or il n'est plus possible de prendre cette disposition car il est nécessaire de justifier les crédits. Aussi, chaque mois avant le vote du budget, les dépenses d'investissement prévues dans les différentes commissions feront l'objet d'une délibération pour ouvrir les crédits nécessaires dans l'attente du vote du budget.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager et à mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du Budget Primitif 2017, pour février 2017 les crédits nécessaires au paiement des dépenses suivantes :

- Rue Octave Hamelin – Budget Assainissement – raccordement eaux usées – DURAND, pour un montant de 1 720 € HT
- Services Techniques – achat d'un chargeur et d'une benne – entreprise MAC, pour un montant de 7 750 € HT.
- Route d'Angers et rue de la Corderie – travaux de génie civil pour les télécommunications – signature convention tripartite entre ORANGE, le SIEMML et la commune – d'un montant de 43 231.18 TTC nécessaire à la réalisation des travaux.

2017-02-10/ Autorisation de verser la première part de la participation communale au Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud (SBOS)

Monsieur le Maire informe le Conseil que le comité syndical du SBOS a voté le versement de la participation communale dès le mois de janvier 2017 à hauteur de 30%. Cette mesure a pour objet de limiter le recours au crédit pour faire face au besoin de trésorerie du Syndicat. Cet acompte demandé représente 30 % de la participation financière de 2016, soit 9 235.68 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager et à mandater un acompte de 30 % avant le vote du budget 2017.

2017-02-11/ SIAEP du Segréen - modification des statuts - désignation des délégués au SIAEP

L'article 5 des statuts du syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau potable du Segréen (SIAEP du Segréen) est modifié comme suit :

Le paragraphe suivant : « *chaque commune adhérente est représentée par deux délégués titulaires. Chaque commune désignera un délégué suppléant appelé à siéger au Comité, avec voix délibérative, en cas d'empêchement d'un délégué titulaire* » est supprimé et remplacé par :

« *Le nombre de représentants est fixé à un délégué titulaire et un délégué suppléant par tranche de 1 000 habitants (en référence au chiffre de la population totale du dernier recensement connu au 31 décembre 2016)* ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer :

- Les 5 délégués titulaires suivants :
 - o Mme Nicole MELLIER,
 - o M Jean-Paul LEQUEUX,
 - o M Jean-Paul ROUSSEAU,
 - o M Bernard MENANT,
 - o et M Richard GUILLEMIN.
- Et les 5 délégués suppléants suivants :
 - o M Joël PARÉ,
 - o M Arnaud DAVID,
 - o M Arsène DELANOE,
 - o M Michel RAYNAL,
 - o et M Patrick PISCIONE.

2017-02-12/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT

Monsieur le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir les devis suivants et de régler les dépenses comme ci-dessous :

Commission Voirie :

lieu	désignation	entreprise	montant HT
Budget Assainissement Rue Octave Hamelin	raccordement eaux usées	DURAND	1 720 €

Clôture de la séance à 22h15.

Fait au Lion d'Angers, le 7 février 2017.

Compte rendu complet disponible
à compter du 24 février 2017

Le Maire,



Étienne GLÉMOT

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU LUNDI 6 FEVRIER 2017
P R O C È S - V E R B A L

L'an deux mille dix-sept, le six février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune nouvelle du Lion d'Angers, convoqué le trente et un janvier deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, MM Arnaud DAVID, Arsène DELANOE, Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Jean-Paul PARIS, Marc PAULOIN, MME Nelly PÉANT, M Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, M Michel RAYNAL, MMES Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Isabel CROSVILLE.
Mme Nelly GAUTTIER qui a donné pouvoir à M Alain DAILLEZ.
Mme Ingrid LAMBERT.
Mme Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
M Joël PARÉ, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude HAMARD.
M Hugues SAULOUP, qui a donné pouvoir à Mme Nicole MELLIER.
M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à M Étienne GLÉMOT.
Mme Sandrine SOYÉ, qui a donné pouvoir à Mme Nelly PÉANT.

Secrétaire de séance : M Arsène DELANOE.

Nombre de Conseillers en exercice36
Nombre de Conseillers présents28
Nombre de suffrages exprimés.....34

Ouverture de la séance à 20h30.

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2017.**

Adoption à l'unanimité.

➤ **AGENDA de M. le Maire.**

M. le Maire présente son agenda.

➤ **Agenda de M. MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.**

M. le Conseiller départemental présente son agenda.

➤ **Compte rendu du Conseil Communautaire séance du 12 janvier 2017.**

M MUHAMMAD 1^{er} Adjoint, rapporte au Conseil le compte rendu du Conseil Communautaire.

→ 2^{ème} Conseil communautaire : tous les vice-présidents ont présenté leurs commissions et leurs attributions.

⇒ COMMISSION URBANISME – VOIRIE – ECONOMIE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Alain DAILLEZ

Compte rendu du 24 janvier 2017 :

→ Analyse des documents d'urbanisme :

- 9 permis de construire
- 5 déclarations préalables
- 12 certificats d'urbanisme
- 7 DIA (déclarations d'intention d'aliéner).

Lancement marché PLU : 8 offres ont été reçues, les plis ont été ouverts le 18 janvier, les prochaines commissions auront lieu les 6 et 10 février / **Renouvellement de la DSP (Délégation de Service Public) SAUR** : l'échéance de la DSP est au 31 décembre 2017, une consultation est lancée pour le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de réaliser le cahier des charges de la consultation / **Projet 3^{ème} salle de sports intercommunale** : l'implantation envisagée se situe entre les 2 salles de sports existantes. Nécessité d'acquérir une partie du chemin d'accès, propriété pour partie des Consorts HUAU.

M CHALET : « C'est la Communauté de communes qui doit faire l'acquisition. »

Vidéosurveillance : un rapport a été remis en janvier 2017 qui indique une hausse des infractions entre 2015 et 2016, avec un faible taux d'élucidation. Comme dans beaucoup de villes aujourd'hui, les caméras peuvent apporter des éléments importants aux enquêteurs. Les propositions d'implantation portent sur de nombreux points particuliers, une analyse est à faire afin d'établir les priorités d'installation / **PDIPR** (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées). Il s'agit d'inscrire les chemins ruraux de la commune à ce plan pour les valoriser. Les chemins entretenus par le Conseil départemental le resteront, il conviendra d'inscrire un chemin privé à ce plan / **Installation d'alarme extérieure** : actuellement 2 demandes (un professionnel et un particulier) – la législation prévoit que les autorités municipales peuvent par arrêté, fixer les conditions d'installation de ces dispositifs. La réponse peut se faire au cas par cas ou par arrêté général (sur le nombre de décibels, sur le temps d'alerte...). Pour des raisons de simplification, Monsieur le Maire propose d'établir un arrêté général.

2017-02-01/ Opposition au transfert de compétence PLU à la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou (loi ALUR) ou à tout autre EPCI

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) n°2014-366 du 24 mars 2014 modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux Communauté de Communes et Communautés d'Agglomération.

Elle prévoit un transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme aux Communautés de Communes qui n'ont pas cette compétence à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi, soit le 27 mars 2017, sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent dans les trois mois précédent le terme du délai d'applicabilité.

Il en résulte que le transfert aux Communautés de Communes de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 mars 2017 sauf en cas d'opposition des communes dans les conditions exposées ci-dessus.

Considérant que le travail requis pour le transfert d'une telle compétence est actuellement incompatible avec la charge imposée d'harmonisation des compétences sur les deux prochaines années suite à la création de notre intercommunalité sur 17 communes constituées de 29 communes historiques ;

Considérant la volonté de la commune nouvelle du Lion d'Angers de conserver sa compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 :

M le Maire : Pour une fois, cette délibération ne sera efficace que si nous ne la votons pas seuls, puisque l'objectif de cette délibération c'est de participer à une minorité de blocage, parce que la compétence est transférée automatiquement par la loi NOTRe c'est d'ailleurs pour cela qu'elle est écrite dans nos statuts et qu'elle ne s'appliquera le

25 mars que si nous n'avons pas réussi à rassembler une minorité de blocage de 25 % de la population. Le PLU sera renvoyé à 2020. Il faudra alors se reposer cette question, puisqu'à chaque changement de gouvernance dans les communes, la question sera posée aux élus.

Mme BOUCHET : Cela représente quel poids par rapport à la population ?

M le Maire : Nous sommes 4 500 habitants sur 36 000, cela représente 12 %. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Décide :
 - de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou,
 - de demander au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

2017-02-02/ Avis au projet du GAEC du Petit Rossignol

Suite à l'enquête publique sur l'installation classée du GAEC du Petit Rossignol, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer concernant le projet :

- d'extension d'un élevage avicoles portant l'effectif à 66 000 volailles par lot.

Monsieur le Maire propose au Conseil de ne pas émettre d'avis défavorable au projet du GAEC du Petit Rossignol.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Décide de ne pas émettre d'avis défavorable au projet du GAEC du Petit Rossignol.

2017-02-03/ Convention d'occupation du domaine public et redevance à percevoir – Restaurant l'Authentique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Restaurant l'Authentique représentée par Madame Ekaterina TASSIN souhaite installer une terrasse sur le domaine public au droit de son restaurant au 48 rue du Général Leclerc, parcelle cadastrée AO 194.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une convention actant cette occupation, moyennant une redevance annuelle. Le montant de cette redevance est fixé à 5.60 €/m² an, conformément à la délibération du 5 décembre 2016.

Aussi, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'établir et de signer ladite convention d'occupation du domaine public avec le Restaurant l'Authentique.

M CHALET : « Pour apporter une précision, cette terrasse sera réalisée avec accessibilité, le tarif qui a été fixé est le même tarif que celui en vigueur appliqué au Bar de l'Hippodrome.

Mme MELLIER : Il y a 9 m², on garde toujours 1m40 de trottoir ?

M CHALET : Oui, la terrasse ne prendra pas plus que ce qu'il y avait jusqu'à présent, l'espace qu'il y avait dans le domaine public sera le même. La terrasse sera d'un autre gabarit qui sera beaucoup plus esthétique. L'accessibilité se fera à partir du haut de la rue du Général Leclerc, avec un système de palier qui se déclenchera pour pouvoir y accéder.

M DAVID : Les Bâtiments de France en pensent quoi ?

M CHALET : Le dossier est en cours d'instruction auprès de l'architecte des Bâtiments de France. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Adopte les termes de la convention d'occupation du domaine public.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public et de signer les documents nécessaires à cette opération.
- Autorise l'exploitant à utiliser une terrasse d'une surface de 9 m² sur le domaine public.
- Fixe la location annuelle à 50.40 €. Un prorata sera calculé à compter de la date d'installation effective de la terrasse.
- Précise que le montant de la location sera actualisé le 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'évolution des tarifs communaux.

⇒ **COMMISSION VOIRIE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul LEQUEUX

Compte rendu du 24 janvier 2017 :

Point travaux route d'Angers : ENEDIS en attente, les dates d'intervention ne sont pas finalisées, prévision fin février. Les anciens poteaux seront ôtés en mars. SAUR : un endroit non terminé (près de chez GODICHEAU). Elagage réalisé le 25 janvier pour pose des poteaux d'éclairage public. L'allée le long des commerces (du garage RAMAGE vers le centre de contrôle technique) ne sera pas praticable pour les PMR (gros dévers) devis en cours auprès de l'entreprise DURAND pour un redressement (amélioration de surface) / **Ex-Maison de retraite – point sur les travaux** : préparation avant désamiantage en cours (destruction des cloisons intérieures). Contact avec Madame FERRE (mur mitoyen démolition) pour se mettre d'accord sur les conditions de cette séparation. Cette personne demande une sortie sur le terrain de la maison de retraite, ce qui semble difficile à valider / **Projet achat d'un véhicule** : la commune est dotée aujourd'hui de 8 véhicules. Une analyse sur un tableau avec modèles et kilométrage a été observée (Partner 176 600 kms, Berlingot 167 600 kms...). Le Partner est en mauvais état mais il pourrait encore servir en dépannage. Devis en cours pour 2 modèles d'utilitaires (électrique et essence) / **Projet achat matériel alternatif pour désherbage** : les membres de la commission vont étudier les solutions pour « l'après phyto », brochure avec des matériels « mécaniques », il y a 50 % de subvention si la commande est réalisée avant le 1^{er} juillet 2017 / **Projet aménagement école Edmond Girard, à la demande d'AEPLA** : plate-forme béton pour installation des jeux - dalle béton 5m x 5m fabriquée en régie - travaux prévus pendant la première semaine des vacances scolaires de février - les jeux sont financés par l'AEPLA - quelques massifs seront refaits en régie – transformation aspect minéral au sol + végétaux. 2 dalles : une pour l'école maternelle et une pour l'école primaire / **Aménagement extérieur Eglise** : les architectes du Bâtiment de France ne veulent pas de pelouses autour de l'église (humidité). Il est prévu une bande de 2m autour de l'arrière de l'église en gros graviers. Le reste de la zone sera travaillée avec de la végétation (arbustes) et couvre-sel (lauriers) / **Fleurissement** : 5 700 € pour le 1^{er} semestre 2016, 4 150 € pour le printemps 2017 (achat chez GODICHEAU) / **Devis divers / Informations diverses** : à la sortie du **lotissement de DURVAL**, un permis de construire a été accordé pour une petite résidence HLM avec 5 logements et une raquette au milieu pour le stationnement. Ces constructions seront en limite du trottoir, nous avons constaté qu'en sortant du lotissement en voiture, vu la vitesse des véhicules qui remontent la rue, il n'y aura pas de visibilité pour les conducteurs. Les membres de la commission vont étudier les conditions de modification de la voirie pour supprimer les dangers à venir.

2017-02-04/ Route d'Angers et rue de la Corderie – travaux de génie civil pour les télécommunications – signature convention tripartite entre ORANGE, le SIEML et la commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du 11 juillet 2016 l'autorisant à abonder le fonds de concours du SIEML pour un montant de 68 344,17€ dans le cadre de l'effacement des réseaux basse tension et d'éclairage public rue de la Corderie et route d'Angers.

Cette délibération précise que les travaux de génie civil pour les télécommunications font l'objet d'une convention tripartite entre Orange, le SIEML et la commune. Le montant des travaux prévu par cette convention est de 43 231.18 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ladite convention entre Orange, le SIEML et la commune, et à engager le montant de 43 231.18 € TTC nécessaire à la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre ORANGE, le SIEML et la commune.
- D'acter la participation communale de 43 231.18 € TTC au titre des travaux.

2017-02-05/ Services Techniques - achat d'un chargeur et d'une benne - entreprise MAC

Monsieur le Maire informe le Conseil que pour l'activité des services techniques il est nécessaire d'acquérir des accessoires (Chargeur et Benne) complémentaires.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil d'entériner le choix de la commission Voirie et de l'autoriser à signer le devis avec l'entreprise MAC, pour l'acquisition d'un chargeur et d'une benne, d'un montant de 7 750 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Retient le devis de l'entreprise MAC, relatif à l'achat d'un chargeur et d'une benne, pour un montant de 7 750 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2017-02-06/ Rue Anselme Bouvet et rue Mercier La Vendée - aménagement centre-ville

Dans le cadre de la poursuite des travaux d'aménagement du centre-ville, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il apparaît nécessaire de procéder à des travaux d'aménagement pour la rue Anselme Bouvet (effacement des réseaux d'eaux usées, d'eau potable, de l'éclairage et réfection de la surface) ainsi que pour la rue Mercier La Vendée (réfection de la surface) pour un montant total estimé à 180 000 € HT environ.

A cet effet, Monsieur le Maire propose de recourir à un assistant à maître d'ouvrage afin de lancer les consultations et de suivre l'ensemble des travaux.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- Poursuivre les travaux d'aménagement du centre-ville pour la rue Anselme Bouvet et la rue Mercier La Vendée et de l'autoriser à lancer les appels d'offres afférents.
- Recourir à un assistant à maître d'ouvrage à cet effet.
- Prévoir d'inscrire les crédits au budget 2017.

M CHALET : « Vous savez que l'effacement de la rue Mercier La Vendée a été effectué il y a quelques années, cela faisait partie d'un ensemble du secteur et la rue Anselme Bouvet n'avait pas été réalisée. C'est dans ce cadre qu'on avait fait le plan d'ensemble de réfection du centre-ville, de la rue du Général Leclerc et des rues adjacentes, qu'on avait mis une option sur certaines rues. On a eu le droit à une DETR sur une base qui était de 300 000 € et comme le chiffre final a été plus faible (120 000 €), nous pouvons poursuivre. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Décide de :
 - Poursuivre les travaux d'aménagement du centre-ville pour la rue Anselme Bouvet et la rue Mercier La Vendée et de l'autoriser à lancer les appels d'offres afférents.
 - Recourir à un assistant à maître d'ouvrage à cet effet.
 - Prévoir d'inscrire les crédits au budget 2017.

Prochaine commission Urbanisme - Voirie : le 23 février à 20h.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION - CULTURE - RELATIONS INTERCOMMUNALES

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Patrick PISCIONE

Compte rendu du 31 janvier 2017 :

Journal du Lion : Le prochain numéro sera distribué d'ici 15 jours - dossier central : orientations budgétaires et les grands travaux / **Manifestations - Fête du 14 juillet :** organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, la rencontre du 10 janvier a permis de caler l'organisation et le rôle et responsabilités de chacun - programme précis dans les prochaines semaines - **Fête de la musique :** il n'y aura qu'un seul feu d'artifice, à ce titre nous allons revoir l'organisation de cette fête et son timing / **Budget 2017 :** pas de changement particulier par rapport à l'année dernière, le site Internet est en place,

néanmoins une nouveauté : un budget vidéo pour mettre en avant la ville et ses habitants / **Questions diverses** : la commission Patrimoine a souhaité qu'on se penche sur les règlements intérieurs des salles.

M MUHAMMAD : Précision : c'est le règlement intérieur de toutes les salles. Vous m'avez demandé de voir avec la commission Communication pour qu'on puisse avoir une grille de lecture et qu'on ait un règlement sur une base commune et harmonisée.

Mme MELLIER : Cela ne concerne pas les salles de sports, mais que les salles communales. Nous pourrions mettre en place un comité de pilotage avec également la participation de la commission Vie Associative. »

Prochaine commission le 22 février à 20h30.

⇒ **COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHÉ**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Nicole MELLIER

Compte rendu du 23 janvier 2017 :

Visite de la Bibliothèque Hervé Bazin : des travaux d'éclairage vont être refaits (une partie en régie et une partie par une entreprise qui interviendra en février) / **Visite de la salle David d'Angers** (rez-de-chaussée et étage) besoins de transfert dans ces locaux des bureaux de la mairie, pendant les travaux qui auront lieu dans les locaux de la mairie - les architectes ont demandé de procéder à un déménagement complet de la mairie pendant la durée des travaux - Déplacement du système informatique et téléphonie pour que tout soit opérationnel à compter du mois de juin / **Local « A la Croisée des Chemins »** : couverture de la maison des pèlerins, entreprise VIGNERON / **Salle de danse Nathalie Riflard** : travail effectué sur le parquet (problème de glisse important) / **Salle de la Mare aux Cogs** : travaux faits en régie / **Point sur les travaux ERP** qui ont été réalisés en 2016 principalement en régie : pour voir ce qui reste à faire. Problématique de la Bibliothèque Edmond Girard et la mise en accessibilité de la perception / **Budget 2017**.

Commission Marché :

Mme MELLIER : « Il n'y a pas eu de commission, mais nous avons invité les commerçants à la galette le 20 janvier. Certains commerçants se sont déplacés pour partager ce moment malgré le froid. »

Prochaine commission le 16 février à 18h30.

⇒ **COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle CHARRAUD

Compte rendu du 19 janvier 2017 :

Demandes de subvention : étude en cours des premières demandes, présentation du tableau des attributions en conseil au moment du vote du budget comme les années passées / **Assemblée générale des aéroglisseurs** du 4 février : renouvellement de l'animation à l'occasion du Téléthon le 9 décembre 2017.

Prochaine commission le 9 février à 20h.

⇒ **COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Véronique BOUCHET

Compte rendu du 2 février 2017 :

Dossiers sociaux : 2 demandes d'aide financière – 1 dossier d'aide sociale – 1 notification d'aide sociale – 1 dossier d'aide à l'adhésion culturelle – 5 dossiers d'aide

aux vacances (2 pour le collège Val d'Oudon – 3 pour l'école Edmond Girard) / **Nombre de demandeurs d'emploi** en janvier 2017 : 288 (127 hommes et 161 femmes) / **Galette banque alimentaire** le 8 février à 20h au Lion d'Angers.

Compte rendu commission Logement du 23 janvier 2017 :

Propositions d'attribution : 1 T2, 3 T3 et 1 T4.

Questionnaire « projet Résidence seniors » :

Mme HAMARD : « Il y eu 140 retours des communes de la Communauté de Communes, car cela a été distribué aussi dans les communes environnantes, mais nous n'avons pas reçu toutes les réponses, pour Le Lion d'Angers 45 questionnaires ont été retournés, 86 personnes identifiées ont répondu.

Bilan :

- Beaucoup plus de femmes que d'hommes,
- Situation familiale : 55 % sont en couple,
- Souhait d'intégrer une résidence proche du centre-ville, lié au confort, car logement non adapté ou trop grand actuellement,
- Les deux tiers souhaiteraient être locataires, un T3 est préféré au T2,
- 43 % souhaiteraient un appartement,
- Concernant l'animation : 60 % désireraient disposer d'une grande salle pour des fêtes de famille ou pour passer du temps ensemble ou pour des ateliers culturels ou de l'inter-génération,
- Concernant les services demandés : repas et ménage pour la moitié, animation loisirs, puis aide pour faire les courses ou entretien du linge et activités de groupes. »

Prochaine commission le 9 mars à 19h30.

⇒ COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – APS & CANTINE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Richard GUILLEMIN

Compte rendu du 19 janvier 2017 :

Présentation du Conseil d'Administration du Collège du 29 Novembre 2016 :

Labellisation E3D (Etablissement en Démarche de Développement Durable). Mise en place d'un comité de Pilotage. Objectifs : recyclage des matériaux, lutte contre le gaspillage, découverte et valorisation de la biodiversité – Voyage en Allemagne du 11 au 18 octobre 2016 : 44 élèves de 4^{ème} et 4 accompagnateurs - Voyage en Grande Bretagne du 12 au 17 mars 2017 : 102 élèves de 4^{ème} et 8 accompagnateurs – Voyage en Italie en avril 2017 avec le Collège de Châteauneuf/Sarthe : 37 élèves de 3^{ème} du Val d'Oudon, 23 élèves de 3^{ème} du collège de Châteauneuf/Sarthe et 6 accompagnateurs - Séjour APPN à Saint-Lary (Pyrénées) du 11 au 16 juin 2017 : 120 élèves de 5^{ème} et 12 accompagnateurs. Budget Prévisionnel / **Ecole Sacré Cœur d'Andigné** : l'exercice anti-intrusion aura lieu en février / **Ecole Edmond Girard** : financement des jeux de parcours pour la cour de récréation et financés par l'AEPLA. Parcours avec des billes pour les primaires, avec de petites voitures pour la maternelle, mise en service prévue après les vacances de février. Installation de parcours pédagogique sous le préau.

2017-02-07/ Actualisation des participations des communes extérieures pour les enfants scolarisés à l'école publique Edmond GIRARD :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il est demandé une participation aux Communes extérieures pour les enfants domiciliés chez elles, et qui sont scolarisés à l'école Edmond GIRARD.

La participation est calculée sur la base des charges à caractère général, des frais de personnel et des fournitures, divisée par le nombre d'élèves.

Aussi pour l'année scolaire 2016/2017 la participation proposée est de :

- **pour l'école maternelle : 1 057.58 €** (contre **1 056.26 €** en 2015/2016) soit une hausse de 0.13 %, qui se détaille comme suit :
 - Fonctionnement école : 878.99 €
 - Fonctionnement cantine : 118.57 €
 - Fournitures scolaires : 27.09 €
 - Récompenses scolaires : 16.87 €
 - Arbre de Noël : 16.06 €
- **pour l'école primaire : 474.63 €** (contre **459.59 €** en 2015/2016) soit une hausse de 3.27 % qui se détaille comme suit :
 - Fonctionnement école : 299.10 €
 - Fonctionnement cantine : 131.57 €
 - Fournitures scolaires : 27.09 €
 - Récompenses scolaires : 16.87 €

Mme MENANT : « Comment peut-on expliquer une hausse de 0.13 % en maternelle alors qu'en primaire elle est de 3.27 % ? »

M ROUSSEAU : Le fait d'avoir eu une extension, on a eu des charges de fonctionnement plus importantes. Les charges à caractère général n'ont pas augmenté, ce sont les frais de personnel qui ont augmenté, il y a plus d'entretien, c'est cela qui fait la différence. Les charges prises en compte sont celles de l'année 2016 qui servent pour le calcul de cette année, il y a toujours un décalage. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Fixe pour l'année scolaire 2016-2017, la participation des communes extérieures pour les enfants scolarisés à l'école publique Edmond Girard comme suit :
 - o École maternelle : 1 057.58 €/élève
 - o École primaire : 474.63 €/élève
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires et d'adresser les factures aux communes « utilisatrices ».

Prochaine commission le 2 mars à 19h30.

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – RÉFORME

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

➔ **Commission « FINANCES » du 27 janvier 2017 :**

2017-02-08/ Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) 2017

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1,

CONSIDÉRANT qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les villes de 3 500 habitants et plus,

CONSIDÉRANT que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

CONSIDÉRANT que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Sur le rapport de Monsieur ROUSSEAU Adjoint délégué aux Finances et sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil a été invité à débattre.

Ayant entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE, pour les budgets de la ville du Lion d'Angers, de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

2017-02-09/ Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'auparavant, les communes prenaient une délibération générale autorisant le Maire à engager et mandater les dépenses dans la limite du quart des dépenses d'investissement réalisées l'année N-1. Or il n'est plus possible de prendre cette disposition car il est nécessaire de justifier les crédits. Aussi, chaque mois avant le vote du budget, les dépenses d'investissement prévues dans les différentes commissions feront l'objet d'une délibération pour ouvrir les crédits nécessaires dans l'attente du vote du budget.

Monsieur le Maire propose donc d'ouvrir pour février 2017 les crédits suivants, nécessaires au paiement des dépenses suivantes :

- Rue Octave Hamelin – Budget Assainissement – raccordement eaux usées – DURAND, pour un montant de 1 720 € HT
- Services Techniques – achat d'un chargeur et d'une benne – entreprise MAC, pour un montant de 7 750 € HT.
- Route d'Angers et rue de la Corderie – travaux de génie civil pour les télécommunications – signature convention tripartite entre ORANGE, le SIEML et la commune – d'un montant de 43 231.18 TTC nécessaire à la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à engager et à mandater les dépenses d'investissement susmentionnées ci-dessus, avant le vote du budget.

2017-02-10/ Autorisation de verser la première part de la participation communale au Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud (SBOS)

Monsieur le Maire informe le Conseil que le comité syndical du SBOS a voté le versement de la participation communale dès le mois de janvier 2017 à hauteur de 30%. Cette mesure a pour objet de limiter le recours au crédit pour faire face au besoin de trésorerie du Syndicat. Cet acompte demandé représente 30% de la participation financière de 2016, soit 9 235.68 €. Monsieur le Maire propose donc au Conseil d'engager et de mandater cet acompte de 30% avant le vote du budget 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à engager et à mandater un acompte de 30 % de la participation financière de 2016 au profit du SBOS, soit 9 235.68 €, avant le vote du budget.

→ Commission « du PERSONNEL » du 27 janvier 2017 :

M ROUSSEAU, Adjoint délégué au Personnel, apporte quelques informations :

- *« Nous avons recruté un agent aux services techniques (unité espaces verts) en remplacement de Valentin COTTENCEAU, il a commencé aujourd'hui pour une durée d'un an renouvelable (mais cela va dépendre du devenir des contrats d'avenir). On lui souhaite une bonne intégration au sein de l'équipe.*
- *Recrutement en cours d'un agent pour le service administratif : à partir du 1^{er} mars 2017, nous allons avoir en charge les cartes nationales d'identité, ce sera une charge de travail supplémentaire donc on a besoin de personnel de renfort. »*

→ Commission « ADMINISTRATION » du 27 janvier 2017 :

2017-02-11/ SIAEP du Segréen – modification des statuts – désignation des délégués au SIAEP

L'article 5 des statuts du syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau potable du Segréen (SIAEP du Segréen) est modifié comme suit :

Le paragraphe suivant : *« chaque commune adhérente est représentée par deux délégués titulaires. Chaque commune désignera un délégué suppléant appelé à siéger au Comité, avec voix délibérative, en cas d'empêchement d'un délégué titulaire »*

est supprimé et remplacé par : *« Le nombre de représentants est fixé à un délégué titulaire et un délégué suppléant par tranche de 1 000 habitants (en référence au chiffre de la population totale du dernier recensement connu au 31 décembre 2016) ».*

Monsieur le Maire propose au Conseil de nommer :

Les 5 délégués titulaires suivants :	Et les 5 délégués suppléants suivants :
<ul style="list-style-type: none">o Mme Nicole MELLIER,o M Jean-Paul LEQUEUX,o M Jean-Paul ROUSSEAU,o M Bernard MENANTo et M Richard GUILLEMIN.	<ul style="list-style-type: none">o M Joël PARÉ,o M Arnaud DAVID,o M Arsène DELANOE,o M Michel RAYNAL,o M Patrick PISCIONE.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Nomme les 5 délégués titulaires et les 5 délégués suppléants, désignés ci-dessus.

Prochaines commissions : Personnel le 24 février à 14h30
et Finances le 24 février à 13h30.

⇒ **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

2017-02-12/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

Le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir les devis et de régler les dépenses comme ci-dessous :

→ **Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT :**

Commission Voirie :

lieu	désignation	entreprise	montant HT
Budget Assainissement Rue Octave Hamelin	raccordement eaux usées	DURAND	1 720 €

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « investissement ».

Clôture de la séance à 22h15.

Prochain Conseil Municipal de la commune nouvelle : lundi 6 mars 2017 à 20h30.

Le Maire,



Etienne GLÉMOT

Le secrétaire,

Arsène DELANOE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 6 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept, le six mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune nouvelle du Lion d'Angers, convoqué le vingt-huit février deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arsène DELANOE, Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, MME Ingrid LAMBERT, M Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Marc PAULOIN, MME Nelly PÉANT, M Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, M Hugues SAULOUP, MMES Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Anne-Sophie BARTHE, qui a donné pouvoir à Jean-Paul PARIS.
M Arnaud DAVID, qui a donné pouvoir à Sylvie RABIN.
Mme Nelly GAUTTIER qui a donné pouvoir à M Bernard MENANT.
Mme Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
M Michel RAYNAL, qui a donné pouvoir à M Marc PAULOIN.
M Benjamin SIRJEAN.
Mme Sandrine SOYÉ.

Secrétaire de séance : Mme Emeline STEINIRGER.

Nombre de Conseillers en exercice	36
Nombre de Conseillers présents	29
Nombre de suffrages exprimés.....	34
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

2017-03-01/ Convention avec le SDIS favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires

Il est proposé que les enfants de sapeurs-pompiers volontaires du Lion d'Angers qui sont inscrits sur une école publique ou privée de la commune et qui ne sont pas inscrits habituellement et régulièrement à la cantine et à la garderie puissent être autorisés à bénéficier de ces services lorsque le sapeur-pompier volontaire est appelé en intervention. Les frais de cantine et de garderie seront à la charge de la commune.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette décision.

2017-03-02/ Convention de mise à disposition d'un terrain au profit du Conseil Départemental 49 – Création d'une mare pédagogique à proximité du Collège Val D'Oudon

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental de Maine-et-Loire souhaite porter un projet de création d'une mare pédagogique à proximité du collège Val d'Oudon.

Le Département sollicite la mise à disposition d'un terrain de 3 000 m² (bornage à définir) pour y réaliser la mare et y pratiquer le pâturage avec des moutons.

En contrepartie de cette mise à disposition le département s'engage à :

- Clôturer le terrain et à entretenir la clôture
- Réaliser la mare pédagogique
- Gérer les transports des animaux
- Soigner et entretenir les animaux (*par l'intermédiaire du collègue, co-signataire de la convention*).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un terrain de 3 000 m² environ au profit du Département et tous documents afférents.
- d'adopter les termes de la convention de mise à disposition.

2017-03-03/ Convention SATEA – assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif – Conseil Départemental

Monsieur le Maire propose au Conseil de répondre favorablement à la proposition du Conseil Départemental de signer une convention dans le cadre de l'Assistance Technique aux collectivités dans le domaine de l'assainissement collectif.

Dans le cadre de cette convention, 3 types de missions sont proposées :

- Coordination et animation départementale
- Conseils Techniques ponctuels
- Expertise Technique d'assainissement.

Pour la commune, l'assistance consiste en 1 visite d'assistance à Andigné et au Lion d'Angers et 1 vérification des dispositifs d'autosurveillance des systèmes d'assainissement au Lion d'Angers.

Le montant annuel de cette convention est de 1 187.50 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec le Conseil Départemental.
- acte la participation communale de 1 187.50 € annuel.

2017-03-04/ PLU – choix du cabinet

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 7 novembre 2016, le Conseil Municipal a décidé de prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Un avis d'appel public à la concurrence a ainsi été publié dans le quotidien « Courrier de l'Ouest », le 15 décembre 2016.

La commission d'appel d'offres s'est réunie :

- le 28 janvier 2017 afin de procéder à l'ouverture des plis.
 - le 10 février 2017 pour prendre connaissance de l'analyse des offres
- Lors de cette réunion, la commission d'appel d'offres a sélectionné 3 bureaux d'études en vue de demander des précisions techniques et une confirmation du prix.
- le 17 février 2017 pour le choix du bureau d'études.

A cette dernière réunion, les représentants de la commission ont été unanimes pour retenir le bureau d'études URBA Ouest Conseil compte tenu des critères mentionnés dans le règlement de la consultation.

Les membres de la commission d'appel d'offres proposent donc, à l'unanimité, de retenir le bureau d'études URBA Ouest Conseil moyennant des honoraires d'un montant global de 28 500 € HT.

Vu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de se conformer à la proposition de la commission d'appel d'offres, en l'occurrence, le bureau d'études URBA Ouest Conseil, dont le siège social est à Eco Parc – le Champ Jubin – 44590 DERVAL pour assister la commune du Lion d'Angers lors de la procédure d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme moyennant des honoraires de 28 500 € HT.
- autorise Monsieur le Maire ou, à défaut ses Adjoints, à signer toutes les pièces du marché à passer avec le Bureau d'Etudes URBA Ouest Conseil.

2017-03-05/ Demande de subventions au titre des amendes de police : travaux d'aménagement carrefour zone de Durval et aménagement rue Saint Aubin

Deux dossiers de demande de subvention au titre des Amendes de police 2017 vont être présentés au Conseil départemental du Maine-et-Loire dans le cadre de deux projets d'aménagement :

- Aménagement de la sortie de la ZAC de Durval :

Ce projet consiste à réaliser un plateau piétonnier au droit de la route de Vern et de l'avenue Simone de Beauvoir pour sécuriser la sortie de la ZAC de Durval et les cheminements doux reliant la future Tranche 5 de cette opération.

- Aménagement de la rue Saint Aubin (Andigné) :

Ce projet consiste à reprendre l'ensemble de l'aménagement de cette route départementale, pour y créer une zone 30 afin de permettre une cohabitation harmonieuse entre les automobilistes et les piétons.

Cette demande de subvention a fait l'objet d'une présentation et information à la commission voirie du 23 février 2017.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour l'autoriser à demander les subventions inhérentes à ces travaux auprès du Conseil départemental du Maine et Loire, dont le montant estimatif sont les suivants :

- Aménagement sortie ZAC de Durval : 36 107 € HT
- Aménagement de la rue Saint Aubin : 206 765 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- à déposer, au nom de la Commune, deux demandes de subventions auprès du Conseil départemental, au titre des amendes de police, dans le cadre des projets de réaménagements de la sortie de la ZAC de Durval et de la rue Saint Aubin.
- à signer les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

2017-03-06/ Convention avec le PETR du Segréen pour le service ADS année 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014 met fin au 1^{er} juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat à toutes les communes compétentes dès lors qu'elles appartiennent à une communauté de 10 000 habitants ou plus.

Afin de palier au désengagement de l'Etat, le PETR du Segréen a, par délibération du 21 janvier 2015, souhaité mettre en œuvre un service d'instruction commun des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol pour l'ensemble des communes, composant l'Anjou Bleu, pays Segréen.

Par délibération en date du 1^{er} juin 2015, la commune historique du Lion d'Angers a décidé de confier l'instruction de tout ou partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol au service commun du PETR du Segréen.

Depuis le 1^{er} septembre 2016, l'instruction de l'intégralité des actes d'autorisation du droit des sols de la commune historique d'Andigné est assurée par le PETR du Segréen.

La nouvelle organisation territoriale mise en place par la loi NOTRE a induit la création de nombreuses communes nouvelles à l'échelon du Maine-et-Loire.

Afin de prendre en compte cette nouvelle réalité territoriale d'une part et la nouvelle phase de désengagement de l'Etat concernant l'ADS en 2017, il est proposé de signer une nouvelle convention avec le PETR du Segréen.

Afin de pouvoir signer cette nouvelle convention,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec le PETR du Segréen.
- acte la participation communale de 12 720 € au titre de l'année 2017.

2017-03-07/ Avis sur le projet de SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Segréen a été approuvé par délibération du comité syndical du Syndicat Mixte du Pays Segréen, en date du 17 avril 2013. Selon l'article L 143-20 du Code de l'urbanisme, les communes du Pays ont un délai de 3 mois pour communiquer leur avis.

Monsieur le Maire précise que par délibération en date du 24 septembre 2014 le comité syndical a prescrit la révision du SCOT afin de se conformer aux nouvelles législations et en particulier à la loi ENE.

Un travail spécifique a été mené particulièrement sur les thèmes suivants :

- Mise à jour des données

- Analyse de la consommation d'espace sur 10 ans
- Transformation du DOG (Document d'Orientations Générales) en DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'émettre un avis favorable au projet du SCOT du Pays Segréen
- de transmettre la délibération à Monsieur Le Président du Syndicat Mixte du Segréen.

2017-03-08/ Avis au projet du GAEC VALENCOUR

Suite à l'enquête publique sur l'installation classée du GAEC VALENCOUR, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer concernant le projet :

- d'extension d'un élevage de volailles portant l'effectif à 39 500 volailles (contre 30 000 aujourd'hui)
- d'approuver le plan d'épandage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable au projet du GAEC VALENCOUR.

2017-03-09/ Cession de la parcelle AN 29p à la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou (chemin accès salle de sports)

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 11 juillet 2016 l'autorisant à acquérir les parcelles AN 31 et AN 30 dans le cadre du projet de construction d'une salle de sport intercommunale.

L'acquisition de ces deux parcelles a été effectuée par la Communauté de Communes du Lion d'Angers en novembre 2016.

L'accès à ces terrains se réalise par la parcelle AN 29, propriété individuelle des consorts HUAU, de la Communauté de communes et de la commune du Lion d'Angers.

Afin de permettre la construction de la 3^{ème} salle de sport intercommunale, il est proposé au Conseil Municipal de céder la part individuelle de la commune du Lion d'Angers au profit de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches et signer tous les actes et documents nécessaires à la vente.
- décide de céder la part individuelle de la commune du Lion d'Angers au profit de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou.

2017-03-10/ Services Techniques : achat d'un véhicule – Garage RAMAGE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec le garage RAMAGE, pour l'acquisition d'un véhicule neuf « Peugeot Partner », d'un montant de 9 491.60 € HT. Les crédits seront inscrits au BP 2017.

2017-03-11/ Rues Saint Aubin et Croix Ruau – Signature Convention « Autorisation de Travaux d'Entretien et Financière » – Conseil Départemental

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil que par délibération du 7 novembre 2016, la commune a engagé l'aménagement et la sécurisation des rues Saint Aubin et Croix Ruau. S'agissant de routes départementales, il convient de signer une convention avec le Conseil Départemental de Maine-et-Loire afin d'obtenir l'autorisation de réaliser les travaux. En contrepartie, cette convention prévoit de déterminer la participation du Département au titre de l'entretien de la chaussée départementale.

Dans le cadre de la réfection de la couche de roulement entre les PR 8+513 et PR 8+748 la participation du Département est estimée à 2 350 HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental et l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de cette convention.

2017-03-12/ Changement du moteur du groupe de ventilation de la cantine scolaire Edmond Girard

Monsieur le Maire informe le Conseil que la ventilation de la cantine scolaire Edmond Girard est en panne depuis le 23 février. La panne provient de la défection du moteur existant. Il convient donc de procéder à son remplacement en urgence. L'entreprise QUIETALIS a été sollicitée pour effectuer ce changement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise QUIETALIS d'un montant de 2 227.18 € HT. Les crédits sont inscrits au BP 2017.

2017-03-13/ Versement de la Participation 2017 au SYMBOLIP (Syndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions) pour la Commission Locale de l'Eau (CLE)

Comme chaque année, il est procédé au versement au SYMBOLIP de la participation communale pour la Commission Locale de l'Eau répartie entre les 73 communes du bassin versant de l'Oudon. Les principales dépenses concernent la communication, les frais de secrétariat et d'animation pour la mise en œuvre et l'évaluation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

En 2017, la CLE poursuivra l'étude pour l'organisation des compétences GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sur le bassin versant de l'Oudon. Pour 2017, la participation communale s'élève à 1 969.28 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser la participation communale au SYMBOLIP d'un montant de 1 969.28 €, pour l'année 2017.

2017-03-14/ Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'auparavant, les communes prenaient une délibération générale autorisant le Maire à engager et mandater les dépenses dans la limite du quart des dépenses d'investissement réalisées l'année N-1. Or il n'est plus possible de prendre cette disposition car il est nécessaire de justifier les crédits. Aussi, chaque mois avant le vote du budget, les dépenses d'investissement prévues dans les différentes commissions feront l'objet d'une délibération pour ouvrir les crédits nécessaires dans l'attente du vote du budget.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager et à mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du Budget Primitif 2017, pour mars 2017 les crédits nécessaires au paiement des dépenses suivantes :

- Ateliers : serre-joints, société ROIMIER TESNIERE, pour un montant de 87.20 € HT.
- Bâtiments communaux : sécurité, société DAAC, pour un montant de 375.20 € HT.
- Groupe Scolaire Edmond Girard – cantine : moteur du groupe de ventilation, société QUIETALIS, pour un montant de 2 227.18 € HT.
- Services Techniques : souffleur, société PLAISANCE, pour un montant de 566.67 € HT.
- Services Techniques : acquisition compresseur, société ESPACE EMERAUDE, pour un montant de 124.12 € HT.
- Services Techniques : radar, société DATA COLLECT, pour un montant de 343.95 € HT.
- Budget annexe Assainissement rue Saint Aubin Andigné : relevés topographiques, société PRISMA TOP, pour un montant de 360 € HT.
- Services Techniques : achat d'un véhicule, garage RAMAGE, pour un montant de 9 491.60 € HT.

2017-03-15/ Piscine :

→ **Validation de l'ouverture de la piscine sur la saison estivale**

→ **et demande de création de 2 postes à la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou)**

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- de valider l'ouverture de la piscine sur la période estivale, soit du samedi 1^{er} juillet 2017 au mercredi 30 août 2017.
- de demander à la CCVHA (nouvel employeur dans le cadre de la mutualisation des services) la création des 2 contrats CDD suivants pour la piscine communale et indispensables pour son fonctionnement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Valide l'ouverture de la piscine sur la période estivale (du 1^{er} juillet 2017 au 30 août 2017).
- Autorise Monsieur le Maire à demander à la CCVHA :
 - La création d'un poste d'Educateur territorial d'APS principal de 2^{ème} classe sur la période estivale. Sa rémunération se fera sur l'indice brut 518 et l'indice majoré 445. Le maître-nageur sera libre de dispenser des cours

dont il aura l'entière responsabilité tant administrative que financière, et en assurera la gestion.

- La création d'un poste de surveillant de baignade sur le grade d'éducateur territorial sur la période estivale. Sa rémunération se fera sur l'I.B 418 et l'IM 371.

2017-03-16/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ **Demande de dégrèvement adressée par la SAUR** – sur la redevance assainissement à cause d'une fuite sur canalisation en sol réparée par le client – pour un administré de la rue de la Corderie – Le Lion d'Angers.

- Consommation année de la fuite (année 2016) :165 m³
- Moyenne des trois dernières années : 58 m³
- Le dégrèvement porte sur 107 m³.

→ **Assainissement collectif : lancement de la DSP (Délégation de Service Public) – choix assistance à maître d'ouvrage**

Suite à la commission MAPA (Marché à Procédure Adaptée) en date du 10 février 2017 pour le choix de l'assistance à maître d'ouvrage pour le lancement de la Délégation de Service Public pour l'assainissement collectif, c'est le cabinet GETUDES qui a été choisi pour un montant de 4 950 € HT.

Cette prestation comprend non seulement la sécurisation du lancement de la procédure DSP mais aussi un audit du contrat d'affermage qui arrive à échéance afin d'identifier les points forts et les faiblesses du contrat en cours et de permettre à la collectivité une connaissance exhaustive de l'état du service.

→ **Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT**

Monsieur le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir les devis et de régler les dépenses comme ci-dessous :

Commission Patrimoine :

Lieu	Désignation	Entreprise	Montant HT
Ateliers	Serre-joints	ROIMIER TESNIERE	87,20 €
Bâtiments communaux	Sécurité	DAAC	375,20 €
Groupe Scolaire Edmond Girard – Cantine	Moteur du groupe de ventilation	QUIETALIS	2 227.18 €

Commission Voirie :

Lieu	Désignation	Entreprise	Montant HT
Services Techniques	Souffleur	PLAISANCE	566.67 €
Services Techniques	Acquisition compresseur	ESPACE EMERAUDE	124.12 €
Services Techniques	Radar	DATA COLLECT	343.95 €
Budget annexe Assainissement rue Saint Aubin (Andigné)	Relevés topographiques	PRISMA TOP	360 €

Clôture de la séance à 22h15.

Fait au Lion d'Angers, le 7 mars 2017.

Compte rendu complet disponible
à compter du 24 mars 2017

Le Maire,



Étienne GLÉMOT

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU LUNDI 6 MARS 2017
PRO C È S - V E R B A L

L'an deux mille dix-sept, le six mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune nouvelle du Lion d'Angers, convoqué le vingt-huit février deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arsène DELANOE, Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, MME Ingrid LAMBERT, M Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Marc PAULOIN, MME Nelly PÉANT, M Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, M Hugues SAULOUP, MMES Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Anne-Sophie BARTHE, qui a donné pouvoir à Jean-Paul PARIS.
M Arnaud DAVID, qui a donné pouvoir à Sylvie RABIN.
Mme Nelly GAUTTIER qui a donné pouvoir à M Bernard MENANT.
Mme Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
M Michel RAYNAL, qui a donné pouvoir à M Marc PAULOIN.
M Benjamin SIRJEAN.
Mme Sandrine SOYÉ.

Secrétaire de séance : Mme Emeline STEINIRGER.

Nombre de Conseillers en exercice	36
Nombre de Conseillers présents	29
Nombre de suffrages exprimés.....	34

Ouverture de la séance à 20h30.

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2017.**

Adoption à l'unanimité.

➤ **AGENDA de M. le Maire.**

M. le Maire présente son agenda.

➤ **Agenda de M. MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.**

M. le Conseiller départemental présente son agenda.

➤ **Compte rendu du Conseil Communautaire séance du 16 février 2017.**

M MUHAMMAD 1^{er} Adjoint, rapporte au Conseil le compte rendu du Conseil Communautaire.

- ✓ Le 16 février : tenue d'un conseil communautaire « technique » qui a donné lieu à la création de divers conseils ou divers comités, notamment la création d'un conseil de développement, la loi oblige à avoir un conseil de développement. Ce sont des personnes non élues qui peuvent venir donner des idées pour que les élus puissent prendre les bonnes décisions. Il y a un conseil de développement par Communauté de communes et un au niveau du Pays.

- ✓ Création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) : effectif au 01/01/2017: 220 agents à la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou, suite à la mutualisation.
- ✓ Installation de la Commission Locale des Transferts de Charges (CLETC).

⇒ **COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – APS & CANTINE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Christina MENANT

Compte rendu du 2 mars 2017 :

Conseil d'Administration Collège Val d'Oudon : Compte rendu du 28 février. Prévision d'effectifs pour la rentrée 2017 : 606 élèves répartis en 26 classes. Création pour la rentrée d'un poste spécifique ayant pour rôle coordination de cycle 3 articulé au développement de la bi-langue allemand. Installation du Conseil de vie collégienne obligatoire depuis le mois de septembre mais effectif à la rentrée prochaine. Point travaux : réception d'un modulaire avec sanitaires d'ici la fin de l'année scolaire / **Point sur la DSP (Délégation de Service Public) pour l'accueil périscolaire** : 3 dossiers ont été déposés. Ouverture des plis le 17 mars / **Point COPIL** du 28 février : finaliser l'organisation de la semaine de la citoyenneté qui se déroulera du 15 au 19 mai. Action commune à toutes les structures (école et RECREA'LION) : nettoyage d'un secteur de la ville avec intervention du personnel communal, puis travail en classe avec une intervenante du SISTO. Un temps de restitution est prévu le 19 mai à 16h30 devant la mairie, avec une délégation de chaque structure qui présentera toutes les actions menées pendant la semaine / **Point divers** : les portes ouvertes de l'école Ste Claire se sont déroulées le 4 mars.

2017-03-01/ Convention avec le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de Maine-et-Loire favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires

Il est proposé que les enfants de sapeurs-pompiers volontaires du Lion d'Angers qui sont inscrits sur une école publique ou privée de la commune et qui ne sont pas inscrits habituellement et régulièrement à la cantine et à la garderie puissent être autorisés à bénéficier de ces services lorsque le sapeur-pompier volontaire est appelé en intervention. Les frais de cantine et de garderie seront à la charge de la commune. Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer la convention avec le SDIS.

M MUHAMMAD : « En tant que membre du bureau du SDIS, j'aurais sans doute le plaisir de venir signer la convention au nom du Président du Conseil d'Administration. L'objectif est simple : pendant leurs interventions, enlever le plus possible de stress aux sapeurs-pompiers. Tout est mis en œuvre pour favoriser les volontariats des sapeurs-pompiers, la particularité de cette convention est qu'elle concerne aussi la cantine.

M le Maire : Cette convention est réservée pour les situations exceptionnelles. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le SDIS de Maine-et-Loire.

Prochaine commission le 30 mars à 19h30.

⇒ **COMMISSION URBANISME – VOIRIE – ECONOMIE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul PARIS

Compte rendu du 23 février 2017 :

→ Analyse des documents d'urbanisme :

- 3 permis de construire
- 12 déclarations préalables
- 10 certificats d'urbanisme
- 3 DIA (déclarations d'intention d'aliéner).

ZAC de DURVAL – aménagement tranche 4 : la vente de la ferme de DURVAL a été signée le 8 février avec le cabinet BESNIER. La commercialisation de la tranche 3 est pratiquement terminée. Prévision ouverture tranche 4 en 2017 / **Equipement multisports** : les entreprises sont retenues pour la réalisation de chaque lot. Il est proposé pour la commune du Lion d'Angers d'ajouter une piste d'athlétisme autour de l'équipement / **Rue Saint Gatien – création portillons maisons** : 2 demandes ont été formulées pour l'ouverture de portillons en arrière de propriétés, l'un des portillons débouche sur le passage piéton et ne supprimerait pas de place de stationnement. Les membres de la commission ne sont pas favorables à ces demandes.

2017-03-02/ Convention de mise à disposition d'un terrain au profit du Conseil Départemental 49 – Création d'une mare pédagogique à proximité du Collège Val D'Oudon

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental de Maine-et-Loire souhaite porter un projet de création d'une mare pédagogique à proximité du collège Val d'Oudon.

Le Département sollicite la mise à disposition d'un terrain de 3 000 m² (bornage à définir) pour y réaliser la mare et y pratiquer le pâturage avec des moutons.

En contrepartie de cette mise à disposition le département s'engage à :

- Clôturer le terrain et à entretenir la clôture
- Réaliser la mare pédagogique
- Gérer les transports des animaux
- Soigner et entretenir les animaux (par l'intermédiaire du collège, co-signataire de la convention).

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil :

- D'adopter les termes de la convention de mise à disposition,
- L'autorisation de signer la convention de mise à disposition d'un terrain de 3 000 m² environ au profit du Département et tous documents afférents.

M SAULOUP : « Qui est le propriétaire des moutons, parce que dans la convention il est indiqué que le propriétaire aura la charge d'assumer lui-même le déplacement des moutons ? Il aura un numéro d'élevage ?

M MUHAMMAD : Oui, c'est le département. C'est le service environnement qui gère.

Mme CHARRAUD : Même pendant les vacances ?

M MUHAMMAD : Pendant les vacances, les bêtes seront à Terra Botanica.

M SAULOUP : Par contre, j'en ai parlé au SBOS et j'aimerais bien qu'on se rapproche de ce syndicat, le SBOS en fait pas mal dans le secteur et ce serait dommage que le département fasse cela de son côté, car c'est un organisme qui serait d'accord pour faire cela et ils sont prêts à venir.

M MUHAMMAD : Oui ça a été transmis.

Mme CHARRAUD : Qui assure le bornage ?

M CHALET : C'est le département, c'est un terrain qui est mis à disposition, à l'identique du terrain du département qui est mis à disposition à la commune pour l'Isle aux Enfants. Cette convention avait fait l'objet de débat, pas pour cette convention mais on voulait absolument que ces terrains stabilisés soient remis en état, c'étaient les terrains au collège où il y avait les mobil homes.

Mme MELLIER : Il n'est pas écrit que l'entretien du terrain est à la charge du département.

M CHALET : On le rajoutera.

M MUHAMMAD : Cette mare pédagogique fait partie de tout un dispositif national de la labellisation E3D, la règle est dans le cadre des actions de citoyenneté qui est de montrer, aux enfants collégiens ou écoliers, tout le bien que peut avoir la biodiversité. Le but, c'est d'obtenir ce label et, cela suscite l'adhésion de la communauté éducative puisque cela fait partie du projet éducatif du collège du Val d'Oudon. Ce sont des petits moutons noirs de race Ouessant qui vont pâturer et qui iront ensuite dans d'autres secteurs pour ne pas qu'ils soient sans surveillance. Cette mare est aussi ouverte aux écoles du Lion d'Angers. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Adopte les termes de la convention de mise à disposition.

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil départemental et le Collège Val d'Oudon, et tous les documents nécessaires à cette opération.

2017-03-03/ Convention SATEA – assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif – Conseil Départemental

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de répondre favorablement à la proposition du Conseil Départemental de signer une convention dans le cadre de l'Assistance Technique aux collectivités dans le domaine de l'assainissement collectif.

Dans le cadre de cette convention, 3 types de missions sont proposées :

- Coordination et animation départementale
- Conseils Techniques ponctuels
- Expertise Technique d'assainissement.

Pour la commune, l'assistance consiste en 1 visite d'assistance à Andigné et au Lion d'Angers et 1 vérification des dispositifs d'autosurveillance des systèmes d'assainissement au Lion d'Angers. Le montant annuel de cette convention est de 1 187.50 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- de l'autoriser à signer la nouvelle convention avec le Conseil Départemental.
- d'acter la participation communale de 1 187.50 € annuel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec le Conseil départemental.
- Acte la participation communale de 1 187.50 € annuel.

2017-03-04/ PLU – choix du cabinet

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 7 novembre 2016, le Conseil Municipal a décidé de prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Un avis d'appel public à la concurrence a ainsi été publié dans le quotidien « Courrier de l'Ouest », le 15 décembre 2016.

La commission d'appel d'offres s'est réunie :

- Le 28 janvier 2017 afin de procéder à l'ouverture des plis.
- Le 10 février 2017 pour prendre connaissance de l'analyse des offres
Lors de cette réunion, la commission d'appel d'offres a sélectionné 3 bureaux d'études en vue de demander des précisions techniques et une confirmation du prix.
- Le 17 février 2017 pour le choix du bureau d'études.

A cette dernière réunion, les représentants de la commission ont été unanimes pour retenir le bureau d'études URBA Ouest Conseil compte tenu des critères mentionnés dans le règlement de la consultation.

Les membres de la commission d'appel d'offres proposent donc, à l'unanimité, de retenir le bureau d'études URBA Ouest Conseil moyennant des honoraires d'un montant global de 28 500 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

- se conformer à la proposition de la commission d'appel d'offres, en l'occurrence, le bureau d'études URBA Ouest Conseil, pour assister la commune du Lion d'Angers lors de la procédure d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme moyennant des honoraires de 28 500 € HT.
- l'autoriser ou, à défaut ses Adjoints, à signer toutes les pièces du marché à passer avec le Bureau d'Etudes URBA Ouest Conseil.

Vu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Décide de se conformer à la proposition de la commission d'appel d'offres, en l'occurrence, le bureau d'études URBA Ouest Conseil, dont le siège social est à Eco Parc – Le Champ Jubin – 44590 DERVAL pour assister la commune du Lion d'Angers lors de la procédure d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme moyennant des honoraires de 28 500 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire ou, à défaut ses Adjoints, à signer toutes les pièces du marché à passer avec le Bureau d'Etudes URBA Ouest Conseil.

2017-03-05/ Demandes de subventions au titre des Amendes de police : travaux d'aménagement carrefour zone de Durval et aménagement rue Saint Aubin (Andigné)

Deux dossiers de demandes de subventions au titre des Amendes de police 2017 vont être présentés au Conseil départemental du Maine-et-Loire dans le cadre de deux projets d'aménagement :

- Aménagement de la sortie de la ZAC de Durval :

Ce projet consiste à réaliser un plateau piétonnier au droit de la route de Vern et de l'avenue Simone de Beauvoir pour sécuriser la sortie de la ZAC de Durval et les cheminements doux reliant la future Tranche 5 de cette opération.

- Aménagement de la rue Saint Aubin (Andigné) :

Ce projet consiste à reprendre l'ensemble de l'aménagement de cette route départementale, pour y créer une zone 30 afin de permettre une cohabitation harmonieuse entre les automobilistes et les piétons.

Cette demande de subvention a fait l'objet d'une présentation et information à la commission voirie du 23 février 2017.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour l'autoriser à solliciter les subventions inhérentes à ces travaux auprès du Conseil départemental du Maine-et-Loire dont les montants estimatifs sont les suivants :

- Aménagement sortie ZAC de Durval : 36 107 € HT
- Aménagement de la rue Saint Aubin (Andigné) : 206 765 € HT

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser :

- à déposer, au nom de la Commune, deux demandes de subventions auprès du Conseil départemental, au titre des Amendes de police, dans le cadre des projets de réaménagements de la sortie de la ZAC de Durval et de la rue Saint Aubin (Andigné),
- à signer les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire :
 - o à déposer, au nom de la commune, deux demandes de subventions auprès du Conseil départemental, au titre des amendes de police, dans le cadre des projets de réaménagements de la sortie de la ZAC de Durval et de la rue Saint Aubin (Andigné).
 - o à signer les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

2017-03-06/ Convention avec le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial Rural) du Segréen pour le service ADS (Autorisation du Droit des Sols) année 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014 met fin au 1^{er} juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat à toutes les communes compétentes dès lors qu'elles appartiennent à une communauté de 10 000 habitants ou plus.

Afin de palier au désengagement de l'Etat, le PETR du Segréen a, par délibération du 21 janvier 2015, souhaité mettre en œuvre un service d'instruction commun des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol pour l'ensemble des communes, composant l'Anjou Bleu, Pays Segréen.

Par délibération en date du 1^{er} juin 2015, la commune historique du Lion d'Angers a décidé de confier l'instruction de tout ou partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol au service commun du PETR du Segréen.

Depuis le 1^{er} septembre 2016, l'instruction de l'intégralité des actes d'autorisation du droit des sols de la commune historique d'Andigné est assurée par le PETR du Segréen.

La nouvelle organisation territoriale mise en place par la loi NOTRe a induit la création de nombreuses communes nouvelles à l'échelon du Maine-et-Loire.

Afin de prendre en compte cette nouvelle réalité territoriale d'une part et la nouvelle phase de désengagement de l'Etat concernant l'ADS en 2017, il est proposé de signer une nouvelle convention avec le PETR du Segréen.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- de l'autoriser à signer la nouvelle convention avec le PETR du Segréen.
- d'acter la participation communale de 12 720 € au titre de l'année 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec le PETR du Segréen.
- Acte la participation communale de 12 720 € au titre de l'année 2017.

→ **Monsieur CHALET présente au Conseil le tableau de synthèse « Autorisation du Droit des Sols » de l'année 2002 à l'année 2016**

Pour l'année 2016 :

- 40 permis de construire
- 2 permis de démolir
- 71 déclarations préalables
- 134 certificats d'urbanisme
- 61 droits de préemption.

2017-03-07/ Avis sur le projet de SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays Segréen

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Segréen a été approuvé par délibération du comité syndical du Syndicat Mixte du Pays Segréen, en date du 17 avril 2013. Selon l'article L 143-20 du Code de l'urbanisme, les communes du Pays ont un délai de 3 mois pour communiquer leur avis.

Monsieur le Maire précise que par délibération en date du 24 septembre 2014 le comité syndical a prescrit la révision du SCOT afin de se conformer aux nouvelles législations et en particulier à la loi ENE. Un travail spécifique a été mené particulièrement sur les thèmes suivants :

- Mise à jour des données
- Analyse de la consommation d'espace sur 10 ans
- Transformation du DOG (Document d'Orientations Générales) en DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs)

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- d'émettre un avis favorable au projet du SCOT du Pays Segréen,
- de transmettre la délibération à Monsieur Le Président du Syndicat Mixte du Segréen.

Mme MELLIER : « Peut-on avoir une idée de l'analyse de la consommation d'espace, des grandes lignes que prennent l'orientation du SCOT, c'est quelque chose qui va s'imposer au PLU qu'on va revoir et c'est important d'avoir les grandes lignes.

M le Maire : Dans la Grenellisation, il n'y a pas eu de modification sur le droit à construire qui est resté sur 5 000 logements pour la période. Nous aurions pu croire que nous aurions renforcé la densité de construction, il n'en est rien puisqu'au contraire on va diminuer cette densité pour le centre bourg, très légèrement on passe de 17 à 15, parce que nous ne réfléchissons plus maintenant en nombre de logements mais en surface consommée, nous changeons de référentiel en espérant consommer moins. Nous avons un objectif de consommation foncière à ne pas dépasser ce qui n'était pas le cas avant.

M CHALET : Par contre sur les tailles de parcelle, c'est évident que sur certaines zones, entre les Communautés de communes historiques, les surfaces consommées sont différentes, il a été fait une taille plus restreinte pour ceux qui sont en périphérie de l'agglomération.

Mme MELLIER : Il n'y a pas d'impact important sur le PLU qu'on a fait il y a quelques années ?

M le Maire : Sur les grandes lignes il n'y pas d'impact, à part sur l'économie, pas chez nous parce que nous la variation on passe de 68 ha à 64 ha.. Il y a une enveloppe urbaine où l'on a des contraintes. On a même une obligation de construire le tiers des logements dans l'enveloppe urbaine sauf si l'on prouve que cela n'est pas possible. Notre dernière enveloppe urbaine était Michel Richard. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Emet un avis favorable au projet de SCOT du Pays Segréen.
- Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays Segréen.

2017-03-08/ Avis au projet du GAEC VALENCOUR

Suite à l'enquête publique sur l'installation classée du GAEC VALENCOUR, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer concernant le projet d'extension d'un élevage de volailles portant l'effectif à 39 500 volailles (contre 30 000 aujourd'hui). Monsieur le Maire propose au Conseil d'émettre un avis favorable au projet du GAEC VALENCOUR.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Décide d'émettre un avis favorable au projet du GAEC VALENCOUR.

2017-03-09/ Cession de la parcelle AN 29p à la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou (chemin accès salle de sports)

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 11 juillet 2016 l'autorisant à acquérir les parcelles AN 31 et AN 30 dans le cadre du projet de construction d'une salle de sports intercommunale.

L'acquisition de ces deux parcelles a été effectuée par la Communauté de Communes du Lion d'Angers en novembre 2016.

L'accès à ces terrains se réalise par la parcelle AN 29, propriété individuelle des Consorts HUAU, de la Communauté de Communes et de la commune du Lion d'Angers.

Afin de permettre la construction de la 3^{ème} salle de sports intercommunale, il est proposé au Conseil Municipal de céder la part individuelle de la commune du Lion d'Angers (bornage à venir) au profit de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Décide de céder la part individuelle de la Commune du Lion d'Angers au profit de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager les démarches et à signer les actes et documents nécessaires à la vente.

⇒ COMMISSION VOIRIE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul LEQUEUX

Compte rendu du 23 février 2017 :

Point travaux route d'Angers : problème avec la SAUR, les travaux ne sont pas terminés, la SAUR aurait créé un défaut en n'enterrant pas assez profond un secteur avec les eaux usées obligeant à reprendre les départs d'eaux usées de certaines maisons et d'installer une pompe de relevage. Pour le reste (EDF, ORANGE...) toujours en attente, mais les travaux sont prévus pour mars. La rue de la Corderie est terminée / **Ex-Maison de retraite – point sur les travaux** : le désamiantage est en cours, souci avec une propriété, les Consorts acceptant le passage d'un huissier avant travaux sur le mur sur lequel nous devons nous appuyer pour consolider concomitamment à la démolition de la partie nous concernant, besoin de constat d'huissier / **Travaux rue Saint Aubin Andigné** : la facture ne sera pas celle prévue initialement, il faut ajouter 40 000 € pour refaire les eaux pluviales qui sont en fait en très mauvais état + trajet pour les eaux pluviales pour rejoindre un fossé adapté – analyse du plan projet : béton gratté sur la rue Saint Aubin en lieu et place du trottoir, cela ressemblera à la rue Godard Faultrier. Coût de voirie : 263 365 € HT au lieu des 180 000 € prévus initialement – réunion publique le 4 avril à Andigné.

M CHALET présente le plan au Conseil et ajoute : « On a été très surpris par rapport au cabinet sur les eaux pluviales il y a trois semaines, car c'était une mauvaise surprise, on peut espérer avoir une bonne surprise quand on fera l'appel d'offre. On est parti sur ce schéma, on va présenter cela aux riverains et habitants d'Andigné le 4 avril. Les travaux pourraient démarrer au cours de l'été pour se terminer au printemps 2018, sans parler des réseaux mais il y a aussi l'eau potable qui est à changer.

M MENANT : Si la commune historique d'Andigné était restée seule, probablement ces travaux auraient demandé plusieurs années.

M CHALET : On aura une aide de 2 300 € qu'on retrouvera sur 2 exercices. Je rappelle que les travaux d'eau potable inscrits au budget général sont réalisés et financés par le SIAEP et les eaux usées sont au budget assainissement. »

/ **Aménagement du secteur de la Guenelle** : mise en place d'un mini-stade, projet pose d'un grillage en lieu et place de la haie qui est en mauvais état. Le mini-stade serait disposé juste derrière le grillage d'une hauteur de 1m70, longueur 130m – pose en régie / **Désherbage alternatif** : un plan de désherbage se fera avec du matériel – étude en cours – subvention de 40 % maximum si le dossier est déposé avant fin mai – devis en attente – délibération à prendre / **Devis divers** / **Informations diverses** : **rue Anselme Bouvet** : les réseaux seront refaits en 2017, la surface sera à suivre jusqu'au cimetière en 2018. DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : demande adressée à Madame la Préfète qui est favorable. Un appel d'offre sera fait pour un maître d'œuvre.

2017-03-10/ Services Techniques : achat d'un véhicule – Garage RAMAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été décidé d'acheter en investissement un véhicule pour les services techniques.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil d'entériner le choix de la commission Finances et de l'autoriser à signer le devis avec le Garage RAMAGE, pour l'acquisition d'un véhicule neuf « Peugeot Partner », d'un montant de 9 491.60 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir le devis du garage RAMAGE, relatif à l'achat d'un véhicule neuf « Peugeot Partner », pour un montant de 9 491.60 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2017-03-11/ Rues Saint Aubin et Croix Ruau (Andigné) – Signature Convention « Autorisation de Travaux d'Entretien et Financière » – Conseil Départemental

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil que par délibération du 7 novembre 2016, la commune a engagé l'aménagement et la sécurisation des rues Saint Aubin et Croix Ruau. S'agissant de routes départementales, Monsieur le Maire indique qu'il convient de signer une convention avec le Conseil Départemental de Maine-et-Loire afin d'obtenir l'autorisation de réaliser les travaux. En contrepartie, cette convention prévoit de déterminer la participation du Département au titre de l'entretien de la chaussée départementale.

Dans le cadre de la réfection de la couche de roulement entre les PR 8+513 et PR 8+748 la participation du Département est estimée à 2 350 HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer la convention d'autorisation de travaux d'entretien et financière, avec le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Conseil départemental et l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de cette convention.

Prochaine commission Urbanisme – Voirie : le 22 mars à 20h.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Nelly PEANT

Compte rendu du 22 février 2017 :

Journal du Lion : globalement la distribution s'est bien passée, aucun problème signalé à Andigné, par contre il semblerait que la rue des Noisetiers ait été oubliée et que dans l'avenue des Sauliers la distribution était partielle – le dossier central pour le prochain numéro de mai/juin/juillet portera sur le budget. Des idées de sujets de fonds ont été évoquées : offre musicale proposée par l'école de musique de l'Anjou Bleu – un retour sur les journées de développement durable réalisées en mai incluant à la fois les écoles

primaires, RECREA'LION et le SISTO – les fêtes des écoles / **Manifestations : Fête du 14 juillet - Feu d'artifice** : devis de la société PYRO CONCEPT pour un montant de 3 500 € pour une prestation clé en mains – **Fête de la musique** : la commission communication devait retenir un orchestre pour animer la soirée de 20h à 1h du matin, après avoir analysé 3 devis, elle a choisi à l'unanimité l'orchestre Cristal dont la prestation s'élève à un montant de 1 928 € TTC pour 7 personnes sur scène / **Label « villes Internet »** : Au même titre qu'il existe le label des maisons fleuries, il a été évoqué en commission l'éventuelle intégration du Lion d'Angers au label « villes Internet », en plus des logos « fleurs », la commune pourrait se doter de 1 à 5 arobases. Ce label national est soutenu depuis plus de 15 ans par différents ministères, il permet de reconnaître les villes et les villages promoteurs de l'Internet citoyen. Aujourd'hui il est recensé 1 200 communes labélisées. Le montant de l'adhésion à l'association gestionnaire du label s'élève à 0.05 € par habitant, soit 237 € pour Le Lion d'Angers. L'idée étant de recenser tous les services connectés aux habitants et usagers du territoire. Chaque action est associée à au moins un service rendu à la population par le numérique dans 4 grandes catégories d'enjeux de développement local. Si la commune viendrait prochainement à rentrer dans cette logique de label « villes Internet », cela pourrait permettre de créer une synergie favorisant l'arrivée de la fibre optique à partir de 2019/2020 / **Le Budget 2017** a été validé / **Divers : Choix du cadeau offert par la mairie aux mariés** : plutôt que de continuer à donner un livre sur le Pays Segréen, l'idée soumise est d'offrir à la place une parure de stylos avec laquelle les mariés scelleront leur engagement. En plus de la présence du logo de la ville sur le coffret, les membres de la commission aimeraient budgétiser la réalisation de gravures personnalisées (prénoms des mariés et date de la cérémonie) – **Site Internet** : les codes d'accès pour les élus sont actuellement en cours de validation.

M SAULOUP : « J'ai une question, pourquoi ce n'est pas des communes numériques ? Il n'y a que l'agglomération qui a le numérique ? »

M MUHAMMAD : C'est l'appellation de l'association qui s'appelle comme cela villes au sens de communes, comme les villes fleuries.

M SAULOUP : Nous sommes très mal desservis en milieu rural, est-ce parce qu'on est bientôt arrivé au numérique.

M CHALET : Demain soir on va présenter le dossier pour voir si les choses vont évoluer.

M SAULOUP : Non il ne faut pas voir il faut insister, on est en 2017 vous vous rendez compte au Lion d'Angers on n'est même pas capable de télécharger quelque chose dans nos campagnes, ce n'est pas normal.

M le Maire : L'investissement porté par le syndicat Anjou Numérique est de 380 Millions d'Euros, il permettra à tous d'avoir une réponse à cette fracture numérique effectivement insupportable.

M SAULOUP : L'argent je ne veux rien savoir sur l'argent, on dépense bien pire ailleurs. On fait des grands discours depuis longtemps que ce soit à tous les strates, c'est que du vent.

M le Maire : En comparaison, je rappelle que le projet de déménagement de la maison de retraite a démarré en 2006 pour réfléchir à ce qu'on allait faire. La maison de retraite a déménagé le 1^{er} février 2016 : il nous a fallu 10 ans. Sur le chantier du numérique, aussi compliqué, je rappelle que quand on a démarré dans le mandat précédent la technologie n'était pas celle sur laquelle nous avons statué avec les services de l'état aujourd'hui. C'est-à-dire que la technologie évolue tellement vite que les solutions changent, au mois de septembre par exemple on a validé un schéma présenté autour de cette table et validé dans les Communautés de communes, et à la fin de l'année l'État nous l'a refusé en nous disant qu'il était obsolète sur certains aspects notamment la montée en débit qui concernait beaucoup les campagnes. Nous avons prévu cela parce que nous étions limités par les apports financiers. Nous savons qu'il faut 7 ans pour fibrer tout le département. Aujourd'hui c'est un pari, on fait l'appel d'offre début avril, on aura le résultat au mois de juin, pour l'étudier en juillet août et attribuer au mois de septembre. Après il y aura au moins un an d'étude finale avant de donner le premier coup de pelle et en 2018 on va pouvoir faire 10 000 habitations sur le département et après un rythme de croisière de 30 000. On a priorisé sur le département les secteurs qui

étaient en dessous de 3 méga, le secteur d'Andigné en fait partie, la Jaille et une partie de Grez Neuville. »

Prochaine commission le 28 mars à 20h30.

⇒ **COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHÉ**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Marc PAULOIN

Compte rendu du 16 février 2017 :

Visite du local situé rue du Général Leclerc destiné à accueillir l'association du Vélo Club Lonnais pour voir les travaux à envisagés avant son utilisation / **Point travaux en cours** : Bibliothèque début travaux d'électricité le 13 mars – Peinture, nettoyage et changement de ballasts à la salle de la Mare aux Coqs ont été effectués pendant les vacances scolaires de février – les dalles du plafond ont été changées à la salle d'Andigné (travaux en régie) l'effet escompté semble atteint – travaux de plomberie à l'école Edmond Girard / **Point sur les dépenses de fonctionnement 2016** : EDF, GAZ, EAU, TELEPHONE : dépenses maîtrisées. **Point sur les dépenses de fonctionnement relatives aux bâtiments** : le budget est également maîtrisé / **Point sur le Budget investissement 2017** : une approche chiffrée a été faite / **Rapport de la commission de sécurité du bâtiment Gaboriaud** : un compte rendu de la commission sécurité a été présenté. La salle de judo peut continuer à fonctionner dans l'attente d'un nouveau dojo / **Projets de la Communauté de communes** : présentation des plans d'aménagement du bâtiment de la mairie ainsi que de la 3^{ème} salle de sports / **Espace Emile JOULAIN** : compte rendu du rapport d'expertise par le cabinet EURISK pour la mise en œuvre de l'assurance dommages ouvrage. Les différentes zones d'infiltration vont être reprises dans le cadre de l'assurance dommages ouvrage / **Rencontres diverses (Association REVE DANSE, HAND, JUDO, la société N'TECH pour transfert des bureaux de la mairie, la société NET'OUEST pour le nettoyage des salles)** un compte rendu a été réalisé.

2017-03-12/ Changement du moteur du groupe de ventilation de la cantine scolaire Edmond Girard

Monsieur le Maire informe le Conseil que la ventilation de la cantine scolaire est en panne depuis le 23 février 2017. La panne provient de la défection du moteur existant. Il convient donc de procéder à son remplacement en urgence.

Monsieur le Maire précise que l'entreprise QUIETALIS a été sollicitée pour cette intervention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise QUIETALIS, pour le remplacement en urgence du changement du moteur du groupe de ventilation de la cantine du Groupe Scolaire Edmond Girard, d'un montant de 2 227.18 € HT.

Prochaine commission le 21 mars à 18h30.

⇒ **COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Sylvie RABIN

Compte rendu du 9 février 2017 :

Rencontres avec quelques associations : points concernant leurs projets / **Dissolution de l'association ISLE BRIAND PROMOTION** : cette association avait pour but de promouvoir la vénerie, les trompes et les attelages. Créée en 1996, seulement 2 manifestations ont eu lieu. N'ayant plus de projet, le Président et les membres du bureau ont décidé de la dissoudre / **Salle de sports intercommunale** : échange sur la proposition de plan de l'architecte en reprenant les besoins des différents utilisateurs potentiels / **Projet d'harmonisation des tarifs des salles communales** : les membres de la commission ont commencé à lister certains dysfonctionnements et

souhaitent être partie prenante du comité de pilotage pour ce qui concerne les associations utilisatrices / **Etude des demandes de subventions.**

Prochaine commission le 9 mars à 20h.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Mme HAMARD : « Les membres de la commission se réuniront le 9 mars à 19h30. »

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – RÉFORME

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

→ Commission « FINANCES » du 24 février 2017 :

2017-03-13/ Versement de la Participation 2017 au SYMBOLIP (Syndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions) pour la Commission Locale de l'Eau (CLE)

Comme chaque année, il est procédé au versement au SYMBOLIP de la participation communale pour la Commission Locale de l'Eau répartie entre les 73 communes du Bassin versant de l'Oudon. Les principales dépenses concernent la communication, les frais de secrétariat et d'animation pour la mise en œuvre et l'évaluation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

En 2017, la CLE poursuivra l'étude pour l'organisation des compétences GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sur le Bassin versant de l'Oudon.

Pour 2017, la participation communale s'élève à 1 969.28 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Décide de verser au SYMBOLIP la participation communale d'un montant de 1 969.28 €, pour l'année 2017.

2017-03-14/ Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'auparavant, les communes prenaient une délibération générale autorisant le Maire à engager et mandater les dépenses dans la limite du quart des dépenses d'investissement réalisées l'année N-1. Or il n'est plus possible de prendre cette disposition car il est nécessaire de justifier les crédits. Aussi, chaque mois avant le vote du budget, les dépenses d'investissement prévues dans les différentes commissions feront l'objet d'une délibération pour ouvrir les crédits nécessaires dans l'attente du vote du budget.

Monsieur le Maire propose donc d'ouvrir pour mars 2017 les crédits suivants, nécessaires au paiement des dépenses suivantes :

- Ateliers : serre-joints, société ROIMIER TESNIERE, pour un montant de 87.20 € HT.
- Bâtiments communaux : sécurité, société DAAC, pour un montant de 375.20 € HT.
- Groupe Scolaire Edmond Girard – cantine : moteur du groupe de ventilation, société QUIETALIS, pour un montant de 2 227.18 € HT.
- Services Techniques : souffleur, société PLAISANCE, pour un montant de 566.67 € HT.
- Services Techniques : acquisition compresseur, société ESPACE EMERAUDE, pour un montant de 124.12 € HT.
- Services Techniques : radar, société DATA COLLECT, pour un montant de 343.95 € HT.
- Budget annexe Assainissement rue Saint Aubin (Andigné) : relevés topographiques, société PRISMA TOP, pour un montant de 360 € HT.
- Services Techniques : achat d'un véhicule, garage RAMAGE, pour un montant de 9 491.60 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à engager et à mandater les dépenses d'investissement susmentionnées ci-dessus, avant le vote du budget.

→ **Commission « du PERSONNEL » du 24 février 2017 :**

M ROUSSEAU, Adjoint délégué au Personnel, apporte quelques informations :

- Arrivée de la nouvelle Responsable des Services Techniques qui a commencé le 1^{er} mars 2017. Elle prend connaissance des dossiers et visite les bâtiments.
- Recrutement d'un agent sur un poste d'assistant administratif en contrat à durée déterminée pour une durée d'un an à compter du 13 mars 2017 pour renforcer l'équipe administrative (poste à mi-temps pour renforcer l'accueil et l'arrivée des cartes nationales d'identité, et 50 % en renfort administratif du fait que la Directrice Générale des Services prend des responsabilités et passe du temps à la Communauté de communes).

2017-03-15/ Piscine :

→ **Validation de l'ouverture de la piscine sur la saison estivale 2017,**
et

→ **Personnel : Demande de création de 2 postes à la CCVHA**
(Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou)

Monsieur le Maire propose au Conseil :

1. de valider l'ouverture de la piscine sur la période estivale, soit du samedi 1^{er} juillet 2017 au mercredi 30 août 2017.
2. de demander à la CCVHA (nouvel employeur dans le cadre de la mutualisation des services) la création des 2 contrats à Durée Déterminée suivants pour la piscine communale et indispensables pour son fonctionnement :
 - Création d'un poste d'Educateur territorial d'APS principal de 2^{ème} classe sur la période estivale. Sa rémunération se fera sur l'indice brut 518 et l'indice majoré 445. Le maître-nageur sera libre de dispenser des cours dont il aura l'entière responsabilité tant administrative que financière, et en assurera la gestion.
 - Création d'un poste de surveillant de baignade sur le grade d'éducateur territorial sur la période estivale. Sa rémunération se fera sur l'I.B 418 et l'IM 371.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Valide les dates d'ouverture de la piscine communale pour la saison 2017 :
 - du samedi 1^{er} juillet au mercredi 30 août 2017 inclus,
 - avec une fermeture hebdomadaire le jeudi.
- Charge Monsieur le Maire de demander à la CCVHA la création de 2 contrats à durée déterminée, pour la piscine communale aux conditions énoncées

Prochaines commissions : *Personnel le 24 mars à 14h30*
et Finances le 24 mars à 13h30.

⇒ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

2017-03-16/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ **Demande de dégrèvement adressée par la SAUR** – sur la redevance assainissement à cause d'une fuite sur canalisation en sol réparée par le client – pour un administré de la rue de la Corderie – Le Lion d'Angers.

- Consommation année de la fuite (année 2016) : 165 m³
- Moyenne des trois dernières années : 58 m³
- Le dégrèvement porte sur 107 m³.

→ **Assainissement collectif : lancement de la DSP (Délégation de Service Public) – choix assistance à maître d’ouvrage**

Suite à la commission MAPA (Marché à Procédure Adaptée) en date du 10 février 2017 pour le choix de l’assistance à maître d’ouvrage pour le lancement de la Délégation de Service Public pour l’assainissement collectif, c’est le cabinet GETUDES qui a été choisi pour un montant de 4 950 € HT.

Cette prestation comprend non seulement la sécurisation du lancement de la procédure DSP mais aussi un audit du contrat d’affermage qui arrive à échéance afin d’identifier les points forts et les faiblesses du contrat en cours et de permettre à la collectivité une connaissance exhaustive de l’état du service.

→ **Devis d’investissement inférieurs à 5 000 € HT**

Monsieur le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir les devis et de régler les dépenses comme ci-dessous :

Commission Patrimoine :

Lieu	Désignation	Entreprise	Montant HT
Ateliers	Serre-joints	ROIMIER TESNIERE	87,20 €
Bâtiments communaux	Sécurité	DAAC	375,20 €
Groupe Scolaire Edmond Girard – Cantine	Moteur du groupe de ventilation	QUIETALIS	2 227.18 €

Commission Voirie :

Lieu	Désignation	Entreprise	Montant HT
Services Techniques	Souffleur	PLAISANCE	566.67 €
Services Techniques	Acquisition compresseur	ESPACE EMERAUDE	124.12 €
Services Techniques	Radar	DATA COLLECT	343.95 €
Budget annexe Assainissement rue Saint Aubin (Andigné)	Relevés topographiques	PRISMA TOP	360 €

L’ensemble de ces dépenses sera imputé en section « investissement ».

Clôture de la séance à 22h15.

Prochain Conseil Municipal de la commune nouvelle : **lundi 3 avril 2017 à 20h30.**

Le Maire,

Le secrétaire,



Etienne GLÉMOT

Emeline STEINIRGER

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 3 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept, le trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune nouvelle du Lion d'Angers, convoqué le vingt-huit mars deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Arsène DELANOE, Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Marc PAULOIN, MME Nelly PÉANT, M Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Hugues SAULOUP, Benjamin SIRJEAN, MME Emeline STEINIRGER.

Étaient excusés :

Mme Nelly GAUTTIER qui a donné pouvoir à M Marc PAULOIN.
Mme Ingrid LAMBERT.
Mme Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
Mme Sandrine SOYÉ, qui a donné pouvoir à M Mme Nelly PÉANT.
Mme Isabelle VIGNERON, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CHARRAUD.

Secrétaire de séance : M Arnaud DAVID.

Nombre de Conseillers en exercice	36
Nombre de Conseillers présents	31
Nombre de suffrages exprimés.....	35
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

Approbation des comptes de gestion de la Trésorerie pour tous les budgets du Lion d'Angers, pour 2016 (CG Communal, assainissement, lotissements...) :

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité :

- Pour la commune du Lion d'Angers, tous les comptes de gestion 2016 présentés pour les budgets, général communal et celui de l'assainissement ; ces comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelant ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

Vote du Compte administratif 2016 de tous les budgets et des lotissements des Dolières, les Tilleuls pour la commune du Lion d'Angers :

Monsieur le Maire est invité à quitter la salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget général et des lotissements des Dolières, les Tilleuls de la commune du Lion d'Angers.

Vote du Compte administratif 2016 du budget d'Assainissement de la commune du Lion d'Angers :

Monsieur le Maire est invité à quitter la salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget d'assainissement de la commune du Lion d'Angers.

Vote de l'affectation des résultats de tous les budgets (budgets généraux + assainissement + lotissement les Dolières) et approbation des restes à réaliser 2016 :

Le Conseil Municipal a affecté, à l'unanimité, les résultats de chaque budget et a approuvé le tableau des restes à réaliser de 2016.

Transfert fiscal des taxes foncières à la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou (CCVHA) :

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité d'augmenter le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et de le fixer à 18.10 %.

En contrepartie, les délégués de la commune à l'intercommunalité s'engagent à baisser d'autant le taux de la Taxe Foncière Bâtie et le Conseil Municipal à reverser par les Attributions de Compensation à l'intercommunalité le perçu fiscal supplémentaire de ces 2.91%. En conséquence, il n'y aura aucun impact fiscal pour les contribuables Lionnais.

Vote des taux d'imposition 2017 :

Le Conseil Municipal a entériné et fixé, à l'unanimité, pour 2017, les 3 taux de fiscalité directe locale suivants :

- Taxe d'habitation	12.83 %
- Taxe Foncière sur le bâti	18.10 %
- Taxe Foncière sur le non bâti	35.79 %

Vote des subventions communales (associations, CCAS, écoles publiques et privées)

(Tableaux affichés à l'extérieur de la mairie)

BP 2017 Subventions communales Associations – cantine

M MUHAMMAD en tant que conseiller susceptible d'être intéressé ne prend pas part au vote.

Le Conseil a approuvé, à l'unanimité, l'attribution des subventions communales pour l'exercice 2017 inscrites au B.P 2017, conformément aux tableaux affichés à l'extérieur de la mairie.

BP 2017 : Subventions CCAS

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le montant de 11 182 € de subvention CCAS pour l'année 2017.

OGEC Ste Claire et OGEC Sacré Cœur – Subventions communales – année 2017

ÉCOLES PRIVÉES STE CLAIRE ET SACRÉ CŒUR // ACCORD QUANT AU PASSAGE DES CONVENTIONS AVEC LES 2 OGEC POUR FOURNITURES SCOLAIRES, RÉCOMPENSES SCOLAIRES ET ARBRE DE NOËL

BP 2017 : Subventions Fournitures Scolaires – Récompenses et Arbres de Noël // ÉCOLES PUBLIQUES

Vote des amortissements (immobilisations et subventions) et des provisions 2017 (budget communal et budget assainissement)

Vote des budgets primitifs 2017 et des restes 2016 à réaliser (commune, lotissements les Dolières, les Tilleuls et Assainissement)

Avis projet ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Suite à l'enquête publique sur l'installation classée de la SAS META BIO ENERGIE située à Ombrée d'Anjou, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable au projet de valorisation et de gestion des digestats ainsi que les différents impacts et mesures compensatoires mises en place pour limiter l'impact sur le milieu naturel.

Aménagement routier zone de DURVAL : autorisation de lancer et conclure un appel d'offres pour la réalisation des travaux afin de sécuriser la zone pour un montant estimatif de 37 000 € HT

Les travaux de voirie consistent en la réfection du corps de chaussée, afin de sécuriser la sortie de la zone d'habitation de DURVAL, avec la réalisation d'un plateau.

Cette prestation comprend : le déplacement des grilles avaloirs, le reprofilage du support, la réalisation d'un tapis enrobé, le reprofilage du trottoir existant, et la mise en œuvre de panneaux signalétiques.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres pour la réalisation des travaux susmentionnés.

Vélo Francette – convention

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) et la commune du Lion d'Angers qui a pour objet de fixer les modalités de gestion, d'entretien et de renouvellement des équipements et de la signalétique aux abords de l'itinéraire cyclable de la Vélo Francette.

A cet effet, la participation communale pour l'année 2017 est de 1 921 € HT à verser sous la forme d'un fonds de concours à la CCVHA.

Fête de la musique 2017 – le vendredi 23 juin 2017 :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a acté les choix suivants de la commission Communication :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec l'orchestre « CHRISTAL » pour la fête de la musique.
La formule retenue, pour un montant de 1 050 € nets (avec en plus des repas chauds et boissons) + GUSO à la charge de la commune (soit un total d'environ 1 926 € TTC pour la prestation), comprend 7 artistes et 5 heures de programmation musicale.
- Retient la société SECURITAS pour assurer la sécurité de la manifestation. Quatre agents de sécurité et un maître-chien seront présents de 22h à 2h, pour un montant de 666,78 € TTC.

Fête du 14 juillet 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une fête du 14 juillet sera remise en place cette année, organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, avec le soutien financier et logistique de la commune, la manifestation se déroulera le vendredi 14 juillet 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a acté les choix suivants de la commission Communication :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec la société PYRO CONCEPT pour le tir du feu d'artifice. Le coût de la prestation s'élève à 3 500 € TTC.
- Retient la société SECURITAS pour assurer la sécurité de la manifestation. Quatre agents de sécurité et un maître-chien seront présents de 22h à 2h, pour un montant de 1 000,18 € TTC (coût horaire doublé car jour férié).

Label « Villes Internet »

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commission communication propose d'adhérer au label « Villes Internet ». L'association « Villes Internet », soutenue par l'Association des Maires de France, remet chaque année le label « Territoires, Villes et Villages Internet » aux collectivités de toutes tailles qui mettent en œuvre une politique significative en matière de démocratisation des Technologies de l'Information et de la Communication et de leurs usages citoyens (accès publics, mise en réseau des acteurs,

services aux habitants, usages internes, administration électronique, information des habitants, débat...).

Ce Label (symbolisé par un panneau de 1 à 5 arobas) permet à la collectivité locale, quelle que soit sa taille, d'évaluer, de montrer et de faire reconnaître la mise en œuvre d'un Internet local citoyen à la disposition de chacun dans l'intérêt général.

Le coût annuel d'adhésion s'élève à 0,05 € par habitant, soit 238.05 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion au label « Villes Internet ».

Autorisation de lancer et conclure un marché d'appel d'offres à procédure adaptée pour le nettoyage de salles de sports

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été procédé à la résiliation du contrat actuel pour le nettoyage de salles de sports auprès de la société NET OUEST pour le 31 août 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de procéder à un nouvel appel d'offres à procédure adaptée afin de relancer ce marché, pour un montant estimatif de 17 000 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Photocopieur Andigné - contrat société PREMIUM SAS + rachat valeur résiduelle pour les services techniques

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il s'avère nécessaire de procéder au changement de photocopieur à la mairie déléguée d'Andigné.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le contrat de la société PREMIUM pour une location de photocopieur sur une durée de 5 ans pour un montant mensuel de 44 € HT, coût d'impression en sus.
- La livraison et l'installation sont à la charge de la société moyennant un forfait de 250 € HT.
- Décide de racheter l'actuel photocopieur de la mairie déléguée d'Andigné pour un montant de 67.98 € HT afin de le destiner aux chefs d'équipe au sein du centre technique.

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ **Demande de dégrèvement adressée par la SAUR** - sur la redevance assainissement à cause d'une fuite sur canalisation en sol - pour une association Lyonnaise :

- o Consommation année de la fuite (année 2016) : 719 m³
- o Moyenne des trois dernières années : 212 m³
- o Le dégrèvement porte sur 507 m³.

→ **Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT**

Monsieur le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir les devis et de régler les dépenses comme ci-après :

Commission Voirie :

Lieu	désignation	entreprise	montant HT
Stade	Lève filets but de Foot	MARTY Sport	318,00 €
Commune	Corbeilles	France COLLECT	1 707,00 €
Assainissement	Télégestion pompe eu Andigné	SAUR	4 880,00 €

Commission Communication :

Lieu	désignation	entreprise	montant HT
Bibliothèque	Achats d'ouvrages	Librairie M'LIRE ANJOU	2 583,36 €

Commission Patrimoine :

Lieu	désignation	entreprise	montant HT
Salle de sports	Filets Volley et Bad	MARTY Sport	368,00 €
Piscine	Pose de compteur	CHAUFFECO	2 296,50 €
Salle des fêtes	Centrale supervision	CHAUFFECO	2 723,67 €
Primaire public	Prise salle informatique	DBE	300,00 €
Divers	Drapeaux	DOUBLET	529,00 €
Salle ANDIGNE	chauffe-eau	MAILLET	717,67 €
Services techniques	Instal.informatique	MCT	1 504,35 €

Clôture de la séance à 22h45.

Fait au Lion d'Angers, le 4 avril 2017.

Compte rendu complet disponible
à compter du 25 avril 2017

Le Maire,



Étienne GLÉMOT

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2017
PRO C È S - V E R B A L

L'an deux mille dix-sept, le trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune nouvelle du Lion d'Angers, convoqué le vingt-huit mars deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Arsène DELANOE, Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Marc PAULOIN, MME Nelly PÉANT, M Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Hugues SAULOUP, Benjamin SIRJEAN, MME Emeline STEINIRGER.

Étaient excusés :

Mme Nelly GAUTTIER qui a donné pouvoir à M Marc PAULOIN.
Mme Ingrid LAMBERT.
Mme Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
Mme Sandrine SOYÉ, qui a donné pouvoir à M Mme Nelly PÉANT.
Mme Isabelle VIGNERON, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CHARRAUD.

Secrétaire de séance : M Arnaud DAVID.

Nombre de Conseillers en exercice	36
Nombre de Conseillers présents	31
Nombre de suffrages exprimés.....	35

Ouverture de la séance à 20h30.

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2017.**

Adoption à l'unanimité.

➤ **AGENDA de M. le Maire.**

M. le Maire présente son agenda.

➤ **Agenda de M. MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.**

M. le Conseiller départemental présente son agenda.

M MUHAMMAD :

« **Les travaux sur la RD 775 se termineront fin juin - une journée festive et découverte pour piétons, rollers... est programmée le samedi 13 mai, toutes les animations seront les bienvenues.**

Le service communication du département doit diffuser des informations sur tous les aménagements, notamment liés à la biodiversité.

Ouverture à la « circulation voiture » prévue le 18 mai (contournement de Grioul) - puis circulation sur 1 voie le temps de faire la voie sur laquelle on roule actuellement, tout le chantier restera en 2017 pour l'aménagement paysager et les rétrocessions avec les communes ou la Communauté de communes.

L'inauguration est prévue mi-juillet. »

➤ **Compte rendu du Conseil Communautaire séance du 23 mars 2017.**

M MUHAMMAD 1^{er} Adjoint, rapporte au Conseil le compte rendu du Conseil Communautaire.

- ✓ Débat d'Orientation Budgétaire : fusion entre 3 Communautés de Communes et avec des fiscalités différentes, harmonisation à établir et harmonisation de la politique d'abattement pour la taxe d'habitation.
- ✓ SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) : enquête publique, documents consultables en mairie. Ce SCOT va être imposé à tous les PLU, il a fixé différentes orientations en terme d'occupation de l'espace, notamment en terme de construction de logements et d'activités économiques.
- ✓ Achat de parts sociales par la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) dans une société d'économie mixte ALTER EGO, qui permet la construction de bâtiments et de locaux industriels pour le biais des Communautés de Communes, c'est le département qui vendait ses actions.

⇒ **COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – RÉFORME**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

➔ **Commission « FINANCES » du 24 mars 2017 :**

2017-04-01/ Approbation des comptes de gestion de la Trésorerie pour tous les budgets du Lion d'Angers, pour 2016 (CG Communal, assainissement, lotissements...)

Monsieur le Maire informe le Conseil que :

- les comptes de gestion établis par le trésorier sont conformes aux comptes administratifs de la commune,
- que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable (trésorier) à l'ordonnateur (Le Maire), et qu'ils doivent être actés préalablement aux différents comptes administratifs.
- Ces comptes de gestion intègrent tous les Budgets primitifs de l'exercice 2016,
- les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- les titres définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes, de mandats,
- le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiements ordonnancés et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Les opérations de recettes et de dépenses de ces comptes de gestion, sont réputées régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

- Approuve tous les comptes de gestion 2016 de la commune du Lion d'Angers, présentés pour les budgets, général communal, assainissement, lotissements des Dolières et les Tilleuls. Ces comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Monsieur le Maire est invité à quitter la salle et ne participe pas au vote.

2017-04-02/ Vote du Compte administratif 2016 Budget Général et des lotissements des Dolières et les Tilleuls pour la commune du Lion d'Angers

Monsieur MUHAMMAD, 1^{er} Adjoint, préside la séance et présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2016 du budget général et du lotissement des Dolières, et les Tilleuls, de la commune du Lion d'Angers, comme suit :

Commune du Lion d'Angers – budget général	Compte Administratif			
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2015		287 909,41 €		284 805.25 €
Opérations de l'exercice 2016	1 947 821,31 €	2 726 576,54 €	1 576 080,18 €	1 448 128.08 €
Résultats de l'exercice 2016		778 755.23 €	-127 952.10 €	
Totaux avant Reste à Réaliser (RAR)		1 066 664.64 €		156 853.15 €
Reste à Réaliser (RAR)			183 619.95 €	206 255.70 €
Totaux Cumulés		1 066 664.64 €		179 488.90 €

Lotissement les Tilleuls	Compte Administratif			
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice 2016	356 452.33 €	356 452.33 €	356 452.33 €	
Résultats de l'exercice 2016			356 452.33 €	
Totaux avant RAR				
Reste à Réaliser (RAR)				
Totaux Cumulés			356 452.33 €	

Lotissement les Dolières	Compte Administratif				
	LIBELLES	Fonctionnement		investissement	
		Dépenses ou déficit	recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2015		1 704,62 €		8 939.90 €	
Opérations de l'exercice 2016	305 153.14 €	303 448.52 €	239 428.52 €	291 060.10 €	
Résultats de l'exercice 2016		0 €		60 571.48 €	
Totaux avant RAR					
Reste à Réaliser (RAR)					
Totaux Cumulés				60 571.48 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal,

- Vote le compte administratif 2016 du budget général et des lotissements des Dolières, les Tilleuls de la commune du Lion d'Angers.

2017-04-03/ Vote du Compte administratif 2016 du budget d'Assainissement de la commune du Lion d'Angers

Monsieur MUHAMMAD, 1^{er} Adjoint, préside la séance et présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2016 du budget d'assainissement, de la commune du Lion d'Angers, comme suit :

Commune du LION D'ANGERS : Assainissement	Compte Administratif				
	LIBELLES	Fonctionnement		investissement	
		Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2015		203 062.30 €		195 005.19 €	
Opérations de l'exercice 2016	231 712.09 €	233 441.36 €	145 730.30 €	189 255.62 €	
Résultats de l'exercice 2016		204 791.57 €		238 530.51 €	
Totaux avant RAR					
Reste à Réaliser (RAR)					
Totaux Cumulés		204 791.57 €		238 530.51 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vote le compte administratif 2016 du budget assainissement de la commune du Lion d'Angers.

2017-04-04/ Vote affectation des résultats du budget général communal, assainissement et lotissements des Dolières, les Tilleuls de la Commune du Lion d'Angers et approbation des restes à réaliser 2016

De retour en séance, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'affectation du résultat de fonctionnement du budget communal, assainissement et des lotissements des Dolières, les Tilleuls de la Commune du Lion d'Angers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vote l'affectation du résultat du budget général communal, assainissement et des lotissements des Dolières, les Tilleuls de la Commune du Lion d'Angers, et approuve les restes à réaliser 2016.

2017-04-05/ Transfert fiscal des taxes foncières à la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou)

Dans le cadre du schéma de mutualisation territorial, les personnels des communes sont dorénavant rémunérés par la CCVHA.

Il convient dans ce cadre de procéder à la détermination de la méthodologie de remboursement des frais engagés par la CCVHA sur le budget de la ville.

L'impératif majeur étant de neutraliser fiscalement pour le citoyen les impacts du transfert de compétence.

Le Conseil Municipal doit décider :

- D'augmenter le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et de le fixer à 18.10%.

En contrepartie, les délégués de la commune à l'intercommunalité s'engagent à baisser d'autant le taux de la Taxe Foncière Bâtie et le Conseil Municipal à reverser par les Attributions de Compensation à l'intercommunalité le perçu fiscal supplémentaire de ces 2.91%.

En conséquence, il n'y aura aucun impact fiscal pour les contribuables Lionnais.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

- Décide d'augmenter son taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et de le fixer à 18.10 %.

2017-04-06/ Vote des taux d'imposition 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil de voter les taux d'imposition 2017 suivants, pour la Commune nouvelle :

- Taxe d'habitation 12.83 %
- Taxe foncière sur le bâti 18.10 %
- Taxe foncière sur le non bâti 35.79 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vote les taux d'imposition pour l'année 2017, pour la Commune nouvelle.

2017-04-07/ BP 2017 : Subventions Fournitures Scolaires – Récompenses et Arbres de Noël // ÉCOLES PUBLIQUES

Monsieur le Maire présente au Conseil le tableau des subventions pour les fournitures scolaires, les récompenses scolaires et arbres de Noël pour les écoles publiques communales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vote le montant alloué pour les Fournitures Scolaires (FS), Récompenses Scolaires (RS) et Arbres de Noël pour les écoles publiques du Lion d'Angers, comme suit :

ÉCOLE	Effectifs	Fournitures Scolaires	Récompenses Scolaires	Arbre de Noël
		27.09 €	16.87 €	16.06 €
Primaire Publique	215	5 824.35 €	3627.05 €	

Maternelle Publique	139	3 765.51 €	2344.93 €	2 232.34 €
		Compte 6067	Compte 6714	Compte 6713
TOTAL		9 590 €	5 972 €	2 233 €

2017-04-08/ ECOLES PRIVÉES STE CLAIRE ET SACRÉ CŒUR – Reconduction des conventions avec les 2 OGEC pour Fournitures Scolaires, Récompenses Scolaires et Arbre de Noël

Monsieur le Maire propose au Conseil d'établir la reconduction des conventions avec l'OGEC Ste Claire et l'OGEC Sacré Cœur afin de permettre le versement de l'intégralité de la subvention allouée à ces établissements, concernant les Fournitures Scolaires, les Récompenses Scolaires et l'Arbre de Noël.

Monsieur le Maire précise que cela permettrait d'éviter le mandatement des factures par le service comptable de la Commune.

Les modalités de versement sont un acompte de 90 % du montant de la subvention et le solde sur présentation d'un état des dépenses réalisées et sur justificatifs.

ÉCOLE STE CLAIRE

	Effectifs	Fournitures Scolaires	Récompenses Scolaires	Arbre de Noël
Montant voté		27.09 €	16.87 €	16.06 €
Primaire Privé	108	2 925.72 €	1 821.96 €	néant
Maternelle Privée	71	1 923.39 €	1 197.77 €	1 140.26 €

TOTAL : 9 009.10 € : acompte 90 % 8 108.19 €

ÉCOLE SACRÉ-CŒUR

	Effectifs	Fournitures Scolaires	Récompenses Scolaires	Arbre de Noël
Montant voté		27.09 €	16.87 €	16.06 €
Primaire Privé	29	785.61 €	489.23 €	néant
Maternelle Privée	23	623.07 €	388.01 €	369.38 €

TOTAL : 2 655.30 € : acompte 90 % 2 389.77 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vote l'accord sur la reconduction des conventions passées avec l'OGEC Ste Claire et l'OGEC Sacré-Cœur concernant la subvention inhérente aux fournitures scolaires, aux récompenses scolaires et à l'Arbre de Noël.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à venir.

2017-04-09/ BP 2017 : OGEC Ste Claire et OGEC Sacré-Cœur – Subventions communales – année 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil les subventions allouées aux écoles Ste Claire – Le Lion d'Angers et école Sacré-Cœur – Andigné, pour l'exercice 2017 qui sont inscrites sur le budget communal *comme suit* :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vote l'attribution d'une subvention à l'**OGEC Ste Claire** pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017 :
 - **Scolaire (Frais de Fonctionnement)**
 - Convention Classes Maternelles : 62 408.29 €
 - Convention Classes Primaires : 32 302.80 €
 - Soit un total de : 94 711.09 €.
 - **Cantine (Frais de Fonctionnement)**
 - Convention Classes Maternelles : 8 418.47 €
 - Convention Classes Primaires : 14 209.56 €
 - Soit un total de : 22 628.03 €.

Le versement s'effectuera au début de chaque trimestre, soit : 29 334.78 €.

- Vote l'attribution d'une subvention à l'**OGEC Sacré-Cœur** pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017 :
 - **Scolaire (Frais de Fonctionnement)**
 - Convention Classes Maternelles : 20 216.77 €
 - Convention Classes Primaires : 8 673.90 €
- Soit un total de : 28 890.67 €.

Le versement s'effectuera au début de chaque trimestre, soit : 7 222.67 €.

2017-04-10/ BP 2017 : Subventions communales – Associations - Cantine, Classes de neige, Classes de découverte

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les différents tableaux relatifs aux subventions allouées par la Commune nouvelle pour l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité,

- L'attribution des subventions communales pour l'exercice 2017 inscrites dans le budget prévisionnel 2017.

M MUHAMMAD en tant que conseiller susceptible d'être intéressé, ne prend pas part au vote.

2017-04-11/ BP 2017 : Subventions CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la subvention allouée pour le CCAS pour l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vote le montant de la subvention de 11 182 € pour l'année 2017.

2017-04-12/ BP 2017 : Amortissement des Immobilisations Incorporelles et Corporelles

Monsieur le Maire présente au Conseil le tableau des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles des immobilisations de la Commune du Lion d'Angers et qui sont inscrits sur le budget prévisionnel 2017. Monsieur le Maire rappelle que ce sont des opérations d'ordre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vote le montant des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles, soit 243 126 €.

2017-04-13/ BP 2017 : PROVISIONS POUR GARANTIE D'EMPRUNT

Monsieur le Maire présente au Conseil le tableau des provisions concernant les garanties d'emprunt accordées par la Commune nouvelle pour l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vote le montant des provisions, soit 40 776 € concernant les garanties d'emprunt accordées par la commune au titre de l'exercice 2017 et qui est inscrit dans le Budget prévisionnel 2017 de la commune.

2017-04-14/ BP 2017 : BUDGET ASSAINISSEMENT – Amortissements Travaux d'Assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil le tableau des amortissements des travaux d'assainissement qui sont inscrits sur le budget prévisionnel d'assainissement 2017. Monsieur le Maire rappelle que ce sont des opérations d'ordre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vote le montant des amortissements, soit 159 756 €, des travaux d'assainissement.

2017-04-15/ BP 2017 BUDGET ASSAINISSEMENT – Amortissements des Subventions

Monsieur le Maire présente au Conseil le tableau des amortissements des subventions perçues pour la réalisation des travaux d'assainissement réalisés et qui doivent être amorties au même titre que les équipements.

Ces montants sont inscrits sur le budget prévisionnel d'assainissement 2017. Monsieur le Maire rappelle que ce sont des opérations d'ordre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vote le montant des amortissements des subventions, soit 57 878 €.

→ **Présentation par M ROUSSEAU Adjoint délégué aux Finances, d'un diaporama illustrant les opérations réalisées en 2016 et les projets pour l'année 2017.**

Social :

Animation, lien social, aide à la personne

Logement social :

ZAC Durval 5 logements (4T3, 1T4)

ZAC Jules Verne 27 logements (8T2, 17T3, 2T4)

EHPAD :

Aménagement des résidents début 2016

Ex-maison de retraite les Tilleuls : résidence séniors

2016 : 356 K€ (acquisition)

2017 : 250 K€ (démolition)

Communication :

Nouveau site Internet :

Refonte du plan de ville et intégration d'Andigné

Animation et promotion de la ville :

Fête de la musique, le 14 juillet,

Commémorations 8 mai-11nov,

Jumelage,

Anjou Loire Challenge,

Mondial du Lion

Label Villes Internet 2017

Bibliothèque achat d'ouvrages :

Andigné et Hervé Bazin

2017 : 10 K€

Vie associative :

Vie des associations – subventions 2017 : 34 K€

Forum des associations

Affaires scolaires :

Les écoles de la ville : Edmond Girard, Sainte Claire, Sacré-Cœur

Informatique et numérique :

2016 : 11 K€

DSP accueil périscolaire :

Espace Arlequin

Urbanisme Aménagement Voirie :

Révision du PLU, intégration d'Andigné :

2017 : 28,5 K€

Carrefour ZAC Durval :

2017 : 37 K€ - 12 K€ subv.

Participation pour la ZAC Jules Verne :

2016 : 60 K€

2017 : 50 K€

Acquisitions foncières et immobilières :

Calvaire route de Grez-Neuville :

2016 : 9 K€

Ferme de Durval :

2016 : 98 K€

Réserves foncières centre-ville :

2016 : 24 K€

2017 : 40 K€

Provisions pour acquisition immobilière : 98 K€

Cession site ex-Sicadima :

Cession en 2017 : en cours de négociation

Salle de sports intercommunale :

2017 : 50 K€ (fonds de concours CCVHA)

Terrains multisports Le Lion d'Angers et Andigné :
 2017 : 20 K€ (fonds de concours CCVHA)

Travaux centre-ville :

- Rue du Général Leclerc et rues adjacentes
 2016 : 661 K€ - 20 K€ subv.
 2017 : Restes à Réaliser 12 K€ - 35 K€ subv.
- Anselme Bouvet et Mercier La Vendée
 2017 : 264 K€ - 44 K€ subv.
 Assainissement : 25 K€
- Rue Saint-Aubin – Andigné :
 2017 : 225 K€ - 12 K€
 Assainissement : 38 K€
- Déplacement du calvaire et de l'abribus :
 2017 : 25 K€
- Secteur Les Landes – création de merlons :
 2016 : 5 K€ (régie)
- Aire de jeux et terrain de volley – Andigné :
 2016 : 4,4 K€
- Aire de jeux et terrain de pétanque l'Isle aux Enfants :
 2016 : 2,5 K€
 2017 : 2 K€ (régie)
- Achat de gros matériel, véhicule :
 2016 : 25,5 K€
 2017 : 45 K€ tracteur, chargeur, véhicule

Réseaux :

- Renouvellement des candélabres :
 - Anciens candélabres
 2016 : 57,5 K€
 - Nouveaux candélabres
 2017 : 35 K€
- Travaux route d'Angers :
 2017 : 111 K€
 - SIEMML : 68 K€
 - TELECOM : 43 K€
- Boulevard Halligon : effacement des réseaux :
 2017 : 93 K€
 - SIEMML : 51 K€
 - TELECOM : 42 K€
- Rue Robert Schuman, secteur de la Promenade (projet 2018)
- Ponton Halte Nautique :
 2016 : 11,5 K€

Patrimoine :

- Mairie : réhabilitation partielle par la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) :
 2016 : 5,6 K€
 Diagnostic ERP : 10,5 K€
- Salle communale d'Andigné :
 Travaux régie : acoustique
- Espace Emile Joulain :
 2016 : 7,5 K€
 2017 : 6,4 K€
- Local annexe des services techniques :
 2016 : 21K€
- Atelier des services techniques : agrandissement :
 Réaménagement de bureaux et de vestiaires
 2017 : 100 K€
- Salles omnisports :
 2016 : 10 K€
- Equipements sportifs : étude et construction :

Dojo judo – terrains de tennis
 2017 : provision de 500 K€
 Groupe Scolaire Edmond Girard :
 2016 : 30 K€
 Bâtiment : 7 K€
 Cantine : 23 K€
 2017 : 28,5 K€
 Bâtiment : 7 K€
 Cantine : 21,5 K€
 Espace solidarité :
 2017 : Restes à réaliser 4,3 K€
 Eglises du Lion d'Angers et d'Andigné :
 2016 : 93 K€ - 49 K€ subv.
 2017 : Restes à réaliser 73 K€ subv.
 Presbytère :
 2017 : 3K€
 Cimetières du Lion d'Angers et d'Andigné :
 2017 : 4,6 K€
 Trésor public :
 2017 : 15K€
 Local des pèlerins « A la Croisée des Chemins » :
 2017 : Restes à réaliser 3,2 K€
 Locaux associatifs :
 Aéroglistes
 2017 : 1 K€
 Vélo Club Lionnais
 2017 : 7 K€
 Outillages et matériels divers :
 Matériel bâtiments
 2016 : 11,1 K€
 2017 : 13 K€
 Outillage services techniques
 2016 : 6,5 K€
 2017 : 3 K€
 Matériel espaces verts
 2017 : 12 K€
 Mobilier urbain
 2016 : 5,3 K€
 2017 : 16 K€ (télésurveillance)
 Matériel informatique et photocopieurs
 2016 : 8,2 K€
 2017 : 2 K€
 Logiciels et licences
 2016 : 4,8 K€
 2017 : 2 K€.

2017-04-16/ BP 2017 : Vote du budget prévisionnel 2017 du budget général de la Commune du Lion d'Angers et des lotissements les Dolières, les Tilleuls

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les différentes réunions qui ont eu lieu dans le cadre de la préparation budgétaire 2017. Monsieur le Maire présente au Conseil le montant des chapitres de la section de fonctionnement ainsi que les opérations et les chapitres de la section d'investissement.

Monsieur le Maire invite le Conseil a accepté le budget prévisionnel de la commune du Lion d'Angers pour l'exercice 2017 et à le signer.

Commune du LION D'ANGERS	Budget Primitif 2017			
	Fonctionnement		investissement	
	Dépenses	recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2016		466 664.64 €		156 853.15 €
Opérations de l'exercice 2017	3 271 663.64 €	2 804 999 €	2 448 382.14 €	2 291 528.99 €
Totaux Cumulés	3 271 663.64 €	3 271.663.64 €	2 448 382.14 €	2 448 382.14 €

Commune du LION D'ANGERS : lotissement les Dolières	Budget Primitif 2017			
	Fonctionnement		investissement	
	Dépenses	recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2016				60 571.48 €
Opérations de l'exercice 2017	253 000 €	253 000 €	550 000 €	489 428.52 €
Totaux Cumulés	253 000 €	253 000 €	550 000 €	550 000 €

Commune du LION D'ANGERS : lotissement les Tilleuls	Budget Primitif 2017			
	Fonctionnement		investissement	
	Dépenses	recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2016			356 452.33 €	
Opérations de l'exercice 2017	1 121 952.33 €	1 121 952.33 €	1 121 952.33 €	1 478 404.66 €
Totaux Cumulés	1 121 952.33 €	1 121 952.33 €	1 478 404.66 €	1 478 404.66 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vote le Budget général prévisionnel 2017 de la commune du Lion d'Angers et des lotissements les Dolières, les Tilleuls.

2017-04-17/ BP 2017 : Vote du budget prévisionnel d'assainissement 2017 du Budget assainissement de la Commune du Lion d'Angers

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les différentes réunions qui ont eu lieu dans le cadre de la préparation budgétaire 2017.

Monsieur le Maire présente au Conseil le montant des chapitres de la section de fonctionnement ainsi que les chapitres de la section d'investissement.

Monsieur le Maire invite le Conseil a accepté le budget prévisionnel d'assainissement pour l'exercice 2017 et à le signer.

Commune du LION D'ANGERS : Assainissement	Budget Primitif 2017			
	Fonctionnement		investissement	
	Dépenses	recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2016		204 791.57 €		238 530.51 €
Opérations de l'exercice 2017	433 211.57 €	228 420 €	666 645.07 €	428 114.56 €
Totaux Cumulés	433 211.57 €	433 211.57 €	666 645.07 €	666 645.24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité,

- Le Budget prévisionnel d'assainissement 2017 de la Commune du Lion d'Angers.

→ Commission « du PERSONNEL » du 24 mars 2017 :

M ROUSSEAU, Adjoint délégué au Personnel, apporte quelques informations :

Services techniques :

- Un agent (unité espaces verts) est en arrêt de travail pour une opération, la commission a prévu un remplacement sur une période de 6 mois par un emploi aidé, en relation avec Pôle Emploi.
- Le contrat aidé d'un agent (unité espaces verts) se termine le 7 juin 2017, la commission souhaite le titulariser mais avant il sera stagiaire pendant un an.
- Prolongement d'un contrat aidé (unité bâtiments) pour une durée de 9 mois, à compter du mois de mai 2017.

Service administratif :

- Un agent a été recruté en tant qu'assistant administratif, il a commencé le 13 mars. Il consacre la moitié de son temps de travail pour le remplacement d'un agent administratif qui est actuellement en arrêt de travail jusqu'au 20 septembre 2017.

Prochaines commissions : Finances et du Personnel le 24 avril à 20h30.

⇒ COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – APS & CANTINE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Nelly PÉANT

Compte rendu du 30 mars 2017 :

Compte rendu du conseil d'école maternelle Edmond Girard : 3 sujets ont surtout été abordés dont 2 relatifs à la sécurité à savoir, une porte d'issue de secours ainsi qu'une rampe d'accès handicap (ces dossiers seront étudiés par la commission "patrimoine"). Le 3^{ème} sujet concernait le problème de la sonorisation des classes (également à l'étude dans la commission "patrimoine"). Un point a été réalisé sur les **projets pédagogiques** : courant mai, les Moyennes Sections et les Grandes Sections iront visiter le centre équestre de la Gosnière. Quant aux Petites Sections, ce sera une ferme pédagogique. Un projet avec l'école de musique est à l'étude. Un rappel a été effectué concernant la **fête de l'école** qui aura lieu le samedi 17 juin / **Compte rendu du conseil d'école primaire Edmond Girard :** il a été observé que certains vidéoprojecteurs ont un problème de luminosité, la réparation est en cours. Concernant les **projets pédagogiques** : hormis une petite épidémie de gastro-entérite, le séjour à la neige des CM2 s'est bien passé. Le soutien du CCAS a été vivement remercié par les familles. Les CE2 ont obtenu dernièrement leur permis piéton. Il est prévu courant mai pour les CE2-CM1 des activités culturelles autour de la danse et du théâtre. 10 séances de piscine pour apprendre à nager sont également prévues pour les Grandes Sections-

CE1. Un rappel a été effectué concernant les **Choralies** qui auront lieu le 23 juin à 18h30 au Haras de l'Isle Briand / **Informations et questions diverses** : **l'AEPLA** a fait un audit sur les responsabilités de l'association par rapport au temps de la pause méridienne après le déjeuner - **Le jeu "circuit de billes"** est maintenant fonctionnel et semble très apprécié par les enfants - **Le carnaval de l'école Ste Claire** aura lieu le samedi 8 avril à partir de 10h (défilé et fanfare).

Prochaine commission le 27 avril à 19h30.

⇒ **COMMISSION URBANISME – VOIRIE – ECONOMIE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Arsène DELANOE

Compte rendu du 22 mars 2017 :

→ Analyse des documents d'urbanisme :

- 7 permis de construire
- 6 déclarations préalables
- 13 certificats d'urbanisme
- 11 DIA (déclarations d'intention d'aliéner).

Lancement procédure PLU : le cabinet Urba Ouest a été choisi par la commission MAPA (marché à procédure adaptée) – réunion de lancement le 26 avril – 25 réunions prévues sur 2 ans / **Résidence séniors** : projet sur l'ancien site de l'ex maison de retraite – le projet serait porté par HARMONIE – une partie sera à aménager par la commune – lancement d'un appel d'offres pour voirie et projet urbain / **ZAC de DURVAL – aménagement tranche 4** : commercialisation de la tranche 3 terminée (1 lot restant) – ouverture tranche 4 en 2017 / **Aménagement terrain ex-SICADIMA** : estimation des domaines en cours – réflexion sur la visibilité au carrefour / **Aménagement d'un barreau entre la RD 770 et la RN 162** : le département étudie la faisabilité technique de créer une rocade pour sécuriser le secteur du Haras – convention entre le département et les communes – problématique à intégrer aux réflexions du PLU à venir / **Pose d'un portail à la Pizzeria MADONA** : face à son entrée existante pour fermer sa terrasse / **Informations et questions diverses** : Sécurité et Télésurveillance – Travaux rond-point DURVAL (sur 2 nuits) nécessitant la mise en place d'une déviation, les poids lourds passeront par le centre-ville.

2017-04-18/ Avis projet ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Suite à l'enquête publique sur l'installation classée de la SAS META BIO ENERGIE située à Ombrée d'Anjou, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer concernant le projet :

- Mise à jour du plan d'épandage des digestats provenant de l'unité de Méthanisation
- Une partie du plan d'épandage se situe sur le territoire de la commune

Monsieur le Maire propose au Conseil d'émettre un avis favorable au projet de valorisation et de gestion des digestats ainsi que les différents impacts et mesures compensatoires mises en place pour limiter l'impact sur le milieu naturel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Décide d'émettre un avis favorable au projet de valorisation et de gestion des digestats ainsi que les différents impacts et mesures compensatoires mises en place pour limiter l'impact sur le milieu naturel.

⇒ **COMMISSION VOIRIE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Bernard MENANT

Compte rendu du 22 mars 2017 :

Point route d'Angers : ENEDIS est intervenu le 28 mars pour les poteaux / **Ancien site maison de retraite – point sur les travaux** : un constat de huissier a été réalisé

– les travaux ont 15 jours de retard, difficultés avec des entreprises / **Travaux rue Saint-Aubin Andigné** : réunion le 4 avril à 19h avec les riverains d'Andigné / **Andigné – mise à disposition d'un terrain** : près du lotissement des Dolières, la terre a été enlevée par l'entreprise MOREAU / **Rue des 3 Piliers** – effacement des réseaux : intervention du SIEML début avril, dépose réseaux aériens, changement des candélabres fin juin, les boules des lampadaires des Landes et des Chênes sont en cours de changement / **Lancement maîtrise d'œuvre rues Anselme Bouvet et Mercier La Vendée** : maîtrise d'œuvre lancée – pour la rue A. Bouvet : assainissement eaux usées eaux pluviales mise en séparatif sur 100 mètres linéaires et pour la rue Mercier La Vendée : réfection voirie – ouverture des plis le 10 avril, choix de l'entreprise le 14 avril / **Aménagement carrefour de la ZAC de DURVAL** – zone 30 – lancement appel d'offres : marché à procédure adaptée car les travaux coûteront plus de 25 000 € – ouverture des plis le 14 avril, choix de l'entreprise le 24 avril – travaux seront réalisés en juin / **Quai d'Anjou et Andigné** : devis SAUR – mise en conformité quai d'Anjou par un débitmètre et conduit de trop plein et subvention de l'agence de l'eau – 2 postes de relevage à Andigné en télégestion / **Devis divers**.

2017-04-19/ Aménagement routier zone de DURVAL : autorisation de lancer et conclure un appel d'offres pour la réalisation des travaux afin de sécuriser la zone

Monsieur le Maire précise au Conseil que les travaux de voirie consistent en la réfection du corps de chaussée, afin de sécuriser la sortie de la zone d'habitation de DURVAL, avec la réalisation d'un plateau.

Cette prestation comprend : le déplacement des grilles avaloirs, le reprofilage du support, la réalisation d'un tapis enrobé, le reprofilage du trottoir existant, et la mise en œuvre de panneaux signalétiques, pour un montant estimatif de 37 000 € HT.

En conséquence Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à lancer et conclure un appel d'offres pour la réalisation des travaux susmentionnés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire :
 - à lancer et conclure un appel d'offres pour la réalisation des travaux d'aménagement routier de la zone d'habitation de DURVAL,
 - à signer les documents nécessaires à la présente décision.

2017-04-20/ Vélo Francette – convention

Monsieur le Maire présente au Conseil un projet de convention entre la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) et la commune du Lion d'Angers qui a pour objet de fixer les modalités de gestion, d'entretien et de renouvellement des équipements et de la signalétique aux abords de l'itinéraire cyclable de la Vélo Francette.

A cet effet, la participation communale pour l'année 2017 est de 1 921 € HT à verser sous la forme d'un fonds de concours à la CCVHA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire :
 - à signer la convention avec la CCVHA.
 - à verser la participation communale pour l'année 2017 de 1 921 € HT sous forme d'un fonds de concours à la CCVHA.

Prochaine commission Urbanisme – Voirie : le 25 avril à 20h.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabel CROSVILLE

Compte rendu du 28 mars 2017 :

Journal du Lion Mai/Juin/Juillet : le thème du dossier central sera consacré au Budget / **Manifestations : commémoration du 8 mai**, la commune accueillante sera

La Jaille Yvon : 10h monument du Lion puis au monument du Haras, 11h à La Jaille Yvon suivi d'un vin d'honneur en mairie – **Saveur Jazz Festival** se déroulera du 6 au 10 juillet : Saveur Jazz en Ballade sera présent le 7 juillet au Lion d'Angers pour un apéro concert – **Représentation de l'école de musique** : le 20 mai de 11h à 12h / **Dans le cadre du Label Villes Internet** : en vue des actions à mener la commission va réaliser un état des lieux complet des différents éléments existants en matière de numérique et d'internet, à commencer par le nouveau site Internet de la ville. La commission réfléchit à d'autres actions à mettre en œuvre dans le futur et avoir leur faisabilité, en fonction des moyens humains et matériels à notre disposition.

2017-04-21/ Fête de la musique 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commission communication a arrêté son choix sur l'orchestre « *Cristal* » pour la fête de la musique qui se déroulera le 23 juin 2017. La formule retenue comprend 7 artistes et 5 heures de programmation musicale.

Le montant versé à l'orchestre CRISTAL est fixé à 1 050 € nets (avec en plus des repas chauds et boissons). Se rajoute à ce montant les charges GUSO à la charge de la commune (soit un total d'environ 1 926 € TTC pour la prestation).

De plus, les membres de la commission communication ont choisi de retenir la société SECURITAS pour assurer la sécurité de la manifestation.

Quatre agents de sécurité et un maître-chien seront présents de 22h à 2h, pour un montant de 666,78 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'entériner les choix de la commission communication et de l'autoriser à signer les contrats afférents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer :
 - Le contrat avec l'orchestre CRISTAL pour la fête de la musique qui se déroulera le 23 juin 2017, prestation qui s'élève à un montant de 1 050 € nets + charges GUSO à la charge de la commune.
 - Le devis de la société SECURITAS pour la sécurité de la manifestation précitée, pour une prestation d'un montant de 666,78 € TTC.

2017-04-22/ Fête du 14 juillet 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une fête du 14 juillet sera remise en place cette année. Organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, avec le soutien financier et logistique de la commune, la manifestation se déroulera le vendredi 14 juillet 2017.

Dans le cadre de son soutien, la commune prend en charge la sécurité de la manifestation et le feu d'artifice.

Les membres de la commission communication ont arrêté leur choix sur la société PYRO CONCEPT pour le tir du feu d'artifice. Le coût de la prestation s'élève à 3 500 € TTC.

De plus, les membres de la commission communication ont choisi de retenir la société SECURITAS pour assurer la sécurité de la manifestation. Quatre agents de sécurité et un maître-chien seront présents de 22h à 2h, pour un montant de 1 000,18 € TTC (coût horaire doublé car jour férié).

Monsieur le Maire demande au Conseil d'entériner les choix de la commission communication et de l'autoriser à signer les contrats afférents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer :
 - Le devis avec la société PYRO CONCEPT pour le tir du Feu d'Artifice, prestation qui s'élève à un montant de 3 500 € TTC.
 - Le devis avec la société SECURITAS pour la sécurité de la manifestation précitée, pour une prestation d'un montant de 1 000,18 € TTC.

2017-04-23/ Label « Villes Internet »

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commission communication propose d'adhérer au label « Villes Internet ». L'association « Villes Internet », soutenue par l'Association des Maires de France, remet chaque année le label « Territoires, Villes et Villages Internet » aux collectivités de toutes tailles qui mettent en œuvre une politique significative en matière de démocratisation des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) et de leurs usages citoyens (accès publics, mise en réseau des

acteurs, services aux habitants, usages internes, administration électronique, information des habitants, débat...).

Ce Label (symbolisé par un panneau de 1 à 5 arobases) permet à la collectivité locale, quelle que soit sa taille, d'évaluer, de montrer et de faire reconnaître la mise en œuvre d'un Internet local citoyen à la disposition de chacun dans l'intérêt général.

Le coût annuel d'adhésion s'élève à 0,05 € par habitant, soit 238.05 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer le bulletin d'adhésion au label « Villes Internet ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion au Label « Villes Internet ».

Prochaine commission le 20 avril à 20h30.

⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHÉ

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Joël PARÉ

Compte rendu du 21 mars 2017 :

Accueil d'Isabelle GINESTE, nouvelle Responsable des Services Techniques / Puis un point a été fait sur les travaux réalisés depuis la dernière réunion : cela a déjà été évoqué lors du dernier conseil et ne sera donc pas détaillé ici (plafond salle d'Andigné, travaux Mare aux Coqs, électricité à la bibliothèque, groupe ventilation cantine scolaire) / **Ecole maternelle Edmond Girard** : présentation de différents devis permettant une prise de position quant à la conservation ou non des verrières. La porte de la verrière actuellement condamnée va être changée / **Ecole primaire Edmond Girard** : pose de prises électriques supplémentaires salle informatique / **Piscine** : pour la réouverture de l'été prochain, une pose de compteurs est nécessaire suite à avis ARS / **Espace Emile Joulain** : pour permettre une meilleure surveillance du système de chauffage et climatisation de l'Espace, une centrale de super-vision va être mise en place par la société CHAUFFECO, ce qui permettra de programmer en fonction des utilisations, et d'identifier d'éventuels disfonctionnement / En fin de réunion, les membres de la commission se sont rendus à la **bibliothèque pour voir « de nuit » le nouvel éclairage** mis en place.

2017-04-24/ Autorisation de lancer et conclure un marché d'appel d'offres à procédure adaptée pour le nettoyage de salles de sports

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été procédé à la résiliation du contrat actuel pour le nettoyage de salles de sports auprès de la société NET OUEST pour le 31 août 2017.

En conséquence, il convient de procéder à un nouvel appel d'offres à procédure adaptée afin de conclure ce marché pour un montant estimatif de 17 000 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres à procédure adaptée pour le nettoyage de salles de sports et à signer tous les documents nécessaires relatifs à cette décision.

2017-04-25/ Photocopieur Andigné – contrat société PREMIUM SAS + rachat valeur résiduelle pour les services techniques

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il s'avère nécessaire de procéder au changement de photocopieur à la mairie déléguée d'Andigné.

En conséquence, il est proposé d'approuver le contrat de la société PREMIUM pour une location de photocopieur sur une durée de 5 ans pour un montant mensuel de 44 € HT, coût d'impression en sus. L'installation et la livraison est à la charge de la société moyennant un forfait de 250 € HT.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose au Conseil de racheter l'actuel photocopieur de la mairie déléguée d'Andigné pour un montant de 67.98 € HT afin de le destiner aux chefs d'équipe au sein du centre technique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec la société PREMIUM SAS aux conditions susmentionnées, et à racheter l'actuel photocopieur de la mairie déléguée d'Andigné pour le destiner aux services techniques.

Prochaines commissions : Patrimoine le 19 avril à 18h30
Marché le 7 avril à 13h
Cimetière le 9 mai à 18h.

⇒ **COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle CHARRAUD

Compte rendu du 9 mars 2017 :

Finalisation des demandes de subventions et retour sur les échanges avec le bureau municipal / Les 2 compagnies de théâtre « Les Bonnedanes » et « l'Ourson Blanc » ont le projet de mettre en place des ateliers théâtre pour les enfants de 8 à 17 ans. Un questionnaire a été distribué dans les écoles et collèges pour connaître les souhaits des adolescents et leurs parents. Beaucoup de coupons retour : ils seront étudiés prochainement afin de répondre le plus tôt possible à la demande / **Compte rendu de la 1^{ère} Commission Tourisme CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) / Plan de la nouvelle salle de sports :** présentation du plan aux associations et collèges futurs utilisateurs le 21 mars dernier, ce qui a permis d'ajuster certains détails avec l'architecte pour améliorer la salle / **Boucles Lionnaises** le 9 avril organisées par le CTL à l'espace Emile Joulain à partir de 7h30.

Prochaine commission le 10 avril à 20h.

⇒ **COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Joël PARÉ

Compte rendu du 9 mars 2017 :

Dossiers sociaux : 5 demandes d'aide financière – notification d'aide sociale : 1 prestation de compensation du handicap en établissement, 1 service ménager personnes handicapées, 1 hébergement en établissement personnes handicapées (non admission) / **Débat d'Orientation Budgétaire** : maintien des prestations actuelles / **Présentation du bilan social 2016** :

321 personnes reçues en permanence par Madame HAMARD

Gîte à la Croisée des Chemins : 184 personnes sans-abris et 29 pèlerins

Banque alimentaire : 45 foyers du Lion d'Angers ont bénéficié de l'aide (78 sur le territoire intercommunal)

Aide aux vacances : 30

Aide à l'adhésion sport/culture : 14

Aide financière d'urgence : 6

Aide sociale : 34

Aide Télésécurité : 1

Dans le cadre de la convention avec la Maison Départementale du Handicap :

4 visites en mairie

Banquet des aînés : 144 convives

Visite des personnes âgées : 107 en été – 100 en hiver

Actions collectives : organisation du **challenge seniors** qui aura lieu le 12 mai à l'espace Emile Joulain, participation 4 € pour le repas – **Equi-meeting** (cheval territorial) – **Salon du bien vieillir** à Segré / **Télésécurité** : 27 bénéficiaires au 1^{er} janvier 2017 / **Nombre de demandeurs d'emploi** en février 2017 : 291 (125 hommes et 166 femmes) / **Ouverture d'une MAM (Maison d'Assistants Maternelles) à Andigné.**

Compte rendu commission Logement du 3 avril 2017 :

Propositions d'attribution : 1 T3 et 2 T4.

Prochaine commission le 10 avril à 19h30.

⇒ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

2017-04-26/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ **Demande de dégrèvement adressée par la SAUR** – sur la redevance assainissement à cause d'une fuite sur canalisation en sol – pour une association Lionnaise :

- Consommation année de la fuite (année 2016) : 719 m³
- Moyenne des trois dernières années : 212 m³
- Le dégrèvement porte sur 507 m³.

→ **Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT :**

Commission Voirie :

lieu	désignation	entreprise	montant HT
Stade	Lève-filets buts de Foot	MARTY Sports	318,00 €
Commune	Corbeilles	France COLLECT	1 707,00 €
Assainissement	Télégestion pompe eu Andigné	SAUR	4 880,00 €

Commission Communication :

lieu	désignation	entreprise	montant HT
Bibliothèque	Achats d'ouvrages	Librairie M'LIRE ANJOU	2 583,36 €

Commission Patrimoine :

lieu	désignation	entreprise	montant HT
Salle de sports	Filets Volley et Bad	MARTY Sports	368,00 €
Piscine	Pose de compteur	CHAUFFECO	2 296,50 €
Salle des fêtes	Centrale super vision	CHAUFFECO	2 723,67 €
Primaire public	Prise salle informatique	DBE	300,00 €
Divers	Drapeaux	DOUBLET	529,00 €
Salle ANDIGNE	Chauffe-eau	MAILLET	717,67 €
Services techniques	Instal.informatique	MCT	1 504,35 €

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « investissement ».

Clôture de la séance à 22h45.

Prochain Conseil Municipal de la commune nouvelle : mardi 2 mai 2017 à 20h30.

Le Maire,



Etienne GLÉMOT

Le secrétaire,

Arnaud DAVID

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 2 MAI 2017**

L'an deux mille dix-sept, le deux mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune nouvelle du Lion d'Angers, convoqué le vingt-six avril deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Véronique BAUDEY, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Arsène DELANOE, MME Nelly GAUTTIER, MM Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Marc PAULAIN, MME Nelly PÉANT, M Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, Sandrine SOYÉ, Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Anne-Sophie BARTHE, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle VIGNERON.
Mme Véronique BOUCHET, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude HAMARD.
Mme Ingrid LAMBERT.
Mme Catherine MORICE.
M Michel RAYNAL, qui a donné pouvoir à M Marc PAULAIN.
M Hugues SAULOUF, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.
M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à M Etienne GLÉMOT.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie RABIN.

Nombre de Conseillers en exercice	36
Nombre de Conseillers présents	29
Nombre de suffrages exprimés.....	34
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

2017-05-01/ Appel d'offre à lancer et à conclure pour étudier l'urbanisation de l'ancien site de la Maison de Retraite avenue des Tilleuls et pour réaliser l'ensemble des travaux de réseaux et voirie, y compris la démolition des garages et l'aménagement du carrefour

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'acquisition de l'ex site de la Maison de Retraite des tilleuls en juillet 2016. Monsieur le Maire précise que la démolition des bâtiments est désormais quasi terminée.

Afin de définir un nouveau projet urbain pour ce site en y intégrant la sécurisation du carrefour de l'avenue des Tilleuls, Monsieur le Maire propose de recourir à un assistant à maître d'ouvrage afin de définir un projet d'aménagement urbain, lancer les consultations et suivre l'ensemble des travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- Définir un projet d'aménagement urbain pour l'ancien site de la Maison de retraite y compris la sécurisation du carrefour entre l'avenue des Tilleuls et la rue Henri et Robert de Cholet, et de l'autoriser à lancer les appels d'offres afférents.
- Recourir à un assistant à maître d'ouvrage à cet effet.
- Déposer l'ensemble des demandes de subventions nécessaires à la réalisation du projet.

2017-05-02/ Rue Candaise : acquisition par la commune de deux parcelles

Il y a quelques mois, l'association des propriétaires des écoles catholiques du Lion d'Angers (AECS) avait informé la commune de l'acquisition d'un terrain à proximité immédiate du collège en vue de faire évoluer l'organisation de leurs locaux à la fois des écoles et du collège.

Afin de pouvoir avancer dans leur projet, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de l'AECS a avisé la commune d'une cession possible des parcelles AO 172 partielle (sauf bâti du cercle St Joseph) et AO 173 situées au 17 de la rue Candaise.

Monsieur le Maire précise au Conseil que dans le prolongement des actions menées dans l'environnement immédiat de l'école (création du parking centre-ville de 49 places, ré-urbanisation de l'ancien site de la maison de retraite en 2017, amélioration du carrefour de l'entrée de la rue Candaise en 2018), il est intéressant de se porter acquéreur de l'emplacement libéré afin de permettre de renforcer la cohérence d'ensemble de ce quartier.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir ces deux parcelles (dont une partiellement) d'environ 1 482 m² au prix de 105 000 €. A cet effet, un compromis de vente, avec une signature définitive prévue en septembre 2019 (plus ou moins 6 mois), pourrait être signé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- Acquérir les parcelles AO 172p et AO 173 pour un montant de 105 000 €.
- Signer ou son représentant, tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.
- Prendre en charge les frais de bornage liés au redécoupage de la parcelle AO 172,
- Déposer des demandes de subventions.

M PISCIONE étant susceptible d'être intéressé, ne prend pas part au vote.

2017-05-03/ ZAC de DURVAL – validation du règlement graphique du Cabinet BESNIER Aménagement

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Cabinet BESNIER Aménagement a décidé de viabiliser la tranche 4 de la ZAC de DURVAL et soumet à la validation du Conseil Municipal le règlement graphique de cette tranche.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide le règlement graphique de la tranche 4 de la ZAC de DURVAL.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'ouverture de cette nouvelle tranche de la ZAC.

2017-05-04/ ZAC Jules Verne : approbation du CRAC (Compte Rendu d'Activité à la Collectivité) au 31/12/2016 d'ALTER et signature avenant n°3 du traité de concession d'aménagement

Monsieur le Maire présente au Conseil le CRAC arrêté au 31/12/2016 d'ALTER (ex-SODEMEL) conformément à son traité de concession d'aménagement concernant l'opération de la ZAC Jules Verne.

Monsieur le Maire propose au Conseil de Municipal de valider le CRAC ainsi que le montant des participations que la Commune devra verser entre 2017 et 2018.

Monsieur Le Maire rappelle également la délibération du 8 juin 2016 actant la baisse des prix pour les lots 5 à 11 de 120 €/m² à 100 €/m². Ainsi, les sommes restantes à verser à ALTER pour équilibrer l'opération d'aménagement seront réparties comme suit :

2017 : 50 000 €

2018 : 22 000 € (solde de l'engagement prévu lors de l'adoption du CRAC 2015)

Afin de valider cette évolution budgétaire, il convient de signer un avenant n°3 au traité de concession actant cette modification.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide le CRAC d'ALTER arrêté au 31/12/2016.
- Autorise Monsieur le Maire à signer :
 - o les documents nécessaires à la réalisation de cette décision.
 - o l'avenant n°3 au traité de concession d'aménagement.

2017-05-05/ Rue des Trois Piliers : convention avec le SIEM, ORANGE et la commune

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite dans le cadre de la mise en place des travaux de génie civil pour les télécommunications rue des Trois Piliers sur la commune du Lion d'Angers. Le montant de la participation de la commune s'élève à 9 157,26 € HT.

2017-05-06/ Terrain multisports au Lion d'Angers : mise en œuvre d'enrobé et d'une place personne à mobilité de réduite (PMR)

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il s'avère nécessaire de faire réaliser un accès PMR et un chemin goudronné pour l'accessibilité du terrain multisports situé entre le stade de la Guenelle et la rue du Courgeon.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise DURAND pour un montant de 5 158.40 € HT.

2017-05-07/ Achat de matériel alternatif pour le désherbage

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'éligibilité de la commune à une aide de l'Agence de l'Eau d'un montant prévisionnel de 3 139.33 € HT afin de permettre à la commune d'acheter du matériel alternatif de désherbage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise ESPACE EMERAUDE pour l'achat d'un désherbeur mécanique et d'un chariot et lance « ripagreen » pour un montant total de 6 550 HT.

→ Informations :

➤ Appel d'offres : travaux de réfection des rues Anselme Bouvet et Mercier La Vendée :

Suite à la commission MAPA réunie le 14 avril 2017, c'est l'entreprise LIGEIS qui a été retenue pour un montant de :

- Phase « étude préliminaire » : 4 500 € HT
- Phase « avant-projet » : 13 750 € HT.

➤ Appel d'offres : réalisation d'un plateau surélevé route de Vern zone de DURVAL

Suite à la commission MAPA réunie le 24 avril 2017, c'est l'entreprise DURAND qui a été retenue pour un montant de 38 970 € HT pour la réalisation du plateau.

2017-05-08/ Bibliothèque : signature convention d'objectifs et de moyens

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Bibliothèque du Lion d'Angers. La convention précise le rôle et les devoirs de chacune des parties dans la gestion de l'animation de la bibliothèque Hervé Bazin.

L'objectif commun étant de développer et promouvoir la lecture des habitants de la commune et de la Communauté de communes.

2017-05-09/ Lancement d'un appel d'offres de marché à procédure adaptée pour recourir à un Architecte Assistant à Maître d'Ouvrage (AMO) dans le cadre du projet de construction d'une salle de Judo et d'un projet d'espace couvert dans le cadre du développement de l'activité Tennis

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la décision prise dans le cadre du vote du budget 2017 de procéder à la construction d'une salle de Judo et d'un projet d'espace couvert dans le cadre du développement de l'activité Tennis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le lancement puis la conclusion d'un appel d'offres à procédure adaptée pour recourir à un Architecte AMO.

2017-05-10/ Travaux de liaison électrique entre la Mairie et la salle David d'Angers

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le déménagement des services de la mairie dans la salle David d'Angers pendant les travaux de la mairie. Dans ce cadre, il s'avère nécessaire pour faire perdurer la jonction informatique des services de créer une liaison enterrée entre les deux bâtiments.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise DBE pour un montant de 5 563.50 € HT.

2017-05-11/ Travaux de modification de façade pour le prochain bâtiment de l'association du Vélo Club Lionnais (VCL)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les travaux sur le bâtiment de la mairie impliquent un changement de bâtiment pour le VCL, le bâtiment actuel étant destiné aux archives. Dans ce cadre, le VCL se verra attribuer le local de la parcelle achetée à Madame POUILLAIN cadastrée AP 202 impasse du Général Leclerc. A ce titre, il convient de modifier les portes du local et une partie du bardage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise COGNEC pour un montant de 6 206.51 € HT.

2017-05-12/ Garantie de paiement de loyer – EHPAD « Les Résidences Bocage d'Anjou », Maine-et-Loire HABITAT et la Commune – signature avenant n°3

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du Conseil Municipal du 3 mars 2014 l'autorisant à signer une convention de gestion avec Maine-et-Loire HABITAT afin de garantir le paiement du loyer qui doit être fait par l'EHPAD « Les Résidences Bocage d'Anjou » à l'office MLH.

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une nécessaire mise à jour du dossier suite à la création de l'EHPAD « Les Résidences Bocage d'Anjou », et demande l'autorisation de signer l'avenant n°3 à la convention de gestion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 avec l'EHPAD « Les Résidences Bocage d'Anjou » et Maine-et-Loire HABITAT.

2017-05-13/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ **Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT**

Monsieur le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir les devis et de régler les dépenses comme ci-après :

Commissions Patrimoine et Voirie :

		INVESTISSEMENT	
		MONTANT HT	MONTANT TTC
PATRIMOINE			
MAIRIE			
	J'RENOV-tranchée mairie/salle David d'angers	555,00 €	666,00 €
MERIGNAC			
	MARTY-Abris foot polycarbonate	1 848,00 €	2 217,60 €
Ecole maternelle E. Girard			
	ROIMIER-Rampe	457,88 €	549,46 €
	ATELIER MICHEL-Remplacement porte	4 134,10 €	4 960,92 €
	ATELIER MICHEL-vitrage		
Réfectoire E. Girard			
	BATIDOC-Dalle Faux plafond		
Bureaux ST			
	FOUSSIER-vestiaires	1 432 €	1 718,40 €
Mare aux Coqs			
	DBE-Elec (tempo sur chauffage+déplacement Inter)	775,00 €	930,00 €
PISCINE			
	OCEDIS-produits		
	IWAKI-pompes	2 153,65 €	2 584,38 €
MATERIEL ST			
	ROIMIER-Meuleuse	142,88 €	171,46 €
	ROIMIER-Tarauds	124,55 €	149,46 €
	SEIGNEURIE-Nettoyant		
	ROIMIER-Dévidoir	270,00 €	324,00 €
St Exupéry			
	DBE-Séparation éclairage principal	130,00 €	156,00 €
Logement Emile JOULAIN			
	DBE-Ajout de prises	195,00 €	234,00 €
VOIRIE			
	GIBOIRE-Désherbage Merlon		
	MEDIALEX (pub plateau DURVAL)	295,12 €	354,14 €
	NADIA signalisation(merlon)	216,42 €	259,70 €
	NADIA signalisation	610,88 €	733,06 €
	Chemin de l'étang (matériaux)		
	Chemin de l'étang (cylindre+mini pelle à prévoir)		
	SYMAVAL PRO-protège compteur (jardins familiaux)		
	ENROMAT-sable mini golf		
Arche rd pt			
	Prise en charge GAN assurance (3 628,40)		
	BOULAY-Arche réparation		
Matériel alternatif			
	Subvention agence de l'eau (3 139,33)		
	Débrousailluses *2	1 298,33 €	1 558,00 €

Clôture de la séance à 22h15.
Fait au Lion d'Angers, le 5 mai 2017.

Compte rendu complet disponible
à compter du 26 mai 2017

Le Maire,

Étienne GLÉMOT



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU MARDI 2 MAI 2017
PRO C È S - V E R B A L

L'an deux mille dix-sept, le deux mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune nouvelle du Lion d'Angers, convoqué le vingt-six avril deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Véronique BAUDEY, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Arsène DELANOE, MME Nelly GAUTTIER, MM Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Marc PAULOIN, MME Nelly PÉANT, M Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, Sandrine SOYÉ, Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON,.

Étaient excusés :

Mme Anne-Sophie BARTHE, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle VIGNERON.
Mme Véronique BOUCHET, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude HAMARD.
Mme Ingrid LAMBERT.
Mme Catherine MORICE.
M Michel RAYNAL, qui a donné pouvoir à M Marc PAULOIN.
M Hugues SAULOUP, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.
M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à M Etienne GLÉMOT.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie RABIN.

Nombre de Conseillers en exercice	36
Nombre de Conseillers présents	29
Nombre de suffrages exprimés.....	34

Ouverture de la séance à 20h30.

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2017.**

Adoption à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter le point suivant :

Commission « Finances » :

⇒ **Garantie de paiement de loyer – EHPAD « Les Résidences Bocage d'Anjou », Maine-et-Loire HABITAT et la Commune – signature avenant n°3 à la convention de gestion**

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une nécessaire mise à jour du dossier suite à la création de l'EHPAD « Les Résidences Bocage d'Anjou », et demande l'autorisation de signer l'avenant n°3 à la convention de gestion.

Adoption à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique au Conseil que deux documents ont été adressés en retard après l'envoi de la convocation, faute de les avoir reçus préalablement par les entreprises, et de ce fait, il sollicite l'assemblée afin de confirmer ces points.

Commission « Urbanisme » :

⇒ **ZAC de DURVAL – validation du règlement graphique du Cabinet BESNIER Aménagement**

Le règlement graphique a été adressé par courrier ou mail aux conseillers municipaux.

Commission « Voirie » :

⇒ **Rue des Trois Piliers : convention avec le SIEM, ORANGE et la Commune**

La convention a été adressé par courrier ou mail aux conseillers municipaux.

Adoption à l'unanimité.

➤ **AGENDA de M. le Maire.**

M. le Maire présente son agenda.

➤ **Agenda de M. MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.**

M. le Conseiller départemental présente son agenda.

- ✓ *« 2x2 voies RD 775 : il était prévu une journée portes ouvertes le samedi 13 mai, la Préfecture ne nous donne pas l'autorisation d'ouverture de cette voie au public pour des raisons de sécurité, dues au risque de terrorisme et parce que nous sommes dans une période électorale et cela mobilise du personnel. Le Président a écrit au Maire en disant qu'il se voyait contraint de renoncer à la manifestation, pour ces raisons, qui sont tout à fait audibles, puisqu'il aurait fallu mettre des blocs de béton et des camions partout pour ne pas qu'un engin s'engage. Pour autant les dates qui étaient avancées pour l'ouverture aux véhicules sont bien maintenues. »*
- ✓ **Chemin de halage** : le 7 avril rencontre au département avec les propriétaires de la partie celle entre Grez-Neuville et Pruillé qui contestaient la DUP. Un accord a été trouvé Les travaux vont pouvoir se faire pour qu'il y ait une continuité afin que le chemin de halage puisse aller de Grez-Neuville jusqu'à Angers. Par contre sur la partie nord entre Montreuil et Chambellay nous n'avons pas encore trouvé de terrain d'entente.
- ✓ Vous avez lu dans la presse l'actualité du département : **l'appel à projet concernant l'enfance**. La protection de l'enfance, notamment l'enfance maltraitée et l'accueil des enfants est de la compétence du département, dans ce cadre tous les ans un budget était alloué de 100 millions d'euros.. On a décidé au niveau du Conseil départemental de mettre en place un appel à projet, qui est le premier du genre au niveau national, avec différents critères, le critère prix n'arrivait qu'à 40 % mais le critère projet éducatif arrivait en tête. Il y avait des constats très clairs, faits par la Cour Régionale des Comptes : cela coûtait beaucoup plus cher d'accueillir un enfant dans le Maine-et-Loire que dans d'autres départements. Dans le Maine-et-Loire le coût d'un enfant annuel était de 55 000 € alors qu'au niveau national c'était 37 000 €... Il y avait aussi un déséquilibre géographique par rapport aux structures d'accueils, tous les ans on dépensait 4 millions d'euros de frais de taxis, pour des enfants qui ayant un parent à un endroit étaient placés à un autre endroit du département, et le week-end ils pouvaient se rejoindre pour se retrouver. Il a été fait un appel à projet, 16 associations se sont manifestées dont 2 à caractère national, certaines d'entre elles ont été retenues, la politique va amener 40 places supplémentaires en terme d'accueil qui seront créées, on arrive à 700 places pour le département de Maine-et-Loire. Parmi les projets qui ont été retenus, un nous concerne directement, puisque vous avez dû voir que l'association nationale « SOS Villages Enfants » a été retenue pour ne pas séparer les fratries. La thématique retenue pour ce village c'est la sensibilisation à la nature mais aussi dans tout ce qui est monde du cheval, c'est la raison pour laquelle Le Lion d'Angers a été retenu pour accueillir ce village qui va être composé de 48 places, il y aura entre 50 et 60 emplois qui seront créés pour permettre cet accueil. Cela va se faire dans les 18 mois, d'autres précisions vont être communiquées le moment venu. C'est un projet innovant qui est centré dans les critères d'éducation des enfants. On accueillera les enfants avec plaisir. »

➤ **Compte rendu du Conseil Communautaire séance du 2017.**

M MUHAMMAD 1^{er} Adjoint, rapporte au Conseil le compte rendu du Conseil Communautaire.

- ✓ Vote du budget.

⇒ **COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Marie-Claude HAMARD

Compte rendu du 10 avril 2017 :

Vote du budget : le budget d'un montant de 26 965.61 € a été voté à l'unanimité.

Les recettes sont principalement alimentées par :

- La subvention municipale : 11 182 €
- La participation des usagers et des communes pour la Banque Alimentaire
- Les concessions cimetières
- Le repas des aînés

Les dépenses traduisent la politique sociale votée par les élus :

- L'Aide Alimentaire
- Aides aux vacances, centre de loisirs, classe découverte
- Aide à la pratique sportive et culturelle
- Aide à la personne en difficulté (sous forme de secours ou de prêt)
- Subventions aux associations (dont 1^{ère} fois à l'Arbre Vert)
- Le repas des aînés.

Prochaine commission le 10 mai à 19h30.

⇒ **COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – RÉFORME**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

➔ **Commission « FINANCES » du 24 avril 2017 :**

Point rajouté :

2017-05-12/ Garantie de paiement de loyer – EHPAD « Les Résidences Bocage d'Anjou », Maine-et-Loire HABITAT (MLH) et la Commune – signature avenant n°3 à la convention de gestion

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du Conseil Municipal en date du 3 mars 2014 l'autorisant à signer une convention avec Maine-et-Loire HABITAT afin de garantir de paiement du loyer qui doit être fait par l'E.H.P.A.D. « Les Résidences Bocage d'Anjou » (ex-Les Tilleuls) à l'office MLH.

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une nécessaire mise à jour du dossier suite à la création de l'EHPAD « Les Résidences Bocage d'Anjou », et demande l'autorisation de signer l'avenant n°3 à la convention de gestion.

M le Maire : « Procédure identique comme pour toutes les garanties et cautions de prêt sur les logements sociaux,

M ROUSSEAU : Il n'y a pas eu d'opération d'écriture de faite pour ça pour le moment. Il faudra peut-être faire une décision modificative.»

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention de gestion, avec l'EHPAD « Les Résidences Bocage d'Anjou » et Maine-et-Loire HABITAT.

→ Commission « du PERSONNEL » du 24 avril 2017 :

M ROUSSEAU, Adjoint délégué au Personnel, apporte quelques informations :

Services techniques :

- Recrutement d'un agent (unité espaces verts) en contrat aidé, à compter du 9 mai 2017, pour une durée de 6 ou 9 mois, en remplacement d'un agent actuellement en arrêt de travail.

Service administratif :

- Réajustement pour les rendez-vous concernant « les cartes nationales d'identité », priorité aux administrés de l'ex-Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers. Un suivi est en cours par la Directrice Générale des Services et une nouvelle organisation sera mise en place si besoin.

Prochaines commissions : Finances et du Personnel le 29 mai à 20h30.

⇒ COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – APS & CANTINE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Sandrine SOYÉ

Compte rendu du 27 avril 2017 :

Collège du Val d'Oudon : compte rendu financier du Conseil. Dans le cadre de la labélisation E3D, les travaux de la mare ont débuté. Le Collège serait, s'il l'a, le 2^{ème} établissement du département à obtenir ce label. Livraison des 2 nouveaux modulaires prévue pour l'accueil des élèves à la rentrée de septembre 2017 / **DSP (Délégation de Service Public) Périscolaire** : la DSP est toujours en cours. La décision sera prise courant dans le courant du mois de juin / **AEPLA** : rencontre prévue avec Monsieur MENARD le 5 mai afin de parler de l'encadrement du midi à la cantine. Actuellement l'AEPLA a étoffé l'encadrement des enfants : 1 personne supplémentaire en primaire et 1 personne supplémentaire en maternelle / **Informations diverses** : assemblée générale de RECREA'LION le 3 mai – semaine de la citoyenneté du 15 au 19 mai.

M FUSELIEZ ajoute : « La semaine de citoyenneté se prépare 3 écoles vont participer : l'école Edmond Girard, l'école Ste Claire et l'école du Sacré Cœur. Une sortie est prévue dans les rues du Lion d'Angers pour ramasser différents déchets qui seront étudiés par les enfants, un petit pot sera offert aux enfants par la mairie à l'issue de la semaine. »

Prochaine commission le 22 juin à 20h30.

⇒ COMMISSION URBANISME – VOIRIE – ECONOMIE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul PARIS

Compte rendu du 25 avril 2017 :

→ Analyse des documents d'urbanisme :

- 4 permis de construire
- 6 déclarations préalables
- 7 certificats d'urbanisme
- 5 DIA (déclarations d'intention d'aliéner).

Lancement procédure PLU : la réunion de lancement s'est déroulée le 26 avril, 11 membres font partie de la commission

M CHALET précise : « Nous avons fait un tour d'horizon du PLU, la partie diagnostic va être réalisée par le cabinet, une prochaine réunion aura lieu en septembre. En attendant, un travail va être fait avec des agriculteurs qui ont reçu un listing, pour regarder s'il y a eu des modifications et/ou des modifications à apporter qui seront évoquées lors d'une prochaine réunion fixée le 30 mai. On a élargi ce tour d'horizon à la périphérie de la ZAC

de la Grée, la ZI de la Sablonnière. Un comité de pilotage a été formé au niveau du PLU, pour ceux qui peuvent se rendre disponible, venez nous rejoindre. Je remercie ceux qui sont en activité et qui pourront encore se libérer.

M le Maire ajoute : Nous sommes en enquête publique. Vous savez qu'un SCOT dit par exemple qu'il y a une zone économique de 40 ha sur Le Lion d'Angers, et donc est marqué un rond rouge qui il détermine l'emplacement de la zone. Tous les SCOT ne sont pas fait comme ça, c'est-à-dire ne figent pas précisément le secteur concerné et laisse au PLU le soin de déterminer endroit où l'on met ces 40 ha. C'est important pour nous parce que la physionomie du Lion d'Angers depuis 2006 a changé. Ne serait-ce que par rapport à la 4 voies qui se construit, aussi par rapport à la Sablonnière qui est quasiment remplie. Le Lion avait mis historiquement dans le mandat d'avant 2001 une zone économique sur les Hauts du Courgeon. Tout ça sont des éléments qui pourraient peut-être faire évoluer notre réflexion sur les emplacements des zones économiques. Nous voyons bien qu'il y a certains enjeux par rapport à une rocade qui se terminerait entre le rond-point de Château-Gontier. Il y a des travaux en cours pour la remontée jusqu'au CD 101 la route de Montreuil-sur-Maine. Un jour la route arrivera jusqu'à l'entrée des haras. Ce jour-là, quand la rocade sera terminée, il y aura des enjeux qui naîtront notamment en terme économique : une zone nouvelle s'ouvre à l'intérieur de la rocade. Afin de pouvoir garder des libertés de réflexion au niveau du Conseil Municipal qui détermineras le PLU, nous allons rencontrer les responsables du PETR et le commissaire enquêteur pour essayer d'obtenir des libertés. Tout le monde nous soutient y compris la Préfecture. »

/ **Avenue des Tilleuls – sécurisation du carrefour** : cela nécessite l'acquisition d'une bande de terrain auprès de Monsieur et Madame REMOUÉ. Un bornage devra être effectué pour déterminer la surface à acquérir. Le prix pourrait se situer à 30 €/m².

M CHALET : « Au niveau des garages, sur le chemin piétonnier qui est une piste cyclable on est obligé de sortir sur la route parce qu'il y a un passage qui est un peu difficile sur la bordure de Gérard REMOUÉ. Avec M le Maire nous avons rencontré Monsieur et Madame REMOUÉ et nous leur avons fait une proposition qu'ils ont acceptée, à savoir que le mur devra être reconstruit sur leur terrain, ce sera fait en concertation avec eux. Il faut qu'on regarde avant toute opération le coût engendré au niveau des réseaux, parce qu'il y a France télécom qui passe par là, avant toute décision nous souhaitons avoir la réponse du propriétaire., Maintenant nous allons demander des devis pour les réseaux et en fonction de tout cela nous verrons si nous pourrons réaliser les travaux. Nous avons une réponse du propriétaire et je le remercie de sa compréhension pour l'aménagement du secteur. »

/ **Informations diverses** : **projet d'une Résidence Séniors sur le site de l'ancienne Maison de Retraite** avenue des Tilleuls (27 logements 6 petites maisons), ce projet sera porté par HARMONIE, le comité d'engagement d'HARMONIE a validé le lancement de l'opération. Un appel d'offre a été lancé, remise des offres dernière semaine de mai, choix du cabinet première quinzaine de juillet – **Terrain ex-SICADIMA** : projet d'aménagement sur ce terrain, estimation des domaines en cours qui fixe le prix de vente à 80 €/m², la surface de la parcelle est de 1 958 m², le prix de vente serait fixé à 156 640 €.

2017-05-01/ Appel d'offre à lancer et à conclure pour étudier l'urbanisation de l'ancien site de la Maison de Retraite avenue des Tilleuls et pour réaliser l'ensemble des travaux de réseaux et voirie, y compris la démolition des garages et l'aménagement du carrefour

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'acquisition de l'ex-site de la Maison de Retraite des Tilleuls en juillet 2016.

Monsieur le Maire précise que la démolition des bâtiments est désormais quasi terminée. Afin de définir un nouveau projet urbain pour ce site en y intégrant la sécurisation du carrefour de l'avenue des Tilleuls, Monsieur le Maire propose de recourir à un assistant à maître d'ouvrage afin de définir un projet d'aménagement urbain, lancer les consultations et suivre l'ensemble des travaux.

M CHALET ajoute : « Cet appel d'offre concerne la partie VRD (Voirie et Réseaux Divers) mais c'est aussi l'urbanisme parce que derrière on a le projet sur la Résidence Séniors ce qui fait qu'il y aura l'aménagement à réaliser et le volet eau. L'appel d'offre est globalisé mais il y aura plusieurs intervenants. L'ouverture des plis est prévue le 2 juin et le choix du cabinet le 14 juin. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de :

- Définir un projet d'aménagement urbain pour l'ancien site de la Maison de Retraite des Tilleuls y compris la sécurisation du carrefour entre l'avenue des Tilleuls et la rue Henri et Robert de Cholet et de l'autoriser à lancer les appels d'offres afférents.
- Recourir à un assistant à maître d'ouvrage à cet effet.
- Déposer l'ensemble des demandes de subventions nécessaires à la réalisation du projet.

2017-05-02/ Rue Candaise : acquisition par la commune de deux parcelles

Il y a quelques mois, l'association des propriétaires des écoles catholiques du Lion d'Angers (AECS) avait informé la commune de l'acquisition d'un terrain à proximité immédiate du collège en vue de faire évoluer l'organisation de leurs locaux à la fois des écoles et du collège.

Afin de pouvoir avancer dans leur projet, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de l'AECS a avisé la commune d'une cession possible des parcelles AO 172 partielle (sauf bâti du cercle St Joseph) et AO 173 situées au 17 de la rue Candaise.

Monsieur le Maire précise au Conseil que dans le prolongement des actions menées dans l'environnement immédiat de l'école (création du parking centre-ville de 49 places, ré-urbanisation de l'ancien site de la maison de retraite en 2017, amélioration du carrefour de l'entrée de la rue Candaise en 2018), il est intéressant de se porter acquéreur de l'emplacement libéré afin de permettre de renforcer la cohérence d'ensemble de ce quartier.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir ces deux parcelles (dont une partiellement) d'environ 1 482 m² au prix de 105 000 €. A cet effet, un compromis de vente, avec une signature définitive prévue en septembre 2019 (plus ou moins 6 mois), pourrait être signé.

M le Maire : « Nous sommes en présence d'un accord historique, ce sont des discussions en cours au Lion d'Angers depuis des décennies. Nous sommes dans les temps où cela se déclenche. L'enjeu de la décision de ce soir est de permettre à l'école Ste Claire de regrouper ses équipements, ce qui est souhaitable pour les enfants et pour la communauté éducative d'une manière générale. Cela nous permettra de continuer à réorganiser ce secteur-là.

M CHALET : C'est historique car c'est un projet qui était depuis de longues années, un travail qui a été longtemps débattu, c'est l'aboutissement d'un travail de concertation et la suite donnée au parking du centre-ville. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à :
 - Acquérir les parcelles AO 172p et AO 173 pour un montant de 105 000 €.
 - Signer ou son représentant, tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.
 - Prendre en charge les frais de bornage liés au redécoupage de la parcelle AO 172.
 - Déposer des demandes de subventions.

M PISCIONE conseiller municipal étant susceptible d'être intéressé, ne prend pas part au vote.

2017-05-03/ ZAC de DURVAL – validation du règlement graphique du Cabinet BESNIER Aménagement

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Cabinet BESNIER Aménagement a décidé de viabiliser la tranche 4 de la ZAC de DURVAL et soumet à la validation du Conseil Municipal le règlement graphique de cette tranche.

M CHALET présente le plan et indique au Conseil : « Il y a 32 lots, il restera à délibérer le cahier des charges, la viabilisation se fera en juin et les travaux débuteront courant d'été, ou au plus tard en septembre. Concernant la ferme, le cabinet BESNIER doit faire une proposition pour voir l'aménagement de ce secteur qui sera certainement inclus en même temps que la tranche dans la partie voirie.

M PAULOIN : C'est un plan qui est définitif ?

M CHALET : Oui on valide le plan tel qu'il est là avec des surfaces allant de 250 m² à 600 m².

M PAULOIN : Tous les espaces verts à entretenir sont indiqués et les petits morceaux ?

M CHALET : Oui, mais ce n'est pas des petits morceaux, c'est limité. DURVAL c'est le schéma de BESNIER Aménagement.

M PAULOIN : Moi je pense aux agents pour entretenir...

M CHALET : Nous sommes bien d'accords, ce qu'on a amélioré c'est que les chemins piétonniers de la tranche en cours seront en enrobés pour un entretien plus facile et ce sera la même chose pour la tranche 4 et la tranche 5. Cela facilitera le travail. Pour ceux qui se promènent dans Le Lion d'Angers sur le Bocage les premières années il y a beaucoup d'entretien et on s'aperçoit maintenant que la végétation a grandi et l'entretien est quand même plus facile, de plus on va s'équiper de sorte à faciliter les conditions de travail du personnel.

M PARÉ : Il n'est pas prévu d'aire de jeux pour les enfants ?

M CHALET : Le cabinet BESNIER fait des espaces verts après à nous de voir.

M PARÉ : Dans les lotissements, sans aire de jeux les vélos traînent...

M le Maire : Ceci dit un lotissement c'est un lieu de vie aussi.

M PARÉ : Entre un lieu de vie et les vélos qui traînent par terre c'est un peu limité.

M CHALET : Pour votre information, nous avons découvert que nous étions propriétaire d'un puits sur un espace vert et qui sera donc utilisé pour les espaces verts. Par rapport à ta question, on pourra peut-être travailler sur l'emplacement de ce petit espace. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide le règlement graphique de la tranche 4 de la ZAC de DURVAL.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'ouverture de cette nouvelle tranche de la ZAC.

2017-05-04/ ZAC Jules Verne : approbation du CRAC (Compte Rendu d'Activité à la Collectivité) au 31/12/2016 d'ALTER Cités et signature avenant n°3 du traité de concession d'aménagement

Monsieur le Maire présente au Conseil le CRAC arrêté au 31/12/2016 d'ALTER Cités (ex-SODEMEL) conformément à son traité de concession d'aménagement concernant l'opération de la ZAC Jules Verne.

Il est proposé au Conseil de Municipal de valider le CRAC ainsi que le montant des participations que la Commune devra verser entre 2017 et 2018.

Monsieur Le Maire rappelle également la délibération du 8 juin 2016 actant la baisse des prix pour les lots 5 à 11 de 120 €/m² à 100 €/m². Ainsi, les sommes restantes à verser à ALTER pour équilibrer l'opération d'aménagement seront réparties comme suit :

2017 : 50 000 €

2018 : 22 000 € (solde de l'engagement prévu lors de l'adoption du CRAC 2015).

Afin de valider cette évolution budgétaire, il convient de signer un avenant n°3 au traité de concession actant cette modification.

M CHALET : « Il est évident que si les compromis vont jusqu'au bout sur la ZAC Jules Verne, il resterait 1 lot qui n'est pas en option. Cela voudrait dire que la ZAC serait en partie terminée. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide le CRAC d'ALTER Cités arrêté au 31/12/2016.
- Autorise Monsieur le Maire à signer :
 - Les documents nécessaires à la réalisation de cette décision.
 - L'avenant n°3 au traité de concession d'aménagement.

⇒ **COMMISSION VOIRIE**

➤ *Résultat du travail de la commission*

Rapporteur : Jean-Paul LEQUEUX

Compte rendu du 25 avril 2017 :

DSP (Délégation de Service Public) Assainissement collectif et pluvial : un dossier de consultation a été élaboré, la DSP porte sur la période du 01/01/2018 au 31/12/2027 (10 ans). L'ouverture des plis est prévue le 16 juin et le choix du Conseil en novembre 2017 / **Plateau DURVAL** (cf point en informations page 13)

M le Maire : « Il y aura un rétrécissement de la largeur pour que les gens ralentissent.

M CHALET présente le plan et ajoute : les bordures seront déplacées, la voie qui est aujourd'hui autour de 8m50 va descendre à 6 ou 7 m, pour que derrière il n'y ait plus de « tournez à gauche » cela obligera à ralentir. Quand on sortait de la rue des Mésanges, il n'y avait pas de visibilité également, on a souhaité que ce soit les deux côtés. C'est 80 maisons au Bocage, tranches 1, 2, 3 et 4 demain c'est quand même proche de 200 maisons, cela veut dire que les gens qui veulent aller sur Angers il fallait ralentir la circulation. »

/ **Parc multisports – Pour Andigné** : déplacement de la table de ping-pong en régie pour libérer l'emplacement, l'accessibilité PMR (personne à mobilité réduite) est garantie. Réalisation si possible avant le 14 juillet. **Pour Le Lion d'Angers** : la clôture du terrain entre la rue et les Guenelles a été réalisée en régie. Une barrière anti-vélos est prévue ultérieurement. Il y a un surcoût pour pouvoir faire accéder un véhicule de secours par la création d'un chemin de 3m de large. Sauf problème avec l'Architecte des Bâtiments de France la fin des travaux est prévue pour fin juin début juillet / **Travaux de réfection des rues Anselme Bouvet et Mercier La Vendée** : (cf point en informations page 13) / **Chemin de l'étang près de l'ATD (Agence Technique Départementale) - lotissement des Chênes** : lors des pluies abondantes, le chemin est inondé. Il est proposé un ré-empierrement et un regard d'évacuation des eaux pluviales, en régie (devis matériaux) / **Réparation rond-point de la Grosse Pierre** : l'assureur GAN prend en charge la réparation – devis entreprise BOULAY d'un montant de 3 519.17 € HT / **Vidéo-protection** : l'entreprise LERAY SECURITE a réalisé une étude et un devis pour un périmètre minimum (rue du Général Leclerc, complexe sportif) avec un centre d'exploitation en mairie puis un point relais radio au clocher, estimation 46 726 € HT. Etude en cours pour l'information du lieu, savoir comment et quand commencer les installations et pour obtenir une subvention / **Nettoyage des pavés de rues** (ce point concerne aussi la commission Patrimoine) utilisation d'une cloche pour karcher afin de pouvoir diriger le jet et ne pas abîmer les murs (un test est proposé, prêt d'un conseiller) / **Information heures d'été des équipes techniques** : 8h-12h – 13h30-17h / **Commande EPI (Equipement de Protection Individuelle) + tenues de travail** : commande gérée par la Communauté de communes pour avoir des prix plus attractifs / **Travaux route d'Angers** : le passage piéton donnant entre les arbres et le talus (devant les magasins) est malaisé en raison du fort dévers et des déformations, un devis va être demandé pour redresser l'ensemble et y apposer un bicouche / **Devis divers.**

M CHALET informe le Conseil : « Ce matin il y a eu une élimination d'oiseaux nuisibles, une cinquantaine ont été prélevés et ce soir aussi.

M le Maire : Je ne sais pas si vous êtes passés à l'Isle aux Enfants, mais les tables sont inutilisables, c'était une opération nécessaire par rapport aux enfants.

M CHALET : Nous avons déposé un courrier dans les boîtes aux lettres des riverains pour les avertir de cette intervention. »

2017-05-05/ Rue des Trois Piliers : convention avec le SIEM, ORANGE et la Commune

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il s'avère nécessaire de signer une convention tripartite dans le cadre de la mise en place des travaux de génie civil pour les télécommunications rue des Trois Piliers sur la commune du Lion d'Angers. Le montant de la participation de la commune s'élève à 9 157,36 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre le SIEM, ORANGE et la Commune concernant la mise en place des travaux de génie civil pour les télécommunications rue des Trois Piliers.

2017-05-06/ Terrain multisports au Lion d'Angers : mise en œuvre d'enrobé et d'une place personne à mobilité de réduite (PMR)

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il s'avère nécessaire de faire réaliser un accès PMR et un chemin goudronné pour l'accessibilité du terrain multisports situé entre le stade de la Guenelle et la rue du Courgeon.

A cet effet, Monsieur le Maire propose au Conseil de valider le devis de l'entreprise DURAND.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Retient le devis de l'entreprise DURAND pour un montant de 5 158.40 € HT pour la réalisation des travaux susmentionnés.

2017-05-07/ Achat de matériel alternatif pour le désherbage

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'éligibilité de la commune à une aide de l'agence de l'eau d'un montant prévisionnel de 3 139.33 € HT afin de permettre à la commune d'acheter du matériel alternatif de désherbage.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil de valider le devis de l'entreprise ESPACE EMERAUDE pour l'achat d'un désherbeur mécanique et d'un chariot et lance « ripagreen ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Retient le devis de l'entreprise ESPACE EMERAUDE, pour l'achat d'un désherbeur mécanique et d'un chariot et lance « ripagreen », d'un montant total de 6 550 € HT.

Prochaine commission Urbanisme – Voirie : le 23 mai à 20h.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Patrick PISCIONE

Compte rendu du 20 avril 2017 :

Journal du Lion Mai/Juin/Juillet : la distribution du journal a été retardée à cause d'une surcharge de travail conséquente, distribution prévue semaine 19 / **Manifestations : Fête de la musique le 23 juin** – les réservations sont faites (podium, orchestre, sécurité...) 6 groupes sont inscrits sur 12 – pour rappel le feu d'artifice sera tiré le 14 juillet et non le 23 juin – une réunion est prévue le 4 mai avec les exploitants de bars et restaurants qui participeront à cette fête – **Fête du 14 juillet** : retour de la réunion avec l'amicale des sapeurs-pompiers du 19 avril – la journée officielle démarrera à 10h : défilé des hommes du feu et du matériel/véhicules, appel aux morts et vin d'honneur – course cycliste – bal à partir de 20h place de la mairie – le bâtiment de la mairie sera illuminé par des jeux de lumières/ **Plan de la ville** : le nouveau plan sera plié en 3 – 3 000 exemplaires – présentation au bureau municipal en mai pour validation et mise en œuvre dès fin juin pour distribution pendant les vacances / **Objets publicitaires** : réflexion pour l'achat de stylos et revoir les cadeaux de mariage / **Site Internet** : statistiques de fréquentation : 1 744 utilisations en janvier, 2 055 en février, 2 308 en mars.

Mme MELLIER : « Peut-on faire évoluer le site pour qu'on arrive à voir qu'il y a des terrains à vendre au Lion d'Angers, je me suis mis à la place d'un habitant ou futur habitant on a aucune information sur la possibilité de construire au Lion d'Angers et également sur la possibilité de rechercher la liste des artisans-commerçants ? »

M MUHAMMAD : Elle existait sur l'ancien site. Le nouveau site est en évolution constante pour sa mise en place : on y travaille tous les mois, et par rapport aux terrains à bâtir, il faudra que l'on se rapproche de la commission urbanisme.

M CHALET : On avait donné les terrains à bâtir il y a quelque temps pour pouvoir communiquer, notamment je pense à Andigné, dans le cadre du PLU on a parlé du développement d'Andigné. Il me paraît important de mettre dessus tout ce qu'il y a comme lotissements, terrains... et tous les services, commerces...

M MUHAMMAD : Le site a quelques mois, il y a encore des corrections à faire qui remontent tous les mois, vous-mêmes en tant qu'utilisateurs si vous voulez des améliorations surtout n'hésitez pas à nous en faire part, il me semble que cette page des commerces était déjà mise mais cela n'a peut-être pas été activé, on va vérifier, merci. »

2017-05-08/ Bibliothèque : signature convention d'objectifs et de moyens

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Bibliothèque du Lion d'Angers.

La convention précise le rôle et les devoirs de chacune des parties dans la gestion de l'animation de la bibliothèque Hervé Bazin.

L'objectif commun étant de développer et promouvoir la lecture des habitants de la commune et de la Communauté de communes.

M MUHAMMAD précise : « Vous avez pris connaissance de cette convention, le but est de définir ou redéfinir les engagements de chacun et dire qu'on confie entre les mains de l'association la gestion de cette bibliothèque avec une subvention à la clé, mais néanmoins les livres appartiennent à la commune. c'est ce genre de relation purement matérielle qu'il faut mettre en œuvre, également pour l'association les conditions d'utilisation des locaux, tout cela dans le cadre beaucoup plus global des obligations culturelles vis-à-vis de la politique départementale par rapport à la bibliothèque départementale de prêts, puisqu'il faut que nous consacrons une certaine somme par habitant. Donc tous les ans on vote au budget une certaine somme, dans le cadre de l'ancienne convention la somme apparaissait telle quelle mais à la demande des services concernés, certains articles de la convention ont été modifiés. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Bibliothèque du Lion d'Angers.

Prochaine commission le 18 mai à 20h30.

⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHÉ

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Alain DAILLEZ

Compte rendu du 19 avril 2017 :

Visite du complexe sportif Mérignac : (implantation de la 3^{ème} salle de sport, visualisation des possibilités d'implantation des futurs projets : Dojo, Tennis, et sécurisation du site) / **Travaux Mairie (maître d'ouvrage la Communauté de Communes)** : un compte rendu a été donné de la dernière réunion de travail concernant ces travaux (planning, impact sur le fonctionnement des services de la mairie, etc...). Puis un point a été fait sur la nécessité de travaux de l'utilisation de la salle David d'Angers pour le transfert des bureaux pendant la phase travaux /

Mme BAUDEY : « Pendant les travaux de la mairie, où auront lieu les mariages ?

M le Maire : Par dérogation du Procureur de la République, nous avons demandé une dérogation pour pouvoir les faire dans le complexe St-Exupéry, salle Pochet, à partir du 1^{er} week-end de septembre, après la saison estivale car au début on avait dit qu'on démarrerait au mois de juin. »

Projet 3^{ème} salle de sport (par la Communauté de Communes) : un compte rendu de la réunion avec les associations utilisatrices a été donné / **Groupe Scolaire Edmond Girard – Maternelle** : validation de devis pour le remplacement de portes d'une verrière et mise aux normes, et changement d'un vitrage, et travaux accessibilité rampe

/ **Restaurant scolaire Edmond Girard** : comme cela a été fait à Andigné, un changement des dalles de plafond va être fait en régie pour une meilleure acoustique et une meilleure isolation thermique / **Agrandissement vestiaires et local Services Techniques** : des plans d'agrandissement ont été présentés (agrandissement de 40 m² environ), l'autorisation administrative de travaux est déposée, et un chiffrage est en cours. 8 armoires vont être acquises / **Devis divers**.

Compte rendu commission MARCHÉ du 7 avril 2017 :

Rapporteur : Nicole MELLIER

« Avant la réunion de la commission, un moment convivial avait été organisé en mairie à l'occasion du départ en retraite de Monsieur CHUPIN, primeurs sur le marché depuis près de 35 ans, et dont la famille assurait la vente de fruits et légumes au Lion d'Angers depuis 1947. Ce commerce important pour le marché est repris par l'employé de Monsieur CHUPIN.

Puis la réunion s'est poursuivie entre les membres de la commission, dont 1 membre nouveau, Monsieur PAROISSE qui est primeurs. 3 demandes d'abonnement ont été validées, et une réflexion a eu lieu sur le périmètre du marché en période moins dense pour conserver un bon dynamisme. Une information été donnée sur les travaux à venir sur le bâtiment de la mairie et qui impacteront la disponibilité de certains emplacements. »

Mme BAUDEY : *« Il y a eu un petit souci vendredi dernier car un quad a voulu traverser le marché, il a donc traversé et quand il est arrivé au niveau de la pharmacie on lui a dit qu'il ne pouvait pas passer car c'était rétréci*

M le Maire : *Personne n'a relevé sa plaque ?*

Mme BAUDEY : *Il ne voulait rien entendre il s'est mis en colère, il est quand même passé...*

M le Maire : *Surtout pensez à relever la plaque.*

M CHALET : *Il faut prévenir car s'il y avait un accident, il y a des enfants...*

Mme MELLIER : *On a déjà évoqué ce sujet dans la commission marché pour savoir ce qu'on pourrait mettre dans le cadre des attentats pour sécuriser les rues du marché, on ne va pas mettre un tracteur à chaque bout de rue. »*

2017-05-09/ Lancement d'un appel d'offres de marché à procédure adaptée pour recourir à un architecte Assistant à Maître d'Ouvrage (AMO) dans le cadre du projet de construction d'une salle de Judo et d'un projet d'espace couvert dans le cadre du développement de l'activité Tennis

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la décision prise dans le cadre du vote du budget 2017 de procéder à la construction d'une salle de Judo et d'un projet d'espace couvert dans le cadre du développement de l'activité Tennis.

A cet effet, Monsieur le Maire demande au Conseil d'autoriser le lancement puis la conclusion d'un appel d'offres à procédure adaptée pour recourir à un architecte AMO.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise le lancement puis la conclusion d'un appel d'offres à procédure adaptée pour recourir à un architecte AMO, dans le cadre du projet de construction d'une salle de Judo et d'un projet d'espace couvert dans le cadre du développement de l'activité Tennis.

2017-05-10/ Travaux de liaison électrique entre la Mairie et la salle David d'Angers

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le nécessaire déménagement des services de la mairie dans la salle David d'Angers pendant les travaux de la mairie. Dans ce cadre, il s'avère nécessaire pour faire perdurer la jonction informatique des services de créer une liaison enterrée entre les deux bâtiments.

Aussi, Monsieur le Maire propose de valider le devis de l'entreprise DBE.

Mme MELLIER précise : *« Ce devis comprend la tranchée mais aussi la partie électrique : les prises électriques à mettre pour chacun des bureaux, les prises*

informatiques, les prises internet pour équiper toute la salle et tout restera après. Cela desservira également la bibliothèque qui n'aura plus besoin d'une Box. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Retient le devis de l'entreprise DBE, pour un montant de 5 563.50 € HT, pour la réalisation des travaux de liaison électrique entre la Mairie et la salle David d'Angers.

2017-05-11/ Travaux de modification de façade pour le prochain bâtiment de l'association Vélo Club Lonnais (VCL)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les travaux sur le bâtiment de la mairie impliquent un changement de bâtiment pour le VCL, le bâtiment actuel étant destiné aux archives. Dans ce cadre, le VCL se verra attribuer le local de la parcelle achetée à Madame POUILLAIN cadastrée AP 202 impasse du Général Leclerc. A ce titre, il convient de modifier les portes du local et une partie du bardage.

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider le devis de l'entreprise COGNEC pour la réalisation desdits travaux.

Mme MELLIER précise : « Ce bâtiment est situé rue du Général Leclerc dans une petite impasse à peu près en face la rue Cochard. Les travaux devront être terminés pour l'été.

M PISCIONE : Dans quel état est l'intérieur du bâtiment ?

Mme MELLIER : C'est de la terre battue, il y a une partie en béton et la toiture est en bon état, ce n'est pas humide.

M le Maire : Le bâtiment est sain et il est assez volumineux. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Retient le devis de l'entreprise COGNEC, d'un montant de 6 206.51 € HT relatif aux travaux de modification de façade pour le prochain bâtiment de l'association Vélo Club Lonnais, situé impasse du Général Leclerc parcelle cadastrée AP 202.

Prochaines commissions : le 22 mai à 18h30.

⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle VIGNERON

Compte rendu du 10 avril 2017 :

Concours des maisons fleuries : le concours 2017 va bientôt démarrer. Une 1^{ère} rencontre avec le jury est prévue le 4 mai à 18h30 pour fixer le cadre de cette édition / **Forum des associations** : le prochain Forum aura lieu le 2 septembre. La fiche de réservation a été revue et les principaux points d'intendance sont en cours de préparation / **« Relations Associations-Mairie »** : la commission souhaite réaliser un document sur ce sujet. L'objectif est de faciliter les relations entre le président des associations et la mairie. Des sujets ont été listés et triés par thèmes : par exemple le matériel, les salles, la communication, les différents sujets pourront être traités avec un intervenant à l'occasion des réunions annuelles. Le format Powerpoint est privilégié plutôt qu'un document papier car plus facile à actualiser, il pourrait également être mis sur le site internet.

Prochaine commission le 11 mai à 20h.

⇒ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

2017-05-13/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ **Appel d'offres : travaux de réfection des rues Anselme Bouvet et Mercier La Vendée** :

Suite à la commission MAPA réunie le 14 avril 2017, c'est l'entreprise LIGEIS qui a été retenue pour un montant de :

- Phase « étude préliminaire » : 4 500 € HT
- Phase « avant-projet » : 13 750 € HT.

→ **Appel d'offres : aménagement routier – plateau surélevé : zone de DURVAL**

Suite à la commission MAPA réunie le 24 avril 2017, c'est l'entreprise DURAND qui a été retenue pour un montant de 38 970 € HT pour la réalisation du plateau.

→ **Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT :**

Commissions Patrimoine et Voirie :

	INVESTISSEMENT	
	MONTANT HT	MONTANT TTC
PATRIMOINE		
<i>MAIRIE</i>		
J'RENOV-tranchée mairie/salle David d'angers	555,00 €	666,00 €
<i>MERIGNAC</i>		
MARTY-Abris foot polycarbonate	1 848,00 €	2 217,60 €
<i>Ecole maternelle E. Girard</i>		
ROIMIER-Rampe	457,88 €	549,46 €
ATELIER MICHEL-Remplacement porte	3 814,00 €	4 576,80 €
ATELIER MICHEL-vitrage		
<i>Réfectoire E. Girard</i>		
BATIDOC-Dalle Faux plafond		
<i>Bureaux ST</i>		
FOUSSIER-vestiaires	1 432,00 €	1 718,40 €
<i>Mare aux Coqs</i>		
DBE-Elec (tempo sur chauffage+déplacement inter)	775,00 €	930,00 €
<i>PISCINE</i>		
OCEDIS-produits		
IWAKI-pompes	2 153,65 €	2 584,38 €
<i>MATERIEL ST</i>		
ROIMIER-Meuleuse	142,88 €	171,46 €
ROIMIER-Tarauts	124,55 €	149,46 €
SEIGNEURIE-Nettoyant		
ROIMIER-Dévidoir	270,00 €	324,00 €
<i>St Exupéry</i>		
DBE-Séparation éclairage principal	130,00 €	156,00 €
<i>Logement Emile JOULAIN</i>		
DBE-Ajout de prises	195,00 €	234,00 €

VOIRIE			
	GIBOIRE-Désherbage Merlon		
	MEDIALEX pub (plateau DURVAL)	295,12 €	354,14 €
	NADIA signalisation (Merlon)	216,42 €	259,70 €
	NADIA signalisation (L'Isle aux Enfants)	509,07 €	610,88 €
	Chemin de l'étang (matériaux) PIGEON		
	Chemin de l'étang (cylindre+mini pelle à prévoir)		
	SYMAVAL PRO-protège compteur (jardins familiaux)		
	ENROMAT-sable mini-golf		
Arche rd pt			
	Prise en charge GAN assurance (3 628,40)		
	BOULAY-Arche réparation		
Matériel alternatif			
	Subvention agence de l'eau (3 139,33)		
	Débrousailluses *2 PLAISANCE Cycles Motoculture	1 298,33 €	1 558,00 €

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « investissement ».

Clôture de la séance à 22h15.

Prochain Conseil Municipal de la commune nouvelle : **mardi 6 juin 2017 à 20h30.**

Le Maire,

Le secrétaire,



Etienne GLÉMOT

Sylvie RABIN

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 6 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, le six juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le trente et un mai deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Arsène DELANOE, Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, MME Ingrid LAMBERT, M Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Marc PAULOIN, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Hugues SAULOUP, MMES Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Anne-Sophie BARTHE, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle VIGNERON.
Mme Nelly GAUTTIER.
Mme Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
Mme Nelly PÉANT, qui a donné pouvoir à M Alain DAILLEZ.
M Benjamin SIRJEAN.
M Sandrine SOYÉ.

Secrétaire de séance : Mme Christina MENANT.

Nombre de Conseillers en exercice	36
Nombre de Conseillers présents	30
Nombre de suffrages exprimés.....	33
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

2017-06-01/ Concours des Maisons Fleuries : approbation du règlement 2017

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le règlement du concours des maisons fleuries pour l'édition 2017.

2017-06-02/ Piscine – vente de glaces, boissons, gâteaux – saison 2017

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a voté les tarifs pour la vente des glaces, boissons, gâteaux à la piscine municipale, qui seront affichés à la piscine pour la saison estivale 2017.

2017-06-03/ Piscine – fonds de caisse pour les entrées de la piscine et pour la vente des glaces, boissons, gâteaux

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à instaurer un fonds de caisse de 50 € pour les entrées de la piscine et un fonds de caisse de 50 € pour la vente des glaces, boissons et gâteaux à la piscine municipale.

2017-06-04/ Salle Gaboriaud : convention pour l'utilisation de la salle pour l'activité jeunesse par la communauté de communes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération en date du 4 janvier 2016 par laquelle la commune du Lion d'Angers a autorisé la mise à disposition de la salle GABORIAUD par la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou dans le cadre de l'activité jeunesse pour 5.18 € par heure d'occupation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les termes de la convention.

2017-06-05/ Approbation du rapport annuel d'activités 2016 du SBOS (Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud)

Par courrier en date du 5 mai 2017, le SBOS a informé la commune que le rapport d'activités et le compte administratif du Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud ont été votés. Monsieur le Maire expose aux conseillers que conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil doit émettre un avis sur le rapport d'activité du SBOS pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a émis un avis conforme sans réserve.

2017-06-06/ Mairie – Salon d'honneur – Délocalisation du lieu de célébration des mariages

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie va être en travaux à compter du 18 septembre 2017 jusqu'au premier trimestre 2018 (période approximative).

Aussi, le premier étage, où se trouve le salon d'honneur, ne sera pas accessible au public.

Monsieur le Maire précise qu'il est donc nécessaire de changer le lieu de célébration des mariages et propose la salle Denise POCHET dans le complexe St-Exupéry.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A décidé de statuer sur le changement temporaire du lieu de célébration des mariages à la salle Denise POCHET dans le complexe St-Exupéry, à compter du 18 septembre 2017.
- Autorise Monsieur le Maire à demander au Procureur de la République l'autorisation de déplacer les registres d'état-civil durant les travaux.

2017-06-07/ CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) – nomination membres suite à la création de la nouvelle communauté de communes

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la création de la nouvelle communauté de communes, il est nécessaire de désigner des représentants de la commune (2 titulaires + 1 suppléant) à la CLETC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a nommé :

- Les 2 titulaires suivants :
 - M. Etienne GLEMOT
 - M. Jean-Paul ROUSSEAU
- Et 1 suppléant :
 - M. Bernard MENANT.

2017-06-08/ Approbation de la réforme statutaire du SIEML

Le SIEML a, par délibération du 25 octobre 2016, décidé de procéder à une réforme de ses statuts dont l'objet consiste à élargir l'offre de compétences et services du Syndicat.

Le Syndicat souhaite développer de nouvelles activités dans le cadre de la stratégie de diversification : établissement et mise à jour du Plan corps de rue simplifié (PCRS), création et exploitation de stations de gaz naturel véhicules (GNV), une modification des statuts du Syndicat s'avère nécessaire, afin d'asseoir sa légitimité d'action au regard notamment, du principe de spécialité.

A la lecture des statuts actuels du Syndicat, notamment de l'article 4 relatif aux « compétences optionnelles » et de l'article 5 relatif aux « services complémentaires aux compétences », il a semblé nécessaire en effet de procéder à cette modification afin que le SIEML puisse intervenir sans contestation possible : d'une part sur l'établissement et la mise à jour du Plan corps de rue simplifié (PCRS) et d'autre part, pour la création et l'exploitation de stations de Gaz naturel véhicule (GNV).

A l'issue de la procédure, les statuts du SIEMML seront modifiés selon la rédaction ci-après :

Nouvelle compétence optionnelle pour le GNV, avec le nouvel article suivant :

« Article 4.5

Le syndicat exerce en lieu et place des communes ou établissements publics de coopération intercommunale membres qui lui en font la demande, la compétence portant création d'infrastructures d'avitaillement de véhicules au gaz (GNV) et/ou exploitation d'infrastructures d'avitaillement de véhicules au gaz (GNV), y compris, le cas échéant, l'achat de l'énergie nécessaire à l'exploitation de ces infrastructures. »

Création d'une possible activité accessoire plus large, ciblant notamment le GNV et le PCRS :

« Article 5.6 Activités propres et services accessoires »

De manière générale, le Syndicat est habilité à effectuer, dans le respect de la jurisprudence administrative :

- *des activités propres, dans les domaines connexes aux compétences transférées ;*
- *des activités au nom et pour le compte de tiers, en particulier d'un membre, ou des prestations de services au profit de tiers publics ou privés dans des domaines connexes aux compétences transférées, dans les conditions de l'article L.5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

En particulier, le Syndicat peut :

- *établir et mettre à jour le fond de plan conformément à l'arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;*
- *établir des infrastructures de recharge de véhicules électriques ou d'avitaillement au gaz (GNV) et/ou exploiter des infrastructures de recharge de véhicules au gaz (GNV), y compris, le cas échéant, l'achat de l'énergie nécessaire à l'exploitation de ces infrastructures ».*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la réforme statutaire du SIEMML conformément à sa délibération en date du 25 octobre 2016.

2017-06-09/ Convention Saveurs Jazz en balade

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre du Saveurs Jazz Festival qui a lieu chaque année à Segré en juillet, des temps forts auront lieu dans 8 communes du Pays Segréen afin de valoriser les saveurs locales, le patrimoine et plus généralement l'Anjou Bleu. Pour la 3^{ème} année, Le Lion d'Angers sera partenaire de cette action le vendredi 7 juillet prochain.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les termes de la convention qui acte la participation communale afin de fournir un lieu d'accueil, un branchement électrique, des chaises pour le public, la prise en charge des repas du groupe et le relais de la communication.

2017-06-10/ Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'obligation d'élaborer et d'adopter un plan communal de sauvegarde qui est un outil d'aide à la gestion de crise. Le plan communal de sauvegarde décrit les moyens mis en place pour recevoir une alerte, les mesures d'organisation pouvant être mises en œuvre pour informer et alerter la population, les missions essentielles à assurer en cas de crise. Il recense les moyens humains et matériels disponibles sur la commune en vue d'accompagner et de soutenir la population. Toutefois, ce plan n'a pas vocation à être appliqué à la lettre. En effet, le Maire demeure juge des adaptations imposées par les circonstances en vertu de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le plan communal de sauvegarde.

2017-06-11/ Autorisation de lancer et conclure un appel d'offres à procédure adaptée pour l'extension du centre technique

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de procéder à un agrandissement du Centre Technique Municipal afin d'effectuer la mise aux normes des vestiaires, d'adapter la taille du réfectoire et de réaliser des bureaux pour le personnel d'encadrement. La surface créée serait d'environ 38 m² et le coût est estimé à 50 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer et à conclure un appel d'offres à procédure adaptée pour différents lots :

terrassement, maçonnerie, charpente, couverture, plomberie, électricité, menuiserie, voirie et réseaux divers.

2017-06-12/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ **Demande de dégrèvement adressée par la SAUR** - sur la redevance assainissement à cause d'une fuite sur canalisation en sol - pour des administrés Lionnais rue des Sources :

- Consommation année de la fuite (année 2016) : 88 m³
- Année 2015 pas de consommation - arrivée le 27/05/2016

La SAUR précise que sans base de consommation sur les 3 dernières années, la Loi WARSMANN prévoit une moyenne de 40 m³ par an par personne, soit dans ce cas, 160 m³ ramenée à 80 m³ pour 6 mois.

- Le dégrèvement porte sur 8 m³.

→ **Demande de dégrèvement adressée par la SAUR** - sur la redevance assainissement à cause d'une fuite après compteur - pour des administrés Lionnais rue Alphonse Cochard :

- Consommation année de la fuite (année 2016) : 279 m³
- Année 2015 : 5 m³ (arrivée le 01/09/2015 - relevé du 24/09/2015)

La SAUR précise que sans base de consommation sur les 3 dernières années, la Loi WARSMANN prévoit une moyenne de 40 m³ par an par personne.

- Dans ce cas, le dégrèvement porte sur 239 m³.

→ **Demande de dégrèvement adressée par la SAUR** - sur la redevance assainissement à cause d'une fuite sur canalisation en sol - pour des administrés Lionnais rue du Lieutenant Chatillon :

- Consommation année de la fuite (année 2016) : 125 m³
- Année 2015 : 115 m³
- Année 2014 : 93 m³
- Année 2013 : 18 m³ (arrivée le 17/05/2013)

Dans ce cas, le dégrèvement porte sur 29 m³.

→ **Appel d'offres : choix de l'entreprise de nettoyage pour les salles de sport**

Suite à la commission MAPA en date du 19 mai 2017, c'est l'entreprise Anjou Hygiène Services qui a été retenue pour un montant de 16 729 € HT pour un contrat d'un an à compter du 1^{er} septembre 2017.

→ **Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT :**

PATRIMOINE	INVESTISSEMENT	
	HT	TTC
Salle Pierre Coubertin		
2313 Hygrostat DBE	280,00 €	336,00 €
Groupe électrogène		
2313 ROIMIER	772,37 €	926,84 €
Ecole Edmond Girard		
2315 Regard EU (budget assainissement) CTA MACONNERIE	139,00 €	166,80 €
Divers		
Matériel		
2188 déménagement ROIMIER	211,58 €	253,90 €
2188 Congélateur Andigné PULSAT	116,66 €	139,99 €

Piscine	2313	Bâches barnum	COMAT VALCO	1 090,00 €	1 308,00 €
	2313	moteur	Eau2	1 598,85 €	1 918,62 €
Emile Joulain façade					
	2313	Déplacement sono	ATEBI Energie	2 976,60 €	3 571,92 €
Mairie					
	615221	Façade	CRL		
				INVESTISSEMENT	
VOIRIE				HT	TTC
Cloche de nettoyage					
	2188	ROISMIER		461,13 €	553,36 €
Filets Foot					
	2188	MARTY		294,00 €	352,80 €
				INVESTISSEMENT	
COMMUNICATION				HT	TTC
Andigné – Bibliothèque					
		Livres	LIBRAIRIE M'LIRE ANJOU	299,78 €	320,20 €

Clôture de la séance à 22h15.

Fait au Lion d'Angers, le 7 juin 2017.

Compte rendu complet disponible
à compter du 30 juin 2017

Le Maire,



Étienne GLÉMOT

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU MARDI 6 JUIN 2017
PRO C È S - V E R B A L

L'an deux mille dix-sept, le six juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune nouvelle du Lion d'Angers, convoqué le trente et un mai deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Arsène DELANOE, Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, MME Ingrid LAMBERT, M Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Marc PAULOIN, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Hugues SAULOUP, MMES Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Anne-Sophie BARTHE, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle VIGNERON.
Mme Nelly GAUTTIER.
Mme Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
Mme Nelly PÉANT, qui a donné pouvoir à M Alain DAILLEZ.
M Benjamin SIRJEAN.
M Sandrine SOYÉ.

Secrétaire de séance : Mme Christina MENANT.

Nombre de Conseillers en exercice	36
Nombre de Conseillers présents	30
Nombre de suffrages exprimés.....	33

Ouverture de la séance à 20h30.

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2017.**

Adoption à l'unanimité.

➤ **AGENDA de M. le Maire.**

M. le Maire présente son agenda.

➤ **Agenda de M. MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.**

M. le Conseiller départemental présente son agenda.

- ✓ Tourisme : finalisation du plan départemental du tourisme.
- ✓ Session du Conseil départemental qui a entériné les appels à projets évoqués lors du dernier Conseil Municipal.
- ✓ Le spectacle « Rendez-vous Conte » démarre cette semaine sur l'Isle Briand.

⇒ **COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle CHARRAUD

Compte rendu du 11 mai 2017 :

Concours des maisons fleuries : compte rendu de la réunion du 4 mai – Toute l'équipe du jury repart. Appel à candidature pour que d'autres personnes rejoignent le groupe. Voyage le samedi 16 Septembre en Loire-Atlantique. Soirée remise des prix le 4 Octobre à 19 h à l'espace Emile Joulain / **Jumelage** : préparation de la venue des allemands – un concert sera donné par les Allemands le 31 août de 18h à 19h devant l'église, ainsi que le 2 Septembre pendant le Forum des associations / **Les 2 compagnies de Théâtre « Les Bonnedanes » et « l'Ourson Blanc »** envisagent de mettre en place des ateliers théâtre à la rentrée, un questionnaire a été distribué aux écoles et collèges, avec de bons retours, un certain nombre d'enfants (environ 50) sont intéressés pour s'inscrire aux ateliers – conférence de presse fin juin et inscriptions au Forum des associations / **Réalisation d'un document « relations asso-mairie »** : ce document réalisé sous forme de diaporama a pour but de faciliter la relation entre les présidents d'associations et les services de la ville sur : la location du matériel, les salles de réunions, la communication (Journal du Lion, le site Internet...) les différents services de la ville, les thèmes abordés lors des rencontres associatives / Une réunion a été fixée avec les scolaires et les associations le 19 juin à 18h30 afin d'organiser le **planning des salles de sports**.

2017-06-01/Concours des Maisons Fleuries : approbation du règlement 2017

Madame Isabelle CHARRAUD Adjointe au Maire déléguée à la Vie Associative et Fleurissement, présente le règlement intérieur du « Concours des Maisons Fleuries » pour l'édition 2017.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter ce règlement et de l'autoriser à signer ce document.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le règlement du « Concours des Maisons Fleuries » pour l'année 2017.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit règlement ainsi que tous documents afférents.

Pas de commission en juin.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabel CROSVILLE

Compte rendu du 29 mai 2017 :

Dossiers sociaux : 2 demandes d'aide financière : cantine et mutuelle (refus) – notification d'aide sociale : 1 prestation de compensation du handicap en établissement, 1 service ménager personnes handicapées, 2 hébergements en établissement personnes âgées – aide aux vacances : aide au séjour scolaire : 3 enfants, aide RECREA'LION : 4 enfants / **Visite des personnes âgées, handicapées, isolées** : distribution des listes de visite pour cet été / **Challenge seniors** : bonne participation / **CIAS et mission locale** / **Compte rendu de l'assemblée générale d'AIDES** / **Nombre de demandeurs d'emploi** : 291 (121 hommes et 170 femmes).

Mme HAMARD ajoute : « ***La journée du challenge seniors*** a été organisée avec l'association sports et loisirs basée à Angers, dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie. Des ateliers diversifiés étaient proposés : tir à l'arc, théâtre, mémoire, gym sur chaise... un repas était offert par le CCAS et c'est une action qui est reprise par la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou).

CIAS et mission locale, c'est une information sur la réflexion au niveau de l'intercommunalité il y a un projet de mettre en place un centre communal d'actions sociales qui reprendrait pour l'instant les missions qui sont déjà faites concernant les personnes âgées (challenge seniors, voiturette...). C'était l'assemblée générale de la mission locale, une structure qui gère l'accompagnement des 16-25 ans vers l'emploi, ils sont accompagnés non seulement vers l'emploi mais avec tout ce qui touche autour et qui peut permettre l'accès à l'emploi ou pour lever les freins (le logement, la santé).

Assemblée générale d'AIDES (Association Intermédiaire des Demandeurs d'Emploi) du Segréen, une association que nous connaissons bien car c'est elle qui assure la distribution de notre journal. Le but est de mettre en lien à la fois des demandeurs d'emploi en recherche de travail et des particuliers qui peuvent offrir des heures de travail.

Assemblée générale de l'ASDIES (Association Segréenne d'Insertion Economique et Sociale) avec un public beaucoup plus en difficulté, qui ne peut pas aller vers l'emploi directement, c'est un chantier d'insertion. Il y a des mutualisations entre AIDES et ASDIES pour limiter les coûts. »

Prochaine commission le 26 juin à 19h30.

Compte rendu commission Logement du 9 mai 2017 :

Propositions d'attribution : 5 T3 (dont 2 à Andigné) et 1 T4.
Information sur le projet de la résidence seniors.

Prochaine commission le 12 juin à 19h30.

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – RÉFORME

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

→ Commission « FINANCES » du 29 mai 2017 :

2017-06-02/ Piscine – vente de glaces, boissons, gâteaux – saison 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil les tarifs applicables pour la vente de glaces, boissons et gâteaux à la piscine municipale pour la saison 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Vote les tarifs pour la vente de glaces, boissons et gâteaux à la piscine municipale, pour la saison 2017.

2017-06-03/ Piscine – fonds de caisse pour les entrées de la piscine et pour la vente de glaces, boissons, gâteaux – saison 2017

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'instaurer un fonds de caisse pour les entrées de la piscine et un fonds de caisse pour la vente de glaces, boissons et gâteaux. Le montant proposé est de 50 € pour chacun.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Vote la création de deux fonds de caisse de 50 € chacun, pour la saison 2017 :
 - d'une part pour les entrées de la piscine municipale,
 - et d'autre part pour la vente des glaces, boissons et gâteaux.

2017-06-04/ Salle Gaboriaud : convention pour l'utilisation de la salle pour l'activité jeunesse par la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération en date du 4 janvier 2016 par laquelle la commune du Lion d'Angers a autorisé la mise à disposition de la salle GABORIAUD par la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou dans le cadre de l'activité Jeunesse pour 5.18 € par heure d'occupation.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante d'approuver les termes de la convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve les termes de la convention d'utilisation de la salle Gaboriaud pour l'activité jeunesse, par la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou.

2017-06-05/ Approbation du rapport annuel d'activités 2016 du SBOS (Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud)

Par courrier en date du 5 mai 2017, le SBOS a informé la commune que le rapport d'activités et le compte administratif du Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud ont été votés.

Monsieur le Maire expose aux conseillers que conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil doit émettre un avis sur le rapport d'activité du SBOS pour l'année 2016.

Après présentation par Monsieur SAULOUP délégué au SBOS, Monsieur le Maire propose d'émettre un avis conforme sans réserve.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Emet un avis conforme sans réserve sur le rapport annuel d'activités 2016 du Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud.

2017-06-06/ Mairie – Salon d'honneur – Délocalisation du lieu de célébration des mariages

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie va être en travaux à compter du 18 septembre 2017 jusqu'à la fin du premier semestre 2018 (période approximative). Aussi, le premier étage, où se trouve le salon d'honneur, ne sera pas accessible au public.

Monsieur le Maire précise qu'il est donc nécessaire de changer le lieu de célébration des mariages et propose la salle Denise POCHET dans le complexe St-Exupéry.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- De statuer sur le changement temporaire du lieu de célébration des mariages à la salle Denise POCHET dans le complexe St-Exupéry, à compter du 18 septembre 2017.
- De demander au Procureur de la République l'autorisation de déplacer les registres d'état-civil durant les travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Acte sur le fait de changer temporairement de lieu de célébration des mariages, dans la salle Denise Pochet au complexe St-Exupéry.
- Autorise l'utilisation de la salle Denise Pochet pour célébrer les mariages pendant la période concernée.
- Autorise Monsieur le Maire à demander au Procureur de la République, l'autorisation de délocalisation des célébrations de mariages, à compter du 18 septembre 2017 jusqu'à la fin du premier semestre 2018 (période approximative) dans la salle Denise Pochet au complexe St-Exupéry.

2017-06-07/ CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) – nomination membres suite à la création de la nouvelle Communauté de Communes

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la création de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou, il est nécessaire de désigner des représentants de la commune (2 titulaires + 1 suppléant) à la CLETC.

Monsieur le Maire propose de nommer :

- Les 2 titulaires suivants :
 - o M. Etienne GLEMOT
 - o M. Jean-Paul ROUSSEAU
- Et 1 suppléant :
 - o M. Bernard MENANT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Nomme les représentants suivants de la commune à la CLETC :
 - 2 Titulaires :
 - M. Etienne GLEMOT.
 - M. Jean-Paul ROUSSEAU.
 - et 1 suppléant :
 - M. Bernard MENANT.

→ Commission « du PERSONNEL » du 29 mai 2017 :

M ROUSSEAU, Adjoint délégué au Personnel, apporte quelques informations :

Services techniques :

- Prolongation d'un contrat avenir de 2 ans, aux espaces verts.

Service administratif :

- Création d'un poste à mi-temps sur 1 mois pour le traitement des cartes d'identité/passeports, afin de réduire les délais d'attente de rendez-vous. Un point sera refait ultérieurement.

Prochaines commissions : Finances et du Personnel le 3 juillet à 20h30.

⇒ **COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – APS & CANTINE**

➤ Résultat du travail de la commission

Prochaine commission le 22 juin à 20h30.

M FUSELIEZ : « Concernant la semaine de la citoyenneté, je remercie les 3 écoles (Edmond Girard, Ste Claire, Sacré Cœur) qui ont participé à cette action, ainsi que le SISTO et les agents communaux. »

M le Maire ajoute : « Vous vous souvenez que nous aurions dû valider le dossier ce soir de la DSP (Délégation de Service Public) de l'accueil périscolaire. Nous avons une évolution des résultats sur Andigné que nous avons transmis au pétitionnaire. Il y a, une grosse évolution des ressources humaines entre les années 2015 et 2016. Nous avons été obligé de continuer les négociations et nous validerons le sujet lors du prochain Conseil. »

⇒ **COMMISSION URBANISME – VOIRIE – ECONOMIE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Patrick PISCIONE

Compte rendu du 23 mai 2017 :

→ Analyse des documents d'urbanisme :

- 6 permis de construire
- 8 déclarations préalables
- 11 certificats d'urbanisme
- 5 DIA (déclarations d'intention d'aliéner).

Lancement procédure PLU : 1^{ère} étape diagnostic sur l'ensemble de la commune nouvelle, plus particulièrement en milieu agricole et naturel – réunion le 31 mai avec les agriculteurs – très forte participation – beaucoup de demandes – travail avec les personnes publiques associées pour modifier le SCOT / **Tranche 4 ZAC de DURVAL** : nomination de nouvelles voies – 3 noms d'écrivains ont été retenus / **Lancement appel d'offres pour la maîtrise d'ouvrage de la ré-urbanisation de l'ex Maison de Retraite avenue des Tilleuls / OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)** sur le périmètre de la Communauté de Communes – diagnostic – objectif : favoriser le développement du centre-ville.

⇒ **COMMISSION VOIRIE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul LEQUEUX

Compte rendu du 23 mai 2017 :

Plantation Merlon DURVAL le long de la rocade : un accord a été trouvé avec l'entreprise EDELWEISS qui s'engage à replanter les 200 plants qui sont morts, avant le 15 décembre / **Plateau DURVAL** : retard – circulation alternée et mise en place d'une déviation – la route de Vern sera fermée 2 nuits (14 au 16 juin) de 20h à 6h en raison de la réfection du rond-point de la route de Vern / **Site ex Maison de Retraite avenue des Tilleuls** : démolition terminée, les fondations étaient conséquentes et profondes, l'entreprise JUGE a concassé les gravats – le contrat prévoyait un dépôt autour de 5 km du chantier ce qui au final n'était pas possible. L'entreprise DURAND accepte de

repandre un pourcentage important pour le chantier du rond-point vers la route de Montreuil sur Maine – le reliquat devait être dispersé allée Jeanne Say pour pouvoir remettre un peu à niveau mais pas le droit en bordure de rivière / **Raccordement sur la voie publique rues St Gatien et du Général Leclerc** pour le gaz et l'eau / **Travaux rues Anselme Bouvet et Mercier La Vendée** : c'est l'entreprise LIGEIS qui va gérer ces travaux / **Aménagement des rues Saint Aubin et Croix Ruau – Andigné** : c'est l'entreprise PIGEON qui a été retenue et l'entreprise CBTP pour le contrôle des réseaux – toujours en attente de la réponse de l'Agence de l'Eau pour une aide, pas de subvention du Département – réunion le 7 juin à 9h avec les concessionnaires pour début des travaux en juillet / **Terrain de cross et City Park** : il est prévu aux Guenelles un terrain à bosses pour les vélos avec la terre de récupération du mini-stade, un arrêté municipal sera établi, interdisant les vélos et cyclos à moteur sur ce terrain / **Essai cloche à Karcher / Isle aux Enfants** : des jeux à ressort sont cassés et sont donc à changer, avec une option pour un 3^{ème} jeu car cette aire de jeux est très fréquentée – devis en cours / **Étude ronds-points** (Grez-Neuville/Super U, rond-point de Vern/Durval et rond-point de Segré) le Département propose 20 000 € en totalité pour que la commune les aménage à son gré contre l'entretien définitif – réflexion en cours.

M CHALET présente aux Conseillers Municipaux un tableau récapitulatif des prochaines dates de commissions concernant les travaux en cours.

2017-06-08/ Approbation de la réforme statutaire du SIEML

Le Conseil Municipal du Lion d'Angers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-17,

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML) du 25 octobre 2016 approuvant la modification des statuts visant à élargir l'offre de compétences et services du Syndicat,

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver la réforme statutaire du SIEML conformément à sa délibération en date du 25 octobre 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la réforme statutaire du SIEML conformément à sa délibération n°59-2016 du 25 octobre 2016.

Prochaine commission Urbanisme – Voirie : le 29 juin à 20h.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Nooruddine MUHAMMAD

Compte rendu du 18 mai 2017 :

Journal du Lion : distribution satisfaisante avec peu de retours / **Différentes manifestations à venir : la fête de la musique** – validation de l'affiche – plans de circulation au niveau de la sécurité – réunion prévue en fin de semaine avec les gendarmes pour validation – **le 14 juillet** : défilé avec une partie officielle des pompiers, l'après-midi courses cycliste, le soir le bal des pompiers et feu d'artifice / **Plan de ville** : agrandissement de la carte avec triple pliage / **Site Internet** : plus fréquenté à partir des téléphones mobiles – les pages les plus consultées : associations, Elus, menus des restaurants scolaires, rubrique des mentions légales – travail en cours sur le recensement des différentes entreprises et artisans sur la commune. C'est quelque chose qui existait et qui n'a pas été repris dans l'ancienne version du site, puis un travail sera fait avec la commission urbanisme.

2017-06-09/ Convention de partenariat avec Saveurs Jazz en balade

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre du Saveurs Jazz Festival qui a lieu chaque année à Segré en juillet, des temps forts auront lieu dans 8 communes du Pays Segréen afin de valoriser les saveurs locales, le patrimoine et plus généralement l'Anjou Bleu.

Pour la 3^{ème} année, Le Lion d'Angers sera partenaire de cette action le vendredi 7 juillet prochain. A cet effet, Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter les termes de la convention qui acte la participation communale afin de fournir un lieu d'accueil, un branchement électrique, des chaises pour le public, la prise en charge des repas du groupe et le relai de la communication.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve les termes de la convention de partenariat entre le Saveurs Jazz Festival et la commune, qui acte la participation communale et obligations des deux partenaires, dans le cadre de l'organisation du concert au Lion d'Angers qui se déroulera le 7 juillet 2017.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Prochaine commission le 5 juillet à 20h30.

⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHÉ

↳ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Emeline STEINIRGER

Compte rendu du 22 mai 2017 :

Visite extérieur de l'Espace Emile Joulain en vue de la réfection de la partie bois extérieur / **Visite de la piscine** pour voir état des bassins avant remplissage pour la période estivale – Choix de la couleur de la lasure pour réfection bois extérieur. Avis Architecte des Bâtiments de France en attente. Point assurance dommage ouvrage / **Projet Dojo et Tennis** : la rédaction du programme est en cours, et le lancement de la consultation va se faire cette semaine / **Travaux mairie (par la Communauté de Communes)** : information sur les retours de l'Architecte des Bâtiments de France, et validation devis de l'entreprise CRL pour réfection corniches façade. Un bail emphytéotique sera établi entre la Commune et la Communauté de Communes. Les modalités restent à définir / **Groupe Scolaire Edmond Girard** : réflexion pour achat ou location auto laveuse pour l'ensemble du groupe scolaire – **Ecole Primaire** : réflexion menée pour achat rideaux ou stores pour occultation nécessaire lors de l'utilisation des vidéoprojecteurs dans les classes. La proposition de rideaux va être faite à l'équipe enseignante pour mise en place pour la rentrée prochaine. Mise en place d'un regard Eaux Usées (entreprise CTA) / **Installation provisoire bureaux salle David d'Angers** : la tranchée pour passage de câble va être faite fin juin. Une étude est en cours pour trouver un système de cloisonnement des bureaux à moindre frais / **Divers** : désignation membres volontaires pour comité pilotage – réflexion tarifs et utilisation espaces communaux.

2017-06-10/ APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.C.S.) – secteur historique du Lion d'Angers

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (et son décret d'application du 13 septembre 2005) vient renforcer et préciser le rôle du Maire en cas de crise majeure et rend obligatoire l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde.

Le Plan Communal de Sauvegarde permet de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'évènements exceptionnels.

Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le Plan Communal de Sauvegarde.
- DIT qu'il est consultable en Mairie sur demande préalable.

2017-06-11/ Autorisation de lancer et conclure un appel d'offres à procédure adaptée pour l'extension du centre technique

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de procéder à un agrandissement du Centre Technique Municipal afin d'effectuer la mise aux normes des vestiaires, d'adapter

la taille du réfectoire et de réaliser des bureaux pour le personnel d'encadrement. La surface créée serait d'environ 38 m² et le coût est estimé à 50 000 €.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à lancer et à conclure un appel d'offres à procédure adaptée pour différents lots : terrassement, maçonnerie, charpente, couverture, plomberie, électricité, menuiserie, voirie et réseaux divers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise le lancement puis la conclusion d'un appel d'offres à procédure adaptée pour recourir à des entreprises, dans le cadre du projet d'extension du centre technique.

Prochaine commission : le 27 juin à 18h30.

⇒ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

2017-06-12/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ Appel d'offres : choix de l'entreprise de nettoyage pour les salles de sports

Suite à la commission MAPA en date du 19 mai 2017, c'est l'entreprise Anjou Hygiène Services qui a été retenue pour un montant de 16 729 € HT pour un contrat d'un an à compter du 1^{er} septembre 2017.

→ Demande de dégrèvement adressée par la SAUR – sur la redevance assainissement à cause d'une fuite sur canalisation en sol – pour des administrés Lionnais rue des Sources :

- Consommation année de la fuite (année 2016) : 88 m³
- Année 2015 pas de consommation - arrivée le 27/05/2016

La SAUR précise que sans base de consommation sur les 3 dernières années, la Loi WARSMANN prévoit une moyenne de 40 m³ par an par personne, soit dans ce cas, 160 m³ ramenée à 80 m³ pour 6 mois.

- Le dégrèvement porte sur 8 m³.

→ Demande de dégrèvement adressée par la SAUR – sur la redevance assainissement à cause d'une fuite après compteur – pour des administrés Lionnais rue Alphonse Cochard :

- Consommation année de la fuite (année 2016) : 279 m³
- Année 2015 : 5 m³ (arrivée le 01/09/2015 – relevé du 24/09/2015)

La SAUR précise que sans base de consommation sur les 3 dernières années, la Loi WARSMANN prévoit une moyenne de 40 m³ par an par personne.

- Dans ce cas, le dégrèvement porte sur 239 m³.

→ Demande de dégrèvement adressée par la SAUR – sur la redevance assainissement à cause d'une fuite sur canalisation en sol – pour des administrés Lionnais rue du Lieutenant Chatillon :

- Consommation année de la fuite (année 2016) : 125 m³
- Année 2015 : 115 m³
- Année 2014 : 93 m³
- Année 2013 : 18 m³ (arrivée le 17/05/2013)

Dans ce cas, le dégrèvement porte sur 29 m³.

→ **Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT :**

				INVESTISSEMENT	
				HT	TTC
PATRIMOINE					
Salle Pierre Coubertin					
	2313	Hygrostat	DBE	280,00 €	336,00 €
Groupe électrogène					
	2313		ROIMIER	772,37 €	926,84 €
Ecole Edmond Girard					
	2315	Regard EU (budget assainissement)	CTA MACONNERIE	139,00 €	166,80 €
Divers					
	2188	Matériel déménagement	ROIMIER	211,58 €	253,90 €
		Congélateur Andigné		116,66 €	139,99 €
Piscine					
	2313	Bâches barnum	COMAT VALCO	1 090,00 €	1 308,00 €
	2313	moteur	Eau2	1 598,85 €	1 918,62 €
Emile Joulain façade					
	2313	Déplacement sono	ATEBI Energie	2 976,60 €	3 571,92 €
				INVESTISSEMENT	
VOIRIE				HT	TTC
Cloche de nettoyage					
	2188		ROISMIER	461,13 €	553,36 €
Filets Foot					
	2188		MARTY	294,00 €	352,80 €
				INVESTISSEMENT	
COMMUNICATION				HT	TTC
Andigné – Bibliothèque					
		Livres	LIBRAIRIE M'LIRE ANJOU	299,78 €	320,20 €

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « investissement ».

→ **Conseil exceptionnel le vendredi 30 juin à 19h pour l'élection des délégués des communes en vue des élections sénatoriales.**

Clôture de la séance à 22h15.

Prochain Conseil Municipal de la commune nouvelle : **lundi 10 juillet 2017 à 20h30.**

Le Maire,



Etienne GLÉMOT

Le secrétaire,

Christina MENANT

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 10 JUILLET 2017**

L'an deux mille dix-sept, le dix juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le quatre juillet deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, MM Arnaud DAVID, Arsène DELANOE, Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, MME Christina MENANT, MM Jean-Paul PARIS, Marc PAULOIN, MMES Nelly PÉANT, Isabelle PRAT, MMES Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Anne-Sophie BARTHE, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle VIGNERON.
Mme Isabel CROSVILLE, qui a donné pouvoir à M Michel GUILLOIS.
Mme Nelly GAUTTIER, qui a donné pouvoir à M Alain DAILLEZ.
Mme Ingrid LAMBERT.
M Jean-Paul LEQUEUX, qui a donné pouvoir à Mme Véronique BOUCHET.
Mme Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
M Joël PARÉ, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.
M Patrick PISCIONE, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul PARIS.
Mme Sylvie RABIN, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CHARRAUD.
M Michel RAYNAL, qui a donné pouvoir à M Marc PAULOIN.
M Hugues SAULOUP.
M Benjamin SIRJEAN.
Mme Sandrine SOYÉ, qui a donné pouvoir à Mme Nelly PÉANT.

Secrétaire de séance : Mme Véronique BOUCHET.

Nombre de Conseillers en exercice	36
Nombre de Conseillers présents	23
Nombre de suffrages exprimés.....	33
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

2017-07-01/ Groupe Scolaire Edmond Girard : convention « mission conseils en énergies » audit énergétique – SIEML

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec le SIEML, dans le cadre de sa mission de conseil en énergie, pour la réalisation d'un audit énergétique au Groupe Scolaire Edmond Girard, comprenant :

- Une étude multi-énergie / étude du remplacement du mode de chauffage
- Une plus-value pour absence de plan

La participation demandée par le SIEML est de 817.60 €

2017-07-02/ Convention Hélios

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention Hélios afin de permettre aux agents du service commun finances,

ainsi que l'agent comptable et la Directrice Générale des Services de la mairie, l'accès au portail de gestion publique pour les habilitations délivrées par le comptable public du Lion d'Angers et traiter les opérations comptables de la commune pour ses budgets.

2017-07-03/ Attribution de la Délégation de Service Public pour l'accueil périscolaire

Monsieur le Maire fait suite au rapport de la commission DSP transmis le 22 juin 2017 et propose au Conseil Municipal d'attribuer la Délégation de Service Public pour l'accueil périscolaire à l'association RECREA'LION à compter du 1^{er} septembre 2017 et jusqu'au 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, avec 32 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat afférent.

2017-07-04/ ZAC de DURVAL – validation cahier des charges de la Tranche 4

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 2 mai 2017, le Conseil Municipal a validé le règlement graphique de la tranche 4 de la ZAC de DURVAL.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a validé le cahier des charges de cette tranche qui est le même que celui des tranches 1, 2 et 3.

Ce dossier a été soumis en commission « urbanisme » qui n'a émis aucune observation.

2017-07-05/ ZAC de DURVAL – nomination et numérotation des voies de la tranche 4

La tranche 4 de la ZAC de DURVAL sera prochainement ouverte à la commercialisation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a validé la nomination et la numérotation des rues constituant cette nouvelle tranche : « rue Simone VEIL » et « impasse Marguerite DURAS ».

2017-07-06/ Logiciel d'Autorisation Droit des Sols « Cart@DS » - convention avec le PETR du Segréen

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 1^{er} juin 2015, la commune du Lion d'Angers a décidé de confier l'instruction de tout ou partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol au service commun du PETR du Segréen.

Dans le cadre de cette convention est proposé une mise à disposition du logiciel d'Autorisation Droit des Sols « Cart@DS ».

Cette mise à disposition s'effectue à titre gratuit à travers une convention de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention, avec le PETR du Segréen.

2017-07-07/ Service de l'Assainissement – approbation du rapport annuel 2016 du délégataire SAUR

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le rapport annuel 2016 du service de l'assainissement du Lion d'Angers présenté par la SAUR.

2017-07-08/ Convention d'autorisation de travaux d'entretien, avec le département de Maine-et-Loire et le GIP (Groupement d'Intérêt Public), pour l'installation des feux tricolores à l'Isle Briand

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Département souhaite installer des feux tricolores pour sécuriser les traversées des cavaliers et leurs chevaux entre le Parc départemental au sud de la RD770 et l'anneau de galop situé au nord. Cette traversée se fera par le giratoire d'accès au parc.

Après en avoir délibéré, avec 32 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation de travaux d'entretien avec le département et le GIP, qui a pour objet :

- D'autoriser la réalisation sur le domaine public routier départemental des aménagements.
- De définir les modalités et les responsabilités d'entretien de ces aménagements, entre le Département, la Commune et le GIP.
- De mettre fin aux conventions d'autorisation de travaux d'entretien portant sur la section de la RD770 signées entre le Département et la Commune le 25/08/2003.

2017-07-09/ Achat d'un lamier pour les services techniques

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise EQUIP'JARDIN ATLANTIC relatif à l'acquisition d'un lamier mécanisé pour tailler les côtés et le dessus des haies, pour un montant de 12 095.24 € HT et le devis de la SARL GUET pour la protection du chauffeur du tracteur pour 821.29 € HT.

2017-07-10/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

➤ **Appel d'offres pour l'extension du centre technique** : la commission MAPA en date du 28 juin 2017 a déclaré l'appel d'offres infructueux ou sans suite. En conséquence, une procédure négociée sera lancée.

➤ **Appel d'offres : attribution du marché aménagement des rues Saint Aubin et Croix Ruau – Andigné**

C'est l'entreprise PIGEON qui a été retenue pour un montant de :

- Pour le Lot 1 VRD base : 139 521,85 € HT et variante exigée : 8 125 € HT.
- Pour le Lot 2 Contrôle des réseaux : 2 570 € HT.

➤ **Appel d'offres : attribution du marché ex site maison de retraite avenue des Tilleuls**

C'est l'entreprise LIGEIS qui a été retenue pour un montant de 26 800 € HT pour l'urbanisation et l'aménagement du site.

→ **Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT :**

			INVESTISSEMENT	
			HT	TTC
PATRIMOINE				
Ecole primaire				
	Rideau occultant	PROSOLAIRE	2 354,06 €	2 824,87 €
	mobilier école primaire	MANUTAN	2 099,88 €	2 519,85 €
Ecole maternelle				
	Anti pince doigt	ROIMIER	1 146,00 €	1 375,20 €
	mobilier école maternelle	ASCO	506,70 €	608,04 €
Services Techniques				
	SPS pour travaux agrandissement	LPR	990,00 €	1 188,00 €
Presbytère				
	Travaux élec mise en conformité	DBE	1 044,00 €	1 252,80 €
Piscine				
	Photomètre	Eau2	1 330,00 €	1 596,00 €
Salle Emile Joulain				
	Ligne analogique en numérique	ORANGE	160,50 €	192,60 €
Mairie				
	Prise triphasée	DBE	370,00 €	444,00 €
Salle sport				
	Coffre rangement	CASAL SPORT	886,67 €	1 064,00 €

COMMUNICATION				
Bibliothèque	Livres + DVD	M'LIRE, ADAV	3 171,42 €	3 805,70 €
VOIRIE				
Terrain à bosses	Mise en forme	DURAND	1 200,00 €	1 440,00 €
Sautoir	Création d'un bac à sable de réception	DURAND	420,00 €	504,00 €
	Contour et protection (rondins bois)	BOIS EXPO	202,40 €	242,88 €
Ile aux enfants	Jeux 2-12 ans	MANUTAN	535,80 €	642,96 €
	Jeux 2-6 ans	MANUTAN	589,95 €	707,94 €
Ecole primaire	Réalisation d'une allée + reprise des EP niveau préau	DURAND	2 900,00 €	3 480,00 €
Accès PMR	Rue du canal	DURAND	1 460,00 €	1 752,00 €
TOTAL			21 367,38 €	25 640,85 €

Clôture de la séance à 21h50.

Fait au Lion d'Angers, le 11 juillet 2017.

Compte rendu complet disponible
à compter du 7 août 2017

Le Maire,



Étienne GLÉMOT

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU LUNDI 10 JUILLET 2017
PRO C È S - V E R B A L

L'an deux mille dix-sept, le dix juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le quatre juillet deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, MM Arnaud DAVID, Arsène DELANOE, Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, MME Christina MENANT, MM Jean-Paul PARIS, Marc PAULOIN, MMES Nelly PÉANT, Isabelle PRAT, Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Anne-Sophie BARTHE, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle VIGNERON.
Mme Isabel CROSVILLE, qui a donné pouvoir à M Michel GUILLOIS.
Mme Nelly GAUTTIER, qui a donné pouvoir à M Alain DAILLEZ.
Mme Ingrid LAMBERT.
M Jean-Paul LEQUEUX, qui a donné pouvoir à Mme Véronique BOUCHET.
Mme Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
M Joël PARÉ, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.
M Patrick PISCIONE, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul PARIS.
Mme Sylvie RABIN, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CHARRAUD.
M Michel RAYNAL, qui a donné pouvoir à M Marc PAULOIN.
M Hugues SAULOUP.
M Benjamin SIRJEAN.
Mme Sandrine SOYÉ, qui a donné pouvoir à Mme Nelly PÉANT.

Secrétaire de séance : Mme Véronique BOUCHET.

Nombre de Conseillers en exercice	36
Nombre de Conseillers présents	23
Nombre de suffrages exprimés.....	33
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Ouverture de la séance à 20h30.

> Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juin 2017.

Adoption à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

1/ de retirer le point suivant :

Commission « Patrimoine » :

⇒ Projet de bail emphytéotique administratif pour les locaux de la mairie

Monsieur le Maire précise que ce point est reporté au Conseil du mois de septembre car il est nécessaire d'effectuer un découpage de la parcelle.

Adoption à l'unanimité.

2/ la précision suivante :

Commission « Voirie » :

⇒ Achat d'un lamier pour les services techniques

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commission a retenue l'entreprise EQUIP'JARDIN ATLANTIC relatif à l'acquisition d'un lamier pour un montant de 12 095.24 € HT et le devis de la SARL GUET pour la protection du chauffeur du tracteur pour un montant de 821.29 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider ce choix.

Adoption à l'unanimité.

➤ Agenda de M. le Maire.

M. le Maire présente son agenda.

➤ Agenda de M. MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.

M. le Conseiller départemental présente son agenda.

- ✓ Conseil d'Administration des collèges.
- ✓ 1^{ère} réunion du jury de concours pour l'extension des Archives départementales.
- ✓ Conseil d'Administration de la maison de retraite des Bocages d'Anjou.
- ✓ Le 13 juillet à 11h inauguration de la fin des travaux de la 2x2 voies.

➤ Compte rendu du Conseil Communautaire séance du 22 juin 2017.

M MUHAMMAD 1^{er} Adjoint, rapporte au Conseil le compte rendu du Conseil Communautaire.

- ✓ Versement au SISTO de 188 000 € pour solde de tout compte ex-Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers.
- ✓ Adoption convention entre la Communauté de communes et les communes pour l'utilisation du personnel des communes dans l'entretien des équipements intercommunaux, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.
- ✓ Lancement d'une nouvelle OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat).
- ✓ Vote des aides aux Comices Agricoles.

⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHÉ

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Marc PAULOIN

Compte rendu du 27 juin 2017 :

Visite des vestiaires des Guenelles et des nouvelles installations (City-Stade et Terrain à bosses / Point travaux prévus cet été : les travaux de rénovation du local pour l'association du Vélo Club Lonnais vont avoir lieu courant juillet. Des travaux de peinture vont être effectués pendant l'été (nécessité de louer une nacelle). Des travaux sont prévus à l'école Edmond Girard / **Nouveaux locaux : Dojo et Tennis** : le calendrier a été donné pour le choix de la maîtrise d'œuvre. Le choix va être fait courant septembre / **Presbytère** : comme prévu lors de la présentation du budget, la réfection de l'électricité de la cage d'escalier est nécessaire. De plus des mises aux normes sont à faire suite au contrôle périodique SOCOTEC. Plusieurs devis ont été demandés pour ces travaux / **Piscine** : des fuites ont été constatées au petit bassin, et réparées par les services techniques.

Mme MELLIER ajoute : « Le compresseur est tombé en panne, c'est ce qui chauffe l'eau de la piscine, le coût de remplacement est d'un peu plus 3 000 €, mais il ne peut pas être mis en place parce que la pompe à chaleur est trop ancienne et risque de ne pas résister à un compresseur neuf. Aujourd'hui la piscine n'est pas chauffée, c'est affiché à la porte d'entrée pour que les personnes aient connaissance que les bassins ne sont pas chauffés

et ne seront pas chauffés de l'été. Cet après-midi le petit bassin était couvert avec la bâche pour maintenir la température de l'eau.

Mme BOUCHET : Incidence sur le tarif des entrées ?

M le Maire : Non, cela nous est déjà arrivé historiquement. Il y a quelques années on avait eu le problème au mois de juin, on n'avait pas réussi à monter en température, on avait ouvert quand même avec de l'eau qui était plus froide qu'aujourd'hui.

Mme MELLIER : Les douches sont chaudes. L'eau est de très bonne qualité, l'ARS est passée la semaine dernière, il n'y a pas de difficulté, c'est juste la température. »

/ **Divers devis** ont été présentés pour avancer sur les travaux et achats divers / **Informations diverses** : problème de continuité du service rendu par la société NET OUEST pour l'entretien des salles de sports. Une mise en demeure a été adressée à la société. Ce sont les agents municipaux qui pallient cette défaillance.

Prochaine commission : le 27 juin à 18h30.

2017-07-01/ Groupe Scolaire Edmond Girard : convention « mission conseils en énergies » audit énergétique – SIEML

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer une convention avec le SIEML, dans le cadre de sa mission de conseil en énergie, pour la réalisation d'un audit énergétique au Groupe Scolaire Edmond Girard, comprenant :

- Une étude multi-énergie / étude du remplacement du mode de chauffage.
- Une plus-value pour absence de plan.

La participation demandée par le SIEML est de 817.60 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIEML, dans le cadre de sa mission de conseil en énergie, pour la réalisation d'un audit énergétique au Groupe Scolaire Edmond Girard.
- La participation demandée par le SIEML est de 817.60 €.

⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle CHARRAUD

Mme CHARRAUD : « Nous n'avons pas fait de commission ce mois-ci, par contre nous avons rencontré les établissements scolaires et les associations pour établir le planning des salles de sports. Il y a 60 classes, entre maternelle, primaire et collèges, qui se partagent les salles en journée. L'actualité en ce moment est la préparation du Forum des Associations qui se déroulera le 2 septembre. La nouveauté cette année c'est l'inscription pour les ateliers théâtre avec les compagnies « Les Bonnedanes » et « l'Ourson Blanc » qui démarreront mi-septembre. Nous sommes en préparatif du concours des maisons fleuries, l'invitation a été envoyée cet après-midi pour le voyage qui aura lieu à St-Lyphard le 16 septembre. »

Date prochaine commission non fixée.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Bernard MENANT

Compte rendu du 26 juin 2017 :

Dossiers sociaux : 2 dossiers sociaux – 4 dossiers de demande d'aide sociale – 3 aides aux vacances / **Nombre de demandeurs d'emploi** : 293 (120 hommes, 173 femmes) / **Le repas des anciens** a été fixé au 25 octobre.

Prochaine commission le 31 août à 19h30.

Compte rendu commission Logement du 12 juin 2017 :

Propositions d'attribution : 1 T2 et 3 T3, dont 2 à Andigné.

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – RÉFORME

➢ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

➔ Commission « FINANCES » du 3 juillet 2017 :

2017-07-02/ Convention Hélios

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention Hélios afin de permettre aux agents du service commun finances, ainsi que l'agent comptable et la Directrice Générale des Services de la mairie, l'accès au portail de gestion publique pour les habilitations délivrées par le comptable public du Lion d'Angers et traiter les opérations comptables de la commune pour ses budgets.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention Hélios, afin que les agents mentionnés sur ladite convention accèdent au portail de gestion publique pour les habilitations délivrées par le comptable public du Lion d'Angers, et ainsi traiter les opérations comptables de la commune pour ses budgets.

➔ Commission « du PERSONNEL » du 3 juillet 2017 :

M ROUSSEAU, Adjoint délégué au Personnel, apporte quelques informations :

Services techniques :

- « Un agent (espaces verts) est toujours en arrêt et il a été reconnu comme maladie professionnelle depuis son opération.
- Un agent (bâtiments) a eu un accident de travail et il est en arrêt pendant 3 semaines.
- Un autre agent (bâtiments) est actuellement en arrêt de travail pour une durée de 2 semaines.
- Un agent en contrat aidé (espaces verts) souhaite quitter la collectivité après l'été.

Nous avons fait des entretiens d'embauche et nous proposons de recruter une personne qui habite à Thorigné d'Anjou sur un contrat aidé pour 9 mois.

Pôle emploi a informé la commune que les contrats aidés étaient en attente suite à une décision du Gouvernement, mais qu'à ce jour ils sont maintenus. Nous proposons donc de recruter une autre personne et de faire un emploi saisonnier pour une durée de 2 mois. Ce jeune avait déjà fait un stage à la commune, il est polyvalent entre les bâtiments et les espaces verts, cela permettra d'assurer le remplacement des agents actuellement en arrêt et de passer la période estivale. Nous reviendrons vers vous au mois de septembre avec des éléments supplémentaires. »

Prochaines commissions : Finances et du Personnel le 25 août à 13h30.

⇒ COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – APS & CANTINE

➢ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Christina MENANT

Compte rendu du 22 juin 2017 :

Conseil d'école primaire Edmond Girard : compte rendu du 12 juin. Point sur les effectifs à la rentrée 2017 : 12 élèves en moins par rapport à cette année mais il y a souvent des inscriptions durant l'été ce qui fait 22 à 23 élèves par classe. Journée de citoyenneté appréciée. La commission réfléchit à une nouvelle thématique à proposer au COPIL pour l'année prochaine / **Conseil d'école maternelle Edmond Girard :** compte rendu du 13 juin : légère baisse des effectifs pour la rentrée 2017 bien que 4 élèves de

moins de 3 ans sont autorisés à s'inscrire. Réflexion globale sur le système de chauffage. Pour cet hiver, un chauffage d'appoint sera mis en place.

Mme STEINIRGER : « Pour la maternelle c'est tous les ans qu'on accepte ou non d'accueillir les enfants de 2 ans ? »

M FUSELIEZ : C'est en fonction des effectifs.

M le Maire : C'est une procédure bien particulière, les communes font les inscriptions et les enseignants font les admissions. Concernant les enfants de moins de 3 ans, normalement je rappelle que dans les communes de plus de 2 000 habitants dont nous faisons partie, il n'y a pas d'enfants de moins de 3 ans autorisés à entrer. Ces enfants ne sont pas comptés dans l'effectif officiel. Nous avons une dérogation de l'éducation nationale pour pouvoir en intégrer 6 à titre dérogatoire. C'est pour cela qu'il y a une liste d'attente provisoire. Ensuite en fonction du nombre d'élèves dans les classes et des accueils d'élèves spécifiques qui mobilisent plus que de normal les enseignants, nous statuons avec les enseignants sur les enfants possibles à intégrer dans l'ordre de naissance. Cette année, après une rencontre avec Mme la directrice, la ville a fait une proposition pour inscrire 4 élèves. La poursuite de la procédure étant l'admission qui dépend du directeur. Je rencontre les familles qui le demandent. »

/ **Le Collège du Val d'Oudon** a obtenu la Labellisation Etablissement en Démarche de Développement Durable pour une durée de 3 ans : les moutons, la mare pédagogique et les ruches sont arrivés / **Accueil périscolaire école du Sacré-Cœur / Commission Enfance Jeunesse CCVHA (Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou)** – compte rendu : présentation du point Information jeunesse (PIJ) installé à Châteauneuf/Sarthe. Sur l'Anjou Bleu, il y a 3 PIJ (Pouancé, Candé, Châteauneuf/Sarthe). A destination des jeunes de 14 à 30 ans, le PIJ donne des conseils en matière de formation, logement, mobilité, loisirs / **Informations diverses** : installation **city-stade** au Lion d'Angers et mi-juillet à Andigné. **Fêtes des écoles** : Edmond Girard le 17 juin, Sainte-Claire le 2 juillet, Sacré-Cœur le 25 juin.

2017-07-03/ Attribution de la Délégation de Service Public (DSP) pour l'accueil périscolaire

Monsieur le Maire fait suite au rapport de la commission DSP transmis le 22 juin 2017 et propose au Conseil Municipal d'attribuer la Délégation de Service Public pour l'accueil périscolaire à l'association RECREA'LION à compter du 1^{er} septembre 2017 et jusqu'au 31 décembre 2020.

En conséquence, Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer le contrat afférent.

Après en avoir délibéré, avec 32 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de Délégation de Service Public pour l'accueil périscolaire de la commune du Lion d'Angers avec l'association RECREA'LION, pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2020.

Prochaine commission le 14 septembre à 18h30.

⇒ COMMISSION URBANISME – VOIRIE – ECONOMIE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul PARIS

Compte rendu du 29 juin 2017 :

→ **Analyse des documents d'urbanisme :**

- 10 permis de construire
- 9 déclarations préalables
- 12 certificats d'urbanisme
- 5 DIA (déclarations d'intention d'aliéner).

Point sur le PLU : la première étape consiste en la réalisation du diagnostic : sur l'ensemble de la commune nouvelle, une première journée de permanence pour entretiens individuels avec les agriculteurs a eu lieu le 29 juin. Parallèlement dépôt auprès du commissaire enquêteur en charge du SCOT des remarques afin que l'écriture du SCOT permette de développer de l'habitat sur la zone des Hauts du Courgeon et le

développement de la ZA La Sablonnière / **Ancien site de la Maison de Retraite** : la commission MAPA a validé la candidature du cabinet LIGEIS pour assurer la maîtrise d'ouvrage concernant la ré-urbanisation pour un montant de 26 800 € / **Résidence Séniors** : comité de pilotage le 5 juillet, 34 candidatures reçues par Harmonie en réponse à l'appel d'offres sur la construction. Pré-sélection de 10 candidats, 5 seront amenés à déposer un dossier de candidature complet suite au comité d'engagement du 30 juin, choix définitif le 22 septembre / **Règlement utilisation Terrain multi-sports** : certains points du règlement sont adaptables en fonction des communes : âge des enfants devant être accompagnés, jours et horaires d'accès, priorisation des utilisateurs de l'équipement.

2017-07-04/ ZAC de DURVAL – validation cahier des charges de la Tranche 4

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 2 mai 2017, le Conseil Municipal a validé le règlement graphique de la tranche 4 de la ZAC de DURVAL.

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider le cahier des charges de cette tranche. Ce dossier a été soumis en commission « urbanisme » qui n'a émis aucune observation compte tenu que le présent document est le même que celui des tranches 1, 2 et 3.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide le cahier des charges de la tranche 4 de la ZAC de DURVAL.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2017-07-05/ ZAC de DURVAL nomination et numérotation voies de la Tranche 4

Monsieur le Maire indique que la tranche 4 de la ZAC de DURVAL sera prochainement ouverte à la commercialisation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider la nomination et la numérotation des rues constituant cette nouvelle tranche.

La tranche 4 implique la création de nouvelles voies qu'il est proposé de nommer « rue Simone VEIL » et « impasse Marguerite DURAS ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de nommer les nouvelles voies de la tranche 4 de la ZAC de DURVAL et d'y attribuer les numéros de voirie :
 - Rue Simone VEIL.
 - Impasse Marguerite DURAS.

2017-07-06/ Logiciel d'Autorisation Droit des Sols « Cart@DS » - convention avec le PETR du Segréen

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 1^{er} juin 2015, la commune du Lion d'Angers a décidé de confier l'instruction de tout ou partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol au service commun du PETR du Segréen.

Dans le cadre de cette convention est proposé une mise à disposition du logiciel d'Autorisation Droit des Sols « Cart@DS ».

Cette mise à disposition s'effectue à titre gratuit à travers une convention de mise à disposition.

Afin de pouvoir utiliser le logiciel « Cart@DS » Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit avec le PETR du Segréen.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du logiciel d'Autorisation Droit des Sols « Cart@DS », à titre gratuit, avec le PETR du Segréen.

⇒ COMMISSION VOIRIE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Bernard MENANT

Compte rendu du 29 juin 2017 :

Plateau DURVAL : ouverture le 30 juin – reste cette semaine la résine sur le centre – cela a permis de faire ralentir les véhicules / **Zone DURVAL – BESNIER Aménagement** : réception le 30 juin à 11h, avec réserves, plantation de mai à fin juin,

l'entreprise ALLARD n'a pas terminé (partie merlon) / **Le City-Stade** est terminé au Lion d'Angers, en cours de réalisation à Andigné – **Terrain à bosses** : réalisé par l'entreprise DURAND – **Sautoir** (bac à sable) – Règlement intérieur – Clôture Guenelles – 1 place de stationnement pour personnes à mobilité réduite, passage des voitures correct / **Isle aux Enfants** : réalisation de 2 jeux à ressort pour les 2 à 12 ans / **Groupe Scolaire Edmond Girard – primaire** : cour de l'école : création d'une allée en enrobé environ 100 m² par l'entreprise DURAND et récupération des eaux pluviales du préau / **Allée Jeanne Say** : récupération des gravats sur structure city-stade mise en forme effectuée par l'entreprise DURAND / **Rue du Canal** : dépose des pavés qui posaient problème pour l'accessibilité et pose enrobé / **L'agence de l'eau** a accepté de verser une subvention pour les travaux à Andigné.

M CHALET : « L'équipe administrative de la commune a fait un travail formidable, Madame la directrice, vous remercieriez le personnel pour leur recherche de documents. C'était un dossier très compliqué, à savoir que s'il n'y a pas d'aide de l'agence de l'eau, il n'y a pas d'aide du département. »

2017-07-07/ Service de l'Assainissement – approbation du rapport annuel 2016 du délégataire SAUR

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver le rapport annuel 2016 du service de l'assainissement du Lion d'Angers présenté par la SAUR.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le rapport annuel 2016 du service de l'assainissement du Lion d'Angers présenté par la SAUR.

2017-07-08/ Convention d'autorisation de travaux d'entretien, avec le département de Maine-et-Loire et le GIP (Groupement d'Intérêt Public), pour l'installation des feux tricolores à l'Isle Briand

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Département souhaite installer des feux tricolores pour sécuriser les traversées des cavaliers et leurs chevaux entre le Parc départemental au sud de la RD770 et l'anneau de galop situé au nord. Cette traversée se fera par le giratoire d'accès au Parc.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer la convention d'autorisation de travaux d'entretien avec le département et le GIP, qui a pour objet :

- D'autoriser la réalisation sur le domaine public routier départemental des aménagements.
- De définir les modalités et les responsabilités d'entretien de ces aménagements, entre le Département, la Commune et le GIP.
- De mettre fin aux conventions d'autorisation de travaux d'entretien portant sur la section de la RD770 signées entre le Département et la Commune le 25/08/2003.

Après en avoir délibéré, avec 32 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation de travaux d'entretien avec le Département et le GIP.

2017-07-09/ Achat d'un lamier pour les services techniques

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'équiper les services techniques d'un matériel mécanisé pour tailler les côtés et le dessus des haies.

Monsieur le Maire propose de retenir le devis de l'entreprise EQUIP'JARDIN ATLANTIC relatif à l'acquisition d'un lamier pour un montant de 12 095.24 € HT et le devis de la SARL GUET pour la protection du chauffeur du tracteur pour un montant de 821.29 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Retient le devis de l'entreprise EQUIP'JARDIN ATLANTIC relatif à l'acquisition d'un lamier pour un montant de 12 095.24 € HT et le devis de la SARL GUET pour la protection du chauffeur du tracteur pour un montant de 821.29 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Prochaine commission Urbanisme – Voirie : le 24 août à 20h.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : *Didier FUSELIEZ*

Compte rendu du 5 juillet 2017 :

Fête de la musique : retour sur la manifestation qui a eu lieu le 23 juin : très bon retour du public qui a répondu présent, les familles sont venues nombreuses, soirée très réussie / **14 juillet** : défilé des pompiers départ à 10h – courses cyclistes organisées par l'association Vélo Club Lonnais à partir de 14h – bal à 20h puis feu d'artifice à 23h / **Accueil des nouveaux habitants** le 17 novembre / **Cadeaux pour les mariés** : un conférencier sera offert ainsi que pour les nouveaux habitants

Prochaine commission le 12 septembre à 20h30.

⇒ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

2017-07-10/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ **Appel d'offres pour l'extension du centre technique** : la commission MAPA en date du 28 juin 2017 a déclaré l'appel d'offres infructueux ou sans suite. En conséquence, une procédure négociée sera lancée.

→ **Appel d'offres : attribution du marché Aménagement des rues Saint Aubin et Croix Ruau – Andigné**

C'est l'entreprise **PIGEON** qui a été retenue pour un montant de :

- Pour le Lot 1 VRD base : 139 521,85 € HT et variante exigée : 8 125,00 € HT.

C'est l'entreprise **CBTP** qui a été retenue pour un montant de :

- Pour le Lot 2 Contrôle des réseaux : 2 570,00 € HT.

→ **Appel d'offres : attribution du marché ex site maison de retraite avenue des Tilleuls**

C'est l'entreprise **LIGEIS** qui a été retenue pour un montant de 26 800 € HT pour l'urbanisation et l'aménagement du site.

→ **Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT :**

			INVESTISSEMENT	
			HT	TTC
PATRIMOINE				
Ecole primaire				
	Rideau occultant	PROSOLAIRE	2 354,06 €	2 824,87 €
	meublement école primaire	MANUTAN	2 099,88 €	2 519,85 €
Ecole maternelle				
	Anti pince doigt	ROIMIER	1 146,00 €	1 375,20 €
	meublement école maternelle	ASCO	506,70 €	608,04 €
Services Techniques				
	SPS pour travaux agrandissement	LPR	990,00 €	1 188,00 €

Presbytère	Travaux élec mise en conformité	DBE	1 044,00 €	1 252,80 €
Piscine	Photomètre	Eau2	1 330,00 €	1 596,00 €
Salle Emile Joulain	Ligne analogique en numérique	ORANGE	160,50 €	192,60 €
Mairie	Prise triphasée	DBE	370,00 €	444,00 €
Salle sport	Coffre rangement	CASAL SPORT	886,67 €	1 064,00 €
COMMUNICATION				
Bibliothèque	Livres + DVD	M'LIRE, ADAV	3 171,42 €	3 805,70 €
VOIRIE				
Terrain à bosses	Mise en forme	DURAND	1 200,00 €	1 440,00 €
Sautoir	Création d'un bac à sable de réception	DURAND	420,00 €	504,00 €
	Contour et protection (rondins bois)	BOIS EXPO	202,40 €	242,88 €
Ile aux enfants	Jeux 2-12 ans	MANUTAN	535,80 €	642,96 €
	Jeux 2-6 ans	MANUTAN	589,95 €	707,94 €
.../...				
Ecole primaire	Réalisation d'une allée + reprise des EP niveau préau	DURAND	2 900,00 €	3 480,00 €
Accès PMR	Rue du canal	DURAND	1 460,00 €	1 752,00 €
TOTAL			21 367,38 €	25 640,85 €

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « investissement ».

→ Fête du 14 juillet avec les pompiers et bal.

→ Vide-grenier et braderie le 16 juillet.

→ Soirée de rentrée des élus le 15 septembre à 19h30 pour un pique-nique à Andigné.

Clôture de la séance à 21h50.

Prochain Conseil Municipal : lundi 4 septembre 2017 à 20h30.

Le Maire,

Le secrétaire,

Etienne GLÉMOT



Véronique BOUCHET

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le quatre septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-neuf août deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BOUCHET, MM Arnaud DAVID, Arsène DELANOE, MME Nelly GAUTTIER, M Richard GUILLEMIN, MME Ingrid LAMBERT, M Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Jean-Paul PARIS, Marc PAULOIN, M Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Benjamin SIRJEAN, MMES Sandrine SOYÉ, Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Véronique BAUDEY, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.
Mme Isabel CROSVILLE.
M Michel GUILLOIS, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul LEQUEUX.
Mme Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
M Joël PARÉ, qui a donné pouvoir à M Benjamin SIRJEAN.
M Jean-Paul ROUSSEAU, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude HAMARD.
M Hugues SAULOUP, qui a donné pouvoir à M Nooruddine MUHAMMAD.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la démission de Madame Nelly PÉANT pour raisons personnelles.

Secrétaire de séance : M Benjamin SIRJEAN.

Nombre de Conseillers en exercice	35
Nombre de Conseillers présents	28
Nombre de suffrages exprimés.....	34
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

2017-09-01/ Projet de Bail Emphytéotique Administratif pour les locaux de la mairie

Depuis plusieurs mois, la ville et l'intercommunalité ont étudié l'intégration des bureaux de cette dernière dans le bâtiment mairie. Deux objectifs principaux sont recherchés : non seulement une économie d'échelle sur la présence des deux sièges dans les mêmes murs, mais aussi de bénéficier d'une substantielle économie sur les travaux en utilisant la structure disponible du bâti. En échange de travaux financés par la CCVHA (Communauté

de Communes des Vallées du Haut Anjou), un bail administratif donnant l'accès à la mairie est proposé à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le projet de bail emphytéotique administratif avec la CCVHA pour les locaux cités ci-dessus.

Ce bail a pour objet de confier à la CCVHA la jouissance du bâtiment pendant 30 ans afin qu'elle puisse financer et y effectuer les travaux de rénovation prévus. A l'échéance, la ville récupère l'ensemble du bâtiment sans engagement d'aucune sorte.

2017-09-02/ Agrandissement local des services techniques

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'appel d'offres pour l'extension du centre technique a été déclaré infructueux ou sans suite par la commission MAPA en date du 28 juin 2017.

En conséquence, la collectivité est juridiquement habilitée à recourir à une procédure adaptée.

Dans ce cadre, les membres de la commission Patrimoine ont travaillé en priorisant les entreprises locales et celles qui avaient répondu à ce marché.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les devis avec les entreprises suivantes pour les travaux de :

- Maçonnerie : entreprise CTA, terrassement, fondation, mise en œuvre des murs et de dalles, pour un montant de 16 317,37 € HT.
- Menuiserie : atelier MICHEL, fourniture et pose de menuiseries extérieures, pour un montant de 5 242,11 € HT.
- Charpente/couverture : entreprise AFC, fourniture et pose charpente métallique et bardage métallique, pour un montant de 7 209,20 € HT.
- Plomberie/chauffage : entreprise MAILLET, pour un montant de 2 180,66 € HT.
- Electricité : entreprise MAILLET, pour un montant de 2 120,92 € HT.

2017-09-03/ Groupe Scolaire Edmond Girard – cuisines : armoire électrique – entreprise DBE

Monsieur le Maire précise au Conseil qu'il faut changer l'armoire électrique des cuisines du Groupe Scolaire Edmond Girard afin de réaliser une mise en conformité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise DBE, pour un montant de 12 632 € HT.

2017-09-04/ Vestiaires des Guenelles

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le sol des douches aux Guenelles est fortement dégradé et s'affaisse par endroit quand on marche.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise ALGECO, pour un montant de 5 557,42 € HT.

2017-09-05/ Avis sur l'arrêté portant projet de périmètre du futur syndicat du bassin de l'Oudon et des statuts dudit syndicat

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 10 mai 2017, le syndicat de bassin de l'Oudon Sud a exprimé le souhait de fusionner avec le syndicat de bassin Nord pour l'aménagement de la rivière de l'Oudon et le syndicat mixte du bassin de l'Oudon pour la lutte contre les inondations et les pollutions (SYMBOLIP) pour exercer notamment la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

En application des dispositions de l'article L. 5212-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de l'information de la préfecture du 11 juillet 2017, pour se prononcer sur ces projets de périmètre et de statuts, applicables au 1^{er} janvier 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A donné un avis favorable au périmètre de fusion du S.B.O.S., du S.B.O.N. et du SY.M.B.O.L.I.P. défini par arrêté inter-préfectoral du 11 juillet 2017, ainsi que sur les statuts.

- A autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

2017-09-06/ SIAEP : approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public concernant l'alimentation en eau potable pour l'année 2016

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le rapport 2016 du SIAEP du Segréen.

2017-09-07/ Rétrocession ZAC DURVAL tranche 3 au 1^{er} juillet 2017

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'intégrer la voirie et les espaces verts du lotissement DURVAL pour la tranche 3 réalisée par le cabinet BESNIER Aménagement, dans la voirie communale en prenant en compte les réserves formulées lors de la réception et non levées à ce jour.

2017-09-08/ Numérotation Route de Château-Gontier

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que 2 permis de construire pour des maisons individuelles ont été délivrés au 38 route de Château-Gontier sur des terrains issus d'une division foncière. Aussi, il convient de définir 2 nouvelles adresses postales pour ces nouvelles constructions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a validé la numérotation suivante : 38 bis et 38 ter route de Château-Gontier.

2017-09-09/ Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif (RPOS) – exercice 2016

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le rapport 2016.

2017-09-10/ Dérogation à la collecte hebdomadaire des ordures ménagères résiduelles

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 7 octobre 2013, la Commune actait le dispositif de collecte bimensuelle des ordures résiduelles pour l'année 2014. Cette disposition a été prolongée pour une durée de 3 ans par délibération en date du 6 octobre 2014 jusqu'au 31 décembre 2017.

Le renouvellement de la procédure impose la consultation des conseils municipaux des communes concernées avant présentation de la demande devant le conseil départemental des risques sanitaires et technologiques.

Après en avoir délibéré, avec 33 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la poursuite de cette démarche pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31/12/2020).

2017-09-11/ Travaux d'entretien pour la station d'Andigné

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il s'avère nécessaire de procéder à des travaux d'entretien pour la station d'Andigné.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise ASDIES, pour un montant de 1 760 € HT.

Ces dépenses de fonctionnement sont inscrites au budget annexe de l'assainissement.

2017-09-12/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

➤ **Appel d'offres : aménagement rue Anselme Bouvet**

C'est l'entreprise DURAND qui a été retenue pour un montant de 58 922,60 € HT.

→ **Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT :**

INVESTISSEMENT			
BATIMENT		HT	TTC
Salle David d'Angers			
Paravents	Les forges de Grioul	3 219,96 €	3 863,95 €
banque d'accueil	le bon coin	198,00 €	237,60 €
Ecole primaire			
Tringles rideaux	Roimier	242,36 €	290,83 €
VOIRIE		HT	TTC
MATERIEL			
Emetteurs multi usage	DBE	785,00 €	942,00 €
Bielles	AGREOM	70,80 €	84,96 €
MATERIAUX			
Plaques	FONDERIE DOUTRE	614,10 €	736,92 €

Clôture de la séance à 21h50.

Fait au Lion d'Angers, le 4 septembre 2017.

Compte rendu complet disponible
à compter du 20 septembre 2017

Le Maire,



Étienne GLÉMOT

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU LUNDI 4 SEPTEMBRE 2017
P R O C È S - V E R B A L

L'an deux mille dix-sept, le quatre septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-neuf août deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BOUCHET, MM Arnaud DAVID, Arsène DELANOE, MME Nelly GAUTTIER, M Richard GUILLEMIN, MME Ingrid LAMBERT, M Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Jean-Paul PARIS, Marc PAULOIN, M Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Benjamin SIRJEAN, MMES Sandrine SOYÉ, Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Véronique BAUDEY, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.
Mme Isabel CROSVILLE.
M Michel GUILLOIS, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul LEQUEUX.
Mme Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
M Joël PARÉ, qui a donné pouvoir à M Benjamin SIRJEAN.
M Jean-Paul ROUSSEAU, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude HAMARD.
M Hugues SAULOUP, qui a donné pouvoir à M Nooruddine MUHAMMAD.

Secrétaire de séance : M Benjamin SIRJEAN.

Nombre de Conseillers en exercice	35
Nombre de Conseillers présents	28
Nombre de suffrages exprimés.....	34
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Ouverture de la séance à 20h30.

Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame Nelly PÉANT a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale pour raisons personnelles, à compter du 1^{er} septembre 2017.

➤ **Approbation des procès-verbaux des séances du 30 juin 2017 et du 10 juillet 2017.**

Adoption à l'unanimité.

➤ **Agenda de M. le Maire.**

M. le Maire présente son agenda.

➤ **Agenda de M. MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.**

M. le Conseiller départemental présente son agenda.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES

➤ *Résultat du travail de la commission*

M MUHAMMAD : « Je remercie tous les membres de la commission pour tout ce qui a été fait sur les plans de ville qui ont été livrés et qui sont à votre disposition à l'accueil de la mairie. »

Prochaine commission le 12 septembre à 20h30.

⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHÉ

➤ *Résultat du travail de la commission*

Rapporteur : Marc PAULOIN

Compte rendu du 2 août 2017 :

Transfert des bureaux de la Mairie à la Salle David d'Angers : des travaux et achats sont nécessaires pour l'installation provisoire des bureaux de la mairie dans la salle David d'Angers, pendant la période des travaux réalisés par la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou dans le bâtiment « Mairie ». Des cloisonnements vont être réalisés en régie, et des paravents seront mis en place / **Groupe Scolaire Edmond Girard** : un point a été fait sur les travaux réalisés pendant l'été (menuiserie côté maternelle, poses de rideaux côté primaire, peinture et petits travaux divers) / **Restaurant scolaire** : des travaux pour changement des dalles de plafond des réfectoires ont été réalisés pendant l'été par les agents communaux / **Projet Dojo et Tennis** : la procédure de choix de maîtrise d'œuvre est en cours. Des auditions vont avoir lieu le 6 septembre / **Piscine** : un tableau des dépenses déjà engagées a été présenté à la commission, ainsi qu'une liste des points qui posent problèmes pour une réouverture éventuelle. Pour cette saison, l'eau n'a pas pu être mise en chauffe. Au vu de ces éléments, l'ensemble des membres de la commission n'ont pu que constater qu'une réouverture pour l'année prochaine n'est pas envisageable. Les questions sont posées : La commune peut-elle se passer d'un lieu de baignage ? Quelle autre solution peut être envisagée ? C'est une réflexion à mener par l'ensemble du Conseil / **Informations et questions diverses** : les travaux du local pour l'association du Vélo Club Lionnais sont terminés – un devis a été validé pour l'entretien des églises (Andigné et Le lion d'Angers) - problème avec la société Net' Ouest pour l'entretien des salles de sports – problème d'étanchéité à l'Espace Emile Joulain.

2017-09-01/ Projet de Bail Emphytéotique Administratif pour les locaux de la mairie

Depuis plusieurs mois, la ville et l'intercommunalité ont étudié l'intégration des bureaux de cette dernière dans le bâtiment mairie.

Deux objectifs principaux sont recherchés : non seulement une économie d'échelle sur la présence des deux sièges dans les mêmes murs, mais aussi de bénéficier d'une substantielle économie sur les travaux en utilisant la structure disponible du bâti. En échange de travaux financés par la CCVHA, un bail administratif donnant l'accès à la mairie est proposé à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de l'autoriser à signer le projet de bail emphytéotique administratif avec la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou pour les locaux cités ci-dessus.

Ce bail a pour objet de confier à la CCVHA la jouissance du bâtiment pendant 30 ans afin qu'elle puisse financer et y effectuer les travaux de rénovation prévus, *conformément au plan annexé.*

A l'échéance, la ville récupère l'ensemble du bâtiment sans engagement d'aucune sorte.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le projet de bail emphytéotique administratif avec la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou donnant l'accès aux locaux de la mairie, aux conditions susmentionnées ci-dessus.

2017-09-02/ Agrandissement local des services techniques

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'appel d'offres pour l'extension du centre technique a été déclaré infructueux ou sans suite par la commission MAPA date du 28 juin 2017.

En conséquence, la collectivité est juridiquement habilitée à recourir à une procédure adaptée.

Dans ce cadre, les membres de la commission Patrimoine ont travaillé en priorisant les entreprises locales et celles qui avaient répondu à ce marché.

La commission propose au Conseil de retenir les entreprises suivantes pour les travaux :

- Maçonnerie : entreprise CTA : terrassement, fondation, mise en œuvre des murs et de dalles, pour un montant de 16 317,37 € HT.
- Menuiserie : atelier MICHEL : fourniture et pose de menuiseries extérieures, pour un montant de 5 242,11 € HT.
- Charpente/couverture : entreprise AFC : fourniture et pose charpente métallique et bardage métallique, pour un montant de 7 209,20 € HT.
- Plomberie/chauffage : entreprise MAILLET, pour un montant de 2 180,66 € HT.
- Electricité : entreprise MAILLET, pour un montant de 2 120,92 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider le choix de la commission.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis avec les entreprises suivantes :
 - Maçonnerie : entreprise CTA : terrassement, fondation, mise en œuvre des murs et de dalles, pour un montant de 16 317,37 € HT.
 - Menuiserie : atelier MICHEL : fourniture et pose de menuiseries extérieures, pour un montant de 5 242,11 € HT.
 - Charpente/couverture : entreprise AFC : fourniture et pose charpente métallique et bardage métallique, pour un montant de 7 209,20 € HT.
 - Plomberie/chauffage : entreprise MAILLET, pour un montant de 2 180,66 € HT.
 - Electricité : entreprise MAILLET, pour un montant de 2 120,92 € HT.

2017-09-03/ Groupe Scolaire Edmond Girard – cuisines : armoire électrique – entreprise DBE

Monsieur le Maire précise au Conseil qu'il faut changer l'armoire électrique des cuisines du Groupe Scolaire Edmond Girard afin de réaliser une mise en conformité.

Monsieur le Maire propose de valider le devis l'entreprise DBE, d'un montant de 12 632 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Retient le devis de l'entreprise DBE, d'un montant de 12 632 € HT, concernant l'achat d'une armoire électrique pour les cuisines du Groupe Scolaire Edmond Girard.

2017-09-04/ Vestiaires des Guenelles

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le sol des douches aux Guenelles est fortement dégradé et s'affaisse par endroit quand on marche.

Aussi, Monsieur le Maire propose de valider le devis de l'entreprise ALGECO pour la réfection des douches d'un montant de 5 557,42 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Retient le devis de l'entreprise ALGECO, d'un montant de 5 557,42 € HT pour la réfection des douches aux vestiaires des Guenelles.

Prochaine commission : le 19 septembre à 18h30.

⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle CHARRAUD

Compte rendu du 29 août 2017 :

Forum des Associations : présence de 32 associations, 800 visiteurs, expositions (bénévolat et valeurs du sport) prêtées par le CDOS, démonstration de Judo, Ju-Jitsu,

Taïso, Pilates, concert des musiciens de Bad Buchau, matinée très conviviale / **Points divers et actualités** : **Ateliers Théâtre** (nombreuses inscriptions au forum) - le 16 septembre aura lieu le **voyage des maisons fleuries** à St-Lyphard (parc de Brière) : 50 inscriptions à ce jour, remise des prix le 4 octobre à l'espace Emile Joulain à 19h - **Tennis féminin** le 16 septembre - **course familiale ANIM'ECOLE** le 1^{er} octobre.

Prochaine commission : le 14 septembre à 20h.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul PARIS

Compte rendu du 31 août 2017 :

Dossiers sociaux : 2 demandes d'aide financière – 3 notifications d'aide sociale hébergement en établissement personnes âgées – aide aux vacances : aide centre de loisirs RECREA'LION : 15 enfants, collègue François d'Assise : 1 enfant – aide à l'adhésion sportive/culture : 9 enfants / **Le repas des aînés** a été fixé au 25 octobre à l'espace Emile Joulain / **Nombre de demandeurs d'emploi** : en juillet 302 (122 hommes, 180 femmes) ; en août 319 (136 hommes et 183 femmes).

Prochaines commissions :

- CCAS le 28 septembre à 19h30
- Logement le 7 septembre à 19h15.

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – RÉFORME

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Étienne GLÉMOT

→ Commission « du PERSONNEL » du 25 août 2017 :

M le Maire apporte quelques informations :

Services techniques :

- « Un agent en contrat aidé, a démissionné car il a trouvé un poste en contrat à durée indéterminée près de son domicile. »

→ Commission « ADMINISTRATION » du 25 août 2017 :

2017-09-05/ Avis sur l'arrêté portant projet de périmètre du futur syndicat du bassin de l'Oudon et des statuts dudit syndicat

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 10 mai 2017, le syndicat de bassin de l'Oudon Sud a exprimé le souhait de fusionner avec le syndicat de bassin Nord pour l'aménagement de la rivière de l'Oudon et le syndicat mixte du bassin de l'Oudon pour la lutte contre les inondations et les pollutions (SYMBOLIP) pour exercer notamment la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

En application des dispositions de l'article L. 5212-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de l'information de la préfecture du 11 juillet 2017 pour se prononcer sur ces projets de périmètre et de statuts.

Etant donné que la commune du Lion d'Angers est membre du Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud (S.B.O.S.) ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral de projet de périmètre de fusion du 11 juillet 2017 qui fait suite aux votes favorables à la fusion des 3 assemblées du :

- Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud (S.B.O.S.),
- Syndicat de Bassin pour l'Aménagement de la Rivière l'Oudon (S.B.O.N.),
- SYndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions (SY.M.B.O.L.I.P.).

La commune doit remettre un avis sur cet arrêté et les statuts applicables au 1^{er} janvier 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne un avis favorable au périmètre de fusion du S.B.O.S., du S.B.O.N. et du SY.M.B.O.L.I.P. défini par arrêté inter-préfectoral du 11 juillet 2017, ainsi que sur les statuts.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

2017-09-06/ SIAEP du Segréen (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) : approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public concernant l'alimentation en eau potable pour l'année 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Président du SIAEP du Segréen a transmis à la commune pour approbation, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public concernant l'alimentation en eau potable pour l'exercice 2016.

En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après présentation, Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver le rapport de l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le rapport annuel 2016 du SIAEP du Segréen, sur le prix et la qualité du service public concernant l'alimentation en eau potable.

Prochaines commissions : Finances et du Personnel le 22 septembre à 14h30.

⇒ COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – APS & CANTINE

➤ Résultat du travail de la commission

M FUSELIEZ : « La rentrée scolaire s'est bien passée malgré quelques pleurs en maternelle, le détail du nombre d'enfants vous sera communiqué au prochain Conseil. »

Prochaine commission le 14 septembre à 18h30.

⇒ COMMISSION URBANISME – VOIRIE – ECONOMIE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle PRAT

Compte rendu du 24 août 2017 :

→ **Analyse des documents d'urbanisme :**

- 9 permis de construire
- 11 déclarations préalables
- 14 certificats d'urbanisme
- 8 DIA (déclarations d'intention d'aliéner).

Point aménagement ex-Maison de Retraite : rencontre avec les cabinets CRESPIY et LIGEIS – présentation des premières esquisses / **Point sur le PLU :** la première étape consiste en la réalisation du diagnostic sur l'ensemble de la commune nouvelle, particulièrement en milieu agricole et naturel. Point sur le diagnostic agricole : la majorité des agriculteurs ont répondu présents, avec un accueil positif / **3^{ème} salle de sports intercommunale :** dépôt du permis de construire le 11 août / **Point ZAC Jules Verne :** lancement de 7 nouveaux logements du promoteur F49, vente des terrains pour un montant de 116 911,76 € HT / **Proposition du SISTO pour mise en place d'un système de vidéo-surveillance au point de tri d'apports volontaires (point envisagé : le rond-point de Segré) :** le site est non alimenté en courant électrique, coût pris en charge par le SISTO. Cependant, le SISTO doit faire une demande écrite auprès des services de la Préfecture afin de pouvoir filmer sur le domaine public. Le stockage des images se ferait auprès du service communication intercommunal. Les membres de la commission ont émis un avis favorable au SISTO.

2017-09-07/ Rétrocession ZAC DURVAL tranche 3 au 1^{er} juillet 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer la voirie et les espaces verts du lotissement DURVAL pour la tranche 3 réalisée par le cabinet BESNIER Aménagement, dans la voirie communale en prenant en compte les réserves formulées lors de la réception et non levées à ce jour.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'intégrer la voirie et les espaces verts du lotissement DURVAL pour la tranche 3 réalisée par le cabinet BESNIER Aménagement, dans la voirie communale.

2017-09-08/ Route de Château-Gontier : numérotation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que 2 permis de construire pour des maisons individuelles ont été délivrés au 38 route de Château-Gontier sur des terrains issus d'une division foncière. Aussi, il convient de définir 2 nouvelles adresses postales pour ces nouvelles constructions.

Monsieur le Maire propose de définir la numérotation de ces deux terrains conformément au plan annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité :

- La définition de 2 nouveaux numéros, route de Château-Gontier : 38 bis et 38 ter.

⇒ COMMISSION VOIRIE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Anne-Sophie BARTHE

Compte rendu du 24 août 2017 :

Groupe Scolaire Edmond Girard – primaire : les travaux de goudronnage dans la cour sont terminés / **Isle aux Enfants** : pose des jeux sur ressort – réflexion pour installation de poubelles (tri sélectif) / **Rue du Général Leclerc – pavés abîmés** : 2 courriers (mise en demeure) ont été adressés à l'entreprise DURAND – le sous-traitant « l'entreprise ASCODAL » doit intervenir dans la semaine / **City Stade** : création de 2 arrêtés (un affichage provisoire a été apposé pour le moment) – des panneaux fixes seront posés indiquant les horaires... (visites régulières des Élus) / **DURVAL 3** : réception faite, réserves en cours de réalisation (société EDELWEISS), incidents : fuite d'eau, accès à la ferme... - Merlon : entretien des parties hautes et basses par les agents communaux / **Rue Anselme Bouvet** : réunion avec les concessionnaires le 7 septembre, réunion avec les propriétaires le 26 septembre à 19h, retour de l'enquête : 8 réponses sur environ 20 / **Andigné : relance du projet FREE** : positionnement d'une antenne dans le clocher de l'église d'Andigné – **rue Saint-Aubin** : essai de terrassement : négatif, passage caméra : en attente des résultats, demande d'une riveraine pour les eaux usées et eaux pluviales / **Assainissement / Devis divers**.

2017-09-09/ Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif (RPOS) – exercice 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que dans le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Rapport annuel 2016 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif présenté à la validation du Conseil a été rédigé par les services de la Commune.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil pour approuver ce rapport.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de la commune du Lion d'Angers.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.
- Décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

2017-09-10/ SISTO : dérogation à la collecte hebdomadaire des ordures résiduelles

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 7 octobre 2013, la Commune actait le dispositif de collecte bimensuelle des ordures résiduelles pour l'année 2014. Cette disposition a été prolongée pour une durée de 3 ans par délibération en date du 6 octobre 2014 jusqu'au 31 décembre 2017.

Le renouvellement de la procédure impose la consultation des conseils municipaux des communes concernées avant présentation de la demande devant le conseil départemental des risques sanitaires et technologiques.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'émettre un avis favorable à la poursuite de cette démarche pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2020).

Après en avoir délibéré, avec 33 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable pour la reconduction de la collecte bimensuelle des ordures résiduelles sur la commune du Lion d'Angers, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

2017-09-11/ Travaux d'entretien pour la station d'Andigné

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il s'avère nécessaire de procéder à des travaux d'entretien pour la station d'Andigné. A cet effet, Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir le devis de l'entreprise ASDIES pour un montant de 1 760 € TTC.

Ces dépenses de fonctionnement sont inscrites au budget annexe de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Retient le devis de l'entreprise ASDIES d'un montant de 1 760 € TTC, relatif aux travaux d'entretien pour la station d'Andigné.

Prochaine commission Urbanisme – Voirie : le 19 septembre à 20h.

⇒ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

2017-09-12/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ **Appel d'offres : aménagement rue Anselme Bouvet**

C'est l'entreprise DURAND qui a été retenue pour un montant de 58 922,60 € HT.

→ **Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT :**

		INVESTISSEMENT	
PATRIMOINE		HT	TTC
Salle David d'Angers			
Paravents	Les forges de Grieuil	3 219,96 €	3 863,95 €
banque d'accueil	le bon coin	198,00 €	237,60 €
Ecole primaire			
Tringles rideaux	Roimier	242,36 €	290,83 €
			.../...

VOIRIE			HT	TTC
MATERIEL				
	Emetteurs multi usage	DBE	785,00 €	942,00 €
	Bielles	AGREOM	70,80 €	84,96 €
MATERIAUX				
	Plaques	FONDERIE DOUTRE	614,10 €	736,92 €

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « investissement ».

Clôture de la séance à 21h50.

Prochain Conseil Municipal : lundi 2 octobre 2017 à 20h30.

Le Maire,



Etienne GLÉMOT

Le secrétaire,

Benjamin SIRJEAN

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 2 OCTOBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le deux octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-six septembre deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Arsène DELANOE, Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, MME Ingrid LAMBERT, M Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Jean-Paul ROUSSEAU, Hugues SAULOUP, MMES Sandrine SOYÉ, Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Nelly GAUTTIER, qui a donné pouvoir à M Alain DAILLEZ.
Mme Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
M Joël PARÉ, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude HAMARD.
M Marc PAULOIN, qui a donné pouvoir à M Michel RAYNAL.
M Benjamin SIRJEAN.

Secrétaire de séance : Mme Isabel CROSVILLE.

Nombre de Conseillers en exercice	35
Nombre de Conseillers présents	30
Nombre de suffrages exprimés.....	34
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

Le point concernant les tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2018 a été retiré de la séance et sera reporté ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

2017-10-01/ Proposition de fermeture définitive de la piscine municipale

Depuis de nombreuses années, nous déployons des efforts importants afin de maintenir en fonctionnement la piscine de l'avenue des Tilleuls. Quasiment toutes celles contemporaines à la nôtre sont fermées. Les coûts d'entretien pour l'année 2017 ont été beaucoup plus importants que prévus sans que le service ne puisse pour autant être complètement rendu. En effet, nous avons été contraint de fonctionner sans chauffer l'eau, il n'y a plus de pièces pour ce matériel datant des années 70. La situation est maintenant bloquée face à l'importance des travaux impératifs pour un redémarrage. Après en avoir délibéré, avec 32 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal a acté la fermeture définitive de la piscine municipale.

2017-10-02/ Prescription modification simplifiée n°2 du PLU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une délibération prescrivant la modification simplifiée du PLU numéro 2 avait été prise le 7 décembre 2015. Cette procédure n'ayant pas été son terme, il convient de réactualiser cette délibération afin de mettre à jour notamment les articles du code de l'urbanisme.

Il a été fait le constat que l'emplacement de la maison située LD « Malidor » a été modifié par les services du cadastre engendrant une erreur matérielle sur le plan de zonage de notre PLU. En effet la nouvelle position de la maison situe celle-ci en zone Np du PLU (+espace boisé classé), alors que la position ancienne avait conditionné un zonage Ah spécifique pour cette maison.

Aussi, une régularisation doit être effectuée au niveau de notre plan de zonage du PLU avant de pouvoir accepter toute autorisation d'urbanisme.

Aussi Monsieur le Maire propose de procéder à une modification simplifiée N°2 du PLU pour erreur matérielle et précise que celle-ci se fera conformément aux articles L153-45 et suivants du code de l'urbanisme :

- Par un affichage durant un mois
- D'une mention dans un journal au moins 8 jours avant la mise à disposition au public du dossier
- D'une mise à disposition du dossier au public durant 30 jours constitué d'une note explicative, qui sera préalablement notifié au Préfet et aux personnes publiques associées. Cette enquête se déroulera du 20 novembre au 20 décembre 2017 inclus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à une modification simplifiée n°2 du PLU pour erreur matérielle et aux conditions définies ci-dessus.

2017-10-03/ Rue de la Pièce Neuve : numérotation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un permis de construire pour une maison individuelle a été délivrée au 21b rue de la Pièce Neuve sur un terrain issu d'une division foncière. Aussi, il convient de définir une nouvelle adresse postale pour cette nouvelle construction.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a validé la numérotation suivante : 21 quater rue de la Pièce Neuve.

2017-10-04/ Rue Anselme Bouvet – versement d'un fonds de concours au SIEML – effacement réseaux DP, éclairage public et génie civil Télécom

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux d'effacement des réseaux DP et d'éclairage public, rue Anselme Bouvet. Le montant total des travaux nets de taxe est de 72 598,23 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser un fonds de concours au profit du SIEML pour un montant de 14 519,65 €.

Il est précisé que les travaux de génie civil pour les télécommunications pour un montant de 14 356,99 € TTC feront l'objet d'une délibération ultérieure dès transmission de la convention tripartite entre le SIEML, Orange et la commune.

2017-10-05/ Rue Saint-Aubin Andigné – versement d'un fonds de concours au SIEML – effacement des réseaux DP, éclairage public et génie civil Télécom

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux d'effacement des réseaux DP et d'éclairage public, rue Saint Aubin. Le montant des travaux pour l'effacement des réseaux a été estimé à 26 563,59 € et le montant pour le génie civil télécommunications a été estimé à 18 824,38 €, soit un total de 45 387,97 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser un fonds de concours au profit du SIEML pour un montant de 26 563,59 €.

Il est précisé que les travaux de génie civil pour les télécommunications feront l'objet d'une délibération ultérieure dès transmission de la convention tripartite entre le SIEML, Orange et la commune.

2017-10-06/ Autorisation de procéder au lancement des travaux de démolition de la piscine

Le Conseil s'est prononcé sur la fermeture définitive de la piscine sur une précédente délibération, Monsieur le Maire expose au Conseil que la suite est de procéder à la démolition de la piscine municipale, à la fois pour une sécurisation des lieux mais surtout afin de faciliter les espaces de circulation pour la future salle de sport intercommunale. Après en avoir délibéré, avec 32 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer et à signer le marché afférent.

2017-10-07/ Autorisation de procéder au lancement d'une étude relative aux travaux d'assainissement à venir et de recourir à un assistant à maître d'œuvre

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il s'avère nécessaire de procéder à une étude afin de déterminer et de prioriser les travaux d'assainissement à venir concernant la commune du Lion. A cet effet, il est proposé de lancer un marché d'assistant à maître d'œuvre. Sont notamment visés le Boulevard HALLIGON et le secteur de la Promenade. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer un marché d'assistant à maître d'œuvre.

2017-10-08/ Journal du Lion – renouvellement MAPA (Marché à Procédure Adaptée)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune a conclu un marché à procédure adaptée en trois lots (*Mise en page – Impression – Régie publicitaire*) pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016, renouvelable deux fois un an, la durée totale du marché ne pouvant pas excéder trois ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a voté la reconduction du marché :

Lot 1 – Mise en page : Agence Pour Qui Pourquoi

Reconduction du marché pour la période du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018.

Lot 2 – Impression : Editions Offset 5

Reconduction du marché pour la période du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018.

Lot 3 – Régie publicitaire : Editions Offset 5

Reconduction du marché pour la période du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018.

2017-10-09/ Journal du Lion – Tarifs 2018 des encarts publicitaires

Monsieur le Maire informe le Conseil que la société en charge de la régie publicitaire (prestataire du lot 3) a décidé de ne pas augmenter les tarifs des encarts pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les tarifs des encarts publicitaires pour l'année 2018.

2017-10-10/ Travaux en régie : proposition de décision modificative

M. le Maire expose au Conseil l'ensemble des travaux réalisés en régie par le personnel des services techniques municipaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder à une décision modificative afin d'intégrer le montant de l'ensemble des travaux à la section d'investissement.

2017-10-11/ Trésorier payeur : indemnités 2017

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'allouer au trésorier payeur deux indemnités pour l'exercice 2017 et de retenir le taux de 100 % pour ces deux indemnités au vu de l'aide apportée :

- ♦ Une indemnité de conseil pour un montant de 794.25 € brut,
- ♦ Une indemnité confection de budget pour un montant de 45.73 € brut.

Soit un total de 839.98 € brut.

Il conviendra d'appliquer les cotisations CSG, RDS et 1 % de solidarité.

2017-10-12/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

Le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir les devis et de régler les dépenses ci-après :

→ **Devis d'Investissement inférieurs à 5 000 € HT :**

			INVESTISSEMENT	
			HT	TTC
PATRIMOINE				
ECOLE				
	Alarme	DBE	2 050,00 €	2 460,00 €
MARE AUX COQS				
	avertisseur sonore	BODET	256,00 €	307,20 €
	afficheur	STRAMATEL	2 287,00 €	2 744,40 €
PRESBYTERE				
	mitigeurs	CEDEO	131,66 €	157,99 €
ATSEM				
	3 marches	MANUTAN	98,32 €	117,98 €
SALLES DE SPORTS				
	conformité paniers de basket	MARTY SPORT	1 858,20 €	2 229,84 €
VOIRIE				
ESPACES VERTS				
	Aménagement jardin impasse mairie	DURAND	800,00 €	960,00 €
MATERIEL				
	Complément protection ISEKI/lamier	GUET	408,24 €	489,89 €

Clôture de la séance à 22h00.

Fait au Lion d'Angers, le 3 octobre 2017.

Compte rendu complet disponible
à compter du 25 octobre 2017

Le Maire,



Étienne GLÉMOT

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU LUNDI 2 OCTOBRE 2017
PRO C È S - V E R B A L

L'an deux mille dix-sept, le deux octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-six septembre deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Arsène DELANOE, Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, MME Ingrid LAMBERT, M Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Jean-Paul PARI S, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Jean-Paul ROUSSEAU, Hugues SAULOUP, MMES Sandrine SOYÉ, Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Nelly GAUTTIER, qui a donné pouvoir à M Alain DAILLEZ.
Mme Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
M Joël PARÉ, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude HAMARD.
M Marc PAULOIN, qui a donné pouvoir à M Michel RAYNAL.
M Benjamin SIRJEAN.

Secrétaire de séance : Mme Isabel CROSVILLE.

Nombre de Conseillers en exercice	35
Nombre de Conseillers présents	30
Nombre de suffrages exprimés.....	34
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Ouverture de la séance à 20h30.

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2017.**

Adoption à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

1/ de retirer le point suivant :

Commission « Finances » :

⇒ **Tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2018**

Monsieur le Maire propose au Conseil de reporter ce point au Conseil de décembre car la première audition des candidats à la délégation de service public assainissement s'est déroulée ce matin et une deuxième audition est prévue le 11 octobre.

Adoption à l'unanimité.

2/ les précisions suivantes :

Commission « Urbanisme » :

⇒ **Rue de la Pièce Neuve – numérotation**

Monsieur le Maire précise que la commune n'a pas reçu de réponse de La Poste concernant une demande de numérotation pour un terrain issu d'une division foncière. De ce fait, Monsieur le Maire propose d'attribuer le numéro : 21 quater rue de la Pièce Neuve.

Commission « Voirie » :

⇒ **Rue Saint-Aubin Andigné – versement d'un fonds de concours au SIEML – effacement des réseaux DP, éclairage public et génie civil Télécom**

Monsieur le Maire informe le Conseil des montants définitifs du SIEML :

- pour l'effacement des réseaux le montant a été estimé à 26 563,59 € (au lieu de 24 102 €),
- et le montant pour le génie civil télécommunications a été estimé à 18 824,38 € (au lieu de 21 294 €),
- soit un total de 45 387,97 € (au lieu de 45 396 €).

Adoption à l'unanimité.

➤ **Agenda de M. le Maire.**

M. le Maire présente son agenda.

➤ **Agenda de M. MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.**

M. le Conseiller départemental présente son agenda.

➤ **Compte rendu Conseil Communautaire séance du 21 septembre 2017.**

M MUHAMMAD 1^{er} Adjoint, rapporte au Conseil le compte rendu du Conseil Communautaire.

- Lancement du projet de territoire.
- Mise en place de l'évaluation professionnelle des agents au sein de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou : loi du 27 janvier 2014.
- Cession d'un terrain dans la ZAC de la Grée en vue de l'implantation d'une maison des solidarités.
- Prise de compétence assainissement.

⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHÉ

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle PRAT

Compte rendu du 19 septembre 2017 :

Travaux programmés ou en cours : point sur les travaux :

- **Agrandissement du local des services techniques.** Le chantier a commencé. Les fondations ont été coulées le 20 septembre dernier.
- **Transfert bureaux Mairie à la Salle David d'Angers** : déménagement prévu à partir du 6 novembre prochain. Les travaux de cloisonnement et aménagement vont commencer le 15 octobre.
- **Transfert sono Espace Emile Joulain** : la société ATEBI est intervenue, reste à poser les haut-parleurs dans le plafond de la salle de restauration.

/ **Groupe scolaire Edmond Girard** : les faux plafonds des 2 réfectoires ont été refaits (travaux en régie), ainsi que la pose des rideaux occultants côté primaire. Des travaux vont être effectués concernant la pose d'alarme anti intrusion. L'audit énergétique est terminé. Il s'avère qu'il y a un besoin d'un ajout de puissance énergétique côté maternelle pour un meilleur confort en hiver. Des solutions vont être proposées. L'entretien du transformateur est nécessaire. Le devis de l'entreprise ATEBI est validé (analyse huile + 1^{er} entretien) / **Travaux en régie** : un point a été fait sur les travaux réalisés en régie depuis le début de l'année / **Projet Dojo et Tennis** : la société

BOURGUEIL et ROULEAU (architectes à TOURS) a été retenue pour la réalisation du projet. Une rencontre a été fixée le 9 octobre prochain avec les associations qui en seront les principales utilisatrices.

2017-10-01/ Proposition de fermeture définitive de la piscine municipale

Depuis de nombreuses années, nous déployons des efforts importants afin de maintenir en fonctionnement la piscine de l'avenue des Tilleuls. Quasiment toutes celles contemporaines à la nôtre sont fermées. Les coûts d'entretien pour l'année 2017 ont été beaucoup plus importants que prévus sans que le service ne puisse pour autant être complètement rendu. En effet, nous avons été contraints de fonctionner sans chauffer l'eau, il n'y a plus de pièces pour ce matériel datant des années 70. La situation est maintenant bloquée face à l'importance des travaux impératifs pour un redémarrage. En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil d'acter la fermeture définitive de la piscine municipale.

Mme MELLIER : « En commission Patrimoine, nous en parlons depuis quelques mois car chaque mois nous avons des factures à valider et des échanges à faire pour savoir si on continue ou pas à faire des frais. La piscine n'a pas pu être chauffée cet été. On a eu l'occasion de visiter la piscine pour voir l'état des bassins, il y a eu des fuites un peu partout notamment dans le petit bassin car nous n'arrivions pas à les colmater. L'ouverture a été maintenue mais le fait de ne pas chauffer a certainement eu un impact sur la fréquentation par rapport aux années précédentes. L'ARS (agence régionale de santé) est passée il y a 3 ans pour faire un diagnostic sur les problématiques que nous pouvions avoir à résoudre et notamment la loi pour l'accessibilité. Nous sommes sur des réglementations qu'aujourd'hui nous ne sommes pas en mesure de tenir avec des chiffres raisonnables et la structure est obsolète.

M le Maire : Cette question n'est pas une surprise. élu en 2008, c'était une performance d'avoir réussi à la maintenir jusqu'à cette époque-là. L'ARS nous a dit, dans son compte rendu de l'année dernière, que si nous n'avions pas les agents actuels il y a longtemps qu'ils auraient pris une décision administrative de fermeture par autorité. L'enjeu de la délibération de ce soir est d'acter qu'on ne l'ouvrira plus jamais car on constate qu'on ne peut plus l'ouvrir, il n'y a pas de maintenance possible ou de réparations. Si nous devons faire un jour quelque chose, ce ne sera pas à cet emplacement. Nous pouvons faire place nette et c'est l'objet d'une deuxième délibération. Est-ce qu'il y a des questions, des réactions, des commentaires ?

Mme MELLIER : Fermer la piscine n'impacte pas le terrain de la piscine, cela pourra servir d'entrepôt, ce terrain reste la propriété de la commune.

M le Maire : Nous avons fait 1 800 entrées cet été, 4 500 en 2016.

M ROUSSEAU : Nous avons un déficit de 42 500 € sans connaître le montant de la facture d'eau qui sera payée en 2018.

M PISCIONE : Ce qui sera dommage c'est ne plus avoir de bassin pour les enfants qui veulent apprendre à nager sur la commune du Lion d'Angers. Est-ce qu'il sera proposé quelque chose ?

M le Maire : Depuis 3 ans, nous envoyons les scolaires à la piscine couverte de Segré. Il y a deux classes d'âge, une fois en maternelle et une fois en primaire.

M PISCIONE : Et les enfants de Ste Claire et du Sacré Cœur ?

M le Maire : Toutes les écoles se rendent à Segré pendant l'hiver depuis la commune nouvelle. Je vous propose d'acter la fermeture de la piscine. »

Après en avoir délibéré, avec 32 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal :

- Acte la fermeture définitive de la piscine municipale du Lion d'Angers.

Prochaines commissions :

-Patrimoine le 24 octobre à 18h30.

-Marché le 13 octobre à 13h15.

-Cimetière le 16 octobre à 18h.

⇒ COMMISSION URBANISME – VOIRIE – ECONOMIE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Anne-Sophie BARTHE

Compte rendu du 19 septembre 2017 :

→ Analyse des documents d'urbanisme :

- 1 permis de construire
- 1 déclaration préalable
- 5 certificats d'urbanisme
- 2 DIA (déclarations d'intention d'aliéner).

Point procédure PLU : réunion de travail **le 27 septembre** : révision du PLU en cours également sur Montreuil/Maine, travailler conjointement le dossier d'extension de la zone de la Sablonnière – présentation d'une première version du diagnostic le 8 novembre : analyse de la consommation foncière des 10 dernières années, analyse très fine : localisation des stationnements, maillage, assainissement, servira de base au PADD / **Aménagement ex Maison de Retraite** : rencontre avec les cabinets CRESPIY et LIGEIS le 1^{er} septembre, cette première esquisse doit maintenant être validée par HARMONIE MUTUELLE / **Vente de terrain ex SICADIMA** : le permis de construire a été déposé et doit être validé avant présentation du projet au prochain Conseil. Une analyse des sols sera réalisée pour pouvoir vendre le terrain / **DURVAL tranche 4** : report au mois prochain / **Informations diverses** : **route de Château-Gontier numérotation** suite à la construction d'une maison individuelle – **déplacement pour le Pôle Santé Social de la boîte aux lettres**: demande de la directrice de l'EHPAD pour installer une boîte aux lettres près de l'établissement. **20 quai d'Anjou** : demande de sortie rue Boisard, nécessitant le déplacement d'une place de stationnement : avis défavorable.

2017-10-02/ Prescription modification simplifiée n°2 du PLU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une délibération prescrivant la modification simplifiée du PLU numéro 2 avait été prise le 7 décembre 2015. Cette procédure n'ayant pas été à son terme, il convient de réactualiser cette délibération afin de mettre à jour notamment les articles du code de l'urbanisme.

Il a été fait le constat que l'emplacement de la maison située LD « Malidor » a été modifié par les services du cadastre engendrant une erreur matérielle sur le plan de zonage de notre PLU. En effet la nouvelle position de la maison situe celle-ci en zone Np du PLU (+espace boisé classé), alors que la position ancienne avait conditionné un zonage Ah spécifique pour cette maison.

Aussi, une régularisation doit être effectuée au niveau de notre plan de zonage du PLU avant de pouvoir accepter toute autorisation d'urbanisme.

Aussi Monsieur le Maire propose de procéder à une modification simplifiée N°2 du PLU pour erreur matérielle et précise que celle-ci se fera conformément aux articles L153-45 et suivants du code de l'urbanisme :

- Par un affichage durant un mois
- D'une mention dans un journal au moins 8 jours avant la mise à disposition au public du dossier
- D'une mise à disposition du dossier au public durant 30 jours constitué d'une note explicative, qui sera préalablement notifié au Préfet et aux personnes publiques associées. Cette enquête se déroulera du 20 novembre au 20 décembre 2017 inclus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Vote la modification simplifiée n°2 du PLU comme présentée ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires pour l'exécution de la présente décision.

2017-10-03/ Rue de la Pièce Neuve : numérotation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un permis de construire pour une maison individuelle a été délivrée au 21b rue de la Pièce Neuve sur un terrain issu d'une division foncière.

Aussi, il convient de définir une nouvelle adresse postale pour cette nouvelle construction.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Vote la définition d'un nouveau numéro rue de la Pièce Neuve : 21 quater.

⇒ **COMMISSION VOIRIE**

➤ *Résultat du travail de la commission*

Rapporteur : Jean-Paul LEQUEUX

Compte rendu du 19 septembre 2017 :

Déploiement de Linky par ENEDIS – présentation le 9 octobre / **Travaux Andigné** – renouvellement du réseau d'eau potable et reprise des branchements de toutes les habitations : désamiantage de la conduite existante – démarrage des travaux le 4 septembre – date d'achèvement le 13 octobre – date prévisionnelle de la réception le 10 novembre / **Piscine** : fermeture définitive sujet évoqué de la même manière que dans la commission Patrimoine / **Demande de l'entreprise KRONOS SOLAR** : projets de centrales solaires photovoltaïques au sol. Terrains disponibles à bail pour une durée de 20 ans. Prise en charge totale par eux-mêmes des coûts d'installation et de démantèlement. Les 2 terrains qui intéressent cette société sont les terrains AM7 Le Grand Courgeon et AN7 La Guenelle : réponse négative car ces terrains sont des réserves communales qui ne peuvent pas être loués pour 20 ans / **Demande de ralentisseurs à côté du Château d'eau route d'Angers** : en cours de réflexion / **Isle aux Enfants** : des jeux ont été remplacés. A noter : ces jeux sont souvent fragilisés par des adultes dont le poids n'est pas adapté / **Projet FREE** : concomitance des 2 projets pour Andigné et Le Lion d'Angers en même temps / **Rue du Général Leclerc** : les pavés qui étaient décollés ont été réparés / **Informations diverses** : **étude sur la sectorisation de l'entretien des espaces verts – étude de la vidéo-protection.**

2017-10-04/ Rue Anselme Bouvet – versement d'un fonds de concours au SIEML – effacement réseaux DP, éclairage public et génie civil Télécom

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux d'effacement des réseaux DP et d'éclairage public, rue Anselme Bouvet. Le montant total des travaux nets de taxe est de 72 598,23 €.

Le montant du fonds de concours à verser au SIEML pour les travaux d'effacement des réseaux et éclairage public a été estimé à 14 519,65 €, et le montant du fonds de concours pour les travaux de génie civil pour les télécommunications a été estimé à 14 356,99 € TTC.

Monsieur le Maire précise que les travaux de génie civil pour les télécommunications feront l'objet d'une délibération ultérieure dès transmission de la convention tripartite entre le SIEML, Orange et la commune.

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 26 Avril 2016 arrêtant le règlement financier applicable en 2017,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 20 Décembre 2016 arrêtant la liste des opérations d'effacement des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public, *Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,*

Article 1

- Décide de verser un fonds de concours pour l'opération et selon les modalités décrites ci-dessous :

N° Chantier	Catégorie	Sous Catégorie	Libellé Chantier	Montant des travaux net de taxe	Taux du fonds de concours	Montant du fonds de concours à verser
176.16.07.01	Effacement réseau DP	Effacement DP	Rue A. BOUVET	58 782,51 €	20,00 %	11 756,50 €
176.16.07.02	Eclairage public	44 Rénovation liée à un effacement	RUE A. BOUVET	13 722,88 €	20,00 %	2 744,58 €
176.16.07.04	Eclairage public	44 Rénovation liée à un effacement	RUE A. BOUVET (contrôle de conformité)	92,84 €	20,00 %	18,57 €
Totaux				72 598,23 €		14 519,65 €

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML le 26 Avril 2016.

Article 2

Le SIEML est le bénéficiaire des éventuels certificats d'économies d'énergie éligibles au titre des travaux de rénovation de l'éclairage public

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Article 4

Le Président du SIEML,
Monsieur le Maire de la commune du Lion d'Angers
Le Comptable de la commune du Lion d'Angers
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

2017-10-05/ Rue Saint-Aubin Andigné – versement d'un fonds de concours au SIEML – effacement des réseaux DP, éclairage public et génie civil Télécom

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux d'effacement des réseaux DP et d'éclairage public, rue Saint Aubin. Le montant total des travaux nets de taxe est de 132 817,93 €.

Le montant du fonds de concours à verser au SIEML pour les travaux d'effacement des réseaux et éclairage public a été estimé à 26 563,59 € et le montant du fonds de concours pour les travaux de génie civil pour les télécommunications a été estimé à 18 824,38 € TTC.

Monsieur le Maire précise que les travaux de génie civil pour les télécommunications feront l'objet d'une délibération ultérieure dès transmission de la convention tripartite entre le SIEML, Orange et la commune.

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 26 Avril 2016 arrêtant le règlement financier applicable en 2017,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 20 Décembre 2016 arrêtant la liste des opérations d'effacement des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Article 1

- Décide de verser un fonds de concours pour l'opération et selon les modalités décrites ci-dessous :

N° chantier	Catégorie	Sous catégorie	Libellé chantier	Montant des travaux net de taxe	Taux du fonds de concours	Montant du fonds de concours à verser
176.16.08.01	Effacement réseau DP	Effacement DP	PLACE ET RUE ST AUBIN (ANDIGNE)	110 310,96 €	20,00 %	22 062,19 €
176.16.08.02	Eclairage public	44 Rénovation liée à un effacement	PLACE ET RUE ST AUBIN (ANDIGNE)	22 414,13 €	20,00 %	4 482,83 €
176.16.08.04	Eclairage public	44 Rénovation liée à un effacement	PLACE ET RUE ST AUBIN (ANDIGNE) CONTROLE EP	92,84 €	20,00 %	18,57 €
Totaux				132 817,93 €		26 563,59 €

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML le 26 Avril 2016.

Article 2

Le SIEML est le bénéficiaire des éventuels certificats d'économies d'énergie éligibles au titre des travaux de rénovation de l'éclairage public

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Article 4

Le Président du SIEML,
Monsieur le Maire de la commune du Lion d'Angers,
Le Comptable de la commune du Lion d'Angers,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

2017-10-06/ Piscine : autorisation de procéder au lancement des travaux de démolition de la piscine municipale

Le Conseil Municipal a acté la fermeture définitive de la piscine municipale du Lion d'Angers par délibération n°2017-10-01 de cette séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil que la suite est de procéder à la démolition de la piscine municipale, à la fois pour une sécurisation des lieux mais surtout afin de faciliter les espaces de circulation pour la future salle de sport intercommunale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer et à signer le marché afférent.

Après en avoir délibéré, avec 32 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à lancer les travaux de démolition de la piscine municipale et à signer le marché afférent.

2017-10-07/ Autorisation de procéder au lancement d'une étude relative aux travaux d'assainissement à venir et de recourir à un assistant à maître d'œuvre

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il s'avère nécessaire de procéder à une étude afin de déterminer et de prioriser les travaux d'assainissement à venir concernant la commune du Lion d'Angers.

A cet effet, Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à lancer un marché d'assistant à maître d'œuvre.

Sont notamment visés le Boulevard Halligon et le secteur de la Promenade.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à lancer :
 - Une étude relative aux travaux d'assainissement à venir concernant la commune du Lion d'Angers,
 - Un marché pour recourir à un assistant à maître d'œuvre.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires pour l'exécution de la présente décision.

Prochaine commission Urbanisme – Voirie : le 25 octobre à 20h.

M CHALET : « Je voudrais revenir sur une information concernant le Mondial. On a eu des réunions de sécurité et il a été décidé que 2 parkings seront mis à disposition le samedi (1 sur le secteur la Sablonnière et 1 à la Grée) avec des navettes ANJOU BUS. »

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Patrick PISCIONE

Compte rendu du 12 septembre 2017 :

Journal du Lion : dossier central « focus sur les processus de décision au sein du Conseil Municipal : commissions, bureaux municipaux, concertations... /

Manifestations : le Centre de Santé Mentale de Ste Gemmes/Loire a organisé le 18 septembre dernier un circuit en vélo sur 3 jours avec une halte au Lion d'Angers – **Mondial du Lion** : la ville offre le cocktail de bienvenue des cavaliers, des partenaires et des autorités le 18 octobre – **Accueil des nouveaux habitants** : le 17 novembre salle Denise POCHET au complexe St-Exupéry ; revoir le format de présentation du Powerpoint ; un cadeau de bienvenue sera remis – **Commémoration du 11 novembre – Fête du pain** : cette manifestation est organisée par la Fédération Départementale des Boulangers dans le parc de l'Isle Briand : le 10 novembre ouvert aux écoles, le 11 novembre pour les professionnels et le 12 novembre pour tout public – **Carte de vœux** : sur le thème les associations les habitants dynamiques / **Site Internet** : consultation plus forte en juillet (en particulier le 14 juillet) – point sur les informations en ligne : espace élus pour la fin de l'année 2017 (convocations, coordonnées, compte rendu, trombinoscopes...) / **Promotion de la ville** : lancement projet pour 2018 afin de marquer l'entrée du territoire du Lion d'Angers.

2017-10-08/ Journal du Lion – renouvellement MAPA (Marché à Procédure Adaptée)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune a conclu un marché à procédure adaptée en trois lots (*Mise en page – Impression – Régie publicitaire*) pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016, renouvelable deux fois un an, la durée totale du marché ne pouvant pas excéder trois ans.

→ **Lot 1 – Mise en page : Agence Pour Qui Pourquoi**

Reconduction du marché pour la période du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018.

→ **Lot 2 – Impression : Editions Offset 5**

Reconduction du marché pour la période du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018.

→ **Lot 3 – Régie publicitaire : Editions Offset 5**

Reconduction du marché pour la période du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Vote le marché concernant le Journal du Lion comme présenté ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires pour l'exécution de la présente décision.

2017-10-09/ Journal du Lion – Tarifs des encarts publicitaires pour 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil que la société Editions Offset 5 en charge de la régie publicitaire (prestataire du lot 3) a décidé de ne pas augmenter les tarifs des encarts pour l'année 2018.

Aussi, les tarifs 2017 (votés en 2016) s'appliqueront donc pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'acter les tarifs des encarts publicitaires pour l'année 2018, avec le prestataire du lot 3 : la société Editions Offset 5 (44).

Prochaine commission le 2 novembre à 20h30.

⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle CHARRAUD

Compte rendu du 14 septembre 2017 :

Bilan Forum des Associations du 2 septembre : un questionnaire a été distribué aux associations afin de connaître leurs souhaits, besoins, améliorations à apporter... / **Salles communales** : 2 réunions ont été faites avec les membres des commissions Patrimoine et Communication pour revoir le système d'utilisation des salles et les tarifs 2018 / **Point Concours des Maisons Fleuries** : voyage du 16 septembre au parc de Brière à St-Lyphard, 50 Lionnais ont participé à cette journée très riche en fleurissement. Soirée de remise des prix le 4 octobre à l'espace Emile Joulain.

Prochaine commission : le 12 octobre à 20h.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul PARIS

Compte rendu du 28 septembre 2017 :

Point financier : bilan financier équilibré / **Dossiers sociaux** : 2 demandes d'aide financière - Aide sociale : 1 dossier service ménager ; 1 dossier hébergement en établissement personnes âgées ; 1 dépôt dossier - Aide aux vacances : classe de neige Edmond Girard : 2 enfants ; Lycée Blaise Pascal : 1 enfant - Aide à l'adhésion sportive/culture : 8 enfants / **Repas des Aînés** : date limite d'inscription : 15 octobre / **Informations** : **création d'un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale)** au 1^{er} janvier 2018 qui sera composé de conseillers communautaires, de membres qualifiés et des membres des différents organismes : insertion – famille – personnes âgées – handicap... Pourquoi cette création ? Répondre aux besoins des habitants en développant des services, maintenir et garantir une offre de proximité dans le domaine de la santé, être un point ressources pour les élus des CCAS. Actions d'animation, de prévention. Gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Politique en faveur des seniors : portage des repas à domicile et voiturage / **Nombre de demandeurs d'emploi** : stable en septembre 320 (130 hommes, 190 femmes) / **Salon du bien vieillir** le 6 octobre à Segré en Anjou Bleu / **Banque Alimentaire** : réunion des partenaires le 13 octobre.

Compte rendu commission Logement du 7 septembre 2017 :

Propositions d'attribution : 1 T2 et 4 T3. ZAC de DURVAL : 1 T4 et 4 T3.

Prochaine commission : le 2 novembre à 19h30.

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – RÉFORME

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

→ Commission « FINANCES » du 22 septembre 2017 :

2017-10-10/ Travaux en régie : proposition de décision modificative

Monsieur le Maire expose au Conseil l'ensemble des travaux réalisés en régie par le personnel des services techniques municipaux.

A ce titre, il est nécessaire de procéder à une décision modificative afin d'intégrer le montant de l'ensemble de ces travaux à la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à engager la décision modificative et à signer les documents nécessaires pour l'exécution de la présente décision.

→ Commission « du PERSONNEL » du 22 septembre 2017 :

M ROUSSEAU apporte quelques informations :

Service administratif :

- Le 1^{er} septembre : départ à la retraite d'un agent, il était détaché syndical.
- Le 3 octobre : retour d'un agent qui était en arrêt longue maladie (en charge de la vie associative).

Services techniques :

- Le 1^{er} septembre : titularisation d'un agent (espaces verts).

→ Commission « ADMINISTRATION » du 22 septembre 2017 :

2017-10-11/ Trésorier payeur : indemnités 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le décompte établi par le comptable du Trésor concernant l'indemnité de Conseil pour l'exercice 2017 pour un montant de 794.25 € brut et une indemnité confection de budget pour un montant de 45.73 € brut, soit un total de 839.98 € brut.

Monsieur le Maire propose de retenir le taux de 100 % pour ces deux indemnités au titre de l'année 2017, au vu de l'aide apportée. Il conviendra d'appliquer les cotisations CSG, RDS et 1 % de solidarité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Vote l'attribution des indemnités de conseil et de confection de budget au Trésorier payeur, pour l'année 2017 avec un taux à hauteur de 100 %, soit :
 - Indemnité brute de conseil : 794,25 €
 - Indemnité confection de budget : 45,73 €
 - Total : 839,98 €
- Il conviendra d'appliquer les cotisations CSG, RDS et 1 % de solidarité.

Prochaines commissions : Finances et du Personnel le 30 octobre à 20h30.

⇒ COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – APS & CANTINE

➢ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Christina MENANT

Compte rendu du 14 septembre 2017 :

Point sur les effectifs de rentrée dans les établissements scolaires :

- Edmond Girard : légère baisse des effectifs
 - 198 élèves en élémentaire (9 classes)
 - 135 en maternelle (5 classes)
- Ecole Ste Claire : effectif constant
 - 232 élèves (9 classes)
- Ecole Sacré Cœur : 58 élèves
- Total 623 enfants scolarisés en primaire
- 955 collégiens : 342 élèves au collège François d'Assise et 613 au collège du Val d'Oudon.

/ Point sur la rentrée pour les différentes associations en lien avec les affaires scolaires :

- AEPLA : pas de souci particulier.
- RECREA'LION : intégration de l'accueil périscolaire à Andigné. Demande d'homologation par la PMI (protection maternelle et infantile) pour accueillir plus d'élèves. Actuellement homologation pour 21 enfants alors que depuis la rentrée la moyenne est de 26 enfants par jour. Les locaux d'Andigné arrivent à saturation au regard de la fréquentation.
- ANIM'ECOLE : grâce aux nombreuses animations menées, ANIM'ECOLE a versé 3 264 € à l'école maternelle et 4 752 € à l'école primaire.
- Rappel : 1^{er} octobre randonnée au Haras.

/ COPIL (comité de pilotage) du PEDT (projet éducatif territorial) : le COPIL qui aura lieu le 21 novembre à 18h a pour objectif majeur le choix d'une thématique pour cette nouvelle année. Les membres de la commission réfléchissent à des thèmes à proposer / **Informations diverses :** inauguration des city-stades le 7 octobre.

Prochaine commission le 26 octobre à 20h30 à Andigné.

⇒ **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

2017-10-12/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT :

			INVESTISSEMENT	
			HT	TTC
PATRIMOINE				
ECOLE				
	Alarme	DBE	2 050,00 €	2 460,00 €
MARE AUX COQS				
	avertisseur sonore	BODET	256,00 €	307,20 €
	afficheur	STRAMATEL	2 287,00 €	2 744,40 €
PRESBYTERE				
	mitigeurs	CEDEO	131,66 €	157,99 €
ATSEM				
	3 marches	MANUTAN	98,32 €	117,98 €
SALLES DE SPORTS				
	conformité paniers de basket	MARTY SPORT	1 858,20 €	2 229,84 €
VOIRIE				
ESPACES VERTS				
	Aménagement jardin impasse mairie	DURAND	800,00 €	960,00 €
MATERIEL				
	Complément protection ISEKI/lamier	GUET	408,24 €	489,89 €

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « investissement ».

Clôture de la séance à 22h.

Prochain Conseil Municipal : lundi 6 novembre 2017 à 20h.

Le Maire,



Etienne GLÉMOT

Le secrétaire,

Isabel CROSVILLE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2017 A 20H**

L'an deux mille dix-sept, le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le trente et un octobre deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, 2 rue du Courgeon au Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MME Isabelle PRAT, M Michel RAYNAL.

Étaient excusés :

M Arsène DELANOE, qui a donné pouvoir à M Richard GUILLEMIN.
Mme Nelly GAUTTIER.
Mme Ingrid LAMBERT.
Mme Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à Daniel CHALET.
M Marc PAULOIN, qui a donné pouvoir à M Michel RAYNAL.
Mme Sylvie RABIN, qui a donné pouvoir à Mme Véronique BOUCHET.
M Hugues SAULOUP, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.
M Benjamin SIRJEAN.
Mme Sandrine SOYÉ.
Mme Emeline STEINIRGER, qui a donné pouvoir à Mme Nicole MELLIER.
Mme Isabelle VIGNERON, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CHARRAUD.

Secrétaire de séance : M Michel GUILLOIS.

Nombre de Conseillers en exercice	35
Nombre de Conseillers présents	24
Nombre de suffrages exprimés.....	31
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

2017-11-01/ Vente d'un mur et du terrain afférent à Madame FERRE et consorts

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la démolition d'une remise sise sur la parcelle cadastrée AO 255, la commune est copropriétaire d'un mur de pignon situé sur la parcelle AO 237 appartenant à Madame FERRE et consorts.

Monsieur le Maire précise que suite à la démolition d'un bâtiment, un mur de soutien a été réalisé et enduit afin de préserver la solidité du bâtiment de Madame FERRE et consorts.

Vu l'avis des Domaines en date du 27 octobre 2017 sur la valeur vénale fixée à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- De céder à l'euro symbolique la propriété de l'emplacement de ce mur à Madame FERRE et consorts qui en assureront en conséquence l'entretien et pourront l'intégrer dans l'emprise de leur propriété.
- De vendre la parcelle (à déterminer en cours de bornage) aux conditions susvisées, soit au prix de l'euro symbolique.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les frais de bornage relatifs à cette opération.
- De prendre à sa charge l'ensemble des frais afférents relatifs à cette vente à l'euro symbolique.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la finalisation de cette vente.

2017-11-02/ Proposition vente terrain ex Sicadima

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée AS 10 située 1 route de Vern au Lion d'Angers.

Cette parcelle correspond à l'ancien site de la coopérative agricole SICADIMA. Cette parcelle d'une surface totale de 1 958 m² est classée en zone Ub du PLU.

Dans son avis en date du 19 avril 2017, le service des domaines estime la valeur du terrain à 157 000 euros. Par courrier en date du 28 septembre 2017, la société RDG développement a transmis une offre d'achat d'un montant de 150 000 euros.

Un permis de construire est actuellement en cours d'instruction pour ce terrain. Il prévoit la réalisation de bâtiments pour des activités tertiaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- De vendre la parcelle AS 10 aux conditions susvisées, soit au prix de 150 000 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la finalisation de cette vente.

2017-11-03/ ZAC de DURVAL : validation du cahier des charges de la Tranche 4 Annule et remplace la délibération n°2017-07-04

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2017 relative à l'adoption du cahier des charges de la Tranche 4 de la ZAC de DURVAL.

Suite à l'ajout d'un lot supplémentaire, il convient d'approuver une nouvelle version du cahier des charges, mis à jour de cette modification.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a validé le cahier des charges de la Tranche 4 de la ZAC de DURVAL.

Ce dossier a été soumis en commission « urbanisme » qui n'a émis aucune observation compte tenu que le présent document est le même que celui des Tranches 1, 2 et 3,

2017-11-04/ ZAC de DURVAL : Tranche 4 – validation du règlement graphique Annule et remplace la délibération n°2017-05-03

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 2 mai 2017 relative à la l'adoption du règlement graphique de la Tranche 4 de la ZAC de DURVAL.

Suite à l'ajout d'un lot supplémentaire et à la suppression d'une bande de voirie au niveau du lot 417, il convient de valider la nouvelle version du règlement graphique.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le Cabinet BESNIER Aménagement a décidé de viabiliser la Tranche 4 de la ZAC de DURVAL et soumet à la validation du Conseil Municipal le règlement graphique de cette tranche.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a validé le règlement graphique de la tranche 4 de la ZAC de DURVAL.

2017-11-05/ ZAC de DURVAL : nomination et numérotation des voies de la Tranche 4

Annule et remplace la délibération n°2017-07-05

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2017 relative à la numérotation de la Tranche 4 de la ZAC de DURVAL.

Suite à l'ajout d'un lot supplémentaire, il convient de rajouter un numéro.

La tranche 4 de la ZAC de DURVAL sera prochainement ouverte à la commercialisation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a validé la nomination et la numérotation des rues constituant cette nouvelle tranche : « rue Simone VEIL » et « impasse Marguerite DURAS ».

2017-11-06/ ZAC Jules Verne – numérotation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Maine-et-Loire Habitat a construit un collectif de 27 logements sur la ZAC Jules Verne. Aussi, il convient de définir 2 nouveaux numéros pour ce nouveau bâtiment : 26 appartements auront un accès commun au n°8 avenue Phileas Fogg et au n°10 impasse du Capitaine Nemo.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a validé la numérotation de la ZAC Jules Verne.

2017-11-07/ Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannage réalisées entre le 1^{er} septembre 2016 et le 31 août 2017 sur le réseau de l'éclairage public

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

A décidé de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés entre le 1^{er} septembre 2016 et le 31 août 2017
- Montant de la dépense : 7 930,67 € TTC.
- Taux du fonds de concours : 75 %
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 5 948,00 € TTC.

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP005-16-36	LE LION D'ANGERS (Andigné)	614,74 €	75%	461,06 €	19 12 2016
EP176-16-101	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	3 116,17 €	75%	2 337,13 €	28 11 2016
EP176-16-102	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	338,99 €	75%	254,24 €	08 12 2016
EP176-16-99	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	128,86 €	75%	96,65 €	25 10 2016
EP176-17-103	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	535,33 €	75%	401,50 €	03 01 2017
EP176-17-104	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	353,23 €	75%	264,92 €	13 01 2017
EP176-17-106	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	875,89 €	75%	656,92 €	06 02 2017
EP176-17-110	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	423,36 €	75%	317,52 €	01 03 2017
EP176-17-113	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	288,52 €	75%	216,39 €	17 05 2017
EP176-17-115	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	131,59 €	75%	98,69 €	08 06 2017
EP176-17-117	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	1 123,99 €	75%	842,99 €	22 06 2017

2017-11-08/ Rapport d'Activité 2016 de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou

En application de l'article L 5211.39 du Code Général des Collectivités, le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou au titre de l'année 2016.

2017-11-09/ Approbation du rapport de la CLETC (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges) du 13 septembre 2017 – compétence voirie

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le rapport de la CLETC du 13 septembre 2017 pour la compétence voirie.

2017-11-10/ Transfert de compétence Assainissement

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « loi NOTRe », organise le transfert aux intercommunalités de la compétence « assainissement » au titre de leurs compétences obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2020. L'emploi du terme « assainissement » par les nouvelles dispositions de la loi et sa codification à l'article L.5214-16 du CGCT met fin à la sécabilité de la compétence qui préexistait entre l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif. Les Communautés doivent donc désormais exercer la compétence dans son intégralité.

La compétence « assainissement » reste cependant optionnelle jusqu'au 1^{er} janvier 2020. Toutefois, l'article 68 de la loi NOTRe dispose que les Communautés doivent se mettre en conformité avec la loi dès le 1^{er} janvier 2018. Cette mise en conformité signifie que les Communautés qui détenaient jusqu'alors partiellement la compétence « assainissement » — comme lorsqu'elles n'exercent que l'assainissement non collectif — au titre de leurs compétences optionnelles, doivent à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- Soit prendre la compétence dans son intégralité ;
- Soit restituer la partie de la compétence qu'elles exerçaient aux communes pour la reprendre en intégralité au 1^{er} janvier 2020.

La Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou (ci-après CCHVA) est issue de la fusion, le 1^{er} janvier 2017, de trois Communautés de communes. A partir du 1^{er} janvier 2018, elle devra exercer la compétence assainissement dans son intégralité afin de pouvoir continuer à la compter dans ses compétences optionnelles.

Ainsi, la Communauté, qui exerce déjà la compétence assainissement non collectif, doit intégrer dans ses statuts la compétence assainissement afin de pouvoir exercer à l'avenir des actions en matière d'assainissement collectif et d'eaux pluviales.

D'autre part, le SDCI du Maine-et-Loire, du 18 février 2016 donne l'orientation forte d'une prise de compétence de la compétence assainissement par les EPCI au 1^{er} janvier 2018.

Afin de garantir les meilleures conditions au transfert des compétences, la Communauté a conduit une étude pendant plusieurs mois associant l'ensemble des acteurs locaux compétents en matière d'assainissement, tout en étant accompagnée de cabinets spécialisés.

Afin de garantir la continuité des projets relatifs à l'assainissement de chacune des communes membres, la Communauté s'engage, en contrepartie de la récupération de la trésorerie des budgets assainissement, à réaliser les dits projets communaux identifiés et financés sur la période 2018-2020 dans les délais prévus par les communes.

Dans cette perspective, il convient de procéder au transfert de la compétence optionnelle assainissement conformément à l'article L. 5214-16 du CGCT.

Il est rappelé que cette modification statutaire doit être approuvée conformément à la procédure prévue aux articles L. 5211-17 et L. 5211-20 du CGCT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- De donner son accord pour transférer la compétence assainissement collectif et eaux pluviales à la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou ;
- De transférer le montant de trésorerie acté par le comptable public au 31 décembre 2017 au compte comptable 515 en contrepartie des travaux déjà engagés rue St Aubin et rue Anselme Bouvet ainsi que des travaux mentionnés par la délibération du conseil municipal en date du 2 octobre 2017 concernant le secteur du Boulevard Halligon, ainsi que le secteur de la Promenade, de la rue d'Andigné et de la rue Victor Hugo.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

2017-11-11/ Prise de compétence eau potable

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « loi NOTRe », organise le transfert aux intercommunalités de la compétence « eau potable » au titre de leurs compétences obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2020.

Une période transitoire débute à compter du 1^{er} janvier 2018 durant laquelle la compétence eau potable pourra figurer parmi les compétences optionnelles des Communautés de communes.

La dernière Commission Départementale de Coopération Intercommunales (CDCI) du 10 juillet 2017 s'est montrée favorable à la création d'un syndicat département rural sur une partie du territoire de Maine et Loire.

Dans le cadre de la création au 1^{er} janvier 2018 du syndicat d'alimentation en eau potable, compétent sur le territoire des Communautés de communes Anjou Bleu Communauté, Vallées du Haut Anjou, Loir et Sarthe, Loire Layon Aubance; la Communauté doit réformer ses statuts afin de rendre possible son adhésion au futur syndicat.

Dans cette perspective, il convient de procéder au transfert de la compétence optionnelle eau potable conformément à l'article L. 5214-16 du CGCT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- De transférer la compétence eau potable à la Communauté de communes des vallées du Haut-Anjou ;
- De donner son accord à la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou pour adhérer au futur syndicat d'eau potable en cours de création ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

2017-11-12/ Transfert de compétence GEMAPI Bassin de l'Oudon

Afin de rationaliser la gouvernance du syndicat du bassin de l'Oudon et d'éviter une adhésion cumulée des communes et de leurs E.P.C.I.,

Il est proposé de transférer les compétences facultatives uniquement sur le bassin versant de l'Oudon :

- Lutte contre les pollutions diffuses ;
- Gestion des ouvrages hydrauliques
- Animation et concertation dans le domaine de la gestion de l'eau

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver le principe du transfert de ces trois compétences à la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral actant le transfert de la compétence.
- D'acter que les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou soient modifiés.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

2017-11-13/ Transfert de compétence GEMAPI Bassin de l'Erdre

Afin de rationaliser la gouvernance du syndicat du bassin de l'Oudon et d'éviter une adhésion cumulée des communes et de leurs E.P.C.I.,

Il est proposé de transférer la compétence facultative uniquement sur le bassin versant de l'Erdre :

- Animation et concertation dans le domaine de la gestion de l'eau
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :
- D'approuver le principe du transfert de la compétence « Animation et concertation dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Erdre » à la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral actant le transfert de la compétence ;
 - D'acter que les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou sont modifiés
 - D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

2017-11-14/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

Le Maire, après consultation et présentation dans les diverses commissions, a décidé de retenir les devis et de régler les dépenses ci-après :

→ Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT :

			INVESTISSEMENT	
PATRIMOINE			HT	TTC
Cimetière				
	Travaux de maçonnerie – entreprise VERCELLI		955,00 €	1 146,00 €
	Travaux de ferronnerie – entreprise BOULAY		526,85 €	632,22 €
	Exhumations – PF GUEZ		1 202,65 €	1 425,00 €
	Reprise technique de concessions (nettoyage surface + exhumations)			
	3 tombes à Andigné et 7 tombes au Lion d'Angers		2 583,34 €	3 100,01 €
Mairie				
	Destructeur documents	DELTA BUREAU	362,98 €	435,58 €
	Appui info pour déménagement	MCT	462,00 €	554,40 €
	Armoire sécurisée	DELTA BUREAU	917,00 €	1 100,40 €
VCL				
	Serrure 3 points	COGNEC	456,90 €	502,59 €
	Luminaire solaire	DBE	220,00 €	264,00 €
				.../...
Emile Joulain				
	Câble Jack audio	ELECTRONIC LOISIRS	80,76 €	96,91 €
Outillage+Divers				
	Pince ampérométrique	ROIMIER	119,00 €	142,80 €
	Patères Andigné salle des fêtes	MANUTAN	202,00 €	242,40 €
Ville				
	Mât drapeau Pont	BOULAY	99,42 €	119,30 €

Salle Tilleuls	Barre anti panique Poteaux Badminton	Atelier Michel NOUANSSPORT	2 157,28 € 1 680,00 €	2 588,74 € 2 016,00 €
Salle de Gym	Matériel divers	GYMNOVA	721,00 €	865,20 €
VOIRIE				
1 rte de Vern	Diagnostic pollution	SEREA	4 870,00 €	5 844,00 €
DIVERS				
	Illumination Noël Meuleuse	HTP ROIMIER	4 303,66 € 69,92 €	5 164,39 € 83,90 €

Clôture de la séance à 22h35.

Fait au Lion d'Angers, le 7 novembre 2017.

Compte rendu complet disponible
à compter du 27 novembre 2017

Le Maire,



Étienne GLÉMOT

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2017
PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille dix-sept, le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le trente et un octobre deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, 2 rue du Courgeon au Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MME Isabelle PRAT, M Michel RAYNAL.

Étaient excusés :

M Arsène DELANOE, qui a donné pouvoir à M Richard GUILLEMIN.
Mme Nelly GAUTTIER.
Mme Ingrid LAMBERT.
Mme Catherine MORICE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
M Marc PAULOIN, qui a donné pouvoir à M Michel RAYNAL.
Mme Sylvie RABIN, qui a donné pouvoir à Mme Véronique BOUCHET.
M Hugues SAULOUP, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.
M Benjamin SIRJEAN.
Mme Sandrine SOYÉ.
Mme Emeline STEINIRGER, qui a donné pouvoir à Mme Nicole MELLIER.
Mme Isabelle VIGNERON, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CHARRAUD.

Secrétaire de séance : M Michel GUILLOIS.

Nombre de Conseillers en exercice	35
Nombre de Conseillers présents	24
Nombre de suffrages exprimés.....	31
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Ouverture de la séance à 20h.

⇒ Présentation du déploiement du compteur LINKY par Monsieur PAILLER représentant à ENEDIS

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017.

Adoption à l'unanimité.

➤ Agenda de M. le Maire.

M. le Maire présente son agenda.

➤ Agenda de M. MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.

M. le Conseiller départemental présente son agenda.

⇒ **COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – APS & CANTINE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Richard GUILLEMIN

Compte rendu du 26 octobre 2017 :

Conseil d'Administration Collège du Val d'Oudon – une nouvelle gestionnaire vient d'arriver : Madame GREGOGNA. Taux de réussite au Brevet : 92,62 %, dont 91 % avec mention. Nouveauté : séjour à la neige du 21 au 26 janvier pour les 6^{èmes} : 135 élèves et 14 accompagnants.

Effectifs du collège :

6 Classes de 6^{ème} avec 27 élèves par Classe

6 Classes de 5^{ème} avec 25 élèves par Classe

5 Classes de 4^{ème} avec 28 élèves par Classe

6 Classes de 3^{ème} avec 23 élèves par Classe

/ **Cross du Collège** : le 7 novembre à partir de 14h dans le collège - Participation des CM2 du Secteur / **AEPLA** : l'assemblée générale s'est déroulée le 19 octobre élection d'un nouveau président : Monsieur Mathieu BAUDRY qui était déjà secrétaire - changement de nom : l'AEPLA devient « La Cantine d'Edmond ». 260 repas ont été servis par jour en 2016, soit un total de 42 634 repas en 2016. Coût unitaire de 3,78 €.

/ **Groupe Scolaire Edmond Girard** : Conseil d'école :

- Le 7 novembre pour les maternelles
- Le 9 novembre pour les primaires

/ **COPIL PEDT (Comité de pilotage Projet Educatif Territorial)** : le 28 novembre à 18h.

Prochaine commission le 30 novembre à 18h30 à Andigné.

⇒ **COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHÉ**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Alain DAILLEZ

Compte rendu du 24 octobre 2017 :

Nouvelle implantation des bureaux de la mairie dans la salle David d'Angers : des travaux ont été réalisés : un apport d'éclairage au-dessus des tables de travail ; la pose de cloisons pour isoler certains bureaux ; la pose d'un rideau sur la porte d'entrée ; l'implantation d'un réseau informatique les branchements sont terminés. Il reste à compléter le chauffage par l'implantation de 2 ventilo-convecteurs de manière à chauffer mais aussi à faire circuler l'air entre les étages / **Local de l'association du VCL (Vélo Club Lionnais)** : des modifications ont été effectuées (porte, serrure) et un éclairage autonome va être installé / **Groupe scolaire Edmond Girard - école maternelle** : suite à l'étude énergétique qui a été réalisée, il s'est avéré que certains endroits de l'école sont insuffisamment chauffés à cause notamment de la défaillance du fonctionnement du plancher chauffant. Une analyse de la panne a été réalisée par la société DBE et en changeant deux contacteurs et un thermostat, la partie Hall a pu être remise en service. Il est envisagé par la suite de récupérer les ventilo-convecteurs de la salle David d'Angers / **Salle de danse** : la chaudière est tombée en panne. La chaudière de l'ancien local du VCL était disponible, après avoir eu confirmation de l'état de cette chaudière et l'assurance de pouvoir obtenir encore les pièces détachées, elle est maintenant installée à la salle de danse. Toujours le problème du parquet qui glisse. Le ponçage qui avait été réalisé n'est pas durable et apparemment pas assez efficace. D'autres visites de salles sont prévues pour essayer de trouver une solution / **Espace Pierre de Coubertin** : les lettres D et N qui manquaient sur l'enseigne ont été réalisées et posées par la société SIGNATURE. Dans cette salle il y avait un problème de bruit dû au compresseur du réfrigérateur ainsi qu'un problème de refroidissement. L'ensemble va être déplacé dans le couloir par la société QUIETALIS. Dans cet espace il y a apparemment un problème de température de douches. Les services techniques analysent le pourquoi /

Compte rendu de la rencontre avec les associations Judo et Tennis avec l'architecte le 9 octobre : à la demande de la municipalité, chacune des associations a formulé ses besoins pour la pratique et le développement de son activité. L'architecte a entendu la demande et les limites financières de la commune, un retour est prévu début novembre / **Achat d'équipements** : pour le Badminton il y a 2 salles utilisées, une équipe "ados" a été constituée à la rentrée dernière. Transport du matériel de la salle des Tilleuls à la salle de la Mare aux Coqs. Sécurisation de la porte du local des aéroglistes par la société BOULAY. Réparation d'une fuite d'eau à l'école Edmond GIRARD société MAILLET.

Mme MELLIER : « Pour compléter le point concernant la rencontre avec l'architecte, celui-ci a rendu un premier jet et nous allons le rencontrer prochainement.

Les membres de la commission marché se sont réunis le 13 octobre. L'occasion de voir les mouvements des marchands qui laissent apparaître une baisse d'activités au niveau des marchands non alimentaires. Compte tenu des difficultés à maintenir le nombre de marchands et surtout une diversité de marchands, les membres de la commission souhaitent réfléchir à une animation pour 2018, il y aura une réunion avec Monsieur DOLAY représentant les marchés au niveau départemental et qui va voir de son côté ce qui peut être proposé et nous avons vu également les tarifs.

Le 16 octobre les membres de la commission Cimetièrre se sont réunis. Nous avons validé les devis pour des travaux concernant la Chapelle et reprise de concessions (montants des devis présentés dans le tableau à la dernière page du procès-verbal).

M le Maire : Un petit mot pour la grande journée de déménagement de la mairie qui s'est déroulée aujourd'hui. Même si les travaux sont financés par la Communauté de communes c'est vrai qu'il y a eu un surcroît d'activités, de transfert... il y a eu un énorme travail de préparation, maintenant on rentre dans une phase technique de chantier. Vivement dans quelques mois que ce soit derrière nous, l'avantage c'est que normalement ça se finit fin juin mi-juillet, on partira tous en vacances pour revenir dans les nouveaux locaux. Nous remercions tous ceux qui ont travaillé sur ce dossier ainsi que la Communauté de communes pour nous accueillir dans la salle du Conseil communautaire. »

Prochaine commission : le 23 novembre à 18h30 au complexe St-Exupéry.

⇒ **COMMISSION URBANISME – VOIRIE – ECONOMIE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul PARIS

Compte rendu du 25 octobre 2017 :

→ Analyse des documents d'urbanisme :

- 5 permis de construire
- 8 déclarations préalables
- 15 certificats d'urbanisme
- 9 DIA (déclarations d'intention d'aliéner).

Point sur le PLU : réunion de travail avec Montreuil/Maine le 27 septembre. Présentation d'une première version du diagnostic le 8 novembre. Analyse de la consommation foncière des dix dernières années : les premières analyses montrent que les critères de densité imposés par le SCOT sont respectés (inférieur à 20 logements à l'hectare) / **Rectification erreur matérielle Malidor** : lancement de la procédure suite au dernier conseil du 2 octobre. Consultation des PPA (personnes publiques associées) le 16 octobre. Mise à disposition du public du 20 novembre au 20 décembre 2017. Approbation au Conseil de janvier 2018 / **Aménagement ex Maison de Retraite avenue des Tilleuls** : rencontre avec HARMONIE HABITAT le 6 novembre en présence des architectes respectifs. Présentation de la 1^{ère} esquisse élaborée par le cabinet CRESPIY. Objectifs : se mettre d'accord sur l'emprise souhaitée par HARMONIE qui déterminera le nombre de lots de maisons individuelles nécessaire à l'évaluation loi sur l'eau. Avancer sur le permis d'aménager pour une présentation fin décembre /

Informations diverses : demande d'une deuxième sortie pour une maison située route de Château-Gontier « La Barillerie », sortie située hors agglomération : impossibilité d'autoriser une sortie sur une portion de route départementale non agglomérée.

2017-11-01/ Vente d'un mur et du terrain afférent à Madame FERRE et consorts

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la démolition d'une remise sise sur la parcelle cadastrée AO 255, la commune est copropriétaire d'un mur de pignon située sur la parcelle AO 237 appartenant à Madame FERRE et consorts.

Monsieur le Maire précise que suite à la démolition d'un bâtiment, un mur de soutien a été réalisé et enduit afin de préserver la solidité du bâtiment de Madame FERRE et consorts.

Vu l'avis des Domaines en date du 27 octobre 2017 sur la valeur vénale fixée à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De céder à l'euro symbolique la propriété de l'emplacement de ce mur à Madame FERRE et consorts qui en assureront en conséquence l'entretien et pourront l'intégrer dans l'emprise de leur propriété.
- De vendre la parcelle (à déterminer en cours de bornage) aux conditions susvisées, soit au prix de l'euro symbolique.
- De l'autoriser ou son représentant à engager les frais de bornage relatifs à cette opération.
- De prendre à sa charge l'ensemble des frais afférents relatifs à cette vente à l'euro symbolique.
- De l'autoriser ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la finalisation de cette vente.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de céder à l'euro symbolique la propriété de l'emplacement de ce mur à Madame FERRE et consorts qui en assureront en conséquence l'entretien et pourront l'intégrer dans l'emprise de leur propriété.
- Décide de vendre la parcelle (à déterminer en cours de bornage) aux conditions susvisées, soit au prix de l'euro symbolique.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager les frais de bornage relatifs à cette opération.
- Prend à sa charge l'ensemble des frais afférents relatifs à cette vente à l'euro symbolique.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la finalisation de cette vente.

2017-11-02/ Proposition vente terrain ex Sicadima

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée AS 10 située 1 route de Vern au Lion d'Angers.

Cette parcelle correspond à l'ancien site de la coopérative agricole SICADIMA. Cette parcelle d'une surface totale de 1 958 m² est classée en zone Ub du PLU.

Dans son avis en date du 19 avril 2017, le service des domaines estime la valeur du terrain à 157 000 euros. Par courrier en date du 28 septembre 2017, la société RDG développement a transmis une offre d'achat d'un montant de 150 000 euros.

Un permis de construire est actuellement en cours d'instruction pour ce terrain. Il prévoit la réalisation de bâtiments pour des activités tertiaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De vendre la parcelle AS 10 aux conditions susvisées, soit au prix de 150 000 €.
- De l'autoriser ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la finalisation de cette vente.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de vendre la parcelle AS 10 aux conditions susvisées, soit au prix de 150 000 euros.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la finalisation de cette vente.

**2017-11-03/ ZAC de DURVAL – validation du cahier des charges de la Tranche 4
CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2017-07-04 EN DATE DU 10 JUILLET 2017.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2017 relative à l'adoption du cahier des charges de la Tranche 4 de la ZAC de DURVAL.

Suite à l'ajout d'un lot supplémentaire, il convient d'approuver une nouvelle version du cahier des charges, mise à jour de cette modification.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil de valider le cahier des charges de cette tranche.

Ce dossier a été soumis en commission « urbanisme » qui n'a émis aucune observation compte tenu que le présent document est le même que celui des Tranches 1, 2 et 3.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide le cahier des charges de la tranche 4 de la ZAC de DURVAL.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**2017-11-04/ ZAC de DURVAL – Tranche 4 – validation du règlement graphique
CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2017-05-03 EN DATE DU 2 MAI 2017.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 2 mai 2017 relative à la l'adoption du règlement graphique de la Tranche 4 de la ZAC de DURVAL.

Suite à l'ajout d'un lot supplémentaire et à la suppression d'une bande de voirie au niveau du lot 417, il convient de valider la nouvelle version du règlement graphique.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le Cabinet BESNIER Aménagement a décidé de viabiliser la Tranche 4 de la ZAC de DURVAL et soumet à la validation du Conseil Municipal le règlement graphique de cette tranche.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide le règlement graphique de la Tranche 4 de la ZAC de DURVAL.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'ouverture de cette nouvelle tranche de la ZAC.

2017-11-05/ ZAC de DURVAL – nomination et numérotation des voies de la Tranche 4

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2017-07-05 EN DATE DU 10 JUILLET 2017.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2017 relative à la numérotation de la Tranche 4 de la ZAC de DURVAL.

Suite à l'ajout d'un lot supplémentaire, il convient de rajouter un numéro conformément au plan joint.

Monsieur le Maire rappelle que la tranche 4 de la ZAC de DURVAL sera prochainement ouverte à la commercialisation, il propose au Conseil Municipal de valider la nomination et la numérotation des rues constituant cette nouvelle tranche.

La tranche 4 implique la création de nouvelles voies qu'il est proposé de nommer « rue Simone Veil » et « impasse Marguerite Duras ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide la nomination et la numérotation des voies de la ZAC de DURVAL de la Tranche 4.

2017-11-06/ ZAC Jules Verne – numérotation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Maine-et-Loire Habitat a construit un collectif de 27 logements sur la ZAC Jules Verne. Aussi, il convient de définir 2 nouveaux numéros pour ce nouveau bâtiment : 26 appartements auront un accès commun au n°8 avenue Phileas Fogg et au n°10 impasse du Capitaine Nemo.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter 2 nouveaux numéros sur la ZAC Jules Verne comme indiqué dans le plan joint.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Vote l'ajout de 2 nouveaux numéros sur la ZAC Jules Verne.

⇒ **COMMISSION VOIRIE**

➤ *Résultat du travail de la commission*

Rapporteur : Jean-Paul LEQUEUX

Compte rendu du 25 octobre 2017 :

Terrain 1 route de Vern : afin de pouvoir céder le terrain à RDG Développement, il a été nécessaire de réaliser une analyse du sol par l'entreprise SEREA pour un montant de 4 870 € HT – les analyses s'avèrent négatives en termes de pollution des sols / **Travaux d'Andigné** : décalage du réseau d'eau potable, intervention de l'entreprise PIGEON et du SIEMML / **Travaux rue Anselme Bouvet** : présentation du planning des travaux / **Piscine municipale** : rendu du DCE (dossier de consultation des entreprises) le 2 novembre, lancement consultation le 6 novembre, retour des offres le 23 novembre, commission d'appel d'offres le 28 novembre, notification le 8 décembre, dépôt du plan de retrait le 22 décembre, désamiantage le 22 janvier, démolition complète le 5 février, fin des travaux le 19 février / **Rond-point de la Grosse Pierre route d'Angers** : suite à une demande de ralentisseurs, les membres de la commission sont opposés, par contre : proposition de transformer le rond-point en ellipse en intégrant des bandes de ralentissement / **Assainissement 2018** : mise en séparatif : création d'un réseau d'eaux usées et réutilisation du réseau actuel d'eaux usées pour les eaux pluviales. Localisation : route de Grez-Neuville, rue Victor Hugo et rue d'Andigné. Renouvellement du réseau : réseau d'eaux pluviales qui sera conservé et création d'un réseau d'eaux usées. Localisation : boulevard Halligon, lotissement Schumann. Le cabinet retenu devra proposer des priorités et valider si le réseau d'eaux pluviales doit être conservé ou non / **Zone de DURVAL** : réception des nouvelles plantations le 23 octobre, l'ensemble des plantes et des arbres de la nouvelle zone, ainsi que le merlon seront repris avant le 15 décembre par l'entreprise EDELWEISS / **Véhicules** : divers devis de réparation / **Quai d'Anjou – travaux eaux usées** : l'agence de l'eau a validé les travaux d'un montant de 19 470 € ; aide de l'agence de l'eau pour un montant de 15 576 €, reste à la charge de la commune : 3 894 € HT / **Nuisibles Pigeons** : intervention de la FDGDON prévue courant novembre / **Devis divers** (protection pour brûlage herbes, merlon, sablage aération stade de la Guenelle...) / **Vidéo-protection** : devis en attente, investissement utile mais onéreux.

2017-11-07/ Versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les opérations de dépannage réalisées entre le 1^{er} septembre 2016 et le 31 août 2017 sur le réseau de l'éclairage public

Monsieur le Maire informe le Conseil des réparations réalisées sur le réseau de l'éclairage public pour un montant total de 7 930.67 € TTC. Le taux du fonds de concours au SIEMML étant de 75 %, le montant à verser au SIEMML est de 5 948 € TTC.

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date du 26 avril 2016 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ARTICLE 1

- Décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEMML pour les opérations suivantes :
 - Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés entre le 1^{er} septembre 2016 et le 31 août 2017
 - Montant de la dépense : 7 930,67 € TTC
 - Taux du fonds de concours : 75%
 - Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 5 948,00 € TTC.

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP005-16-36	LE LION D'ANGERS (Andigné)	614,74 €	75%	461,06 €	19 12 2016
EP176-16-101	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	3 116,17 €	75%	2 337,13 €	28 11 2016

EP176-16-102	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	338,99 €	75%	254,24 €	08 12 2016
EP176-16-99	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	128,86 €	75%	96,65 €	25 10 2016
EP176-17-103	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	535,33 €	75%	401,50 €	03 01 2017
EP176-17-104	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	353,23 €	75%	264,92 €	13 01 2017
EP176-17-106	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	875,89 €	75%	656,92 €	06 02 2017
EP176-17-110	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	423,36 €	75%	317,52 €	01 03 2017
EP176-17-113	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	288,52 €	75%	216,39 €	17 05 2017
EP176-17-115	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	131,59 €	75%	98,69 €	08 06 2017
EP176-17-117	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	1 123,99 €	75%	842,99 €	22/06/2017

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

Le Président du SIEMML,

Monsieur le Maire de LE LION D'ANGERS

Le Comptable de la Collectivité de LE LION D'ANGERS

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Prochaine commission Urbanisme – Voirie : le 21 novembre à 20h.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabel CROSVILLE

Compte rendu du 2 novembre 2017 :

Journal du Lion : distribution les 9 et 10 novembre. Proposition de thème pour le prochain numéro : l'eau (les syndicats, GEMAPI, utilisations agricoles...) / **Manifestations** : Commémoration du 11 novembre. Appel aux morts avec énumération des noms. Et une autre cérémonie aura lieu à Andigné. **Accueil des nouveaux habitants** : le 17 novembre à 19h salle Denise Pochet. **Fête du pain** : cette manifestation est organisée par la Fédération Départementale des Boulangers dans le parc de l'Isle Briand : le 10 novembre ouvert aux écoles, le 11 novembre pour les professionnels et le 12 novembre pour tout public. **Carte de vœux** : la commission a fait son choix et sera remis pour validation du bureau municipal / **Informations diverses** : **travail sur les zones d'activités touristiques de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou** : le 13 novembre. Réunion d'évaluation des équipements existants. **Projet de transfert de compétence de la Bibliothèque à la CCVHA (Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou)**. **Comité de pilotage des salles communales** : réflexion en cours pour solution d'utilisation des salles. **Bibliothèque pour tous** en libre-service (boîte à livres).

Prochaine commission le 5 décembre à 20h30.

⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle CHARRAUD

Compte rendu du 12 octobre 2017 :

Rencontre associative annuelle : le 28 novembre à 20h salle de restauration Emile JOULAIN. 1^{ère} partie : échange d'informations entre les associations et la ville, rappels sur les réservations de salles, matériel, la sécurité, les parutions du journal du Lion. 2^{ème} partie : appel à un intervenant sur un sujet d'actualité commun à toutes les associations ; cette année le thème est « les règles en matière de récompenses d'un bénévole encadrant », présence de la CAVA 49 / **Subventions 2018** : (en vue de la préparation du budget) le formulaire de demande de subvention sera adressé aux associations courant novembre avec retours souhaités début 2018 / **Synthèse des réunions** : l'une avec le cabinet d'architectes BOURGUEIL & ROULEAU chargé du projet de construction des salles de Tennis et Judo ; les associations ont été largement associées. L'autre avec le COPIL (comité de pilotage) qui travaille sur les tarifs et attributions des salles pour 2018 / **Divers** : le **Téléthon** aura lieu les 8 et 9 décembre : au programme du vendredi : « la troupe de théâtre des Bonnedanes » joueront « du flouze, du blé, de l'oseille et des thunes » à 20h30 à l'espace Emile JOULAIN. Programme du samedi après-midi : le club Anjou Aéroglisseurs proposera des démonstrations et baptêmes pour le public au Parc de l'Isle Briand. Le programme complet sera bientôt disponible sur le site Internet de la ville. **Messe de la St-Hubert** animée par le Rallye Trompe Lionnais le 19 novembre à 11h sur le parvis de l'église, suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité salle Paillard.

Prochaine commission : le 16 novembre à 20h.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Bernard MENANT

Compte rendu du 2 novembre 2017 :

Dossiers sociaux : 1 demande d'aide financière pour la cantine pour 2 enfants ; 1 dossier d'aide sociale ADAPA (aide à domicile) ; aide aux vacances classe de neige pour 5 enfants concernés ; aide aux sports : 3 enfants (Judo, Hand, Danse) ; 1 dossier Télé-sécurité / **Repas des aînés** : 119 personnes étaient présentes, reste à charge du CCAS 1 755 € / **Collecte de la Banque Alimentaire** : les 24 et 25 novembre au SUPER U et au PROXI. Préparation et tenue des permanences / **Carte de vœux** / **Décorations de Noël** : le 20 novembre à 14h à la maison de retraite / **Informations diverses** : la MDS (maison départementale des solidarités) : les Lionnais devront se déplacer sur Avrillé en cas d'urgence. Problème de réfrigérateur au **local de la banque alimentaire** / **Nombre de demandeurs d'emploi** : 306 en octobre (128 hommes, 178 femmes) / **Accueils ruraux** : satisfaction des personnes sans-abris / **Résidence jeunes** : moyenne d'âge 22 ans (5 sont sur liste d'attente) / **Missions locales** : moins de jeunes, amélioration / **Clic au Pôle Santé Social** : c'est Madame JAHAN qui s'occupera des permanences avec le public tandis que Madame LEVERT fera les visites à domicile.

Prochaine commission : le 30 novembre à 20h.

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – RÉFORME

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

➔ Commission « FINANCES » du 30 octobre 2017

→ Commission « du PERSONNEL » du 30 octobre 2017 :

M ROUSSEAU apporte quelques informations :

- Le 17 novembre à 17h45 salle St-Exupéry : réception organisée à l'occasion du départ en retraite d'un agent (service administratif) qui était détaché syndical.

→ Commission « ADMINISTRATION » du 30 octobre 2017 :

2017-11-08/ Rapport d'Activité 2016 de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou (CCVHA)

En application de l'article L 5211.39 du Code Général des Collectivités, le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire en Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou sont entendus. Le Président de la CCVHA peut être également entendu, à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune membre.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activité au titre de l'année 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Prend acte du rapport d'activité de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou présenté au titre de l'année 2016.

2017-11-09/ Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou : approbation du rapport de la CLETC (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges) du 13 septembre 2017 – compétence voirie

VU le Code Général des Collectivité territoriale ;

CONSIDÉRANT le rapport de la CLETC du 13 septembre 2017 portant sur la compétence voirie ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Paul ROUSSEAU, rapporteur ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport tel que présenté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le rapport de la CLETC du 13 septembre 2017 pour la compétence voirie.

2017-11-10/ Transfert de compétence Assainissement

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « loi NOTRe », organise le transfert aux intercommunalités de la compétence « assainissement » au titre de leurs compétences obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2020.

L'article 68-I de la loi NOTRe dispose que :

*(...) les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant à la date de publication de la présente loi se mettent en conformité avec ses dispositions relatives à leurs compétences, selon la procédure définie aux articles L. 5211-17 et L. 5211-20 du même code, avant le 1er janvier 2017 ou, **pour les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement, avant le 1er janvier 2018.***

*Si une Communauté de communes ou une Communauté d'agglomération ne s'est pas mise en conformité avec les dispositions mentionnées au premier alinéa du présent I avant la date prévue au même premier alinéa, **elle exerce l'intégralité des compétences prévues, respectivement, aux articles L. 5214-16 et L. 5216-5 dudit code. Le ou les représentants de l'Etat dans le ou les départements concernés procèdent à la modification nécessaire de leurs statuts dans les six mois suivant cette date** ».*

L'emploi du terme « assainissement » par les nouvelles dispositions de la loi et sa codification à l'article L.5214-16 du CGCT met fin à la sécabilité de la compétence qui

préexistait entre l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif. Les Communautés doivent donc désormais exercer la compétence dans son intégralité.

La compétence « assainissement » reste cependant optionnelle jusqu'au 1^{er} janvier 2020. Toutefois, l'article 68 de la loi NOTRe dispose que les Communautés doivent se mettre en conformité avec la loi dès le 1^{er} janvier 2018. Cette mise en conformité signifie que les Communautés qui détenaient jusqu'alors partiellement la compétence « assainissement » — comme lorsqu'elles n'exercent que l'assainissement non collectif — au titre de leurs compétences optionnelles, doivent à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- soit prendre la compétence dans son intégralité ;
- soit restituer la partie de la compétence qu'elle exerçaient aux communes pour la reprendre en intégralité au 1^{er} janvier 2020.

La Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou (ci-après CCHVA) est issue de la fusion, le 1^{er} janvier 2017, de trois Communautés de communes. A partir du 1^{er} janvier 2018, elle devra exercer la compétence assainissement dans son intégralité afin de pouvoir continuer à la compter dans ses compétences optionnelles.

Ainsi, la Communauté, qui exerce déjà la compétence assainissement non collectif, doit intégrer dans ses statuts la compétence assainissement afin de pouvoir exercer à l'avenir des actions en matière d'assainissement collectif et d'eaux pluviales.

D'autre part, le SDCI du Maine-et-Loire, du 18 février 2016 donne l'orientation forte d'une prise de compétence de la compétence assainissement par les EPCI au 1^{er} janvier 2018.

Afin de garantir les meilleures conditions au transfert des compétences, la Communauté a conduit une étude pendant plusieurs mois associant l'ensemble des acteurs locaux compétents en matière d'assainissement, tout en étant accompagnée de cabinets spécialisés.

Afin de garantir la continuité des projets relatifs à l'assainissement de chacune des communes membres, la Communauté s'engage, en contrepartie de la récupération de la trésorerie des budgets assainissement, à réaliser les dits projets communaux identifiés et financés sur la période 2018-2020 dans les délais prévus par les communes.

Dans cette perspective, il convient de procéder au transfert de la compétence optionnelle assainissement conformément à l'article L. 5214-16 du CGCT.

Il est rappelé que cette modification statutaire doit être approuvée conformément à la procédure prévue aux articles L. 5211-17 et L. 5211-20 du CGCT.

VU le Code Général de Collectivité territoriales

VU la loi Nouvelle Organisation Territoriales de la République (NOTRe) notamment ses articles 64 et 68

VU l'arrêté BRCL/BCL/2016-15 du 18 février 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du Maine et Loire et la création d'un syndicat rural d'alimentation en eau potable à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

VU la délibération de la Communauté de Communes des Vallée du Haut Anjou (CCVHA) en date du 21 septembre 2017 ;

CONSIDÉRANT que les communes exercent actuellement des compétences en matière d'assainissement collectif et d'eaux pluviales, et que la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou exerce la compétence assainissement non collectif ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la loi NOTRe du 7 août 2015 la compétence « assainissement » n'est plus sécable ente l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif à compter du 01/01/2018, que Communauté de Communes des Vallée du Haut Anjou devra exercer cette compétence dans son intégralité à compter de cette date sauf à restituer la compétence assainissement non collectif à ses communes membres avant cette date et que, dans tous les cas, la compétence « assainissement » sera transférée dans son intégralité à la CCVHA au 1^{er} janvier 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour transférer la compétence assainissement collectif et eaux pluviales à la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou.
- Décide de transférer le montant de trésorerie acté par le comptable public au 31 décembre 2017 au compte comptable 515 en contrepartie des travaux déjà engagés rue St Aubin et rue Anselme Bouvet ainsi que les rues telles que présentées ci-après :

Travaux en cours

Aménagement rue St Aubin et Croix Ruau
Mise en séparatif EU - rue Anselme Bouvet

Travaux à venir

Mise en séparatif
Route de grez neuville
Rue d'andigné
Renouvellement réseaux
Bd Halligon
Rue Schweitzer rue Charles de Foucault rue Henri Dunant rue Pasteur rue Schuman rue Martin Luther King

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

2017-11-11/ Prise de compétence eau potable

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « loi NOTRe », organise le transfert aux intercommunalités de la compétence « eau potable » au titre de leurs compétences obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2020.

L'article 68-I de la loi NOTRe dispose que :

*(...) les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant à la date de publication de la présente loi se mettent en conformité avec ses dispositions relatives à leurs compétences, selon la procédure définie aux articles L. 5211-17 et L. 5211-20 du même code, avant le 1er janvier 2017 ou, **pour les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement, avant le 1er janvier 2018.***

*Si une Communauté de communes ou une Communauté d'agglomération ne s'est pas mise en conformité avec les dispositions mentionnées au premier alinéa du présent I avant la date prévue au même premier alinéa, **elle exerce l'intégralité des compétences prévues, respectivement, aux articles L. 5214-16 et L. 5216-5 dudit code. Le ou les représentants de l'Etat dans le ou les départements concernés procèdent à la modification nécessaire de leurs statuts dans les six mois suivant cette date** ».*

Une période transitoire débute à compter du 1^{er} janvier 2018 durant laquelle la compétence eau potable pourra figurer parmi les compétences optionnelles des Communautés de communes.

La dernière Commission Départementale de Coopération Intercommunales (CDCI) du 10 juillet 2017 s'est montrée favorable à la création d'un syndicat département rural sur une large partie du territoire de Maine et Loire.

Dans le cadre de la création au 1^{er} janvier 2018 du syndicat d'alimentation en eau potable, compétent sur le territoire des Communautés de communes Anjou Bleu Communauté, Vallées du Haut Anjou, Loir et Sarthe, Loire Layon Aubance; la Communauté doit réformer ses statuts afin de rendre possible son adhésion au futur syndicat.

Dans cette perspective, il convient de procéder au transfert de la compétence optionnelle eau potable conformément à l'article L. 5214-16 du CGCT.

VU le Code Général des Collectivité territoriales

VU la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) notamment ses articles 64 et 68

VU l'arrêté BRCL/BCL/2016-15 du 18/02/2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du Maine et Loire et la création d'un syndicat rural d'alimentation en eau potable à compter du 01/01/2018

VU la délibération de la Communauté de Communes des Vallée du Haut Anjou (CCVHA) en date du 21/09/2017

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la création au 1^{er} janvier 2018 du syndicat d'alimentation en eau potable compétent sur le territoire des Communautés de Communes Anjou Bleu Communauté, Vallées du Haut Anjou, Loir et Sarthe, Loire Layon Aubance, la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou doit réformer ses statuts afin de rendre possible son adhésion au futur syndicat

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou sollicite l'accord des communes membres pour adhérer au futur syndicat d'eau potable en cours de création

Il est proposé au Conseil municipal :

- De transférer la compétence eau potable à la Communauté de communes des vallées du Haut-Anjou ;
- De donner son accord à la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou pour adhérer au futur syndicat d'eau potable en cours de création ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de transférer la compétence eau potable à la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou.
- De donner son accord à la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou pour adhérer au futur syndicat d'eau potable en cours de création.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

2017-11-12/ Transfert de compétence GEMAPI Bassin de l'Oudon

Afin de rationaliser la gouvernance du syndicat du bassin de l'Oudon et d'éviter une adhésion cumulée des communes et de leurs E.P.C.I.,

Il est proposé de transférer les compétences facultatives uniquement sur le bassin versant de l'Oudon :

- Lutte contre les pollutions diffuses ;
- Gestion des ouvrages hydrauliques ;
- Animation et concertation dans le domaine de la gestion de l'eau ;

VU le Code Général de Collectivité Territoriales ;

VU la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) notamment ses articles 64 et 68 ;

VU l'arrêté BRCL/BCL/2016-15 du 18/02/2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du Maine et Loire et la création d'un syndicat rural d'alimentation en eau potable à compter du 01/01/2018 ;

VU la délibération de la Communauté de Communes des Vallée du Haut Anjou (CCVHA) en date du 21 septembre 2017 ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le principe du transfert de ces trois compétences à la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral actant le transfert de la compétence.
- D'acter que les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou soient modifiés.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le principe du transfert de ces trois compétences à la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral actant le transfert de la compétence.
- Acte que les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou soient modifiés.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

2017-11-13/ Transfert de compétence GEMAPI Bassin de l'Erdre

Afin de rationaliser la gouvernance du syndicat du bassin de l'Oudon et d'éviter une adhésion cumulée des communes et de leurs E.P.C.I.,

Il est proposé de transférer la compétence facultative uniquement sur le bassin versant de l'Erdre :

- Animation et concertation dans le domaine de la gestion de l'eau

VU le Code Général de Collectivité Territoriales ;
 VU la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) notamment ses articles 64 et 68 ;
 VU l'arrêté BRCL/BCL/2016-15 du 18/02/2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du Maine et Loire et la création d'un syndicat rural d'alimentation en eau potable à compter du 01/01/2018 ;
 VU la délibération de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou (CCVHA) en date du 21 septembre 2017 ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le principe du transfert de la compétence « Animation et concertation dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Erdre » à la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral actant le transfert de la compétence ;
- D'acter que les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou soient modifiés ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le principe du transfert de la compétence « Animation et concertation dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Erdre » à la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral actant le transfert de la compétence.
- Acter que les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou soient modifiés ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Prochaines commissions : Finances et du Personnel le 24 novembre à 14h30.

⇒ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

2017-10-12/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT :

Commissions Patrimoine, Voirie et Communication :

		INVESTISSEMENT	
PATRIMOINE		HT	TTC
Cimetière			
	Travaux de maçonnerie – entreprise VERCELLI	955,00 €	1 146,00 €
	Travaux de ferronnerie – entreprise BOULAY	526,85 €	632,22 €
	Exhumations – PF GUEZ	1 202,65 €	1 425,00 €
	Reprise technique de concessions (nettoyage surface + exhumations 3 tombes à Andigné et 7 tombes au Lion d'Angers	2 583,34 €	3 100,01 €
Mairie			
	destructeur documents DELTA BUREAU	362,98 €	435,58 €
	Appui info pour déménagement MCT	462,00 €	554,40 €
	Armoire sécurisée DELTA BUREAU	917,00 €	1 100,40 €
Vélo Club Lionnais			
	Serrure 3 points COGNEC	456,90 €	502,59 €
	Luminaire solaire DBE	220,00 €	264,00 €

Emile Joulain				
	Câble Jack audio	ELECTRONIC LOISIRS	80,76 €	96,91 €
Outillage+Divers				
	Pince ampérométrique	ROIMIER	119,00 €	142,80 €
	Patères Andigné salle des fêtes	MANUTAN	202,00 €	242,40 €
Ville				
	Mât drapeau Pont	BOULAY	99,42 €	119,30 €
Salle Tilleuls				
	Barre anti panique	Atelier Michel	2 157,28 €	2 588,74 €
	Poteaux Badminton	NOUANSSPORT	1 680,00 €	2 016,00 €
Salle de Gym				
	Matériel divers	GYMNOVA	721,00 €	865,20 €
VOIRIE				
1 route de Vern				
	Diagnostic pollution	SEREA	4 870,00 €	5 844,00 €
DIVERS				
	Illumination Noël	HTP	4 303,66 €	5 164,39 €
	Meuleuse	ROIMIER	69,92 €	83,90 €

COMMUNICATION

Bibliothèque	N°devis	Fournisseur	Montant TTC
Le Lion d'Angers	00000167	M'LIRE	449,95
Le Lion d'Angers	00000168	M'LIRE	798,35
Le Lion d'Angers	00000176	M'LIRE	72,9
Le Lion d'Angers	00000163	M'LIRE	307,8
Le Lion d'Angers	00000171	M'LIRE	218,15
Le Lion d'Angers	00000172	M'LIRE	158,37
Le Lion d'Angers	00000165	M'LIRE	212,51
Le Lion d'Angers	00000166	M'LIRE	72,94
Le Lion d'Angers	00000170	M'LIRE	286,12
Le Lion d'Angers	00000173	M'LIRE	419,61
Le Lion d'Angers	00000162	M'LIRE	76,01
Le Lion d'Angers	00000164	M'LIRE	236,62
Le Lion d'Angers	00000169	M'LIRE	325,93
Andigné	00000177	M'LIRE	178,1

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « investissement ».

Clôture de la séance à 22h35.

Prochain Conseil Municipal : lundi 4 décembre 2017 à 20h30.

Le Maire,

Le secrétaire,



Etienne GLÉMOT

Michel GUILLOIS

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 4 DÉCEMBRE 2017 A 20H30**

L'an deux mille dix-sept, le quatre décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-huit novembre deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, 2 rue du Courgeon au Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Arsène DELANOE, Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Hugues SAULOUP, MMES Sandrine SOYÉ, Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Anne-Sophie BARTHE, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle VIGNERON.
Mme Véronique BAUDEY, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.
Mme Nelly GAUTTIER, qui a donné pouvoir à M Alain DAILLEZ.
Mme Ingrid LAMBERT, qui a donné pouvoir à M Bernard MENANT.
Mme Catherine MORICE.
M Marc PAULOIN, qui a donné pouvoir à M Michel RAYNAL.
M Benjamin SIRJEAN.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle PRAT.

Nombre de Conseillers en exercice	35
Nombre de Conseillers présents	28
Nombre de suffrages exprimés.....	33
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

2017-12-01/ Choix du concessionnaire du service public de l'assainissement collectif et pluvial et autorisation de signer le contrat de concession du service

Monsieur le Maire a rappelé le déroulement de la procédure et des négociations.

Chaque Conseiller Municipal a reçu par mail ou par courrier 15 jours avant la date du Conseil un rapport analysant les offres des sociétés admises à concourir et justifiant le choix de proposer la société SAUR pour un contrat de concession du service public de collecte et de traitement des eaux usées et pluviales d'une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2027.

Ce choix repose sur les motifs suivants :

- sur le critère de **valeur technique** : fait une proposition complète, répond aux besoins du service, intégrant un programme de renouvellement complet et fait des propositions de compléments (fourniture et pose d'un filtre sur l'eau industrielle pour la préparation du polymère, et d'une sonde M.E.S. sur l'alimentation de la centrifugeuse)

- sur le critère de **qualité du service** aux abonnés : fait une proposition complète intégrant des engagements de délais, des moyens de paiements complets ainsi qu'un accueil à proximité du territoire ;
- sur le critère de **l'astreinte** et de la réaction face aux situations d'urgence : fait une proposition satisfaisante, adaptée aux besoins du service, et propose un délai d'intervention de 45 minutes ;
- sur le critère **financier** : propose une offre économique cohérente avec la gestion du service, et ce sur la durée du contrat.

L'économie générale du contrat, évaluée sur sa durée, conduit à une tarification prévue par le projet de contrat, après la négociation, qui s'établit comme suit pour la première année :

Assainissement Collectif

Partie fixe de la rémunération par an :	34,00 € H.T./ branchement / an
Partie proportionnelle par m ³ consommé :	0,690 € H.T./ m ³
Contrôle de branchement facturable	105,00 € H.T.
Pénalité de retard de paiement	12,54 € H.T.
Frais de déplacement d'un agent	49,60 € H.T.
Duplicata de facture	6,00 € H.T.
Branchement type :	1 400,07 € H.T.

(Évalué sur la base du Bordereau des Prix Unitaires pour un branchement type)

Assainissement Pluvial

Forfait annuel	2 840,00 € H.T./ an
Curage annuel du réseau	1,95 € H.T./ mètre linéaire
Nettoyage des avaloirs	10,00 € H.T./ avaloir

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le choix de la société SAUR comme concessionnaire du service public ;
- D'approuver le contrat de concession de service public d'assainissement collectif et pluvial de la commune pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 ainsi que ses annexes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné la SAUR en tant que concessionnaire du service public de l'assainissement collectif et pluvial et a autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat de concession du service.

2017-12-02/ Délibération relative à l'approbation du règlement du service public de l'assainissement collectif et pluvial

Monsieur le Maire rappelle qu'un nouveau contrat de concession du service public de l'assainissement collectif et pluvial a été approuvé avec la société SAUR.

Considérant qu'il est nécessaire d'établir un règlement de service qui définit les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de la commune, du concessionnaire, des abonnés et des propriétaires, et que le projet de règlement proposé a été mis à la disposition des élus parmi les annexes du contrat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ledit règlement.

2017-12-03/ SIEML rénovation éclairage public 2^{ème} tranche

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser un fonds de concours de 50 % au profit du SIEML, dans le cadre du programme de rénovation 2018, pour l'opération suivante :

- Travaux de rénovation notamment concernant le passage de l'École Buissonnière et le passage de la Résidence des Trois Marchands
- Montant de la dépense : 19 220,55 € HT
- Taux du fonds de concours : 50 %
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 9 610,28 € HT

2017-12-04/ Autorisation de déposer le dossier de demande de subvention DETR 2018 (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux) pour le DOJO et le TENNIS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour la DETR 2018 dans le cadre du projet de construction d'un nouveau Dojo et/ou de la couverture de terrains de Tennis.

La demande portera sur une partie appelée Phase 1 correspondant aux dépenses de l'année 2018 et sera calée en fonction de la répartition territoriale de la DETR.

2017-12-05/ Services publics – Tarifs année 2018 :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a voté les grilles tarifaires applicables à compter du 1^{er} janvier 2018, et affichées ci-après en parallèle de ce compte rendu.

2017-12-06/ SAUR – tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2018

Après en avoir délibéré, avec 31 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal a décidé que pour l'année 2018 :

- Les tarifs communaux baisseront pour les abonnés de la commune historique du Lion d'Angers :
 - Redevance fixe annuelle (HT) : 13,92 €
 - Redevance par mètre cube consommé (HT) :
 - ◆ de 0 à 40 m³ : 0.527 €
 - ◆ de 41 à 100 m³ : 0.762 €
 - ◆ de 101 à 500 m³ : 1.574 €
 - ◆ plus de 501 m³ : 1.917 €
- Les tarifs communaux soient augmentés de 10 % pour les abonnés de la commune historique d'Andigné :
 - Redevance fixe annuelle (HT) : 40.425 €
 - Redevance par mètre cube consommé (HT) : 1.098 €

De plus, le Conseil a voté la continuité d'application de la redevance d'assainissement avec un volume forfaitaire de 30 m³ par an et par personne vivant dans le foyer, aux usagers raccordés à l'eau potable ayant des consommations familiales annuelles inférieures à ce forfait, sous réserve que la présence d'un puits soit effective.

2017-12-07/ Rapport de la CLETC (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges) du 17 octobre 2017

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le rapport de la CLETC du 17 octobre 2017 sur les points suivants : transfert GEMAPI, transfert lecture publique, transfert sentiers de randonnée, transfert école de musique, financement du service commun informatique.

2017-12-08/ Bail Trésorerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail de l'immeuble abritant les locaux du Trésor Public ainsi qu'un logement de fonction est arrivé à expiration au 31 octobre 2017. Monsieur le Maire précise que le montant annuel du loyer sera de 9 560,35 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a voté la reconduction du bail pour une durée de 9 ans.

2017-12-09/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

➤ **Appel d'offre : Marché démolition Piscine – choix du maître d'œuvre**
C'est l'entreprise OCCAMAT qui a été retenue pour un montant de 50 000 € HT.

→ **Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT :**

Commissions Patrimoine et Voirie, voir page ci-après.

			INVESTISSEMENT	
PATRIMOINE			HT	TTC
Ecole Maternelle	Ventilo convecteurs wc Maternelle	DBE	3 300,00 €	3 960,00 €
Presbytère	Chantier prise bureau et téléphone	DBE	291,00 €	349,20 €
Salle David d'Angers	Chauffage et alarme	DBE ROIMIER	3 390,00 €	4 068,00 €
	Achat de 2 BAL	TESNIERE	115,32 €	138,38 €
	Achat de 4 modules 4 tiroirs	DACTYL Bureau	101,32 €	121,58 €
Salles des Tilleuls et Mare aux Coqs	Achat de filets de Badminton	MARTY Sports	168,00 €	201,60 €
	Ferme porte Mérignac, accès Rue Cholet	ROIMIER	260,95 €	313,14 €
Marché du vendredi	Protège câble noir	ROIMIER TESNIERE	448,00 €	537,60 €
Services Techniques	Complément toiture	AFC	1 596,66 €	1 915,99 €
Divers	Achat ordinateur portable	MCT	1 481,75 €	1 778,10 €
VOIRIE			HT	TTC
Budget annexe les Tilleuls	Diagnostic amiante garage angle Cholet/Tilleul	DESMARES	250,00 €	300,00 €
	Barrières	CRÉAT AIRE	521,00 €	625,20 €

Clôture de la séance à 22h30.
Fait au Lion d'Angers, le 5 décembre 2017.

Compte rendu complet disponible
à compter du 29 décembre 2017

Le Maire,

Étienne GLÉMOT



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU LUNDI 4 DECEMBRE 2017
PRO C È S - V E R B A L

L'an deux mille dix-sept, le quatre décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-huit novembre deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, 2 rue du Courgeon au Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Arsène DELANOE, Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Hugues SAULOUP, MMES Sandrine SOYÉ, Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Anne-Sophie BARTHE, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle VIGNERON.
Mme Véronique BAUDEY, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.
Mme Nelly GAUTTIER, qui a donné pouvoir à M Alain DAILLEZ.
Mme Ingrid LAMBERT, qui a donné pouvoir à M Bernard MENANT.
Mme Catherine MORICE.
M Marc PAULOIN, qui a donné pouvoir à M Michel RAYNAL.
M Benjamin SIRJEAN.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle PRAT.

Nombre de Conseillers en exercice	35
Nombre de Conseillers présents	28
Nombre de suffrages exprimés.....	33
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Ouverture de la séance à 20h30.

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2017.**

Adoption à l'unanimité.

➤ **Agenda de M. le Maire.**

M. le Maire présente son agenda.

- ✓ Remerciements à la Brigade de Gendarmerie pour leur travail et leur dévouement.

➤ **Agenda de M. MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.**

M. le Conseiller départemental présente son agenda.

- ✓ Fibre optique : projet porté par le département.
- ✓ La Ste Barbe se déroulera au Lion d'Angers en 2018 (pompiers).

➤ **Compte rendu du Conseil Communautaire séance du 23 novembre 2017.**

M MUHAMMAD 1^{er} Adjoint, rapporte au Conseil le compte rendu du Conseil Communautaire.

- ✓ Harmonisation des compétences optionnelles dans le périmètre de la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou).
- ✓ Vente de terrains (sur Châteauneuf la chocolaterie MATHEZ a agrandi ses bâtiments sur 500 m² – sur Le Lion d'Angers à la Sablonnière : la société ANPS (spécialiste vente par internet de pièces pour motos) 1 950 m²).
- ✓ Mise en œuvre plan climat énergie des territoires.
- ✓ Dissolution de tous les syndicats d'eau au 31 décembre 2017 (sauf pour certains). Le siège social sera à Segré et le siège administratif à St Georges/Loire.
- ✓ Assainissement non collectif, la CCVHA met en place, pour les anciennes ex Communautés, une réhabilitation de niveau 2 et avec des aides directes.

⇒ **COMMISSION URBANISME – VOIRIE – ECONOMIE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Richard GUILLEMIN

Compte rendu du 21 novembre 2017 :

→ Analyse des documents d'urbanisme :

- 4 permis de construire
- 2 déclarations préalables
- 9 certificats d'urbanisme
- 2 DIA (déclarations d'intention d'aliéner).

Point procédure PLU : présentation d'une première version du diagnostic du PLU le 8 novembre aux partenaires – prochaine réunion le 6 décembre / **Rectification erreur matérielle à MALIDOR** : aucune remarque suite à la consultation des PPA (personnes publiques associées) du 16 octobre – mise à disposition du public du 22 novembre au 22 décembre 2017 – approbation au Conseil Municipal du 8 janvier 2018 / **Aménagement ex Maison de Retraite** : rencontre avec Harmonie Habitat le 6 novembre en présence des architectes respectifs – présentation de la première esquisse élaborée par le cabinet CRESPIY – Harmonie a validé l'acquisition d'une emprise de 2 970 m² – prochaine réunion le 20 décembre / **Numérotation de plusieurs constructions de maisons individuelles Andigné** : accès par un chemin privé afin d'être référencer par la Poste – sollicitation des habitants pour une proposition de nom de rue à valider par le Conseil Municipal (si pas proposition : décision du Conseil Municipal identique voie publique) / **Informations diverses** : **renouvellement de baux agricoles Andigné**, le bail va être prolongé, négociation avec le locataire actuel – **Habillage des vitrines rue du Général Leclerc** : le PETR du Segréen a proposé de mettre en place de la vitrophanie sur des vitrines des commerçants, artisans : avis défavorable.

⇒ **COMMISSION VOIRIE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Hugues SAULOUP

Compte rendu du 21 novembre 2017 :

Travaux rue Anselme Bouvet : installation de chantier et sondages semaine 47 – dépose et repose nouveau réseau EU (eaux usées) semaines 48, 49, 50 et 51 – pose réseau AEP (adduction eau potable) semaines 50 et 51 / **Piscine** : retour des offres pour la démolition le 23 novembre – commission le 28 novembre : la société OCCAMAT a été retenue pour un montant de 50 000 € HT – dépôt du plan de retrait le 22 décembre – désamiantage le 22 janvier – démolition le 5 février – fin des travaux le 12 février / **Garages avenue des Tilleuls** : un diagnostic amiante a été réalisé avant démolition / **Travaux rue Saint-Aubin Andigné** : intervention du SIEML – 2 EU (eaux usées) à reprendre au niveau du futur plateau – 1 coffret sur rue à intégrer dans le mur privatif –

validation écrite du passage par le câble aérien / **Assainissement 2018 (boulevard Halligon, quartier Schuman, route de Grez Neuville, rues Victor Hugo et d'Andigné)** ouverture des plis le 17 novembre – choix de l'entreprise le 8 décembre / **Nuisibles** : intervention le 27 novembre de la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) éradication de 130 pigeons quai d'Anjou, quai de Bretagne et rue du Général Leclerc / **Retour économie d'énergie** : rencontre avec le SIEMl le 20 novembre – présentation de l'audit sur les consommations d'énergie sur la commune – présentation de l'audit énergétique de l'école maternelle et primaire – à court terme : éclairage public Andigné sur le même modèle que Le Lion d'Angers – à moyen terme : réflexion sur l'éclairage public et le suivi des compteurs... / **Divers** : pétition d'une vingtaine d'habitants partie haute de la **rue du Général Leclerc** (après les commerces) concernant des problèmes de bruit, de vitesse et de propreté – **zone de la Grosse Pierre** : un panneau d'interdiction sera installé afin d'éviter le stationnement des poids lourds.

2017-12-01/ Choix du concessionnaire du service public de l'assainissement collectif et pluvial et autorisation de signer le contrat de concession du service : SAUR

Monsieur le Maire rappelle le déroulement de la procédure et des négociations. Chaque Conseiller Municipal a reçu par mail ou par courrier 15 jours avant la date du Conseil un rapport analysant les offres des sociétés admises à concourir et justifiant le choix de proposer la société SAUR pour un contrat de concession du service public de collecte et de traitement des eaux usées et pluviales d'une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2027.

Ce choix repose sur les motifs suivants :

- sur le critère de **valeur technique** : fait une proposition complète, répond aux besoins du service, intégrant un programme de renouvellement complet et fait des propositions de compléments (fourniture et pose d'un filtre sur l'eau industrielle pour la préparation du polymère, et d'une sonde M.E.S. sur l'alimentation de la centrifugeuse)
- sur le critère de **qualité du service** aux abonnés : fait une proposition complète intégrant des engagements de délais, des moyens de paiements complets ainsi qu'un accueil à proximité du territoire ;
- sur le critère de **l'astreinte** et de la réaction face aux situations d'urgence : fait une proposition satisfaisante, adaptée aux besoins du service, et propose un délai d'intervention de 45 minutes ;
- sur le critère **financier** : propose une offre économique cohérente avec la gestion du service, et ce sur la durée du contrat.

L'économie générale du contrat, évaluée sur sa durée, conduit à une tarification prévue par le projet de contrat, après la négociation, qui s'établit comme suit pour la première année :

Assainissement Collectif

Partie fixe de la rémunération par an :	34,00 € H.T./ branchement / an
Partie proportionnelle par m ³ consommé :	0,690 € H.T./ m ³
Contrôle de branchement facturable	105,00 € H.T.
Pénalité de retard de paiement	12,54 € H.T.
Frais de déplacement d'un agent	49,60 € H.T.
Duplicata de facture	6,00 € H.T.
Branchement type :	1 400,07 € H.T.
(Évalué sur la base du Bordereau des Prix Unitaires pour un branchement type)	

Assainissement Pluvial

Forfait annuel	2 840,00 € H.T./ an
Curage annuel du réseau	1,95 € H.T./ mètre linéaire
Nettoyage des avaloirs	10,00 € H.T./ avaloir

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le choix de la société SAUR comme concessionnaire du service public ;

- D'approuver le contrat de concession de service public d'assainissement collectif et pluvial de la commune pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 ainsi que ses annexes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Désigne la société SAUR en tant que concessionnaire du service public d'assainissement collectif et pluvial de la commune.
- Approuve le contrat de concession de service public d'assainissement collectif et pluvial de la commune, pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 ainsi que ses annexes.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de concession ainsi que les documents nécessaires pour l'exécution de la présente décision.

2017-12-02/ Approbation du règlement du service public de l'assainissement collectif et pluvial – SAUR

Monsieur le Maire rappelle qu'un nouveau contrat de concession du service public de l'assainissement collectif et pluvial a été approuvé avec la société SAUR par délibération n°2017-12-01.

Considérant qu'il est nécessaire d'établir un règlement de service qui définit les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de la commune, du concessionnaire, des abonnés et des propriétaires et que le projet de règlement proposé a été mis à la disposition des élus parmi les annexes du contrat, Monsieur le Maire propose d'approuver ledit règlement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le règlement de service public de l'assainissement collectif et pluvial de la SAUR.

2017-12-03/ Versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les opérations de rénovation éclairage public 2018 (2^{ème} tranche) (Chantier n°176.17.04.01)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du programme de rénovation 2018, il s'avère nécessaire de procéder à des travaux de rénovation notamment concernant le passage de l'École Buissonnière et le passage de la Résidence des Trois Marchands.

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date du 26 avril 2016 décidant des conditions de mise en place des fonds de concours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1

- Décide de verser un fonds de concours de 50 % au profit du SIEMML pour les opérations suivantes :
 - Rénovation EP 2018,
 - Rénovation EP 2018, passage de l'École Buissonnière et le passage de la Résidence des Trois Marchands.
 - Montant de la dépense : 19 220,55 € HT
 - Taux du fonds de concours : 50 %
 - Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 9 610,28 € HT

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML le 26 avril 2016.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3

Monsieur le Maire du LION D'ANGERS,

Le Comptable de la commune du LION D'ANGERS,

Le Président du SIEMML,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Prochaine commission Urbanisme – Voirie : le 19 décembre à 19h.

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – RÉFORME

↳ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

→ Commission « FINANCES » du 27 novembre 2017

2017-12-04/ Autorisation de déposer le dossier de demande de subvention DETR 2018 (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux) pour le nouveau DOJO et/ou de la couverture de terrains de TENNIS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer une demande de subvention pour la DETR 2018 dans le cadre du projet de construction d'un nouveau Dojo et/ou de la couverture de terrains de Tennis.

La demande portera sur une partie appelée Phase 1 correspondant aux dépenses de l'année 2018 et sera calée en fonction de la répartition territoriale de la DETR.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune, une demande de subvention au titre de la DETR 2018 dans le cadre du projet de construction d'un nouveau Dojo et/ou de la couverture de terrains de Tennis.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à la demande de subvention précitée.

2017-12-05/ Services publics – Tarifs année 2018

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter la grille tarifaire des services publics, avec une application au 1^{er} janvier 2018.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver les nouveaux tarifs pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve les tarifs municipaux pour l'année 2018, comme présentés en séance.

→ Commission « du PERSONNEL » du 27 novembre 2017 :

M ROUSSEAU apporte quelques informations :

« Nous sommes en phase de recrutement d'un agent d'entretien pour le remplacement d'un agent qui souhaite arrêter ses fonctions (service cantine, car scolaire et ménage à l'école) le 7 janvier prochain. »

→ Commission « ADMINISTRATION » du 27 novembre 2017 :

2017-12-06/ SAUR – tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SAUR avec qui la Commune a une délégation de service public (DSP), actualise chaque année ses tarifs et demande à la Commune si elle souhaite modifier sa redevance.

Monsieur le Maire rappelle que cela fait plusieurs années que la Commune n'augmente pas sa partie afin de tenir compte des capacités budgétaires existantes.

Par ailleurs, la SAUR augmentant ses tarifs suite à la nouvelle DSP, la commune souhaite conserver un principe de neutralité budgétaire à l'égard des usagers du service public.

Aussi, Monsieur le Maire propose que pour l'année 2018 :

Les tarifs communaux baissent pour les abonnés de la commune historique du Lion d'Angers :

→ Redevance fixe annuelle (HT) : 13,92 €

→ Redevance par mètre cube consommé (HT) :

- ◆ de 0 à 40 m³ : 0,527 €
- ◆ de 41 à 100 m³ : 0,762 €
- ◆ de 101 à 500 m³ : 1,574 €
- ◆ plus de 501 m³ : 1,917 €

- **Les tarifs communaux soient augmentés de 10 % pour les abonnés de la commune historique d'Andigné :**

→ Redevance fixe annuelle (HT) :40,425 €

→ Redevance par mètre cube consommé (HT) :1,098 €

De plus, Monsieur le Maire propose la continuité d'application de la redevance d'assainissement avec un volume forfaitaire de 30 m³ par an et par personne vivant dans le foyer, aux usagers raccordés à l'eau potable ayant des consommations familiales annuelles inférieures à ce forfait, sous réserve que la présence d'un puits soit effective.

Après en avoir délibéré, avec 31 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal :

- Vote les tarifs susmentionnés ci-dessus, pour l'année 2018.
- Décide la continuité d'application de la redevance d'assainissement avec un volume forfaitaire de 30 m³ par an et par personne vivant dans le foyer, aux usagers raccordés à l'eau potable ayant des consommations familiales annuelles inférieures à ce forfait, sous réserve que la présence d'un puits soit effective.

2017-12-07/ Rapport de la CLETC (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges) du 17 octobre 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de la CLETC du 17 octobre 2017 sur les points suivants : transfert GEMAPI, transfert lecture publique, transfert sentiers de randonnée, transfert école de musique, financement du service commun informatique.

Il propose au Conseil d'adopter ce rapport. Pour mémoire, la CLETC permet, dans le cadre d'un transfert de compétence, de transférer en même temps les fonds dépensés pour cette compétence. Il y a donc recherche de neutralité au moment du transfert. L'évolution étant à la charge de celui qui prend la compétence. Ce transfert se fait soit sur la base de l'existant dans chacune des communes, soit sur la base d'un accord politique de répartition selon des critères objectifs (Population, bases fiscales etc..). La proposition du Conseil de Communauté est basée sur un accord politique de répartition des dépenses actuelles des communes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide et entérine le rapport de la CLETC du 17 octobre 2017, tel que proposé et présenté en séance.

2017-12-08/ Bail Trésorerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail de l'immeuble abritant les locaux du Trésor Public ainsi qu'un logement de fonction est arrivé à expiration au 31 octobre 2017. Il propose la reconduction de ce bail pour 9 ans et précise que le montant annuel du loyer sera de 9 560,35 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Vote la reconduction du bail avec la Trésorerie, pour une durée de 9 ans, et précise que le montant annuel du loyer sera de 9 560,35 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail, ainsi que les documents nécessaires relatifs à cette opération.

Prochaines commissions : Finances et du Personnel le 22 décembre à 14h30.

⇒ COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – APS & CANTINE

➤ Résultat du travail de la commission

M FUSELIEZ : « Le 28 novembre se tenait le comité de pilotage (COFIL) concernant essentiellement les rythmes scolaires. Étaient présents les différentes écoles, l'association RECREA'LION, la cantine d'Edmond, des représentants de parents d'élèves et certains élus. Le sujet principal était les rythmes scolaires et la modification des rythmes scolaires, ce n'est pas une nouveauté on avait déjà parlé du fait qu'aujourd'hui les enseignants de la maternelle trouvent que les enfants sont beaucoup plus fatigués qu'avant et sont favorables à un retour à 4 jours, parce que le vendredi les enfants sont plus difficiles à gérer car fatigués. Les enseignants du primaire trouvent que l'enseignement du matin est plus bénéfique, les enfants acquièrent les bases beaucoup

plus facilement, pour eux le fait d'être à 4 jours ½ est plus performant. Ils ne sont pas formellement opposés à un retour à 4 jours mais souhaiteraient qu'on modifie les horaires, afin d'allonger le temps du matin. Suite à cette réunion les membres de la commission vont rédiger un questionnaire le plus précis et clair pour les parents.

M SAULOUP : Cela veut dire qu'il faudra une réponse pour avoir une décision.

Mme STEINIRGER : La première fois cela n'a pas été pris en compte.

M FUSELIEZ : Le COPIL concernait l'approche. Les instituteurs ont émis un avis.

M le Maire : Pour l'école d'Andigné, c'est du privé. On ne fait pas de questionnaire dans les écoles privées, ici nous parlons que d'Edmond Girard. Nous allons rappeler l'historique, et dans la prise de décision finale c'est le Conseil qui décide. Pour que le Conseil décide il doit s'éclairer des différentes réflexions, celles des professionnels de l'enseignement, le cœur de la décision c'est la réussite des élèves, l'enjeu est l'enseignement quel est le rythme qui permet le meilleur enseignement. On voit bien qu'il y a deux types d'enfants qui sont très différents en fonction de leur âge. Ce n'est pas étonnant que le rythme ne soit pas le même.

Mme BOUCHET : On pourrait ventiler la décision ?

M le Maire : Si on le souhaitait on pourrait ventiler la décision. C'est plus compliqué, je rappelle que dans certaines classes il y a des multiniveaux avec des maternelles et des primaires. Il y a des choses qui sont techniquement possibles mais en terme de pratique assez peu. C'est pour cela qu'on interroge les enseignants, les professionnels de l'accueil périscolaire (RECREA'LION) et centre de loisirs, les associations de parents et le 4^{ème} collège se sont les parents directement, bien évidemment il n'est pas question de prendre la décision que sur une catégorie de gens, on aura l'avis de ces quatre collèges et au final nous prendrons une décision pour les écoles publiques.

M GUILÉMIN : Etant donné qu'on change tous les 2 ans, est-ce qu'il y a une corporation qui connaît le bon rythme ?

M le Maire : On nous demande notre avis, pour une fois nous avons la main, on a une équipe locale avec qui on réfléchit pour l'étudier.

Mme BOUCHET : Nous allons prendre une décision pour Edmond Girard, cela a quand même des conséquences pour l'école Ste Claire ?

M le Maire : Il nous appartient d'en tenir compte.

M SAULOUP : Automatiquement puisque nous avons des services communs comme la garderie.

M le Maire : La dernière fois c'était une loi on avait l'obligation d'y aller. Là ce n'est pas le cas.

Mme HAMARD : On a entendu à la dernière réunion du PEDT (projet éducatif territorial) que les enseignants souhaitaient maximum possible avoir les mêmes rythmes que ce soit en privé ou en public, cela a été une demande des directeurs d'école et des enseignants.

M PISCIONE : Quand on voit les difficultés que nous avons traitées concernant les rythmes scolaires il y a deux ans je trouve que ce n'est pas normal que ce soit à nous de prendre cette décision.

M ROUSSEAU : C'est 9 demi-journées et le fait de repasser à 4 jours c'est dérogatoire. Ils maintiennent le fonds de soutien jusqu'à la fin du mandat.

M le Maire : Le fonds de soutien c'est 35 000 € par an pour nous. »

Prochaine commission le 7 décembre à 18h30.

⇒ **COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHÉ**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Emeline STEINIRGER

Compte rendu du 23 novembre 2017 :

Visite du chantier d'agrandissement des **locaux des services techniques** rue de la Maréchalerie. Les travaux ont pris un peu de retard par rapport au planning initial. Des matériaux vont être récupérés à la piscine pour la couverture d'un abri / **Groupe Scolaire Edmond Girard** : concernant l'espace **maternelle**, le plancher chauffant du hall a été dépanné et fonctionne bien. Partle **primaire** : des tuiles de faitage sont poreuses. Une protection a été mise en place. Une demande de vérification de l'ensemble

des faitages de l'école a été faite, devis en attente. Un point sur le retour « bâtiment » des conseils d'école a été fait / **Projet Dojo et Tennis** : la première ébauche faite par l'Architecte a été présentée à la commission. Les membres de la commission ont émis leur avis / **Complexe Mérignac** : ont été évoqués des problèmes de fonctionnement ou entretien à prévoir. Des devis sont en cours (presto douches Coubertin, toiture salle des Tilleuls, contrat entretien chaudière...) / **Informations et devis divers** : différentes informations ont été communiquées, et des devis approuvés notamment pour la fin de l'installation des bureaux dans la salle David d'Angers. Un point a été fait sur le budget 2017.

Prochaine commission : le 20 décembre à 18h30.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES

M MUHAMMAD : « Prochaine commission le 5 décembre à 20h30 salle David d'Angers. »

⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Compte rendu du 16 novembre 2017 :

Mme CHARRAUD : « Notre soirée a été principalement consacrée à la préparation de la rencontre associative qui a eu lieu avec les associations le 28 novembre, une synthèse sera faite ultérieurement. Je vous rappelle que le week-end prochain c'est l'organisation du Téléthon au Lion d'Angers, au programme du vendredi : « la troupe de théâtre des Bonnedanes » joueront « du flouze, du blé, de l'oseille et des thunes » à 20h30 à l'espace Emile JOULAIN. Le Téléthon se poursuivra samedi après-midi au parc de l'Isle Briand et l'association Boule de Fort « l'Union » fera sa finale du challenge inter-sociétés. »

Prochaine commission : le 6 décembre à 20h.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Christina MENANT

Compte rendu du 30 novembre 2017 :

Dossiers sociaux : 1 demande d'aide financière urgente ; 2 dossiers d'aide sociale pour hébergement en EHPAD ; 3 dossiers d'aide aux vacances ; 2 dossiers d'aide aux sports ; 1 aide pour séjour sénior / **Bilan collecte de la Banque Alimentaire** : 1 671 kg (en 2016 : 1 549 kg), baisse au niveau national / **Carte de vœux** / **Nombre de demandeurs d'emploi** : 304 en novembre (125 hommes, 179 femmes) ; (en 2016 : 291, en 2015 : 271) / **Création CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale)** au 1^{er} janvier 2018 : 17 membres dont 8 Élus + le Président / **Bilan Voitur'âges** : 127 inscrits en 2017 pour 14 bénévoles sur Le Lion d'Angers (115 inscrits en 2016 sur toute la région du Lion d'Angers) / **Permanence CLIC** : le mardi matin en semaine impaire au Pôle Santé Social / **Permanence d'accueil, d'information et d'orientation** : le mercredi matin au Pôle Santé Social sans rendez-vous de 9h à 12h30. Elle s'adresse aux personnes qui n'ont pas déjà pris contact avec une assistante sociale / **L'association Famille Rurales** a organisé une bourse aux jouets : 3 000 jouets déposés, 65 % ont été vendus, les acheteurs venaient d'environ 18 communes.

Compte rendu commission Logement du 4 décembre 2017 :

Propositions d'attribution : 1 T2, 5 T3, 2 T4 et 1 T5.

Prochaine commission : le 11 janvier à 20h.

⇒ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

2017-12-09/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

➤ **Appel d'offre : Marché démolition Piscine – choix du maître d'œuvre**
C'est l'entreprise OCCAMAT qui a été retenue pour un montant de 50 000 € HT.

→ Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT :

Commissions Patrimoine et Voirie, voir page ci-après.

			INVESTISSEMENT	
PATRIMOINE			HT	TTC
Ecole Maternelle	Ventilo convecteurs wc Maternelle	DBE	3 300,00 €	3 960,00 €
Presbytère	Chantier prise bureau et téléphone	DBE	291,00 €	349,20 €
Salle David d'Angers	Chauffage et alarme	DBE	3 390,00 €	4 068,00 €
	Achat de 2 BAL	ROIMIER TESNIERE	115,32 €	138,38 €
	Achat de 4 modules 4 tiroirs	DACTYL Bureau	101,32 €	121,58 €
Salles des Tilleuls et Mare aux Coqs	Achat de filets de Badminton	MARTY Sports	168,00 €	201,60 €
	Ferme porte Mérignac, accès Rue Cholet	ROIMIER	260,95 €	313,14 €
Marché du vendredi	Protège câble noir	ROIMIER TESNIERE	448,00 €	537,60 €
Services Techniques	Complément toiture	AFC	1 596,66 €	1 915,99 €
Divers	Achat ordinateur portable	MCT	1 481,75 €	1 778,10 €
VOIRIE			HT	TTC
Budget annexe les Tilleuls	Diagnostic amiante garage angle Cholet/Tilleul	DESMARES	250,00 €	300,00 €
	Barrières	CRÉAT AIRE	521,00 €	625,20 €

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « investissement ».

Clôture de la séance à 22h30.

Prochain Conseil Municipal : **lundi 8 janvier 2018 à 20h30.**

Le Maire,



Etienne GLEMOT

Le secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Isabelle PRAT', written in a cursive style.

Isabelle PRAT